

Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. GENERALE

UN LIBRARY

A/38/132 S/15675 8 avril 1983

APR 2 5 1983

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/ARABE/

ESPAGNOL/FRANCAIS

UN/SA COLLECTION

CONSEIL DE SECURITE Trente-huitième année

ASSEMBLEE GENERALE Trente-huitième session Points 10, 12, 14, 18, 23, 25, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 41, 44, 45, 50, 56, 59, 62, 63, 65, 72, 76, 78 125 et 135 de la liste préliminaire* RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR L'ACTIVITE DE L'ORGANISATION RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL RAPPORT DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX LA SITUATION AU KAMPUCHEA QUESTION DES ILES FALKLAND (MALVINAS) AGRESSION ARMEE ISRAELIENNE CONTRE LES INSTALLATIONS NUCLEAIRES IRAQUIENNES ET SES GRAVES CONSEQUENCES POUR LE SYSTEME INTERNATIONAL ETABLI EN CE QUI CONCERNE LES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ENERGIE NUCLEAIRE, LA NON-PROLIFERATION DES ARMES NUCLEAIRES ET LA PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES INCIDENCES POUR LA PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES QUESTION DE L'ILE COMORIENNE DE MAYOTTE TROISIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN QUESTION DE PALESTINE LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT
CONFERENCE DES NATIONS UNIES POUR LA PROMOTION DE
LA COOPERATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DES
UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ENERGIE NUCLEAIRE
QUESTION DE NAMIBIE
QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET DE LA
COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST

OUVERTURE DE NEGOCIATIONS GLOBALES SUR LA COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT

^{*} A/38/50.

QUESTION DE CHYPRE CESSATION DE TOUTES LES EXPLOSIONS EXPERIMENTALES D'ARMES NUCLEAIRES NECESSITE URGENTE DE CONCLURE UN TRAITE D'INTERDICTION COMPLETE DES ESSAIS NUCLEAIRES EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE RAPPORT ENTRE LE DESARMEMENT ÉT LE DEVELOPPEMENT APPLICATION DE LA DECLARATION FAISANT DE L'OCEAN INDIEN UNE ZONE DE PAIX DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT DE CLOTURE DE LA DOUZIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE LA COOPERATION DANS LA REGION DE LA MEDITERRANEE QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION QUESTION DES ILES MALGACHES GLORIEUSES, JUAN DE NOVA, EUROPA ET BASSAS DA INDIA DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS ENTRE ETATS RAPPORT DU COMITE SPECIAL DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES ET DU RAFFERMISSEMENT DU ROLE DE L'ORGANISATION

Lettre datée du 30 mars 1983, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir faire distribuer aux Etats Membres les documents finals de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue à New Delhi (Inde) du 7 au 12 mars 1983, en tant que document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 10, 12, 14, 18, 23, 25, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 41, 44, 45, 50, 56, 59, 62, 63, 65, 72, 76, 78, 125 et 135 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des des Nations Unies,

(Signé) N. KRISHNAN

ANNEXE

Documents finals de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, réunie à New Delhi du 7 au 12 mars 1983

TABLE DES MATTERES

		Pages
ı.	DECLARATION POLITIQUE	.V 6
	Déclaration du Président sur le conflit Iran-Iraq	56
	Décision relative à la composition du Bureau de coordination	5 7
II.	MESSAGE DE NEW DELHI	58
III.	DECLARATION ECONOMIQUE	61
	Déclaration relative à "l'action collective pour la prospérité mondiale"	118
	Déclaration relative à l'autonomie collective des pays non alignés et autres pays en développement	120
	Programme d'action pour la coopération économique	122
	Recommandations du Président (Bangladesh) du Groupe des 77 à New York et du Président du Mouvement des non-alignés (Cuba) sur l'harmonisation et la coordination du Programme d'action	
	du Mouvement non aligné et du Programme d'action de Caracas	141
	APPENDICES	
I.	Ordre du jour de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés	144
II.	Discours inaugural prononcé par Shrimati Indira Gandhi, Premier Ministre de l'Inde	147
III.	Discours de clôture de Shrimati Indira Gandhi, Premier Ministre de l'Inde	155
IV.	Message de soutien et de solidarité adressé aux Mouvements de libération nationale	159
v .	Message de solidarité avec le peuple palestinien	160
VI.	Rapport du Rapporteur général	161

TABLE DES MATIERES (suite)

		Pages
VII.	Rapport de la Commission politique	167
VIII.	Rapport de la Commission économique	171
IX.	Rapport de la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés	173
X •	Résolution de remerciements au Gouvernement et au peuple de l'Inde	177
XI.	Participation à la Conférence*	178

^{*} La liste complète des participants a été distribuée séparément (NAC/CONF.7/Doc.8/Rev.1).

I. DECLARATION POLITIQUE

TABLE DES MATIERES

		Paragraphes	Pages
		Til)	
I.	INTRODUCTION	1 - 7	3
II.	ROLE DU NON-ALIGNEMENT	8 - 27	9
III.	DESARMEMENT, SURVIE ET COEXISTENCE A L'AGE DES ARMEMENTS NUCLEAIRES	28 - 38	- 16
īv.	LA SITUATION EN AFRIQUE AUSTRALE	39 - 68	1.8
v.	SAHARA OCCIDENTAL	69 - 71	25
VI.	MAYOTTE	72	25
VII.	ILES MALGACHES	73	26
.VIII.	L'OCEAN INDIEN, ZONE DE PAIX	74 - 80	26
IX.	SOUVERAINETE DE MAURICE SUR L'ARCHIPEL DE CHAGOS, Y COMPRIS DIEGO GARCIA	81	27
х.	QUESTION DE PALESTINE	82 - 98	27
XI.	QUESTION DU LIBAN	99	30
XII.	SITUATION AU MOYEN-ORIENT	100 - 107	31
XIII.	AGRESSION ISRAELIENNE CONTRE LES INSTALLATIONS NUCLEAIRES IRAQUIENNES	108 - 111	36
XIV.	ASIE DU SUD-EST	112 - 113	37
XV.	ASIE DU SUD-OUEST	114 - 115	37
XVI.	COREE	116 - 117	38
XVII.	CONFLIT IRAN-IRAQ	118	38
xvIII.	EUROPE	119 - 121	39
XIX.	MEDITERRANEE	122 - 127	39
XX.	CHYPRE	128 - 131	40

TABLE DES MATIERES (suite)

		Paragraphes	Pages
XXI.	PROBLEMES DE L'AMERIQUE LATINE ET DES CARAIBES	132:- 165	43
xxII.	UTILISATION DE L'ENERGIE NUCLEAIRE A DES FINS PACIFIQUES	166 - 168	47
XXIII.	REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS	169 - 171	48
xxiv.	NON-INTERVENTION ET NON-INGERENCE	172	49
xxv.	NOUVEL ORDRE MONDIAL DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	173	49
XXVI.	ORGANISATION DES NATIONS UNIES	174 - 179	51.
xxvII.	CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	180 - 195	25

I. INTRODUCTION

- 1. La septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés s'est tenue à New Delhi (Inde) du 7 au 12 mars 1983.
- 2. La Conférence avait été précédée d'une Conférence des ministres des Affaires étrangères des pays non alignés qui s'est tenue du 3 au 5 mars 1983.
- 3. Les représentants des pays et organisations membres du Mouvement dont les noms suivent ont participé à la septième Conférence :

Afghanistan (République démocratique d'), Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Bahreīn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bouthan, Bolivie, Botwana, Burundi, Cap-Vert, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haute-Volta, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Organisation de libération de la Palestine (OLP), Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, Qatar, République arabe syrienne, République arabe du Yémen, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, South West Africa People's Organization (SWAPO), Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Vanuatu, Viet Nam, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

4. Les représentants des pays et organisations ainsi que les Mouvements de libération nationale dont les noms suivent assistaient à la Conférence en qualité d'observateurs :

Brésil, El Salvador, Mexique, Papouasie - Nouvelle-Guinée
Philippines, Uruguay, Venezuela, African National Congress (ANC), Ligue des
Etats arabes, Organisation de la Conférence islamique, Organisation des
Nations Unies, Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques,
Organisation de l'unité africaine (OUA), Pan-Africanist Congress of
Azania (PAC), Parti socialiste de Porto Rico.

5. Les délégations des pays et des organisations dont les noms suivent assistaient à la Conférence en qualité d'invités :

Autriche, Espagne, Finlande, Portugal, République dominicaine, Roumanie. Saint Marin, Saint Siège, Suède, Suisse, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Organisation mondiale de la santé (OMS), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD),

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (ONU), Comité spécial contre l'apartheid (ONU), Conseil des Nations Unies pour la Namibie (ONU), Comité spécial de la décolonisation (ONU), Conseil mondial de l'alimentation (ONU), Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Commissaire pour la Namibie (ONU), Secrétaire pénéral de la Conférence internationale sur la question de Palestine, Président du Comité spécial de l'océan Indien (ONU).

- 6. Lors de la séance inaugurale, la Conférence a eu le privilège d'entendre une allocution liminaire pleine d'inspiration, prononcée par Madame Indira Ghandi, Premier Ministre de l'Inde. Son allocution sensible et perspicace a été largement acclamée comme étant une contribution importante aux délibérations et au succès de la Conférence. Le Premier Ministre a souligné que les principes et objectifs du Mouvement non aligné continuaient d'être valables dans la situation internationale actuelle et a mis l'accent sur les rapports mutuels entre la paix, l'indépendance, le désarmement et le développement. Le Premier Ministre de l'Inde a aussi lancé un ferme appel pour l'unité, l'harmonie et l'autonomie collective entre pays non alignés. Il a été décidé par acclamation d'inclure le texte de l'allocution en tant que document de la Conférence. En sa qualité de Président de la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, M. Fidel Castro Ruz, Président de la République de Cuba, a présenté un rapport lucide et circonstancié sur les activités du Mouvement non aligné depuis le Sommet de La Havane de 1979.
- 7. Les chefs d'Etat ou de gouvernement se sont félicités de l'admission des Bahamas, de la Barbade, de la Colombie et du Vanuatu en qualité de membres du Mouvement, de la participation d'Antigua-et-Barbuda en qualité d'observateur et de la présence de la République dominicaine en qualité d'invité.

II. ROLE DU NON-ALIGNEMENT

Conçu dans le contexte de la lutte contre le colonialisme et d'une polarisation croissante des relations découlant de l'existence des blocs militaires, des alliances militaires et de la guerre froide, le Mouvement a constamment combattu pour l'émancipation globale des peuples d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine, des Caraïbes et des autres régions du monde. En dépit de nombreux obstacles, le Mouvement et la politique de non-alignement ont, au cours des ans, remporté des succès notables et ont continué de jouer un rôle décisif dans les efforts entrepris pour instaurer un nouvel ordre mondial basé sur l'égalité, la justice et la paix. L'évolution récente de la situation internationale prouve pleinement que la politique de non-alignement, ses principes et ses objectifs sont un facteur global, positif, indépendant et ne constituant pas un bloc dans les relations internationales. Cette politique continue de contribuer aux efforts visant à promouvoir la paix dans le monde, le désarmement, le relâchement des tensions internationales, des solutions justes et pacifiques aux problèmes internationaux et au développement économique. Le Mouvement des pays non alignés a été l'aboutissement inévitable du besoin ressenti par les pays nouvellement parvenus à l'indépendance dans toutes les régions du monde, de protéger et de renforcer leur indépendance nationale. Ces pays ont vu, dans le non-alignement, un instrument décisif qui leur permettrait d'exercer leur pleine souveraineté dans les domaines politiques et économiques.

- 9. Le renforcement du non-alignement en tant que mouvement international d'envergure participe intégralement des profonds changements de structure qui ont marqué les relations internationales contemporaines. Les pays non alignés représentent actuellement la majorité écrasante de l'humanité, unie dans une même optique mondiale, qui transcende les différences de leurs systèmes économiques et sociaux. Leur engagement commun à promouvoir la paix mondiale, la justice et la coopération, à éliminer l'impérialisme, le colonialisme et le néocolonialisme, à faire disparaître l'apartheid, le racisme, y compris le sionisme et toutes les formes de domination étrangère, d'intervention, d'occupation et de pressions, à accélérer le processus d'autodétermination et à consolider l'indépendance nationale, la souveraineté et l'intégrité territoriale des Etats, ainsi qu'à assurer le développement social et économique de leurs peuples constitue un facteur irréversible de l'histoire du monde.
- 10. Au cours des ans, les pays non alignés ont donné voix aux droits et aux aspirations légitimes de leurs peuples à se dégager des relations de subordination et de dépendance et à forger leur propre destin, conformément à leurs buts et objectifs nationaux. En exprimant leurs préoccupation sur le plan international, ils se sont efforcés d'éliminer toutes les forces de domination, de discrimination, d'exploitation et d'inégalité et d'instaurer un'nouvel ordre mondial fondé sur le respect de l'indépendance, de l'égalité et de la coopération ainsi que de réaliser les aspirations de tous les peuples à la justice, à la sécurité, au développement et à la prospérité, pour remplacer l'ordre actuel dans lequel la richesse reste concentrée entre les mains de quelques puissances au détriment des peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et d'autres régions du monde. On leur doit de nombreuses initiatives positives : ils sont notamment à l'origine de l'instauration du nouvel ordre économique international et ils ont oeuvré pour l'adhésion universelle à la politique de coexistence active et pacifique.
- 11. La quintessence de la politique du non-alignement a toujours été la lutte contre l'impérialisme, le colonialisme, le néocolonialisme, l'apartheid, le racisme, y compris le sionisme et toutes les formes d'agression étrangère, d'occupation, de domination, d'ingérence et d'hégémonie et contre la politique des grandes puissances et des blocs qui tendent à perpéturer la division du monde en blocs. Elle rejette toutes les formes d'assujettissement, de dépendance, d'ingérence ou d'intervention, directe ou indirecte, ouverte ou déguisée, et toutes les pressions - politiques, diplomatiques, économiques, militaires et culturelles - dans les relations internationales. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont une fois de plus réaffirmé le besoin d'adhérer strictement aux principes de non-intervention et de non-ingérence dans les affaires intérieures et extérieures des Etats. De même, ils ont réaffirmé le droit de tous les Etats à poursuivre leur propre développement économique, sans intimidation, entrave ni pression. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont réaffirmé le principe au nom duquel les pays non alignés se sont engagés à ne pas être parties à des affrontements ou à des rivalités de grandes puissances, ni à renforcer les alliances militaires existantes ou les arrangements de solidarité qui en découlent, en particulier en participant à des accords militaires ou en fournissant des bases militaires et des installations

facilitant l'implantation, par une grande puissance, d'une présence militaire, conçue dans le cadre des conflits de grandes puissances, ni à engager une action quelconque qui favoriserait ces éventualités. Dans ce contexte, ils ont réaffirmé les critères régissant la participation au Mouvement, tels qu'ils ont été formulés au Caire et adoptés à Belgrade en 1961, et ils en ont réclamé le strict respect. Les chefs d'Etat ou de gouvernement réaffirment leur attachement indéfectible et leur stricte adhésion aux principes et aux objectifs de la politique du Non-Alignement et du Mouvement tels qu'ils ont été définis lors des conférences au sommet de Belgrade, du Caire, de Lusaka, d'Alger, de Colombo et de La Havane. La violation de ce principe par un pays quelconque n'est justifiable en aucune circonstance et est absolument inacceptable.

12. Les pays non alignés ont constamment et invariablement déployé tous les efforts possibles en vue d'aboutir au relâchement des tensions et au renforcement de la compréhension internationale. Dans ce contexte, ils ont déclaré qu'ils étaient déterminés à se tenir à l'écart des blocs et des groupes alliés les uns contre les autres, dont l'existence fait peser sur le monde la menace d'une catastrophe. Les tendances actuelles de la situation internationale sont cependant de graves sujets d'inquiétude. Le recours à la menace ou à l'emploi de la force, à l'intervention militaire et à l'ingérence est sans cesse plus fréquent, en violation des buts et objectifs de la Charte des Nations Unies. Des forces hostiles à l'émancipation des peuples continuent de violer l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale des pays et empêchent les peuples soumis à la domination coloniale et étrangère de jouir de leurs droits à l'autodétermination et à l'indépendance. Considérer à tort les efforts des peuples pour obtenir leur indépendance et affirmer leur dignité humaine comme des exemples de la rivalité Est-Ouest revient à leur nier le droit de déterminer leur propre destin et de réaliser leurs aspirations légitimes. La recrudescence des affrontements entre les grandes puissances et la reprise de la guerre froide ont été accompagnées par la concurrence en matière de sphères d'influence, de domination et d'exploitation dans des régions du monde sans cesse plus nombreuses, constituant une menace grave pour la paix et la sécurité mondiales. L'escalade de la course aux armements, particulièrement aux armes nucléaires et autres armes de destruction massive, a atteint des niveaux d'irrationalité sans précédent et dans certains cas l'attitude prédominante est une politique de négociation en position de force. On avance de nouvelles doctrines pour justifier l'accumulation et le déploiement d'armes, en particulier d'armes nucléaires, dans diverses régions du monde. Dans certains pays développés, de vastes ressources technologiques et des moyens de recherche importants sont détournés en vue d'accroître le pouvoir de destruction déjà terrifiant des systèmes d'armes existants et d'en mettre au point de nouveaux.

- négociations sérieuses et utiles afin de trouver des solutions appropriées à la crise économique mondiale a encore aggravé les inégalités et les injustices dans les relations économiques internationales. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont souligné qu'il était temps pour ces pays développés de démontrer leur volonté politique en examinant les problèmes économiques dans leur ensemble. L'action de puissants groupes de pression et des groupes d'intérêts de l'industrie des armements a donné lieu à une profusion d'armements, particulièrement sous sa forme nucléaire. L'influence omniprésente de ces armements abondants perpétue les vieilles querelles et donne naissance à de nouveaux conflits, empêchant ainsi les sociétés nationales d'évoluer sainement, dans un climat international pacifique. Dans un monde aux ressources limitées, les vastes sommes consacrées à l'étude et à la fabrication d'armes contrastent violemment avec l'état de pauvreté, de privation et de misère dans lequel vivent les deux tiers de la population mondiale. Les conséquences économiques et sociales de la course aux armements font obstacle à l'instauration du Nouvel ordre économique international. Il n'est pas de paix durable dans le monde sans restructuration de l'économie mondiale en vue d'établir le Nouvel ordre économique international et de combler le fossé qui sépare en matière économique les pays en développement des pays développés.
- 14. Passant en revue ces tendances alarmantes, les chefs d'Etat ou de gouvernement ont réaffirmé leur conviction que seule une refonte complète de l'ordre
 international assurerait la réalisation d'une paix durable, de la sécurité et
 de la prospérité pour tous les peuples du monde. Les doctrines d'équilibre
 stratégique et de dissuasion, la notion de guerre nucléaire limitée, l'accumulation d'armes nucléaires et les politiques d'ingérence, d'intervention, de
 pression, de déstabilisation et d'occupation dirigées essentiellement contre
 des pays non alignés doivent être abandonnées au profit de politiques de
 coexistence pacifique et de coopération fondée sur le principe de l'égalité.
- 15. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont estimé que les relations internationales étaient entrées dans une phase telle que les prises de décisions sur les questions d'intérêt vital pour tous les pays du monde ne pouvaient plus être la prérogative d'un petit groupe de pays, si puissants soient-ils. La démocratisation des relations internationales est un impératif catégorique de notre époque, qui aboutira à la réalisation du développement sans entrave et de l'indépendance véritable de tous les Etats. Les peuples du monde sont sans cesse plus nombreux à reconnaître combien il est illusoire de fonder la sécurité nationale sur des théories et des doctrines qui, si elles étaient mises en application, déboucheraient sur l'anéantissement de l'humanité. C'est cette angoisse qui a poussé des individus sans cesse plus nombreux d'appartenances diverses et provenant de tous les secteurs de la société à se prononcer en faveur de stratégies différentes visant à réaliser la paix et en faveur d'objectifs économiques et politiques qui repoussent les politiques actuelles des grandes puissances fondées sur la recherche de la puissance militaire et qui encouragent l'intensification de la course aux armements. Partout dans le monde, tant dans les pays développés que dans le monde en développement, ceux qui s'intéressent à des questions telles que l'emploi, la planification économique, l'environnement et la santé publique mobilisent l'opinion publique

autour du thème de l'armement. Les mouvements pour la paix à travers le monde contestent de plus en plus fortement la pertinence de décisions tendant à intensifier la course aux armements, particulièrement dans le domaine nucléaire. La solidarité mondiale autour de la question capitale de la survie de l'humanité n'est plus simplement aujourd'hui un noble idéal, mais une nécessité vitale.

- 16. Les pays développés du monde industrialisé, auxquels sont imputables plus des trois quarts des dépenses militaires mondiales, sont engagés dans une course aux armements qui continue à absorber des ressources humaines, matérielles et techniques colossales. L'augmentation phénoménale de ces dépenses depuis quelques années a accéléré l'inflation, engendré des déficits budgétaires importants et réduit encore le volume déjà en régression de l'aide économique fournie aux pays en développement. La récession qui frappe les pays développés a suscité un renforcement du protectionnisme, ces pays réduisant leurs échanges commerciaux avec les pays en développement, ce qui a aggravé la charge de la dette, les difficultés de balance des paiements et les autres problèmes économiques de ces derniers. Les conséquences économiques et sociales de la course aux armements ont renforcé ces tendances défavorables et freinent l'instauration du Nouvel ordre économique international. L'instabilité découlant de cette situation constitue une menace pour la sécurité des pays en développement, qu'elle rend plus vulnérables à l'intervention et à l'ingérence.
- 17. Il est de plus en plus évident que dans le monde actuel il n'existe pas d'alternative à une politique de coexistence pacifique, de détente et de coopération entre les Etats, sans considération de système socio-économique, de taille ou de situation géographique. La volonté de tous les Etats de poursuivre des politiques indépendantes s'accompagne aujourd'hui d'une nette prise de conscience de l'interdépendance croissante des nations. C'est le cas dans le domaine politique et il en va de même pour le domaine économique, car la revitalisation de l'économie mondiale n'est pas réalisable sur la base de l'autarcie ou du divorce entre les systèmes économiques du Nord et du Sud, mais au contraire par la reconnaissance de la réalité de l'interdépendance, par une analyse lucide des complémentarités et par des négociations s'inspirant des principes de l'égalité, des avantages réciproques et de la justice pour tous. Par conséquent, la crise économique mondiale actuelle ne peut être résolue que par la prise de mesures visant à instaurer le Nouvel ordre économique international.
- 18. Les réalisations importantes de la recherche et du développement scientifiques et technologiques ont ouvert des perspectives de progrès pratiquement illimitées. Pourtant, une grande partie de la population du monde, qui vit dans des conditions d'extrême dénuement et d'arriération, continue à se voir refuser l'accès aux fruits de ces progrès. Si la révolution du secteur des communications a raccourci les distances physiques entre les différents points du monde, des facteurs politiques, économiques et raciaux continuent d'élargir le fossé entre monde développé et monde en développement, entre riches et pauvres. L'écart économique se creuse entre les pays développés et les pays en développement et ces derniers se trouvent privés d'une part réelle et équitable des bénéfices du développement international.

- 19. L'unité et la solidarité entre pays non alignés n'en sont que plus nécessaires dans le contexte de la crise qui caractérise actuellement les relations internationales. Elles sont indispensables à l'indépendance, à la force du Mouvement et à la réalisation de ses objectifs. Depuis maintenant plus de deux décennies, le Mouvement des pays non alignés rassemble un nombre croissant d'Etats et de mouvements de libération nationale, unis par le respect de certains principes fondamentaux. Ces nations ont apporté la preuve de leur capacité à surmonter leurs désaccords par des discussions démocratiques et à trouver une plate-forme d'action commune. Parallèlement, elles ont rejeté toute tentative et toutes sortes de pressions de la part de forces extérieures visant à affaiblir l'unité du Mouvement et à le détourner de ses principes et objectifs initiaux.
- 20. Les aspirations des peuples et des pays à la pleine indépendance politique, sociale et économique et à la véritable égalité dans les relations internationales se heurtent à l'opposition de forces qui essaient de perpétuer les relations inégales et les privilèges. Les efforts menés par les pays non alignés pour promouvoir la paix internationale et la sécurité pour tous sur la base de la justice et du désarmement, le parachèvement du processus de décolonisation et la démocratisation des relations et de la coopération internationales sur un pied d'égalité ne cessent d'être intensifiés. chefs d'Etat ou de gouvernement ont estimé que les problèmes qui touchent à la paix, à la sécurité, au développement, à la liberté et à l'indépendance, réclament de la part de la communauté internationale tout entière la mise de moyens adéquats au service des efforts engagés dans ce sens. La politique du Non-alignement et les efforts déployés par le Mouvement des pays non alignés pour trouver les solutions justes à ces problèmes revêtent une importance toujours plus grande. Les pays non alignés et autres pays en développement, les mouvements de libération nationale et les forces démocratiques éprises de paix et de liberté à travers le monde jouent un rôle actif dans la lutte pour la paix, la détente universelle et le progrès général du monde.
- 21. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont souligné l'importance particulière qu'il y avait à étudier et à rechercher avec persévérance des solutions pacifiques aux divergences et aux différends susceptibles de surgir entre les Etats membres du Mouvement. Ils se sont montrés conscients du fait que beaucoup de ces divergences et différends étaient aggravés par d'anciennes puissances coloniales ou résultaient de situations de déséquilibre imposées de l'extérieur plutôt que d'intentions délibérées d'Etats fraternels du Mouvement de susciter des animosités entre eux. L'effort tendant à éliminer de telles conditions et à instaurer des relations internationales équitables entre les Etats est l'une des principales motivations à l'origine de la création du Mouvement des pays non alignés.

- 22. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont noté avec satisfaction que la coopération entre pays non alignés dans le domaine de l'information et des communications de masse contribue positivement à réduire la dépendance à l'égard des agences d'information transnationales, malgré les obstacles et l'opposition que rencontre l'instauration d'un nouvel ordre international de l'information et de la communication. Ils ont également noté avec une satisfaction particulière qu'un consensus international se dégageait autour de la notion, née au sein du Mouvement non aligné, d'un nouvel ordre international de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, destiné à corriger les inégalités dans la circulation de l'information en permettant dans le strict respect des dispositions constitutionnelles et des instruments et accords internationaux applicables, une diffusion libre, plus large et mieux équilibrée de l'information. La recherche d'un nouvel ordre international de l'information et de la communication est indissociable de la lutte pour le Nouvel ordre économique international.
- 23. Les chefs d'Etat ou de gouvernement accordent une importance particulière à la coopération entre pays non alignés et autres pays en développement
 dans les domaines de l'éducation et de la culture et estiment qu'elle contribue
 de manière décisive au développement et au progrès social dans leur ensemble,
 à la consolidation de l'indépendance et de l'égalité politique ainsi qu'au
 renforcement de la paix mondiale et de la compréhension internationale entre
 les nations. Ils ont souligné la nécessité de l'instauration d'une coopération
 bilatérale, internationale et multilatérale entre pays non alignés dans les
 domaines de l'éducation et de la culture.
- 24. Ceci étant une condition essentielle de la paix et de la sécurité du monde, les chefs d'Etat ou de gouvernement ont réaffirmé leur engagement à faire respecter et progresser les droits de l'individu et les droits des peuples, conformément à la Charte des Nations Unies et à la Déclaration universelle des droits de l'homme.
- 25. La Conférence a affirmé que la réalisation des libertés essentielles et des droits fondamentaux de l'homme est indissociable du combat pour la transformation et la démocratisation des relations internationales et qu'elle est, de ce fait, également liée à la nécessité d'une réforme des relations économiques internationales actuelles. Les droits civils et politiques d'une part, les droits économiques, sociaux et culturels, d'autre part, sont inséparables.
- 26. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont réaffirmé l'importance du droit au développement en tant que droit de l'homme et ont proclamé une nouvelle fois que l'égalité des chances de développement est une prérogative tant des nations que des individus dont elles se composent. Le droit des peuples sous domination et occupation coloniale et étrangère à l'autodétermination et à l'indépendance, la liberté pour tous les peuples de choisir leur propre système politique, économique et social et le droit des peuples à une souveraineté permanente sur sur leurs ressources naturelles doivent être scrupuleusement respectés. La

Conférence a instamment prié les Nations Unies de continuer à agir pour la concrétisation des droits de l'homme au double niveau des individus et des peuples dans cette perspective globale. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont aussi demandé que soient respectés les droits des minorités nationales, ethniques et religieuses ainsi que des personnes qui ont émigré en quête de travail.

27. La Conférence a souligné que depuis le sixième Sommet le Bureau de coordination avait tenu quatre réunions extraordinaires (Alger, mars 1981, Koweît, avril 1982, Chypre, juillet 1982 et Managua, janvier 1983) consacrées respectivement aux questions spécifiques de la Namibie, de la Palestine et du Liban et à la situation en Amérique latine et dans les Caraïbes. Ces réunions ont revêtu une grande importance et la Conférence a mis en valeur le rôle important qu'elles ont joué dans le cadre des manifestations de solidarité du Mouvement des pays non alignés, depuis toujours favorable à la lutte légitime que mènent les peuples de Namibie, de Palestine et d'Amérique latine et des Caraïbes.

III. DESARMEMENT, SURVIE ET COEXISTENCE A L'AGE DES ARMEMENTS NUCLEAIRES

- 28. Les chefs d'Etat ou de gouvernement considèrent que le péril le plus grave qui pèse actuellement sur le monde est la menace à laquelle une guerre nucléaire exposerait la survie de l'humanité. Le désarmement, en particulier le désarmement nucléaire, n'est plus uniquement une question de morale, mais de survie de l'humanité. Or le regain d'escalade de la course aux armements nucléaires dans sa double dimension quantitative et qualitative, joint au crédit accordé aux doctrines de dissuasion nucléaire, a augmenté le risque de voir éclater une guerre nucléaire et a entraîné une insécurité et une instabilité accrues dans les relations internationales. Les armes nucléaires sont plus que des armes de guerre. Ce sont des instruments d'anéantissement massif. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont donc estimé inacceptable que la sécurité de tous les Etats et la survie même de l'humanité soient à la merci des intérêts en matière de sécurité d'une poignée d'Etats dotés d'armes nucléaires. Les mesures de prévention d'une guerre nucléaire et de désarmement nucléaire doivent tenir compte des intérêts en matière de sécurité aussi bien des Etats dépourvus d'armes nucléaires que de ceux qui en sont dotés et garantir que la survie de l'humanité ne soit pas menacée. Ils ont rejeté toutes les théories et doctrines relatives à la possession d'armes nucléaires et en ont repoussé l'utilisation en quelque circonstance que ce soit.
- 29. Le développement qualitatif d'armes classiques ajoute une dimension nouvelle à la course aux armements, particulièrement entre les Etats possesseurs des plus vastes arsenaux militaires. On assiste au déploiement de nouvelles générations d'armes nucléaires et d'armes chimiques d'un pouvoir meurtrier et d'une précision de tir accrus, et le danger croît de voir la course aux armements s'étendre à l'espace extra-atmosphérique. Tous ces faits nouveaux ont beaucoup aggravé les dangers auxquels est exposée la survie de la civilisation humaine.

- 30. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont réaffirmé leur conviction que la paix et la sécurité internationale ne peuvent être assurées que par un désarmement général et complet, en particulier un désarmement nucléaire, sous un contrôle international efficace. Afin de prévenir utilement la prolifération horizontale et verticale des armes nucléaires, les Etats dotés d'armes nucléaires devraient prendre d'urgence des mesures pour arrêter et renverser la course aux armements nucléaires. En attendant la réalisation du désarmement nucléaire, les chefs d'Etat ou de gouvernement ont réclamé au nom de l'humanité l'interdiction immédiate de l'emploi ou de la menace de l'emploi d'armes nucléaires par tous les Etats dotés d'armes de ce type. Ils ont en outre lancé un appel pour le gel du développement, de la production, de l'accumulation et du déploiement d'armes nucléaires et la conclusion rapide d'un traité complet interdisant tous essais d'armes nucléaires. Ils ont également réaffirmé que les Etats dotés d'armes nucléaires ont l'obligation de garantir que les Etats non dotés de telles armes ne seront pas menacés ou ne subiront pas d'attaques nucléaires. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont recommandé que des négociations soient poursuivies sans délai pour permettre l'adoption d'un instrument international élaboré d'un commun accord, prévoyant des dispositions internationales efficaces pour préserver tous les Etats non dotés d'armes nucléaires, sans aucune discrimination, de l'emploi ou de la menace de l'emploi des armes nucléaires.
- 31. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont affirmé que la création de zones démilitarisées, sur la base d'arrangements librement consentis entre les Etats de la région concernée, constituaient une mesure importante de désarmement. La réalisation de telles zones dans différentes parties du monde devrait être encouragée dans le but de parvenir en fin de compte à réaliser un monde entièrement exempt d'armes nucléaires.
- 32. Les chefs d'Etat ou de gouvernement se sont déclarés extrêmement préoccupés du fait que certains Etats dotés d'armes nucléaires ont déployé ou ont l'intention de déployer des armes nucléaires dans différentes régions du monde.
- 33. La Conférence a souligné que, bien que le désarmement nucléaire soit au premier rang des priorités, il fallait entreprendre sans délai des efforts en vue de l'adoption d'un traité interdisant les armes chimiques. Le désarmement classique doit également être poursuivi dans le cadre d'une action tendant au désarmement général et complet. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont affirmé une fois de plus que l'espace extra-atmosphérique devrait être utilisé exclusivement à des fins pacifiques.
- 34. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont exprimé leur profonde déception de ce que la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement ne soit pas parvenue à des résultats positifs. Si les efforts tendant à l'adoption d'un programme global de désarmement et d'autres mesures de désarmement, notamment le désarmement nucléaire, ont échoué, c'est à cause de la rigidité des positions adoptées par certaines grandes puissances. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont réaffirmé que les principes et priorités énoncés dans le document final de la première session extraordinaire étaient toujours valables et que les mesures et objectifs ainsi définis constituaient

un but à la réalisation duquel les pays non alignés continueraient à oeuvrer inlassablement. A cet égard, ils ont accueilli avec satisfaction et soutenu la campagne mondiale pour le désarmement lancée pendant la deuxième session extra-ordinaire. Ils ont également demandé que soit élaboré dans les meilleurs délais le Programme global de désarmement de façon à en permettre l'adoption lors de la trente-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

- 35. Afin d'éviter une dégradation ultérieure de la situation, les chefs d'Etat ou de gouvernement ont demandé que la communauté internationale examine d'urgence les propositions avancées par les pays non alignés.
- 36. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont souligné le rôle primordial et la responsabilité essentielle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement. Ils ont prié le Comité du désarmement en tant que seule instance multilatérale de négociation dans ce domaine, de remplir son mandat et d'adopter des mesures concrètes de désarmement, en particulier de désarmement nucléaire.
- 37. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont exhorté les principaux Etats dotés d'armes nucléaires à poursuivre leurs négociations sur la limitation des armements et le désarmement avec une plus grande vigueur. Tenant compte de l'intérêt vital que présente le désarmement pour tous les Etats, ils ont instamment demandé à ces Etats de tenir l'Organisation des Nations Unies informée des progrès réalisés dans lesdites négociations.
- 38. Passant en revue la situation internationale, les chefs d'Etat ou de gouvernement ont exprimé leur vive inquiétude devant la persistance et l'aggravation des foyers d'agression et de tensions dans diverses régions du monde.

IV. LA SITUATION EN AFRIQUE AUSTRALE

39. Les événements survenus en Afrique australe montrent que l'apartheid, la discrimination raciale et la tyrannie coloniale continuent de résister aux forces du changement. La lutte que mènent les peuples de l'Afrique australe pour accéder à l'autodétermination fait partie intégrante de la lutte plus étendue que mènent les peuples du monde contre toutes les formes d'oppression, d'exploitation, de domination, d'inégalité et de discrimination. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont souligné la détermination des pays non alignés à intensifier leurs efforts communs à l'appui de cette lutte.

Namibie

40. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont réaffirmé les droits inaliénables du peuple namibien à l'autodétermination et à l'indépendance nationale dans une Namibie unie, y compris Walvis Bay, les îles Penguin et les autres îles situées au large des côtes, conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies, des pays non alignés et de l'Organisation de l'unité africaine. Ils ont exprimé leur profonde préoccupation devant la persistance de l'occupation illégale de la Namibie par le régime raciste sud-africain, en violation flagrante des résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

La situation découlant des politiques de répression appliquées par le régime de Pretoria contre le peuple namibien ainsi que de la politique d'intimidation et de terrorisme contre les pays voisins constituent une grave menace pour la paix et la sécurité internationales.

- 41. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont réaffirmé leur solidarité avec le peuple namibien ainsi que leur appui à la lutte héroïque menée sous la direction de la SWAPO, seul représentant légitime et authentique du peuple namibien, pour la libération du territoire et pour l'établissement d'un Etat namibien indépendant, sur la base des principes d'égalité, de liberté et de justice. Ils ont loué les activités de la SWAPO, en particulier celles de sa branche militaire, la People's Liberation Army of Namibia, dans sa lutte contre l'administration illégale en Namibie, contre l'armée d'occupation coloniale et contre les autres forces paramilitaires de l'Afrique du Sud raciste.
- 42. La Conférence a dénoncé énergiquement l'exploitation illégale des ressources naturelles de la Namibie et a souligné que le pillage de telles ressources par des intérêts étrangers sous la protection de l'administration occupante constituait une violation grave de la Charte des Nations Unies et était un obstacle à l'indépendance politique de la Namibie. Elle a demandé à tous les pays, aux sociétés transnationales et aux autres organisations qui exploraient et exploitaient les ressources en question, y compris les ressources marines dans les eaux territoriales de la Namibie, conformément à la Convention sur le droit de la mer, que le Conseil pour la Namibie venait de signer, de se conformer aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et aux paragraphes pertinents de la Déclaration d'Alger en 1981 conformément au Décret No 1 du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, et de cesser immédiatement leurs activités sur le territoire de la Namibie, y compris Walvis Bay, les îles Penguin et les autres îles adjacentes situées au large de ce territoire.
- 43. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont réitéré leur promesse d'accorder une aide matérielle, financière, militaire, politique, humanitaire, diplomatique et morale accrue à la SWAPO pour lui permettre d'intensifier la lutte sur tous les fronts, en particulier la lutte armée, afin d'obtenir la libération totale de la Namibie. A cet égard, ils ont exprimé leur reconnaissance pour les contributions versées au Fonds de solidarité des pays non alignés pour la Namibie et ont appelé tous les pays non alignés à accroître leurs contributions.
- 44. La Conférence a dénoncé la détention des combattants de la liberté de la SWAPO en vertu de la loi dite "antiterroriste" et a exigé la libération immédiate et inconditionnelle de Toivo Herman Ya Toivo et de tous les autres prisonniers politiques namibiens détenus dans diverses prisons, centres de détention et camps de concentration sud-africains.
- 45. La Conférence a exigé à nouveau que tous les combattants de la liberté capturés se voient accorder le statut de prisonniers de guerre en vertu de la Convention de Genève de 1949 et du Protocole additionnel y relatif.

46. Les chefs d'Etats ou de gouvernement ont rappelé que 1982 avait été proclamée Année internationale de mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud, ce qui représentait un engagement ferme de la part de la communauté internationale à l'égard de la lutte contre le régime raciste. Cet engagement devrait être renouvelé et renforcé au cours des années à venir, notamment dans le contexte de la question de Namibie. La Conférence s'est félicitée de la décision de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies d'organiser à Paris en avril 1983 une Conférence internationale de soutien au peuple namibien en lutte pour l'indépendance. Elle a instamment demandé à tous les Etats de participer à la Conférence d'une manière constructive pour lui assurer les plus grandes chances de succès et étudier les moyens pratiques d'accroître le soutien à la lutte du peuple namibien de façon à réaliser plus rapidement la liberté et l'indépendance de son pays.

32

40

- 47. La Conférence s'est déclarée profondément préoccupée de ce que le groupe de contact des pays occidentaux n'ait pu se détacher ou se dissocier du problème créé par le lien indûment établi entre l'indépendance de la Namibie et le retrait des forces cubaines de l'Angola sur l'insistance d'un des membres dudit groupe. La Conférence a souligné que la liaison de ces deux affaires était totalement incompatible avec la lettre et l'esprit de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et constituait un obstacle à la mise en oeuvre du plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie.
- 48. Les chefs d'Etat ou de gouvernement se sont déclarés profondément préoccupés que l'indépendance de la Namibie continue d'être entravée par l'intransigeance et le refus persistant de l'Afrique du Sud de se conformer aux résolutions et décisions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies sur la Namibie, en particulier la résolution 435 (1978). Ils ont réitéré le ferme point de vue des pays non alignés, qui estiment que la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité des Nations Unies demeure la seule base valable pour un règlement pacifique de la question de Namibie. A cet égard, la Conférence a rejeté de la façon la plus catégorique le lien ou le parallèle établi par le Gouvernement des Etats-Unis entre l'indépendance de la Namibie et le retrait des forces cubaines de l'Angola. La persistance de ce pays en la matière constitue une ingérence injustifiée dans les affaires intérieures de la République populaire d'Angola. La Conférence a fermement appuyé la position des Etats de première ligne à cet égard, telle qu'elle a été présentée dans le communiqué de Lusaka du 4 septembre 1982 et dans le communiqué de Harare du 20 février 1983.
- 49. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont invité le Conseil de sécurité des Nations Unies à se réunir dans les plus brefs délais pour envisager de nouvelles mesures relatives à la mise en oeuvre de son plan pour l'indépendance de la Namibie, assumant ainsi la responsabilité qui lui revient au premier chef de mettre en oeuvre la résolution 435 (1978). Le Sommet a désigné les ministres des affaires étrangères des Etats membres suivants du Mouvement pour participer à la réunion du Conseil de sécurité à New York : Algérie, Angola, Bangladesh, Bénin, Botswana, Cuba, Egypte, Ethiopie, Inde, Indonésie, Jamaïque, Kenya, Koweït, Libéria, Mozambique, Nicaragua, Niger, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Panama, Sénégal, Sierra Leone, Sri Lanka, Tanzanie, Togo, Tunisie, Yougoslavie, Zambie, Zaïre et Zimbabwe.

- 50. La Conférence a dénoncé tous les projets prétendument constitutionnels et politiques par lesquels l'Afrique du Sud avait tenté frauduleusement de perpétuer sa domination coloniale en Namibie et elle a demandé instamment à tous les Etats de ne reconnaître aucune entité qui serait installée en Namibie en vertu d'un règlement "interne" ni aucune autre forme d'administration directe en violation des résolutions de l'Organisation des Nations Unies, en particulier les résolutions 435 (1978) et 439 (1978).
- 51. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont réaffirmé leur plein appui au Conseil des Nations Unies pour la Namibie en tant que seule Autorité administrante légale de la Namibie jusqu'à son indépendance. Ils ont demandé que soit renforcée l'efficacité dudit Conseil dans l'exercice de son mandat et dans l'élaboration de l'infrastructure de base du Programme d'édification de la nation namibienne, ainsi que dans d'autres activités connexes.

Afrique du Sud

- 52. La Conférence a condamné énergiquement le régime raciste de Pretoria, pour les actes d'oppression et de discrimination systématiques et barbares dirigés contre la très grande majorité de la population d'Afrique du Sud. Elle a attiré l'attention sur les sinistres projets qui visent à perpétuer le colonialisme sous l'apparence de la bantoustanisation et à priver ainsi les peuples de l'Afrique du Sud de leurs libertés et de leurs droits politiques, économiques et sociaux afin de les maintenir sous la sujétion continue de la minorité blanche.
- 53. Les efforts persistants du régime de l'apartheid pour acquérir un arsenal d'armes nucléaires sont une preuve de plus de sa volonté de maintenir sa domination. La collusion durable de certains pays occidentaux et d'Israël avec le régime sud-africain dans ce domaine ainsi que les investissements et l'aide économique qu'ils fournissent à l'Afrique du Sud ne font que conforter le régime en question dans son intransigeance. La Conférence a exprimé son profond regret que le Conseil de sécurité se soit vu, à maintes reprises, empêché d'imposer des sanctions globales et obligatoires, conformément au Chapitre VII de la Charte. Elle a exhorté tous les gouvernements et organisations internationales à rompre les contacts avec le régime raciste d'Afrique du Sud. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont lancé un appel pour que soit mis fin à toute assistance à l'Afrique du Sud de la part du Fonds monétaire international et d'autres institutions spécialisées des Nations Unies, étant donné que l'assistance et les crédits fournis étaient utilisés par le régime de Pretoria pour couvrir ses dépenses croissantes consacrées à des fins militaires et répressives dirigées contre la population majoritaire.
- 54. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont demandé la libération inconditionnelle de Nelson Mandela et de tous les autres prisonniers politiques, dont six sont dans la vingtième année de leur emprisonnement à vie, ainsi que l'octroi du statut de prisonnier de guerre à tous les combattants de la liberté capturés. Ils ont condamné énergiquement la confirmation récente des peines de mort prononcées par le régime de l'apartheid contre six combattants de la liberté, et ils ont demandé que soit intensifiée la campagne mondiale réclamant qu'on leur laisse la vie sauve.

- 55. La Conférence a pris note avec indignation de l'introduction par le régime sud-africain de prétendues réformes constitutionnelles et a condamné sans réserve cette action comme une nouvelle manoeuvre visant à diviser les peuples opprimés d'Afrique du Sud et à consolider et perpétuer l'apartheid et le pouvoir de la minorité blanche. Tout en félicitant celles des populations dites métissées et d'origine indienne qui ont rejeté catégoriquement les réformes constitutionnelles, elle a mis en garde les éléments non représentatifs du parti travailliste et du South African Indian Council contre la tentation de participer à ces arrangements constitutionnels fantoches.
- 56. Les chefs d'Etat ou de gouvernement du Mouvement non aligné ont exprimé leur solidarité et leur appui résolu à la lutte du peuple opprimé d'Afrique du Sud que mênent ses représentants authentiques les mouvements de libération nationale en recourant à tous les moyens dont ils peuvent disposer. Ils ont condamné en même temps l'élimination et l'oppression brutales des nationalistes africains en Afrique du Sud par le régime raciste de Pretoria. Ils ont félicité les hérolques combattants de la liberté de l'African National Congress pour les victoires spectaculaires qu'ils ont remportées, et ils ont invité les Etats membres du Mouvement non aligné et la communauté internationale à accroître leur aide aux mouvements de libération d'Afrique du Sud reconnus par l'Organisation de l'unité africaine, afin de leur permettre d'intensifier encore la lutte.
- 57. La Conférence a condamné la politique "d'engagement constructif" des Etats-Unis qui vise à contrer la campagne internationale pour l'isolement total de l'Afrique du Sud de l'apartheid. La proclamation publique du régime de Pretoria comme un ami et un allié a encouragé ce régime à intensifier sa répression contre le peuple sud-africain, à redoubler ses agressions contre ses voisins et à durcir son intransigeance en ce qui concerne l'indépendance de la Namibie.
- 58. Les chefs d'Etat ou de gouvernement se sont déclarés vivement préoccupés des informations persistantes selon lesquelles certains pays d'Amérique latine tenteraient de constituer une organisation dite du Traité de l'Atlantique Sud (OTAS) en liaison avec le régime raciste d'Afrique du Sud. Ils ont averti qu'une telle alliance militaire avec l'Afrique du Sud compromettrait la sécurité de l'Afrique ainsi que la paix et la sécurité internationales, et saperait les efforts déployés par la communauté internationale pour réaliser l'indépendance de la Namibie et la libération de l'Afrique du Sud. Ils ont invité les pays latino-américains concernés à renoncer à toute tentative de constituer une organisation dite du Traité de l'Atlantique Sud.
- 59. La Conférence s'est montrée gravement préoccupée du nombre croissant de sportifs et d'artistes qui sont attirés vers l'Afrique du Sud de l'apartheid, et elle a salué la position de principe prise par certains artistes et sportifs qui ont refusé les offres lucratives que leur offrait ce régime. Elle a chaudement félicité aussi les gouvernements et les organismes sportifs nationaux qui ont pris des mesures punitives contre des joueurs de cricket et des artistes pour avoir joué ou s'être produits en Afrique du Sud et elle a invité tous les autres gouvernements et organismes sportifs nationaux à prendre des mesures analogues.

Déstabilisation

- 60. La Conférence a noté avec beaucoup d'inquiétude la multiplication des actes de déstabilisation militaire, politique et économique, perpétrés par le régime raciste sud-africain contre les Etats indépendants voisins, Angola, Mozambique, Zambie, Zimbabwe, Botswana, Swaziland et Seychelles. Elle a condamné le régime sud-africain pour avoir créé, armé, financé des groupes contre-révolutionnaires, des bandits et des mercenaires et s'en être servi comme d'un prolongement de l'armée sud-africaine pour semer l'instabilité dans la région. La Conférence a réaffirmé que les politiques et pratiques du régime sud-africain constituent une grave menace, non seulement pour la stabilité de la région, mais aussi pour la paix et la sécurité internationales.
- 61. La Conférence a salué la mise sur pied de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC) dont l'objet est de libérer les pays de cette région de l'hégémonie économique et de l'exploitation sud-africaines. Elle a condamné les activités sud-africaines qui visent à contrarier ces efforts.
- 62. La Conférence a fermement condamné le maintien, par les troupes racistes sud-africaines, de l'occupation militaire d'une partie du territoire angolais en violation de la souveraineté nationale, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la République populaire d'Angola. La Conférence a considéré l'occupation du territoire angolais comme un acte d'agression à l'encontre du Mouvement des pays non alignés; elle a exigé le retrait immédiat et inconditionnel des troupes sud-africaines et elle a décidé de renforcer son soutien et sa solidarité à l'égard du peuple et du Gouvernement de l'Angola, en vue de consolider l'indépendance nationale de ce pays et d'en sauvegarder la souveraineté et l'intégrité territoriale.
- 63. Les chefs d'Etat ou de gouvernement se sont vivement inquiétés de la concentration des troupes sud-africaines à la frontière de la République populaire du Mozambique et des agressions commises contre celle-ci. Ils ont fermement condamné la guerre d'agression que le régime raciste sud-africain livre à la République populaire du Mozambique en se servant de bandits armés et de mercenaires comme d'un prolongement de l'armée sud-africaine. Ils ont réaffirmé que ces actes répétés d'invasion et d'agression et de sabotage de l'infrastructure économique et sociale de la République populaire du Mozambique commis par le régime sud-africain visent à saper les efforts déployés par le peuple mozambicain pour opérer le relèvement national du pays dans des conditions de paix et de sécurité. Aussi ont-ils déclaré qu'ils soutenaient intégralement le peuple et le Gouvernement du Mozambique dans la lutte qu'ils mènent pour préserver leur indépendance et souveraineté. Ils ont invité tous les Etats membres du Mouvement et les autres pays épris de paix à apporter le plus large soutien diplomatique, politique et matériel à la République populaire du Mozambique pour lui permettre de renforcer ses moyens de défense.

- 64. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont pris note de la poursuite d'actes de sabotage et de déstabilisation par le régime minoritaire raciste d'Afrique du Sud contre le royaume du Lesotho et ont condamné énergiquement l'invasion de Maseru par ce régime raciste. Ils ont exprimé le profond chagrin que leur cause la perte de vies innocentes et dénoncent la destruction gratuite de biens matériels qui a résulté de cet acte d'agression barbare. Ils se sont inquiétés en particulier de la forte dégradation de la sécurité au voisinage des frontières du Lesotho, notamment du sabotage et de la destruction des infrastructures économiques, telles que le réseau d'adduction d'eau et les dépôts de carburant, ainsi que de la dangereuse situation militaire créée par le régime de Pretoria dans le secteur sud-est de la frontière entre le Lesotho et l'Afrique du Sud, dans la région du Matatiele. La Conférence a tenu l'Afrique du Sud pour pleinement responsable de cette situation, qui constitue une menace pour la sécurité, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Lesotho.
- 65. La Conférence a félicité le Gouvernement et le peuple du Lesotho de leur opposition résolue à l'apartheid, notamment à la politique de bantoustanisation menée par le régime de Pretoria. Elle a exprimé son soutien au royaume du Lesotho et sa solidarité avec lui devant les actes prémédités d'agression, de sabotage et de déstabilisation perpétrés par le régime minoritaire raciste d'Afrique du Sud. Elle a mis énergiquement en garde le régime raciste contre toute invasion du royaume du Lesotho, que ce soit directement ou par personnes interposées. La Conférence a rappelé en outre la résolution 527 (1982) du Conseil de sécurité, a pris acte avec satisfaction des mesures déjà prises par le Secrétaire général des Nations Unies pour mettre en oeuvre cette résolution et a lancé un appel à la communauté internationale, en particulier aux membres du Mouvement non aligné pour qu'ils apportent d'urgence au royaume du Lesotho l'aide qui lui est nécessaire pour renforcer sa capacité de résistance aux pressions et aux menaces injustifiées du régime raciste et pour remplir ses obligations internationales envers les réfugiés d'Afrique du Sud.
- 66. Les chefs d'Etat ou de gouvernement du Mouvement non aligné ont exprimé leur horreur devant la perpétration d'actes gratuits de subversion, d'invasion et d'agression de la part du régime raciste sud-africain contre la République du Zimbabwe. Ils ont énergiquement condamné les actes de sabotage commandités par l'Afrique du Sud contre l'infrastructure sociale, économique et militaire du Zimbabwe. Ils ont également dénoncé le régime raciste sud-africain qui prépare une guerre contre le Zimbabwe en entraînant et en finançant des groupes de subversion et en les infiltrant dans ce pays. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont félicité le Zimbabwe pour avoir efficacement repoussé et fait échouer plusieurs tentatives, de la part d'agents sud-africains et de bandits armés infiltrés, de déstabilisation de la paix dans ce pays. Ils ont, en conséquence, demandé à tous les Etats membres du Mouvement et autres pays épris de paix de fournir le maximum d'assistance diplomatique, politique et matérielle à la République du Zimbabwe pour lui permettre de défendre son indépendance et sa souveraineté et de renforcer ses moyens de défense.

- 67. La Conférence a condamné l'attaque des mercenaires qui visait à renverser le Gouvernement des Seychelles. Elle a exigé que tous les pays prennent des mesures efficaces pour empêcher leurs ressortissants de s'engager dans des forces mercenaires et refuser à celles-ci tout ce qui pourrait faciliter leurs funestes activités.
- 68. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont félicité les Etats de première ligne et les autres Etats voisins de leur courage et de leur détermination devant les actes cyniques d'intimidation de l'Afrique du Sud et ils ont invité la communauté mondiale à apporter toute l'assistance et tout le soutien possibles à ces pays pour renforcer leurs défenses et pour créer des conditions propres à éviter un bain de sang dans toute l'Afrique australe.

V. SAHARA OCCIDENTAL

- 69. Rappelant les déclarations antérieures du Mouvement au sujet du problème du Sahara occidental, la résolution 36/46 et la décision 36/406, ainsi que la résolution 37/28 et la décision 37/411 de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, la Conférence a réaffirmé son appui aux efforts du Comité de mise en oeuvre en vue de résoudre le conflit conformément à la décision de la dix-huitième Réunion au sommet de l'Organisation de l'unité africaine.
- 70. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont fait état de leur préoccupation devant les risques pour la paix et la stabilité de la région que posaient toute intervention étrangère et toute internationalisation du problème.
- 71. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont prié instamment les parties au conflit d'engager immédiatement des négociations sous les auspices du Comité de mise en oeuvre de l'Organisation de l'unité africaine en vue de parvenir à une solution juste et durable du conflit du Sahara occidental, conformément à la Charte des Nations Unies, à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale des Nations Unies, aux principes du Mouvement des pays non alignés et aux décisions de l'ONU et de l'Organisation de l'unité africaine.

VI. MAYOTTE

72. En ce qui concerne l'île comorienne de Mayotte qui demeure sous l'occupation française, les chefs d'Etat ou de gouvernement ont réaffirmé qu'elle fait partie intégrante du territoire souverain de la République fédérale islamique des Comores. Ils ont également exprimé leur solidarité agissante avec le peuple comorien dans ses efforts légitimes pour récupérer l'île et préserver l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale des Comores. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont réaffirmé leur soutien aux résultats globaux du référendum effectué le 22 décembre 1974 pour l'ensemble du territoire comorien et ont rejeté toute proposition d'un nouveau référendum à Mayotte.

VII. ILES MALGACHES

73. S'agissant des îles malgaches - îles Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India - de l'océan Indien, et compte tenu des diverses décisions prises par l'Organisation de l'unité africaine et le Mouvement des pays non alignés sur cette question, les chefs d'Etat ou de gouvernement ont demandé instamment au Gouvernement français d'entamer des négociations avec le Gouvernement malgache en vue de régler la question conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies.

VIII. L'OCEAN INDIEN, ZONE DE PAIX

- 74. Dès le premier appel lancé lors de la Conférence au sommet de Lusaka pour demander à tous les Etats de considérer l'océan Indien comme une zone de paix et de le respecter comme telle, les pays non alignés ont constamment donné leur appui unanime à la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 2832 (XXVI) en date du 16 décembre 1971, qui visait à sauvegarder l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale des Etats de la région et à éliminer de l'océan Indien et de ses prolongements naturels, les bases étrangères, installations militaires et services de soutien logistique et à en retirer les armes nucléaires et armes de destruction de masse ainsi qu'à libérer la région des rivalités et des luttes d'influence entre grandes puissances, qui les ont conduites à renforcer leur présence militaire et mettent en péril la paix et la stabilité dans la région.
- 75. La Conférence a réaffirmé la détermination des Etats non alignés de continuer d'oeuvrer pour que soient atteints les objectifs inscrits dans la Déclaration, faisant de l'océan Indien une zone de paix et examinés à la Réunion des Etats du littoral et de l'arrière-pays tenue en juillet 1979, ainsi qu'aux réunions ultérieures du Comité spécial de l'océan Indien. Elle a aussi réaffirmé sa conviction que l'existence dans la zone de l'océan Indien de toute marque de la présence militaire d'une grande puissance, de bases étrangères d'installations militaires, de services de soutien logistique, d'armes nucléaires et d'armes de destruction de masse, s'inscrivant dans le contexte des rivalités entre grandes puissances, constitue une violation flagrante de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix.
- 76. Elle a considéré avec inquiétude et préoccupation l'escalade constante de la présence militaire des grandes puissances dans la zone de l'océan Indien, notamment l'agrandissement des bases existantes, la recherche de nouvelles facilités pour l'installation de bases et l'établissement de nouvelles structures de commandement militaire par les grandes puissances, contrairement aux volontés expresses des Etats du littoral et de l'arrière-pays de l'océan Indien et d'autres pays non alignés. Ces activités mettent en péril l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et le développement pacifique des Etats de la région.
- 77. Elle a noté avec préoccupation que la recherche de sphères d'influence sapait l'objectif de sécurité collective universelle sans alliance militaire que poursuivent les pays non alignés et leurs intérêts en matière de sécurité. Elle a aussi enregistré et condamné le développement de concepts stratégiques

reconnaissant au régime raciste d'Afrique du Sud un rôle régional dont il prend prétexte pour maintenir par la force le système d'apartheid, pour occuper illégalement le territoire international de la Namibie et pour déstabiliser les Etats indépendants voisins.

- 78. Les pays non alignés sont résolus à oeuvrer pour le succès de la Conférence sur l'océan Indien qui doit se tenir à Sri Lanka en 1984. Ils ont demandé instamment au Comité spécial des Nations Unies de terminer les préparatifs de ladite conférence en se conformant à son mandat. Ils ont loué et appuyé les efforts des membres non alignés du Comité spécial en vue de terminer les préparatifs de ladite conférence malgré les retards injustifiés occasionnés par l'attitude de certaines grandes puissances qui avait jusqu'à présent entravé l'achèvement des préparatifs pour la convocation de la conférence. Ils ont aussi instamment prié toutes les grandes puissances et autres utilisateurs maritimes importants de participer à la conférence dans un esprit positif et entre-temps d'entamer un processus de réduction de leur présence militaire dans la zone de l'océan Indien.
- 79. La Conférence a demandé la reprise de négociations bilatérales entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, qui devraient aboutir à la réduction et, finalement, à l'élimination de la présence militaire des puissances concernées et contribueraient de ce fait à la mise en oeuvre de la résolution 2832 (XXVI) relative à l'océan Indien en tant que zone de paix.
- 80. La Conférence s'est déclarée à nouveau satisfaite de l'initiative prise par le Président de la République démocratique de Madagascar en proposant la convocation à Tananarive d'une conférence au sommet sur l'océan Indien. La Conférence a demandé aux pays non alignés de la région d'organiser des consultations pour l'élaboration d'une convention internationale relative à l'océan Indien, comme l'a proposé Madagascar.
- IX. SOUVERAINETE DE MAURICE SUR L'ARCHIPEL DE CHAGOS, Y COMPRIS DIEGO GARCIA
- 81. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont exprimé, en particulier, leur plein appui à la souveraineté de Maurice sur l'archipel de Chagos, y compris Diego Garcia, qui, en 1965, a été détaché du territoire de Maurice par l'ancienne puissance coloniale en violation des dispositions des résolutions 1514 (XV) et 2066 (XX) de l'Assemblée générale des Nations Unies. L'établissement et le renforcement de la base militaire de Diego Garcia a compromis la souveraineté, l'intégrité territoriale et le développement pacifique de Maurice et des autres Etats. Ils ont demandé la restitution sans tarder de Diego Garcia à Maurice.

X. QUESTION DE PALESTINE

82. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont réaffirmé que le Mouvement des pays non alignés dans son ensemble s'est engagé à apporter son soutien au peuple palestinien pour la libération de sa patrie et le recouvrement de ses droits nationaux inaliénables.

- 83. La Conférence a réaffirmé que l'occupation sioniste de la Palestine et a l'usurpation et le déni des droits inaliénables du peuple palestinien constituent l'essence même du conflit arabo-israélien. La Conférence a affirmé qu'il ne saurait y avoir de paix juste et durable au Moyen-Orient sans le retrait total et inconditionnel d'Israël de tous les territoires palestiniens et autres territoires arabes qu'il occupe depuis 1967, y compris Jérusalem, et sans que soit apportée une solution juste au problème de la Palestine sur la base du recouvrement et de l'exercice en Palestine des droits inaliénables du peuple palestinien, en particulier le droit de retour, le droit à l'auto-détermination sans ingérence extérieure et le droit à l'indépendance et à la souveraineté nationales, y compris le droit de créer l'Etat indépendant palestinien sur sa terre, la Palestine.
- 84. La Conférence a réaffirmé que l'Organisation de libération de la Palestine est le seul et unique représentant légitime du peuple palestinien et qu'elle a le droit de participer de façon indépendante et sur un pied d'égalité à toutes les entreprises, conférences et activités internationales comme aux institutions, organes et organismes internationaux en accord avec les résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives à la question de Palestine dans le but de garantir l'établissement et l'exercice en Palestine des droits inaliénables du peuple palestinien, en conséquence de quoi la Conférence rejette tous plans, arrangements et accords qui ne seraient pas conformes aux dispositions énoncées ci-dessus.
- 85. Les chefs d'Etat ou de gouvernement se sont félicités des résolutions de la seizième session du Conseil national palestinien, tenue en Algérie du 12 au 22 février 1983, qui ont réaffirmé les droits inaliénables du peuple palestinien et son unité sous la conduite de l'Organisation de libération de la Palestine, son seul et unique représentant légitime. La Conférence a aussi affirmé sa solidarité totale avec l'Organisation de libération de la Palestine qui a très courageusement fait face à l'agression sioniste et qui est sortie de cette épreuve plus forte, plus résolue et plus déterminée à lutter jusqu'à la réalisation des droits du peuple palestinien.
- 86. La Conférence a souligné l'urgente nécessité de s'efforcer de parvenir à une paix juste et globale sur la base des principes énoncés ci-dessus dans la présente Déclaration. Il ne faut engager aucune action qui contreviendrait à ces principes ou qui nuirait au combat des pays arabes pour la libération de leur territoire et à la lutte du peuple palestinien pour la libération de la Palestine, sa patrie, et à l'exercice des droits inaliénables qu'il y possède.
- 87. La Conférence a fermement condamné Israël pour la poursuite de l'occupation des territoires palestiniens et autres territoires arabes et pour les actes de répression qu'il persiste à perpétrer contre le peuple palestinien et a demandé que le Conseil de sécurité des Nations Unies, fort des pouvoirs dont il est investi, impose à Israël les justes sanctions prescrites par la Charte des Nations Unies jusqu'à ce qu'Israël se soit retiré de tous les territoires palestiniens et arabes occupés et ait démantelé toutes les colonies de peuplement israéliennes établies dans ces territoires et se soit intégralement conformé aux décisions pertinentes du Conseil de sécurité.

- 88. La Conférence a particulièrement condamné Israel pour les actes de génocide perpétrés contre le peuple palestinien dans les camps de Sabra et Chatila en territoire libanais sous l'occupation des forces armées israéliennes.
- 89. La Conférence a décidé aussi de demander à la communauté internationale d'instituer un tribunal des crimes de guerre afin de juger Israël, selon le droit international, pour les crimes qu'il a perpétrés contre le peuple palestinien dans tous les territoires qu'il a occupés depuis sa création en 1948.
- 90. La Conférence a mentionné la responsabilité du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique qui n'avait pas respecté ses engagements à assurer la sécurité et la sauvegarde des réfugiés palestiniens.
- 91. La Conférence a réaffirmé qu'elle s'oppose fermement à la politique et aux pratiques israéliennes dans les territoires arabes et palestiniens occupés, y compris Jérusalem, et les condamne vivement. Elle a condamné en particulier et a considéré comme étant illégale l'implantation de colonies israéliennes sur ces territoires, car ceci constitue un obstacle sérieux sur la voie d'une solution juste et globale de la question de Palestine et de la crise du Moyen-Orient.
- 92. La Conférence a réaffirmé, dans ce contexte, son refus total de toutes les politiques israéliennes visant à modifier le caractère physique, la composition démographique ou le statut juridique des territoires arabes et palestiniens occupés par Israël depuis 1967. La Conférence a décidé de ne reconnaître aucune modification réalisée par Israël sur les territoires précités et a demandé à tous les pays d'en faire de même et de s'abstenir de toute coopération avec Israël susceptible de l'encourager à poursuivre sa politique et ses pratiques dans les territoires arabes et palestiniens occupés.
- 93. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont réaffirmé la résolution de la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, tenue à New Delhi en 1981, qui condamnait fermement l'attitude hostile des Etats-Unis d'Amérique à l'égard des droits inaliénables du peuple palestinien et de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'évacuation totale et inconditionnelle de tous les territoires arabes et palestiniens occupés, y compris Jérusalem, attitude qui constituait une violation des principes et des objectifs de la Charte des Nations Unies et des résolutions de l'Assemblée générale sur la question de Palestine et le Moyen-Orient et était une entrave à l'instauration d'une paix juste dans la région.
- 94. La Conférence a condamné la politique que les Etats-Unis d'Amérique s'efforcent d'imposer dans la région, politique préjudiciable à la libération des territoires arabes et palestiniens occupés, y compris Jérusalem, et aux droits nationaux inaliénables du peuple palestinien.
- 95. La Conférence a aussi condamné le soutien accordé par les Etats-Unis d'Amérique à l'entité israélienne dans tous les domaines, particulièrement dans les domaines militaire et politique. La Conférence a affirmé que la poursuite de cette politique nuit aux relations et aux intérêts qui lient les pays non alignés d'une part et les Etats-Unis d'Amérique d'autre part.

- 96. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont noté avec satisfaction les efforts déployés par le Comité des Nations Unies pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien dans la recherche d'une solution à la question de Palestine. Ils se sont félicités des mesures prises par le Comité conformément à la résolution 37/86 de l'Assemblée générale pour organiser la Conférence internationale sur la Palestine qui doit se tenir à Paris en août 1983. Les chefs d'Etat ou de gouvernement se sont aussi déclarés convaincus que cette conférence contribuerait de façon positive à la réalisation des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien. Ils ont invité tous les membres à prendre une part active et à se faire représenter à un haut niveau à la Conférence internationale et aux réunions préparatoires régionales, de façon à contribuer au succès de ladite Conférence.
- 97. La Conférence a invité le Conseil de sécurité à mettre en oeuvre les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies relatives à la question de Palestine et en particulier la résolution 37/86 (D et E). Elle a prié le Secrétaire général des Nations Unies d'appliquer dans les plus brefs délais les dispositions de la résolution 37/120 (I et J).
- 98. La Conférence a décidé de créer un comité au niveau des chefs d'Etat, chargé de coopérer avec le Comité arabe de sept membres en vue de soutenir les droits du peuple arabe palestinien conformément au droit international et à la volonté des pays non alignés et de leurs peuples. Le Comité oeuvrerait avec les diverses forces jouant un rôle dans le conflit du Moyen-Orient en vue de l'instauration d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient qui permettrait au peuple palestinien d'exercer ses droits libres et souverains dans sa patrie indépendante. Le Comité serait constitué des pays et organisation membres suivants : Algérie, Bangladesh, Cuba, Inde (Présidence), Organisation de libération de la Palestine, Sénégal, Yougoslavie et Zambie.

XI. QUESTION DU LIBAN

- 99. Ayant examiné la grave situation à laquelle se trouve confronté le Liban, situation qui constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales de la région et du monde, la Conférence
 - a) a exprimé sa solidarité avec le peuple et le Gouvernement libanais;
- b) a réaffirmé son soutien à la sécurité du Liban, à son intégrité territoriale, à son indépendance et à son droit d'exercer sa souveraineté sur tout son territoire à l'intérieur de ses frontières reconnues internationalement;
- c) a demandé à tous les Etats de soutenir le Liban en ce qui concerne l'application des résolutions 508 (1982) et 509 (1982) du Conseil de sécurité en vue d'assurer le retrait des forces israéliennes de tout le territoire libanais;
- d) a invité tous les Etats à appuyer les efforts entrepris par le Liban en vue d'obtenir le retrait de toutes les forces non libanaises, dont la présence au Liban ne rencontre pas l'assentiment des autorités libanaises légales;

e) a réitéré son soutien au Liban dans les efforts qu'il déploie pour reconstruire son économie et renforcer ses institutions publiques afin de réaliser ses aspirations nationales.

XII. SITUATION AU MOYEN-ORIENT

- 100. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont exprimé leur préoccupation en ce qui concerne la détérioration de la situation au Moyen-Orient résultant de la poursuite par Israël d'une politique agressive et expansionniste dans la région. Ils ont considéré que cette situation laisse prévoir une nouvelle agression d'Israël et constitue une menace grave pour la paix et la sécurité mondiales. Ils ont réaffirmé la solidarité du Mouvement des pays non alignés avec la lutte menée par la nation arabe pour libérer les territoires arabes occupés et recouvrer les droits dont elle a été spoliée.
 - 101. La Conférence a jugé nécessaire de réaffirmer tous les principes et toutes les résolutions adoptés par le Mouvement non aligné sur la question de Palestine et la situation au Moyen-Orient, en particulier depuis l'agression israélienne de 1967. Elle a réaffirmé que la question ne pourrait être résolue et la paix instaurée dans la région que si les principes suivants étaient appliqués simultanément :
 - a) la question de Palestine est au coeur du problème du Moyen-Orient et à l'origine du conflit arabo-israélien;
 - b) la question de Palestine et le problème du Moyen-Orient constituent un tout indivisible et ne peuvent être traités ni résolus séparément. Par conséquent, une solution partielle ou une solution se limitant à certains aspects du conflit, à l'exclusion des autres, n'est pas possible, pas plus que ne l'est une paix partielle. La paix doit être juste et globale;
 - c) une paix juste dans la région ne peut être fondée que sur le retrait total et inconditionnel d'Israël de tous les territoires palestiniens et arabes occupés, le recouvrement par le peuple palestinien de tous ses droits nationaux inaliénables, y compris le droit de retour, le droit à l'autodétermination sans intervention étrangère, ainsi que le droit de créer son propre Etat indépendant et souverain sur son territoire national, conformément à la résolution 3236 (XXIX) de l'Assemblée générale, en date du 22 novembre 1974;
 - d) Jérusalem fait partie du territoire palestinien occupé et Israël doit l'évacuer complètement et inconditionnellement et le restituer à la souveraineté arabe;
 - e) l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) est le seul et unique représentant légitime du peuple palestinien, elle seule a le plein droit de représenter ce peuple et de participer pleinement à toutes les conférences, activités et affaires internationales relatives à la question de Palestine et au conflit arabo-israélien afin de réaliser les droits nationaux inaliénables du peuple palestinien et résoudre le problème du

Moyen-Orient. Aucune solution ne peut être considérée comme étant globale, juste ou acceptable, sans la participation de l'Organisation de libération de la Palestine à son élaboration et à son acceptation, de façon indépendante et sur un pied d'égalité;

- f) toutes les mesures prises par Israël sur les territoires arabes et palestiniens depuis leur occupation concernant les installations et toutes les modifications des caractéristiques politiques, culturelles, religieuses, démographiques, physiques, géographiques et autres sont nulles, non avenues et illégales;
- g) toutes les colonies de peuplement mises en place par Israël ou devant l'être sur les territoires occupés sont nulles, non avenues et illégitimes et constituent un obstacle à l'élaboration de la paix. Elles doivent donc être immédiatement détruites, aucune autre colonie ne doit être créée et la prolifération des colonies existantes ne doit pas être autorisée;
- 102. a) la Conférence a soutenu et adopté le Plan de paix arabe issu du douzième Sommet arabe tenu à Fès (Maroc) et a affirmé que ce Plan, qui se base sur la légalité internationale et sur les principes de l'équité et la justice, représente les fondements de l'instauration d'une paix juste et durable dans la région du Moyen-Orient;
- b) la Conférence a réaffirmé que le Mouvement non aligné considère la question de Palestine et des territoires arabes occupés depuis 1967 comme étant la cause commune de tous les pays non alignés. La Conférence a donc décidé que toute dérogation aux résolutions des conférences des pays non alignés relative au problème du Moyen-Orient et à la question de Palestine compromettrait l'unité du Mouvement non aligné dans sa lutte contre le colonialisme, l'occupation étrangère, le racisme et le sionisme. Elle serait aussi considérée comme un manquement des pays non alignés à leur détermination de mettre un terme à l'occupation par Israël des territoires arabopalestiniens et d'aider le peuple palestinien à réaliser ses droits nationaux inaliénables;
- c) la Conférence a condamné tout accord ou convention qui viole ou enfreint les droits de la nation arabe et du peuple palestinien reconnus par le Mouvement des pays non alignés, et conformément au droit international, à la Charte et aux résolutions pertinentes des Nations Unies, et qui empêche la libération de Jérusalem et des territoires arabes et palestiniens occupés ainsi que le plein exercice et la réalisation par le peuple palestinien de ses droits inaliénables;
- 103. a) la Conférence a réaffirmé sa ferme opposition aux politiques et aux pratiques israéliennes dans les territoires arabes et palestiniens occupés, y compris Jérusalem et les a fermement condamnées. Elle a condamné plus particulièrement l'établissement de colonies israéliennes sur ces territoires et les considère illégitimes, car elles constituent un obstacle menaçant sur la voie d'un règlement juste et global de la question de Palestine et du problème du Moyen-Orient;

- b) La Conférence a condamné l'invasion par Israël du territoire libanais et les crimes perpétrés par les forces israéliennes, en particulier le meurtre et la destruction dans ce pays non aligné.
- c) La Conférence a réaffirmé à cet égard son refus catégorique de toute politique israélienne visant à modifier les caractéristiques géographiques, la composition démographique, ou le statut juridique des territoires arabes et palestiniens occupés. La Conférence a décidé de ne reconnaître aucune modification réalisée par Israël sur les territoires précités et a demandé à tous les pays d'en faire de même et de s'abstenir de toute coopération avec Israël, susceptible de l'encourager à poursuivre sa politique et ses pratiques dans les territoires arabes et palestiniens occupés.
- 104. a) La Conférence a fermement condamné Israël pour son refus de respecter les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies relatives aux territoires syriens occupés des hauteurs du Golan. La Conférence a affirmé que la décision d'Israël d'annexer ces hauteurs et les mesures prises pour appliquer sa décision sont nulles et non avenues et n'ont aucune validité juridique. Elles n'ont aucun effet juridique et ne sont pas reconnues.
- b) La Conférence a prié instamment tous les Etats membres des Nations Unies qui n'ont pas encore pris de mesures pour mettre en oeuvre la résolution de l'Assemblée générale ES-1/9, en date du 5 février 1982, de le faire afin d'exprimer leur solidarité avec le juste combat mené par les ressortissants syriens dans les territoires syriens occupés des hauteurs du Golan. La Conférence a invité le Conseil de sécurité à prendre les mesures nécessaires pour obliger Israël à appliquer la résolution 497 (1981).
- c) La Conférence a exprimé le soutien total des membres du Mouvement non aligné et leur solidarité avec la lutte juste de la nation arabe contre l'occupation, l'agression et les menaces israéliennes et pour la réalisation des droits nationaux inaliénables du peuple arabe de Palestine et la libération des territoires arabes et palestiniens occupés. C'est ainsi que la Conférence a condamné l'attaque lancée par Israël et les Etats-Unis d'Amérique contre le droit de la Syrie de s'assurer les moyens de se défendre. La Conférence a noté avec une grande inquiétude que cette attaque pourrait être considérée comme préludant à une offensive préméditée contre la Syrie et d'autres pays arabes.
- 105. a) La Conférence a fermement condamné l'exploitation par israël des ressources et richesses naturelles de la Palestine et des territoires arabes occupés en violation des conventions de La Haye et de Genève et a prié instamment tous les pays de prendre les mesures nécessaires pour s'abstenir de toute coopération qui permettrait à Israël de continuer d'exploiter illégalement ces ressources et richesses.
- b) La Conférence a condamné le projet de construction par Israël d'un canal reliant la mer Morte à la mer Méditerranée. Elle a affirmé que ce projet constitue une activité dangereuse parmi les mesures d'agression entreprises contre les droits légitimes et les intérêts vitaux du peuple palestinien

et du Royaume hachémite de Jordanie, ainsi qu'une menace pour la paix et la sécurité mondiales. La Conférence a invité tous les pays à dénoncer ce projet et à s'abstenir d'apporter à Israël toute forme de soutien ou d'aide susceptible de lui permettre de le mener à bien.

- c) La Conférence a déclaré que les Conventions de Genève de 1949 et plus particulièrement la Convention No 4 relative à la protection des civils en temps de guerre et les Protocoles 1 et 2 annexés aux Conventions adoptés en 1977 doivent être appliqués à tous les territoires arabes et palestiniens occupés, y compris Jérusalem. La Conférence a condamné Israël pour sa violation persistante de ces conventions ainsi que des droits et libertés fondamentaux des habitants des territoires mentionnés, pour les avoir déplacés, pour avoir détruit leurs habitations et confisqué leurs biens. La Conférence a condamné le refus d'Israël de recevoir le Comité tripartite créé en vertu de la résolution 446 (1979) du Conseil de sécurité et chargé de faire une enquête sur les conditions dans les colonies de peuplement des territoires arabes occupés, et son refus de respecter la résolution 452 (1979) du Conseil de sécurité.
- d) La Conférence a condamné toutes les politiques et particulièrement la politique des Etats-Unis d'Amérique, qui aident Israël à poursuivre son occupation des territoires arabes et palestiniens et compromettent l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables. A cet égard, la Conférence a noté que les Etats-Unis d'Amérique continuaient de soutenir Israël dans plusieurs domaines.
- e) La Conférence a aussi noté que les Etats-Unis d'Amérique, en faisant usage de leur droit de veto au Conseil de sécurité d'une manière non conforme aux principes et aux objectifs de la Charte des Nations Unies empêchent le Conseil de sécurité de prendre des mesures visant à appliquer le principe du caractère inadmissible de l'acquisition de territoires par la force et à permettre au peuple palestinien de recouvrer ses droits inaliénables. En conséquence, la Conférence a demandé aux Etats-Unis d'Amérique de renoncer au recours abusif à son droit de veto.
- f) La Conférence a exprimé sa profonde inquiétude devant la création d'une "alliance stratégique" entre les Etats-Unis d'Amérique et Israël, et affirmé que cette alliance renforçait le rôle agressif d'Israël qui menace la stabilité des pays du Moyen-Orient, la paix et la sécurité mondiales et encourageait Israël à poursuivre sa politique d'annexion, d'agression et de discrimination raciale.
- g) La Conférence s'est montrée profondément préoccupée devant le renforcement de l'armement classique et nucléaire d'Israël, qui vise à consolider la position d'Israël comme base du colonialisme et du racisme dans le tiers monde d'une manière générale, en Afrique et en Asie en particulier. En prenant de telles mesures, Israël met en péril la paix et la sécurité mondiales. La Conférence a demandé l'application des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies 33/71 du 14 décembre 1978 sur la collaboration militaire et nucléaire avec Israël et 37/82 du 9 décembre 1982 sur l'armement nucléaire israélien.

- h) La Conférence a condamné Israël pour la poursuite de sa politique d'agression et d'annexion menée contre les pays arabes et le peuple palestinien, et a invité tous les pays, notamment les Etats-Unis d'Amérique à mettre immédiatement un terme à leur aide militaire, politique et économique ainsi qu'à la fourniture de moyens en personnel à Israël. La Conférence a invité tous les pays à ne fournir ni aide ni installations favorisant la mise en oeuvre de plans sionistes touchant l'immigration des Juifs du monde entier en Palestine et dans les territoires arabes occupés. La Conférence a condamné toutes les forces d'intervention militaire impérialistes ou colonialistes qui ont constitué ou constituent une menace pour la sécurité et l'indépendance des pays arabes et une ingérence dans leurs affaires intérieures.
- i) La Conférence a exprimé sa profonde préoccupation devant le renforcement de la collaboration entre l'entité sioniste en Palestine et le régime raciste de l'Afrique du Sud, notamment dans les domaines militaires et nucléaires. Elle a résolument condamné cette collaboration et cette solidarité, et a invité tous les pays du Mouvement à rompre leurs relations avec les deux régimes précités dans tous les domaines et à les isoler complètement.
- 106. a) La Conférence a demandé au Conseil de sécurité de reconnaître les droits nationaux inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination et son droit à la création d'un Etat arabe indépendant en Palestine et de faciliter l'exercice de ces droits. La Conférence a aussi demandé au Conseil de sécurité d'appliquer le principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la force, en prenant les mesures nécessaires qui conduisent au retrait d'Israël de tous les territoires palestiniens et arabes qu'il occupe depuis 1967. La Conférence a invité les membres du Conseil de sécurité à jouer leur rôle et à assumer leurs responsabilités afin que le Conseil puisse prendre, conformément à la Charte des Nations Unies, les mesures appropriées en vue d'instaurer et de garantir la paix et la sécurité au Moyen-Orient.
- La Conférence a passé en revue l'histoire du Moyen-Orient depuis l'installation d'Israël en Palestine en 1948 et a estimé que la politique et les pratiques agressives, expansionnistes et colonialistes d'Israël adoptées dans les territoires occupés contre la nation arabe en général et le peuple arabe de Palestine en particulier, que ses actes répétés de violation de la Charte des Nations Unies, des principes du droit international ainsi que des accords et traités internationaux, que son refus constant d'appliquer les résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur le Moyen-Orient démontraient qu'Israël n'est pas un membre épris de paix et ne respecte ni les dispositions de la Charte des Nations Unies ni les résolutions des organisation internationales. La Conférence a donc estimé qu'il est grand temps pour les Nations Unies de prendre les mesures nécessaires énoncées au Chapitre VII de la Charte. La Conférence a invité le Conseil de sécurité à se réunir pour prendre les mesures dont il est fait état contre Israël du fait de sa non-application des résolutions du Conseil de sécurité et de sa politique qui met en péril la paix et la sécurité internationales.

- c) La Conférence a demandé à tous les pays favorables à la libération des territoires occupés et à la cause palestinienne de prendre toutes les mesures appropriées contre les pays, notamment les Etats-Unis d'Amérique, qui encouragent Israël à poursuivre sa politique et ses pratiques.
- d) La Conférence a rappelé la décision prise par les chefs d'Etat ou de gouvernement lors de la réunion tenue à Alger, au cours de laquelle ils ont instamment prié les pays non alignés d'oeuvrer en vue d'un boycottage d'Israël dans les domaines diplomatique, économique, militaire et culturel et des communications maritimes et aériennes conformément aux dispositions du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Examinant les raisons qui ont conduit à l'adoption de cette résolution, la Conférence a affirmé la nécessité de poursuivre la mise en application de ladite résolution et a instamment prié les pays membres du Mouvement d'y souscrire et de l'appliquer avec rigueur.
- 107. a) La Conférence a affirmé l'engagement des pays du Mouvement à renforcer leur soutien aux pays arabes parties au conflit et à l'Organisation de libération de la Palestine, seul et unique représentant légitime du peuple palestinien pour leur permettre de remplir les obligations que leur impose la lutte de libération et de défense de leur territoire et de préserver leur indépendance contre les actes d'agression et les menaces d'Israël. La Conférence a instamment prié les pays amis et les organisations qui ont participé à la lutte de libération nationale de continuer à lui assurer leur soutien.
- b) La Conférence s'est félicitée de la solidarité efficace manifestée par tous les pays et puissances qui soutiennent la lutte du peuple palestinien et de la nation arabe, plus particulièrement les pays de l'Organisation de l'unité africaine, les pays socialistes et l'Organisation de la Conférence islamique. La Conférence a également fait l'éloge de l'attitude progressiste adoptée par l'Europe sur le problème du Moyen-Orient et de la Palestine, et a invité ces pays et puissances à renforcer leur soutien politique, diplomatique et matériel au peuple palestinien et aux pays arabes dans leurs efforts visant au rétablissement de tous leurs droits nationaux et à la récupération de tous les territoires arabes occupés.
- XIII. AGRESSION ISRAELIENNE CONTRE LES INSTALLATIONS NUCLEAIRES IRAQUIENNES
- 108. La Conférence a catégoriquement condamné l'agression monstrueuse perpétrée par Israël contre les installations nucléaires iraquiennes destinées à des fins pacifiques, comme étant un acte de terrorisme d'Etat et un acte d'agression sans précédent par lequel un réacteur nucléaire a pour la première fois dans l'histoire fait l'objet d'une attaque armée.
- 109. La Conférence a demandé au Conseil de sécurité et à tous les pays, ainsi qu'aux organisations et institutions internationales, de mettre en oeuvre les mesures qui s'imposent pour dissuader Israël de faire peser des menaces et de renouveler de tels actes d'agression, qui mettent gravement en danger la paix et la sécurité internationales.

- 110. Notant qu'une agression armée conduite avec des armes classiques contre des installations nucléaires aurait les mêmes effets et conséquences que l'usage d'une arme nucléaire, la Conférence a demandé que soit étudiée sans tarder la possibilité de conclure un accord international tendant à interdire les attaques militaires dirigées contre des installations nucléaires.
- 111. La Conférence s'est déclarée solidaire avec l'Iraq et avec tous les autres pays en développement dans l'exercice de leur droit d'acquérir et de mettre au point des techniques nucléaires à des fins pacifiques et pour leurs programmes de développement.

XIV. ASIE DU SUD-EST

- 112. Passant en revue la situation en Asie du Sud-Est, les chefs d'Etat ou de gouvernement se sont montrés fort préoccupés par les conflits continus et les tensions qui agitent cette région, en particulier du fait que de nombreux Etats en cause sont membres du Mouvement des pays non alignés. Ils ont réaffirmé leur appui aux principes de non-ingérence dans les affaires d'Etats souverains et de l'inadmissibilité de l'emploi de la force contre des Etats souverains. Ils ont mis en garde contre le danger réel d'une propagation des tensions existant au Kampuchea et alentours. Ils se sont déclarés convaincus qu'il faut d'urgence trouver un moyen de renverser la tendance par une solution politique globale qui prévoit le retrait de toutes les forces étrangères, garantissant ainsi le plein respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriales de tous les Etats de la région, y compris le Kampuchea.
- 113. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont réaffirmé le droit du peuple kampuchéen de déterminer son propre destin sans ingérence, subversion ou coercition étrangères et ils ont exprimé l'espoir qu'un processus de négociation et la compréhension mutuelle permettront de créer un climat favorable à l'exercice de ce droit. Ils sont également convenus que les problèmes d'ordre humanitaire résultant des conflits qui troublent cette région appellent des mesures d'urgence exigeant la coopération active de toutes les parties concernées. Ils ont instamment prié tous les Etats de la région d'entamer un dialogue conduisant au règlement de leurs différends et à l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables dans la région, ainsi qu'à l'élimination d'ingérences ou de menaces d'intervention de puissances extérieures. Dans ce contexte, ils ont noté avec approbation les efforts déployés en vue de créer dans les meilleurs délais une zone de paix, de liberté et de neutralité dans la région et ils ont demandé à tous les Etats d'apporter leur appui entier à ces efforts.

XV. ASIE DU SUD-OUEST

114. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont noté avec une profonde inquiétude la situation en Asie du Sud-Ouest et ils sont convenus qu'elle était lourde de conséquences dangereuses pour la paix et la stabilité de la région. Ils sont convenus que la persistance de cette situation aurait de graves répercussions sur la paix et la sécurité internationales. Dans ce contexte, les ministres ont estimé que la situation en Afghanistan était particulièrement préoccupante. Ils ont réitéré l'appel urgent qu'ils avaient lancé à la

Conférence des ministres des Affaires étrangères tenue à New Delhi en février 1981 pour demander un règlement politique, sur la base du retrait des troupes étrangères et du plein respect de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de la qualité d'Etat non aligné de l'Afghanistan, ainsi que de la stricte observation du principe de non-intervention et de non-ingérence. Ils ont également réaffirmé le droit des réfugiés afghans à retourner dans leurs foyers en toute sécurité et dans l'honneur et ils ont lancé un appel pour que ce vaste problème humanitaire soit résolu dans les meilleurs délais. A cette fin, ils ont exhorté toutes les parties intéressées à oeuvrer pour un règlement qui assurerait que le peuple puisse déterminer son propre destin à l'abri de toute ingérence extérieure et qui permettrait aux réfugiés afghans de retourner dans leurs foyers.

115. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont exprimé leur satisfaction devant les efforts sincères déployés en vue d'un règlement politique de la situation en Afghanistan et apporté leur soutien aux mesures constructives prises à cet égard par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Ils ont estimé que les discussions qui se déroulent par l'intermédiaire du Secrétaire général représentaient un pas dans la bonne voie et ont insisté pour que ces efforts se poursuivent en vue de promouvoir dans les meilleurs délais un règlement politique du problème conformément aux idéaux et aux principes du Mouvement des pays non alignés. Ils ont demandé à tous les pays de faire preuve de modération pour éviter de compromettre davantage la paix et la sécurité dans la région, et de prendre des mesures pouvant aboutir à la création de conditions propres à l'établissement, entre les Etats de la région, de relations stables et harmonieuses fondées sur les principes du Mouvement des pays non alignés : coexistence pacifique, respect de la souveraineté, indépendance nationale, intégrité territorialet et non-intervention et noningérence dans les affaires intérieures des Etats.

XVI. COREE

- 116. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont réaffirmé leur soutien au désir du peuple coréen de réunifier pacifiquement sa patrie et aux efforts qu'il déploie pour atteindre ce but sans aucune ingérence étrangère, conformément aux trois principes d'indépendance, d'unification pacifique et de grande unité nationale exposés dans la Déclaration commune Nord-Sud du 4 juillet 1972.
- 117. La Conférence a exprimé l'espoir de voir le retrait de toutes les troupes étrangères de cette région contribuer à exaucer le désir de réunification politique manifesté par le peuple coréen.

XVII. CONFLIT IRAN-IRAQ

118. La Conférence a pris note du rapport soumis par les ministres des affaires étrangères de Cuba, de l'Inde et de la Zambie et le chef du Département politique de l'Organisation de libération de la Palestine auxquels la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés tenue à New Delhi en février 1981 avait donné mission de ne ménager aucun effort pour concourir

à l'application des principes du non-alignement en ce qui concerne le conflit entre l'Iran et l'Iraq. Elle a loué le travail mené par le Groupe pour trouver une solution juste et honorable à ce malheureux conflit.

XVIII. EUROPE

- 119. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont exprimé leur préoccupation devant la montée de la tension en Europe et l'accroissement dangereux des stocks d'armes sur le continent, qui aggravent encore la rivalité entre les blocs et mettent en danger la paix et la sécurité internationales. Ils ont estimé que les pays neutres et non alignés constituent de plus en plus des facteurs positifs dans les relations européennes, complémentaires des efforts globaux du Mouvement non aligné.
- 120. Les chefs d'Etat ou de gouvernement se sont félicités de la contribution des pays neutres et non alignés dans le cadre du processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et de leurs efforts en vue de réduire la tension internationale en Europe, sur la base de l'Acte final de la Conférence, notamment par la convocation de la Conférence sur les mesures propres à accroître la confiance et sur le désarmement en Europe.
- 121. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont réaffirmé l'étroite relation qui existe entre les problèmes de sécurité en Europe et en Méditerranée et ont estimé que, s'agissant de questions relatives à la sécurité et à la coopération en Méditerranée, tous les pays membres non alignés de la région méditerranéenne devraient être autorisés à participer à la CSCE.

XIX. MEDITERRANEE

- 122. Les chefs d'Etat ou de gouvernement se sont également félicités de l'initiative prise par Malte au sein de la CSCE visant à convoquer une réunion chargée d'examiner les questions relatives à la sécurité dans la région méditerranéenne, conformément à l'Acte final d'Helsinki.
- 123. A cet égard, ils ont souligné à nouveau la nécessité de renforcer la coopération entre pays méditerranéens. Ils ont demandé en conséquence qu'une réunion des pays méditerranéens non alignés soit tenue dès que possible en vue d'un effort concerté et de la mise au point d'initiatives en matière de coopération et de renforcement de la sécurité dans la région de la Méditerranée.
- 124. Ils ont noté avec préoccupation la montée des tensions en Méditerranée, en raison essentiellement de la politique d'agression menée avec persistance par Israël et de l'accumulation croissante d'armements dans la région. Ils ont réitéré les positions prises par le Mouvement non aligné et souscrit à la résolution de l'Organisation des Nations Unies tendant au relâchement de la tension et au règlement des problèmes afin de transformer la Méditerranée en une zone de paix, de sécurité et de coopération à l'abri de toute rivalité et de tout conflit.

- 125. Ils ont demandé instamment que de nouveaux efforts soient déployés en vue de trouver des solutions justes et durables aux situations de crise, conformément à la Charte des Nations Unies. Ils ont souligné la nécessité d'inverser la course aux armements, de réduire les rivalités et la tension, de promouvoir la coopération dans tous les domaines d'intérêt réciproque et de se rapprocher des autres objectifs du non-alignement. Ils se sont déclarés favorables à une participation plus active de l'Organisation des Nations Unies à la transformation de la Méditerranée en une zone de paix et de coopération.
- 126. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont réaffirmé leur soutien à la contribution de Malte pour l'établissement en Méditerranée d'une zone de paix, de sécurité et de coopération. Ils ont estimé qu'en assumant un statut de neutralité, fondé rigoureusement sur les principes du non-alignement, Malte apportait une contribution efficace à la paix et à la stabilité dans la région méditerranéenne; ils se sont engagés à appuyer ce statut, et ont instamment invité tous les autres pays à faire de même.
- 127. Ils ont considéré que le fait que des Etats méditerranéens et autres avaient non seulement reconnu le statut de Malte mais s'étaient également engagés à ne rien entreprendre qui puisse en quoi que ce soit remettre ce statut en cause, constituait un moyen efficace de relâchement de la tension et de renforcement de la sécurité en Méditerranée qui pourrait être élargi à l'avenir.

XX. CHYPRE

- 128. La Conférence a réitéré son entière solidarité avec le peuple et le Gouvernement de Chypre et son appui à leur égard, et elle a réaffirmé son respect pour l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'unité et le non-alignement de ce pays.
- 129. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont aussi exprimé leur profonde préoccupation devant le fait qu'une partie de la République de Chypre continuait à être soumise à l'occupation étrangère et ils ont exigé le retrait immédiat de toutes les forces d'occupation, comme base indispensable à la solution du problème de Chypre. Ils se sont félicités de la proposition du Président de la République de Chypre tendant à la démilitarisation complète de Chypre.
- 130. La Conférence a souligné le besoin urgent pour les réfugiés de pouvoir retourner de leur plein gré dans leurs foyers en toute sécurité, la nécessité urgente de respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales de tous les Chypriotes, de retrouver les disparus et de rendre compte de leur sort dans les meilleurs délais et elle a condamné tous les efforts et toutes les mesures tendant à modifier la structure démographique de Chypre. Elle a estimé que la situation de fait créée par la force des armes et par des actions unilatérales ne devrait aucunement influer sur la solution du problème.

131. Tout en se félicitant de l'intensification des efforts déployés par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et de l'accélération de la poursuite des entretiens intercommunautaires, la Conférence a noté avec inquiétude le manque de progrès réalisés au cours de ces entretiens et elle a exprimé l'espoir que ces derniers se poursuivraient dans un esprit positif et constructif, de manière à déboucher sur une solution rapide et mutuellement acceptable du problème, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, depuis la résolution 3212 (XXIX) de l'Assemblée générale, reprise par la résolution 365 (1974) du Conseil de sécurité et les décisions et déclarations du Mouvement des pays non alignés, que la Conférence a réaffirmées, jusqu'aux Accords de haut niveau du 12 février 1977 et du 19 mai 1979.

XXI. PROBLEMES DE L'AMERIQUE LATINE ET DES CARAIBES

- d'Amérique latine mènent depuis longtemps pour leur indépendance et leur souveraineté et ils ont noté avec satisfaction leur détermination de poursuivre une politique de non-alignement et de combattre l'impérialisme, le colonialisme, le néo-colonialisme et toutes les forces de domination étrangère, d'hégémonie et d'ingérence dans les affaires intérieures des Etats. A ce propos, ils se sont félicités de l'adhésion au Mouvement de dix pays d'Amérique latine et des Caraïbes depuis le sixième Sommet. Ils ont également noté avec satisfaction les efforts que font les Etats de la région pour renforcer leur unité, leur solidarité et leur coopération par les divers processus d'intégration régionale et soutiennent leurs aspirations visant à créer une organisation régionale représentative des intérêts de tous les pays de la région.
- 133. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont noté que le Communiqué final de la Réunion ministérielle extraordinaire du Bureau de coordination, tenue à Managua (Nicaragua) du 10 au 14 janvier 1983, pour évaluer la situation en Amérique latine et dans les Caraïbes, a confirmé une fois de plus la possibilité d'application universelle des principes et de la politique du non-alignement. Ils ont rappelé en outre que la Réunion avait été organisée compte tenu de la gravité de la situation dans la région, en particulier en Amérique centrale et dans les Caraïbes.
- 134. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont noté avec une grande inquiétude les tensions continues qui règnent en Amérique centrale, dans les Caraïbes et l'Atlantique Sud. De même, dans leur analyse de la situation dans la région, ils ont constaté que l'Amérique centrale traversait une grave crise politique, sociale et économique, due essentiellement aux structures traditionnelles d'un pouvoir répressif et aux structures économiques nationales, qui engendrent la pauvreté, l'inégalité et les souffrances, et qui sont aggravées par les interventions et les ingérences que les pays de la région ont dû subir depuis le siècle dernier.
- 135. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont affirmé que les changements intervenus en Amérique centrale ne pouvaient être attribués à un affrontement idéologique Est-Ouest. Ils ont également constaté que, bien que la situation de crise dans la région ne puisse être examinée sans tenir compte de l'évolution

défavorable dans le contexte mondial caractérisé par l'affrontement entre grandes puissances, cette situation a été aggravée par le renforcement de l'ingérence impérialiste dans les affaires intérieures des Etats de la région.

- 136. La Conférence a condamné les menaces et les actes d'intimidation nouveaux et toujours plus nombreux dirigés contre le Nicaragua ainsi que la gravité et le nombre croissant d'actes d'agression dont il fait l'objet. Elle a dénoncé en particulier la violation de son espace aérien et de ses eaux territoriales, l'utilisation du territoire de pays étrangers, dans la région et à l'extérieur de celle-ci, pour servir de base à des actes d'agression et à la formation de forces contre-révolutionnaires, la perpétration d'actes de terrorisme et de sabotage, en particulier les attaques armées d'anciens gardes somozistes à partir de la frontière nord qui ont entraîné des pertes humaines et matérielles considérables, ainsi que les mesures de pression économiques prises au niveau international. La Conférence a jugé que ces actions faisaient partie d'un plan délibéré visant à harceler et à déstabiliser ce pays, ainsi que l'a reconnu une puissance étrangère.
- 137. Examinant la situation tendue qui règne actuellement en Amérique centrale, la Conférence a accueilli avec satisfaction les initiatives de paix proposées par le Mexique, la France, le Venezuela, la Colombie et le Panama. Elle s'est félicitée de la réponse positive du Nicaragua et a demandé à tous les Etats concernés d'adopter une attitude analogue.
- 138. La Conférence a chargé le Bureau de coordination de suivre attentivement l'évolution de la situation dans cette sous-région et a demandé instamment que cesse tout acte hostile contre le Nicaragua. La Conférence a prié les gouvernements des Etats-Unis et du Honduras d'adopter une attitude constructive en faveur de la paix et du dialogue, conformément aux principes du droit international et elle a demandé à tous les Etats d'éviter toute action ou politique susceptibles d'aggraver les tensions dans la région.
- 139. La Conférence a estimé que la cessation de manoeuvres militaires ou de démonstrations de force réduira les tensions et facilitera le dialogue nécessaire à l'élaboration de solutions politiques et négociées aux problèmes de la région. Elle a déclaré que le droit de tout Etat de choisir librement son propre système politique, social et économique était d'une importance primordiale dans ce contexte.
- 140. La Conférence a également estimé que tous les Etats de la région devraient déployer tous les efforts possibles afin de résoudre leurs problèmes eux-mêmes, sans ingérence extérieure et de contribuer a créer des conditions favorables à la paix et à la tranquilité.
- 141. Rappelant les résolutions de la sixième Conférence au sommet, les chefs d'Etat ou de gouvernement ont noté avec préoccupation l'existence dans la région d'un autre foyer dangereux de tensions au Guatemala, dont le régime poursuit une politique répressive et expansionniste qui est renforcée par les liens militaires spéciaux qu'il entretient avec le régime sioniste d'Israël et avec l'impérialisme et qui constitue une menace pour les autres Etats de la région, en particulier pour le Belize.

- 142. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont constaté avec inquiétude que la situation en El Salvador a continué à se dégrader parce que des problèmes sociaux et économiques n'ont pas été résolus et que la répression et l'intervention impérialiste n'ont pas cessé, ce qui constitue une menace pour la paix et la sécurité dans la région. Ils ont demandé en conséquence l'arrêt immédiat et inconditionnel de cette intervention. Ils ont en outre exprimé leur préoccupation devant la participation croissante de l'armée hondurienne au conflit, lequel, de ce fait, risque de se développer. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont aussi prié instamment le Gouvernement des Etats-Unis d'adopter une attitude constructive qui puisse contribuer à la solution pacifique du problème. Dans ce contexte, ils ont reconnu la nécessité de promouvoir une solution négociée avec la participation de toutes les forces politiques représentatives, dont l'une, le FDR-FMLN, a formulé une proposition, favorablement accueillie, de dialogue sans condition préalable. Ils ont également accueilli avec satisfaction les initiatives de paix du Mexique et du Venezuela, ainsi que de la France et du Mexique, et toutes les autres initiatives visant au même objectif, et ils ont repoussé toute tentative d'empêcher ou de bloquer les négociations en question.
- 143. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont pris note des événements survenus récemment au Suriname et des mesures prises par certains gouvernements en réaction à ces événements. Ils ont exprimé leur soutien à la souveraineté et à l'indépendance du Suriname. Ils ont en outre formulé l'espoir que l'évolution future du Suriname sera conforme aux intérêts et au bien-être de sa population et se fera à l'abri de toute ingérence ou pression extérieure.
- 144. La Conférence a rappelé la solidarité que le Mouvement des pays non alignés a témoignée à Cuba depuis sa création et a réitéré son appel au Gouvernement des Etats-Unis pour qu'il mette fin immédiatement et sans conditions à tous ses actes d'agression et à ses menaces ainsi qu'au blocus économique qu'il maintient à l'égard de Cuba depuis 22 ans et qu'il a récemment intensifié après l'adoption de l'amendement Syms, en employant de nouvelles mesures restrictives à l'encontre de Cuba dans le domaine financier et dans ceux du crédit et du commerce. Elle a également lancé un vibrant appel pour que cesse la violation de l'espace aérien et des eaux territoriales de Cuba et a réaffirmé son soutien total à la revendication justifiée exigeant que les Etats-Unis rendent le territoire occupé illégalement par la base navale de Guantanamo et qu'ils versent une indemnité au peuple cubain au titre des pertes matérielles considérables occasionnées par le blocus et les autres actes d'agression.
- 145. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont vivement convié tous les Etats à s'abstenir scrupuleusement de tous actes d'agression, du recours à la menace ou à l'emploi de la force, de l'intervention ou de l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats ainsi que d'autres formes de pression, y compris les blocus économiques ou militaires. Ils ont réaffirmé le droit de tous les peuples de la région à l'autodétermination nationale, à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale, ainsi qu'au droit de choisir leur propre système politique, économique et social, et de poursuivre leur propre développement économique, sans ingérence ou pression de l'extérieur, de quelque nature que ce soit.

- 146. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont noté avec satisfaction que depuis la sixième Conférence au sommet, le Belize, Sainte-Lucie et Antigua-et-Barbuda, ont obtenu leur indépendance et sont aujourd'hui membres ou observateurs du Mouvement des pays non alignés. Ils ont de même réaffirmé leur conviction que le colonialisme devait être éliminé dans la région. Ils ont exhorté tous les Etats, en particulier les pays non alignés, à apporter leur soutien aux revendications légitimes de liberté, de paix et d'indépendance exprimées par les peuples d'Amérique latine et des Caraïbes encore soumis à la domination et à la dépendance coloniales et instamment demandé l'application, dans les plus brefs délais, de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale des Nations Unies, à ces territoires.
- 147. Rappelant les décisions antérieures du Mouvement et réaffirmant la nécessité d'éliminer le colonialisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifes—tations, les chefs d'Etat ou de gouvernement ont à nouveau déclaré soutenir le droit inaliénable du peuple de Porto Rico à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément à la résolution 1514 (XV).
- 148. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont rappelé les accords conclus par le Mouvement des pays non alignés depuis sa fondation qui stipulent que la création de bases militaires étrangères, contre la colonté des pays sur le territoire desquels elles sont installées, constitue une violation de leur souveraineté nationale, de leur indépendance et de leur intégrité territoriale, et ils ont noté le danger que représentaient l'existence de bases militaires et la réalisation de manoeuvres militaires dirigées contre les pays de la région.
- 149. La Conférence a accueilli avec satisfaction l'entrée en vigueur, le 10 octobre 1979, des traités de 1977 relatifs au Canal de Panama connus sous le nom de Traités Torrijos-Carter, entre la République du Panama et les Etats-Unis d'Amérique, qui garantissent l'exercice effectif de la souveraineté du Panama sur tout son territoire national, par un processus prévoyant la restitution à Panama de la juridiction sur les zones qui étaient regroupées auparavant sous la dénomination de Zone du Canal, et elle s'est félicitée de la participation croissante du Panama à l'administration et à la défense du canal, qui aboutira le 31 décembre 1999 à l'élimination de tout vestige du colonialisme dans la République du Panama.
- 150. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont noté avec satisfaction que les étapes de ce processus se déroulent comme prévu; ils se sont néanmoins déclarés préoccupés par l'attitude des Etats-Unis qui persistent à appliquer dans la Zone du Canal des politiques et des pratiques qui rendent difficile le respect fidèle des traités relatifs au Canal de Panama et surtout par la création d'échelles salariales discriminatoires et l'adoption de la Loi 9670 par le Congrès des Etats-Unis, lesquelles sont incompatibles avec ces traités et en violent les termes.
- 151. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont réaffirmé leur solidarité avec le peuple et le Gouvernement panaméens, souhaité que les Etats-Unis mettent un terme à toutes les politiques et pratiques susceptibles d'empêcher la juste application des traités susmentionnés et préconisé aussi le respect absolu du statut de

neutralité permanente du Canal de Panama. En outre, ils ont à nouveau demandé à tous les Etats du monde d'adhérer au protocole du traité relatif à la neutralité permanente du Canal de Panama, en respectant comme il se doit la souveraineté du Panama et le principe universel de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats.

- 152. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont exprimé leur préoccupation devant la persistance des politiques colonialistes, l'aggravation des pressions économiques, les menaces et les actes d'agression dans la région des Caraïbes. Ces faits constituent une menace réelle pour la paix, la sécurité et le développement de la région.
- 153. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont condamné les actions dissimulées et ouvertes et les pressions politiques et économiques qui sont exercées par des forces impérialistes contre la Grenade. Conscients des effets fâcheux de ces pressions sur les efforts de développement économique, ils ont exprimé leur soutien au droit inaliénable du Gouvernement et du peuple de la Grenade de poursuivre les processus politiques, économiques et sociaux qui leur sont propres, à l'abri de toutes les formes de pression et de menace extérieures. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont exprimé leur soutien pour le Gouvernement et le peuple de la Grenade et invité tous les pays à respecter l'indépendance et la souveraineté de la Grenade.
- 154. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont renouvelé leur attachement inconditionnel à l'indépendance et à l'intégrité territoriale du Belize et ils ont dénoncé toutes les pressions et menaces exercées contre sa souveraineté. À cet égard, ils ont appuyé le droit du Gouvernement bélizien de prendre toutes les initiatives qu'il jugerait souhaitables, dans le respect des principes du non-alignement et de la Charte des Nations Unies pour faire face efficacement à toute menace, et souligné que la menace ou l'emploi de la force contre le Belize étaient inacceptables. Ils ont aussi prié instamment tous les Etats de contribuer au développement économique du Belize.
- 155. Rappelant les nombreuses initiatives que les pays de la région ont prises dans le cadre de leurs efforts en vue de réaliser la paix, de garantir leur indépendance et de consolider leur développement, la Conférence a appuyé les efforts tendant à faire de l'Amérique centrale et des Caraîbes une zone de paix.

the state of the state of

156. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont fermement réaffirmé leur appui au droit de la République argentine à obtenir sa souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas) par le biais de négociations. Ils ont instamment demandé la reprise de ces négociations entre les Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni, avec la participation et les bons offices du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et ont réaffirmé qu'il était nécessaire que les parties tiennent dûment compte des intérêts de la population des îles. Ainsi assurerait-on une solution rapide, pacifique et juste de la question, conformément aux principes du Mouvement des pays non alignés et aux décisions qu'il a prises à ce sujet, ainsi qu'aux résolutions 1514 (XV), 2065 (XX), 3160 (XXVIII), 31/49 et 37/9 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

- 157. La Conférence a reconnu que les îles Falkland (Malvinas), les îles de la Géorgie du Sud et les Sandwich du Sud font partie intégrante de l'Amérique latine et a remercié les pays latino-américains et autres pays non alignés de la solidarité et du ferme soutien qu'ils ont témoignés à la République argentine dans les efforts qu'elle a déployés pour résoudre cette question de souveraineté et s'opposer à la consolidation de la situation coloniale qui existe dans ces îles.
- 158. En même temps, la Conférence a considéré que la présence militaire et navale massive et les activités du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord dans la région des îles Falkland (Malvinas) constituent une source de profonde inquiétude pour les pays de la région et sont préjudiciables à la stabilité de la zone.
- 159. La Conférence a noté les efforts que déployait le Gouvernement du Guyana en vue de consolider son indépendance et sa souveraineté. En ce qui concerne la revendication formulée par le Venezuela touchant plus des deux-tiers du territoire du Guyana, elle a rappelé que le Protocole de Port-of-Spain avait expiré en juin 1982. Elle a lancé un appel pour que soit apporté un règlement pacifique et juste au différend, sur la base des principes énoncés aux paragraphes 134 et 135 du Communiqué de la Réunion ministérielle du Bureau, tenue à La Havane en juin 1982, particulièrement ceux relatifs à l'inadmissibilité de la menace ou de l'emploi de la force pour le règlement des différends et au respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, et sur la base de la stricte observation de l'Accord de Genève de 1966.
- 160. La Conférence a réitéré son soutien résolu à la revendication juste et légitime de la part de la République de Bolivie de récupérer un débouché direct et utile sur l'océan Pacifique, en toute souveraineté. Convaincue que la solution de ce problème est conforme à l'intérêt de la communauté internationale et rappelant que la paix et la sécurité internationales l'exigent, la Conférence a instamment prié tous les Etats d'exprimer leur solidarité avec ce droit inaliénable du peuple bolivien. La Conférence a exprimé l'espoir que soit trouvée une solution juste à ce problème par les moyens pacifiques prévus dans la Charte des Nations Unies et dans le cadre des objectifs du Mouvement des pays non alignés.
- 161. Réaffirmant leur appui aux transformations économiques et sociales entreprises sur l'initiative du regretté président Salvador Allende, les chefs d'Etat ou de gouvernement ont exigé que soit appliquée la résolution relative au Chili adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa trente-septième session. Ils ont en outre affirmé leur appui aux aspirations légitimes du peuple chilien relatives au rétablissement des droits de l'homme essentiels et des libertées fondamentales, ainsi que de la politique de non-alignement lancée par le président Allende.

- 162. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont rappelé que les pays d'Amérique latine ont largement contribué au processus de négociations multilatérales dont le but est d'instaurer des relations économiques internationales plus justes, qu'ils ont encouragé des initiatives d'envergure dans le domaine du désarmement et du contrôle des armements et qu'ils ont adopté ou renforcé des mesures visant à la pleine utilisation de leurs ressources naturelles dans l'intérêt de leurs peuples.
- 163. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont noté l'existence en Amérique latine d'une zone dans laquelle les armes nucléaires sont proscrites en vertu du Traité de Tlatelolco signé par vingt-deux Etats d'Amérique latine mais ils ont estimé que ce traité ne pourrait entrer en vigueur tant que n'auraient pas été créées les conditions permettant à tous les Etats d'Amérique latine de le signer et de le ratifier et à toutes les puissances nucléaires de le respecter. Ils ont exhorté les Etats exerçant une responsabilité internationale à l'égard de territoires non souverains de la région à ratifier le Protocole additionnel au Traité de Tlatelolco afin que ces territoires puissent en bénéficier.
- 164. A cet égard, la Conférence a pris note des déclarations faites par la République argentine à la trente-septième session de l'Assemblée générale sur l'introduction signalée d'armes nucléaires par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord dans la région des îles Falkland (Malvinas), de la Géorgie du Sud et des Sandwich du Sud.
- 165. Les chefs d'Etat ou de gouvernement se sont félicités de la visite en Amérique centrale et dans les Caraïbes de Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II, porteur d'un message de paix et de réconciliation.

XXII. UTILISATION DE L'ENERGIE NUCLEAIRE A DES FINS PACIFIQUES

- 166. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont réaffirmé le droit inaliénable de tout Etat à l'accès total et sans restrictions à la technologie nucléaire destinée à des fins pacifiques, dans des conditions non discriminatoires, ils ont souligné la nécessité de respecter les options et les décisions de chaque Etat dans ce domaine, sans mettre en danger ou affecter les politiques et programmes concernant le cycle du combustible nucléaire ni la coopération internationale pour l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.
- 167. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont déploré les pressions et les menaces exercées et dirigées contre les pays en développement en vue de les empêcher de réaliser leurs programmes de développement de l'énergie nucléaire. Dans ce contexte, ils ont réaffirmé que la non-prolifération ne devait pas être utilisée comme prétexte pour empêcher les Etats d'exercer la plénitude de leurs droits à acquérir et à développer la technologie nucléaire à des fins pacifiques axées sur le développement économique et social, conformément à leurs priorités, intérêts et nécessités.

168. De même, ils se sont déclarés favorables à la convocation, après une préparation suffisante, de la Conférence des Nations Unies pour la promotion et la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, en vue de l'adoption en la matière de principes universellement acceptables de coopération internationale dans des conditions d'équité et de non-discrimination.

XXIII. REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS

169. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont noté avec préoccupation qu'au cours des dernières années les différends et conflits entre pays non alignés se sont aggravés et que certains d'entre eux ont occasionné des pertes graves en vies humaines et en dommages matériels à l'économie des pays concernés et qu'ils constituent des menaces pour la paix et le progrès des peuples de ces pays ainsi que pour la cohésion et la solidarité du Mouvement des pays non alignés. Ils ont considéré ces faits comme inquiétants, dans la mesure où leur persistance pourrait compromettre les efforts déployés par les pays non alignés en vue de renforcer la paix et la sécurité internationales.

170. La Conférence a rappelé que le principe du règlement pacifique des différends demeurait au coeur de la notion de coexistence pacifique préconisée par les pays non alignés. Elle a noté les inquiétudes exprimées à cet égard par les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés lors de conférences antérieures et elle a en particulier examiné les documents de présentés par la Yougoslavie, le document de travail sur la Commission pour le règlement pacifique des différends frontaliers entre pays non alignés, présenté par Sri Lanka, le projet de résolution sur le règlement pacifique des différends, présenté conjointement par le Bangladesh, l'Iraq et la Yougoslavie, ainsi qu'un certain nombre de suggestions et de propositions formulées par d'autres pays membres du Mouvement. La Conférence a demandé au Bureau de coordination à New York d'arrêter définitivement la composition du Groupe de travail mis en place à la réunion ministérielle de La Havane pour que toutes les propositions puissent être étudiées avec soin et qu'un rapport approprié puisse être présenté à une prochaine réunion ministérielle des pays non alignés.

171. Reconnaissant la nécessité de préserver l'unité des pays non alignés et de promouvoir la cause du règlement pacifique des différends entre ces pays, la Conférence a rappelé les principes suivants : Les pays non alignés en particulier devraient, dans leurs relations réciproques, être constamment guidés par les principes du strict respect mutuel de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats, de l'inviolabilité des frontières internationales légalement établies, de la non-ingérence et du respect du droit des peuples au développement national et social en toute liberté. Tous les différends devraient être résolus exclusivement par des moyens pacifiques parfaitement conformes aux objectifs, aux principes et aux dispositions de la Charte des Nations Unies ainsi qu'aux principes et aux objectifs du Mouvement des pays non alignés et s'inscrivant dans le cadre et dans les principes des organisations régionales comme l'Organisation de l'unité africaine (OUA), sans ingérence et sans recours aux pressions,

à la menace ou à l'emploi de la force. Les différends entre Etats voisins devraient être résolus par des moyens pacifiques, par des négociations directes, la médiation ou les bons offices acceptés par les parties concernées ou encore d'autres mesures prescrites dans la Charte des Nations Unies, sans recours aux pressions, à la menace ou à l'emploi de la force ni sans intervention ou ingérence étrangères.

XXIV. NON-INTERVENTION ET NON-INGERENCE

172. Rappelant les décisions pertinentes prises à la sixième Conférence au sommet de La Havane, les chefs d'Etat ou de gouvernement ont constaté avec satisfaction que les efforts des Etats membres du Mouvement non aligné ont abouti à l'adoption, par l'Assemblée générale des Nations Unies, de la Déclaration sur l'inadmissibilité de l'intervention et de l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats, qui fait l'objet de la résolution 36/103. Ils ont salué l'adoption de cette Déclaration comme un apport historique du Mouvement non aligné à la tâche d'inaugurer un régime de relations entre Etats, basé sur le respect mutuel de la souveraineté et de l'indépendance. Ils ont toutefois noté avec préoccupation la persistance des politiques d'intervention et d'ingérence, de pressions et de menaces ou d'emploi de la force, qui sont dirigées contre de nombreux pays non alignés, avec des conséquences périlleuses pour la paix et la sécurité. Ils ont invité tous les Etats à souscrire à la Déclaration et à en respecter les principes dans leurs relations avec les autres Etats.

XXV. NOUVEL ORDRE MONDIAL DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

- 173. a) Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont exprimé le profond sentiment de satisfaction qu'ils éprouvent en constatant les progrès réalisés par les divers organismes créés avec mission de promouvoir la coopération entre pays non alignés dans le domaine de l'information et des moyens de communication de masse, qui fait partie intégrante de leur processus de développement national. Ils ont en particulier loué le travail accompli par le Pool des agences de presse et l'organisme de radiodiffusion des pays non alignés et ont instamment prié les organismes considérés d'appliquer avec ardeur leurs programmes d'action respectifs de manière à étendre et à diversifier davantage encore la remarquable contribution qu'ils apportent à la décolonisation de l'information et à neutraliser les reportages tendancieux et les campagnes de presse menées contre les pays non alignés et les mouvements de libération nationale. Pour faciliter la tâche de ces institutions, les chefs d'Etat ou de gouvernement ont fortement préconisé l'application de mesures visant:
 - à abaisser les tarifs des communications, spécialement à l'occasion de l'Année mondiale des communications;
 - à faire progresser et à accélérer le développement des infrastructures de communication, conformément à la résolution 36/40 de l'Assemblée générale des Nations Unies relative à l'Année mondiale des communications (1983);

- à établir ou à renforcer les agences de presse et les organismes de radiodiffusion nationaux et à encourager des contacts et des échanges plus fréquents entre représentants des médias et gouvernements;
 - à participer activement à la deuxième Conférence sur les stratégies et les politiques en informatique (SPIN II) qui doit se tenir à La Havane en 1984.
- b) Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont accordé aux statuts du Pool des agences de presse des pays non alignés la qualité de document officiel de la Conférence.
- c) La Conférence a rendu hommage au Conseil intergouvernemental pour l'oeuvre qu'il a accomplie en établissant un cadre de coopération à Georgetown en mai 1981 ainsi que pour les mesures pratiques de coopération énoncées dans le Programme d'action adopté à La Valette en juin 1982. Elle a souscrit à la recommandation du Conseil intergouvernemental à l'effet que les ministres de l'information se réunissent en conférence générale dans les six mois qui suivent chaque conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement en vue de consolider et d'élargir la coopération mutuelle entre pays non alignés conformément aux objectifs et aux principes du nouvel ordre international de l'information et de la communication et d'évaluer l'influence des développements technologiques dans ce domaine. La Conférence a également entériné la recommandation du Conseil intergouvernemental à l'effet que la conférence générale des ministres de l'information définisse les critères applicables au Conseil intergouvernemental et en poursuive la mise en place pendant la période qui s'étendra jusqu'à la prochaine Conférence générale.
- d) Ils ont demandé au président du Conseil intergouvernemental de poursuivre ses consultations en vue de déterminer le lieu et la date de la conférence générale des ministres de l'information.
- e) Réaffirmant l'importance du centre de documentation des Non-Alignés à Colombo, ils ont invité tous les membres du Mouvement à prêter assistance au centre dans toute la mesure de leurs possibilités.
- f) Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont demandé aux membres du Mouvement d'examiner soigneusement les implications que présentent pour la souveraineté nationale et le développement économique des pays en développement l'utilisation de l'orbite géostationnaire et la réglementation du spectre magnétique électronique, qui sont d'une importance capitale pour la diffusion de l'information dans les domaines du négoce, du commerce et des échanges mondiaux.
- g) Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont rappelé l'accord intervenu à l'Unesco sur la nécessité d'établir un nouvel équilibre et une réciprocité accrue dans le flux d'information en provenance et à destination des pays en développement aussi bien qu'entre ces mêmes pays par le renforcement et l'expansion des moyens de communication de masse et des infrastructures d'information dans les pays en développement. Dans cette optique, ils ont demandé :

- aux membres du Mouvement de continuer à coordonner leurs efforts pour réaliser des objectifs communs au sein des Nations Unies, de l'Union internationale des télécommunications et des conférences mondiales administratives des radiocommunications;
 - à tous les Etats membres de l'Unesco de dégager les ressources additionnelles nécessaires au système des Nations Unies pour instaurer pleinement le nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, en particulier en apportant leur pleine contribution, à la mesure de leurs ressources, au Programme international de l'Unesco pour le développement de la communication et aux autres programmes internationaux pour le développement des infrastructures de communication.

XXVI. ORGANISATION DES NATIONS UNIES

174. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont souligné l'importance de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'instance internationale la plus appropriée pour trouver des solutions aux grandes questions mondiales, comme la réalisation d'un désarmement général et complet, l'instauration du nouvel ordre économique international, l'élimination du colonialisme et du racisme et la promotion des droits de l'homme. La Conférence a noté avec satisfaction l'augmentation du nombre des membres de l'Organisation des Nations Unies qui résultait de l'admission du Belize, du Zimbabwe, de Saint-Vincent-et-Grenadines, d'Antigua-et-Barbuda, de Sainte-Lucie et du Vanuatu, nouveaux Membres appartenant au monde en développement et non aligné. Ils ont considéré que ces admissions représentaient un pas sur la voie de l'universalisation de l'Organisation.

175. Les chefs d'Etat ou de gouvernement, réaffirmant la nécessité de continuer à promouvoir les objectifs et les principes de la Charte des Nations Unies et, rappelant l'appel lancé dans la Déclaration finale de La Havane aux membres permanents du Conseil de sécurité, ont noté avec inquiétude que l'on continuait d'empêcher le Conseil de remplir ses obligations concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ils se sont déclarés préoccupés par les tentatives systématiques de contourner et d'ignorer les décisions de l'Organisation et l'impuissance de cette dernière à parer aux dangers menaçant la paix et la sécurité internationales. Le rôle et l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies pour ce qui est du maintien de la paix et de la sécurité internationales, du règlement des crises et des différends internationaux par des moyens pacifiques, du renforcement de la coopération internationale sur la base de l'égalité souveraine de toutes les nations, de la promotion du développement économique et social et de l'assurance du respect des droits de l'homme, sont indispensables dans le monde actuel. Ils s'actendent que le Conseil de sécurité s'acquitte de la responsabilité qui lui incombe au premier chef en vue d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales par une application rapide et efficace des dispositions prévues par la Charte en matière de sécurité collective. Ils ont recommandé les idées et les propositions concrètes contenues dans le rapport du Secrétaire général à la trente-septième session, à l'attention de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies,

particulièrement aux membres permanents du Conseil de sécurité, en vue de l'adoption, dans le cadre de la Charte des Nations Unies, de nouvelles méthodes plus efficaces pour prévenir et résoudre les conflits. Ils ont demandé le renforcement du rôle des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

- 176. La Conférence a également souligné la nécessité de renforcer l'efficacité du travail du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation. Dans ce contexte, elle a exprimé son appui aux efforts entrepris en vue de parvenir à des résultats concrets dans le renforcement du rôle des Nations Unies et de faire en sorte que l'Organisation représente mieux les intérêts et les aspirations de la grande majorité des pays qui en sont Membres.
- 177. La Conférence a exhorté tous les Etats membres du Mouvement des pays non alignés à intensifier leurs efforts pour obtenir des Nations Unies la conclusion et l'adoption immédiates du projet de convention contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires, ainsi que l'octroi à ces personnes de facilités de transit, projet qui est actuellement soumis à l'examen de l'Assemblée générale des Nations Unies.
- 178. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont noté avec satisfaction le rôle de plus en plus important des pays non alignés au sein de l'Organisation des Nations Unies, et ont souligné la nécessité de continuer de veiller à la promotion des objectifs et des principes de la Charte et au bon fonctionnement de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.
- 179. Ils ont rappelé les initiatives positives prises par le Mouvement, telles que la tenue de sessions extraordinaires d'urgence de l'Assemblée générale, et la nécessité de continuer à utiliser les mécanismes prévus par la Charte des Nations Unies lorsque la situation l'exige. Ils ont observé avec satisfaction les progrès réalisés ces dernières années au niveau du renforcement de la représentation des pays non alignés au sein des principaux organes des Nations Unies, notamment du Conseil de sécurité, et ils ont insisté sur l'opportunité de maintenir et de renforcer cette représentation à l'avenir.

XXVII. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

180. La septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés a renouvelé son adhésion sans réserve aux principes et aux objectifs du Mouvement.

181. Le non-alignement est un élément dynamique majeur de l'histoire contemporaine. Il a agi comme catalyseur des efforts faits pour transformer la structure des relations internationales d'un régime d'assujettissement impérialiste et de domination et d'exploitation coloniales en un ordre mondial équitable reposant sur l'indépendance, l'égalité, la justice, la coopération et le développement. Des attitudes et des politiques impérialistes et colonialistes subsistent toutefois encore dans certaines parties du monde : les pays non alignés sont résolus à s'y opposer, à leur résister et à les éliminer.

- 182. La lutte contre l'impérialisme, le colonialisme, le néo-colonialisme, l'apartheid et toutes les formes d'intervention, d'ingérence, d'agression, d'occupation, de domination ou d'hégémonie étrangères d'une part, un éloignement total des blocs et alliances de puissances et de leurs rivalités d'autre part, demeurent des éléments fondamentaux de la politique du non-alignement. Les pays non alignés renouvellent leur engagement de s'employer sans relâche à éliminer ces politiques des rapports entre Etats et d'édifier un nouveau modèle de relations internationales, où les droits inaliénables à l'autodétermination et à l'indépendance des peuples sous domination étrangère et coloniale et où le droit à l'égalité de tous les Etats, grands ou petits, seront pleinement garantis.
- 183. L'essence même du Mouvement suppose qu'il se tienne à l'écart des blocs de puissances alignés l'un contre l'autre, qu'il travaille à leur dissolution et qu'il rejette les doctrines étroites et périmées de dissuasion, d'équilibre des forces et de sphères d'influence génératrices de tensions, de polarisation, de divisions et de conflits entre nations. En restant résolument fidèle à ses principes et à ses objectifs, le Mouvement peut concourir de façon constructive à la résolution des problèmes internationaux sur la base des principes de coexistence pacifique et de coopération équitable entre les nations.
- 184. Les chefs d'Etat ou de gouvernement se sont félicités de la conscience et de l'intérêt accrus manifestés à l'égard du Mouvement non aligné par des peuples, partis et organisations qui n'en sont pas membres. Ils ont demandé instamment que tout soit fait pour favoriser cette tendance et encourager l'adoption des principes et objectifs du Mouvement non aligné.
- 185. Le Mouvement réitère son appui aux peuples héroïques de Palestine, de Namibie et d'Afrique du Sud et à toutes les victimes des politiques et actions agressives d'Israël et de l'Afrique du Sud. Il condamne toutes les formes de racisme, notamment le sionisme, l'apartheid et les politiques des pays qui les soutiennent.
- 186. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont salué les initiatives prises par la Colombie, la France, le Mexique, Panama et le Venezuela pour la recherche de solutions politiques négociées aux conflits qui déchirent l'Amérique centrale.
- 187. Le non-alignement rejette l'obsession de la suprématie et le climat corrélatif de méfiance et de crainte comme base de relations internationales. La course aux armements, spécialement sous son aspect nucléaire, résulte directement de l'affrontement des grandes puissances. Cela conduit à son tour à de nouvelles tentatives de renforcement des groupements stratégiques, des blocs et alliances militaires, à des tentatives d'acquisition et de construction de bases et d'installations militaires et autres dispositifs interconnectés conçus dans le contexte du conflit entre grandes puissances qui ne font qu'aggraver l'insécurité dans le milieu international. A l'inverse, les habitants de toutes les contrées de la planète recherchent l'harmonie, la paix et la coopération pacifique et, par-dessus tout, ils voudraient se libérer du spectre d'un holocauste nucléaire qui hante

l'humanité depuis beaucoup trop longtemps. Le plus grand péril auquel l'humanité est aujourd'hui exposée est celui qui menace sa survie même. Il faut donc que les grandes puissances renoncent à la quête de la puissance, de la domination et de la suprématie, et poursuivent la politique de coexistence pacifique. Il faut qu'elles reprennent le processus de négociation avec ardeur et sincérité pour le règlement de leurs problèmes d'intérêt mutuel. Les chefs d'Etat ou de gouvernement affirment que l'accord contre les grandes puissances ne doit pas se faire au détriment des membres du Mouvement non aligné.

188. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont exprimé leur détermination de renforcer l'unité et la cohésion du Mouvement et d'accroître sa capacité d'action à l'appui de la paix et de la coopération. Ils ont exprimé leur préoccupation au sujet des conflits qui opposent des membres du Mouvement et de leur aggravation ou de leur exploitation par des puissances étrangères au détriment de la solidarité du Mouvement. Ils ont demandé instamment que les divergences entre membres du Mouvement soient résolues exclusivement par des moyens pacifiques. Dans l'intérêt de l'harmonie et de la paix du monde, ils ont demandé que les autres puissances respectent également l'indépendance du Mouvement et l'intégrité de ses membres, et s'abstiennent scrupuleusement de tous actes de pression, d'intimidation, d'ingérence ou d'intervention.

- 189. Les pays non alignés ont réaffirmé leur ferme adhésion aux objectifs et aux principes de la Charte des Nations Unies et ont pleinement reconnu la nécessité d'appuyer et de renforcer l'organisation mondiale pour en faire un instrument efficace d'accomplissement de son rôle central dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, en développant et en renforçant la coopération entre nations, en établissant des relations économiques équitables entre Etats et en soutenant les libertés et droits fondamentaux dans le monde.
- 190. Dans ce contexte, la Conférence a invité instamment les chefs d'Etat ou de gouvernement des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies à exploiter l'occasion offerte par la trente-huitième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies pour procéder à une évaluation collective de certains des principaux problèmes du monde en vue de leur trouver rapidement des solutions justes. La Conférence a aussi invité la communauté internationale à faire de 1985 l'Année des Nations Unies.
- 191. La Conférence s'est félicitée que le point portant sur la mise en œuvre des résolutions de l'Organisation des Nations Unies ait été inscrit à l'ordre du jour de la prochaine session de l'Assemblée générale des Nations Unies.
- 192. Il est urgent et indispensable de promouvoir sans délai la démocratisation du système international et d'instaurer le nouvel ordre économique international et le nouvel ordre international de l'information. Les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés sont convenus de prendre certaines mesures pour promouvoir la coopération dans les domaines de l'économie, de l'information et dans d'autres secteurs, dans le but de renforcer leur indépendance et aussi de renforcer la position des pays en

développement dans les négociations avec les pays développés, sur une base équitable et mutuellement avantageuse. Ils ont adopté une Déclaration pour l'autonomie collective des pays non alignés et ont dans le même temps instamment demandé à la communauté mondiale tout entière de fournir des ressources financières et autres appropriées pour le développement des pays en développement.

193. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont appelé tous les Etats à respecter le principe interdisant le recours à l'emploi ou à la menace de la force pour violer l'intégrité territoriale d'Etats ou leur indépendance politique et économique. Ils ont réclamé la négociation de mesures efficaces et urgentes pour assurer le désarmement nucléaire auquel le plus haut rang de priorité a été accordé dans le processus visant à assurer un désarmement général et complet sous contrôle international effectif. Ils ont exhorté les puissances dotées d'armements nucléaires à se mettre d'accord sur une convention internationale bannissant le recours à l'emploi ou à la menace des armes nucléaires dans quelque circonstance que ce soit.

194. La Conférence a décidé que la prochaine conférence des ministres des Affaires étrangères des pays non alignés se tiendrait à Luanda (République populaire d'Angola) en 1985.

195. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont rappelé qu'à la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à La Havane en 1979, l'invitation de l'Iraq à accueillir le septième Sommet avait été acceptée. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont noté l'important travail préparatoire consenti par l'Iraq en prévision de cette conférence et se sont réjouis du geste constructif par lequel l'Iraq, dans l'intérêt de l'unité du Mouvement, a différé son invitation au huitième Sommet. Ils ont noté que l'écrasante majorité des pays membres s'étaient exprimés en faveur de la tenue du huitème Sommet en Iraq. L'Iraq ayant à coeur les intérêts du Mouvement et se rendant compte que les circonstances qui avaient milité en faveur d'un transfert du lieu de la septième Conférence subsistaient, a exprimé la décision d'accepter qu'il soit statué définitivement sur ce point lors d'une réunion ministérielle qui se réunirait en 1985 au plus tard. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont exprimé leur profonde satisfaction de l'arrangement ainsi convenu.

DECLARATION DU PRESIDENT SUR LE CONFLIT IRAN-IRAQ

Sur la base des déclarations faites par les chefs d'Etat ou de gouvernement réunis à New Delhi pour la septième Conférence au sommet des pays non alignés, je souhaiterais faire la déclaration suivante :

"Nous exprimons notre profond regret du conflit qui sévit depuis trente mois entre l'Iran et l'Iraq et des cruelles pertes de vies humaines et de destructions de biens qu'il a entraînées pour les deux nations et leurs peuples.

L'Iran et l'Iraq sont tous deux membres du Mouvement non aligné dont l'un des principes est que tout différend entre les Etats membres doit être réglé par des moyens pacifiques.

Nous sommes convaincus que la cessation du conflit entre l'Iran et l'Iraq contribuerait à renforcer l'unité et la solidarité du Mouvement.

Nous appelons donc l'Iran et l'Iraq à mettre immédiatement fin à la guerre. La communauté mondiale est unanime à souhaiter que les hostilités cessent sur le champ et que les deux parties parviennent à une paix honorable, juste et durable des des négociations et des moyens pacifiques.

De nombreux chefs d'Etat ou de gouvernement ont offert des suggestions et des propositions. Dans leur immense majorité, ils estiment que le Mouvement non aligné devrait faire tout de qui est en son pouvoir pour une prompte et pacifique cessation de ce tragique conflit. C'est une chose qui me tient tout particulièrement à coeur et, en ma qualité de Président, je poursuivrai les consultations nécessaires et prendrai toutes les mesures possibles et appropriées en direction de cet objectif."

DECISION RELATIVE A LA COMPOSITION DU BUREAU DE COORDINATION

1. La Conférence a décidé que le Bureau de coordination sera composé de la manière suivante :

Afrique (36)

Algérie, Angola, Bénin, Burundi, Cap-Vert, Congo, Egypte, Ethiopie, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Haute-Volta, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, South West Africa People's Organization, Swaziland, Togo, Tunisie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Asie (23)

Afghanistan République démocratique d', BahreIn, Bangladesh, Bhoutan, Inde*, Indonésie, Iran, Iraq, Jordanie, KoweIt, Malaisie, Népal, Oman, Organisation de libération de la Palestine, Pakistan, République arabe syrienne, République arabe du Yémen, République démocratique populaire Lao, République populaire démocratique de Corée, Singapour, Sri Lanka, Viet Nam, Yémen démocratique.

Amérique latine (12)

Belize, Bolivie, Cuba**, Equateur, Grenade, Guyana, Jamaïque, Nicaragua, Panama, Pérou, Suriname, Trinité-et-Tobago.

Europe (3)

Chypre, Malte, Yougoslavie.

- 2. Le Bureau continuera d'avoir le mandat indiqué au paragraphe 1 de la section I de la Décision relative à la composition et au mandat du Bureau de coordination adoptée à la cinquième Conférence au sommet de Colombo en 1976 ainsi que dans la Décision relative aux moyens de renforcer l'unité, la solidarité et la coopération entre pays non alignés figurant à l'annexe I de la Déclaration finale adoptée à la sixième Conférence au sommet de La Havane en 1979.
- 3. Toutes les réunions du Bureau de coordination se tiendront suivant le principe de la composition non limitée.

Président du septième Sommet

^{**} Président sortant

II. MESSAGE DE NEW DELHI

- 1. Notre monde est de plus en plus secoué par les désordres et l'insécurité. Les relations économiques internationales continuent à être marquées par l'inégalité, la domination et l'exploitation. La gravité de la situation apparaît clairement dans l'intensification de la course aux armements, dans la résistance des puissants aux forces de changement amorcées en faveur des faibles, dans l'implication de grandes puissances dans les conflits régionaux et dans la menace d'une catastrophe nucléaire à l'échelle mondiale.
- 2. La paix et la coexistence pacifique, l'indépendance, le désarmement et le développement sont les questions fondamentales de notre époque. Mais la paix doit être fondée sur la justice et l'égalité car l'inégalité et l'exploitation intolérables créées par le colonialisme et l'impérialisme demeurent la source la plus importante de tension, de conflit et de violence dans le monde.
- 3. Nous, chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, demandons aux grandes puissances de mettre fin à la course aux armements qui est en train d'épuiser à un rythme toujours croissant les rares ressources matérielles de notre planète, en détruit l'équilibre écologique, et en gaspille les meilleurs talents scientifiques à des fins stériles et destructrices. Il faudrait utiliser ces ressources pour revitaliser et restructurer l'économie mondiale. Les ressources libérées par les mesures de désarmement devraient être consacrées à la promotion du développement des pays en développement.
- 4. Les pays non alignés, au nom de la majorité de la communauté mondiale, veulent l'arrêt immédiat du glissement vers un conflit nucléaire qui menace non seulement le bien-être de l'humanité contemporaine mais aussi celui des générations futures. Il faut absolument que les puissances dotées d'armes nucléaires écoutent la voix des peuples du monde. Tout semble indiquer que 1983 sera une année cruciale pour le désarmement nucléaire. Nous exhortons les puissances nucléaires à adopter des mesures urgentes et pratiques pour prévenir la guerre nucléaire. Il faudrait qu'elles se mettent d'accord sur une convention internationale proscrivant l'emploi ou la menace de l'emploi d'armes nucléaires en quelque circonstance que ce soit et mettant fin à la production et au déploiement des armes nucléaires. Il est également essentiel qu'elles respectent les accords existants de limitation des armements tout en essayant de négocier des programmes plus larges et plus efficaces pour parvenir à un désarmement général et complet, en particulier nucléaire, sous contrôle international.
- 5. La crise économique mondiale, qui trouve ses origines dans certains des grands pays industrialisés, est désormais véritablement générale, tant par sa nature que par son ampleur. Dans les pays développés, elle s'est traduite par une stagnation économique et une montée du chômage, auxquelles ceux-ci ont réagi en adoptant des mesures protectionnistes et autres formes de repli sur soi. Dans les pays en développement dont les économies sont particulièrement vulnérables, elle a conduit à d'énormes déficits de la balance des paiements, à une charge croissante de la dette et à une détérioration des termes de l'échange due à la chute brutale des cours des produits de base qu'ils produisent et à la forte hausse des prix des produits industriels qu'il leur faut importer. La conjugaison de ces divers facteurs a mené nombre d'entre eux au bord du désastre.

- 6. Jamais auparavant les destins économiques des pays développés et des pays en développement n'ont été aussi étroitement liés. Pourtant, nombreux sont les pays riches du monde qui, au milieu de cette crise commune, reviennent au bilatéralisme catastrophique des années vingt et trente au lieu de pratiquer un multilatéralisme éclairé. Ils persistent dans leur refus de reconnaître que la reprise économique du Nord n'est simplement pas possible sans la survie économique du Sud. Les solutions à ces problèmes ne peuvent être que mondiales.
- 7. La crise actuelle a prouvé l'inadéquation de l'ordre économique international existant pour résoudre les problèmes du développement. Une restructuration radicale de cet ordre, opérée dans le cadre d'un processus de négociations globales, est donc nécessaire. Tous les obstacles doivent maintenant être surmontés afin que ces négociations puissent être engagées sans délai. Les pays non alignés sont fermement résolus à oeuvrer en faveur de l'instauration du nouvel ordre économique international fondé sur la justice et l'équité.
- Dans un même temps, des mesures immédiates doivent être prises pour amorcer un processus de reprise et ramener l'économie mondiale sur le chemin d'une croissance soutenue. Cet effort doit avoir pour objectif essentiel d'activer et de stimuler le processus de croissance des pays en développement. Des mesures immédiates s'imposent dans plusieurs domaines. L'accent doit être mis tout particulièrement sur les moyens propres à permettre aux pays en développement, notamment aux moins avancés d'entre eux, de résoudre les graves problèmes de balance des paiements qu'ils connaissent, sans interrompre le processus de leur développement. Il faut en même temps satisfaire leurs besoins essentiels en matière d'alimentation et d'énergie, favoriser leur accès aux marchés et leur assurer des prix équitables pour les produits de base. Les tendances protectionnistes doivent être inversées et des mesures immédiates doivent être prises pour supprimer les barrières commerciales. Il faut mettre un terme à l'inégalité des échanges entre pays développés et pays en développement. Par ailleurs, nombre de pays en développement se trouvent dans une situation tragique faute de pouvoir s'acquitter des obligations nées des dettes qu'ils ont contractées et c'est là un problème grave qu'il importe de traiter d'urgence.
- 9. Nous proposons la convocation immédiate d'une conférence internationale à participation universelle, sur les moyens monétaires et financiers au service du développement, et une restructuration complète du système monétaire et financier international.
- 10. Nous sommes profondément préoccupés par les tensions et les affrontements entre les grandes puissances et leurs effets perturbateurs sur les pays non alignés. Nous sommes résolus à résister aux pressions économiques et politiques que toute grande puissance pourrait exercer contre les Etats petits et vulnérables.
- 11. Des questions politiques urgentes, tels le besoin pressant de rendre au peuple palestinien, qui mène un combat héroïque contre les forces israéliennes, son droit inaliénable de créer son propre Etat national et souverain, conformément aux résolutions des Nations Unies, le retrait d'Israël des territoires palestiniens et arabes occupés et du Liban, la réalisation de l'indépendance de la Namibie, par l'application rapide de la résolution 435 du Conseil de sécurité, la nécessité de réaliser la paix en Amérique centrale

au moyen de négociations politiques entre les parties concernées, ainsi que les problèmes qui se posent en Asie du Sud-Est, en Asie du Sud-Ouest, dans l'océan Indien, en Méditerranée et dans d'autres régions du monde, appellent un effort sincère de la part de tous les pays du monde en vue de les résoudre conformément aux principes de paix et de justice, d'indépendance et d'égalité. Non moins urgente est la responsabilité commune qui nous incombe à tous de garantir à nos frères du monde entier, une existence dans la dignité et l'honneur. De nombreux actes d'injustice ont été perpétrés sur le continent africain et à l'encontre de son peuple depuis si longtemps éprouvé. Le peuple d'Afrique du Sud lutte avec courage contre le régime odieux et oppressif de racisme et d'apartheid. Nous réaffirmons notre solidarité avec le peuple africain et sa noble cause. Certaines grandes puissances occupent une position qui leur permet de contribuer à la réalisation de cet objectif plus rapidement et, nous l'espérons, avec beaucoup moins de souffrances pour tous. Nous les prions instamment de le faire.

- 12. Nous considérons, quant à nous, qu'il est de notre devoir d'insister sur ces questions et d'autres problèmes critiques, à la trente-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et nous demandons instamment aux chefs d'Etat ou de gouvernement de tous les pays du monde de se joindre à nous. Nous sommes prêts à coopérer avec eux pour trouver des solutions équitables, loyales, promptes et justes à ces problèmes. Notre destinée est commune.
- 13. Notre civilisation traverse à l'heure actuelle une crise sans précédent dans l'histoire. De grandes tâches appellent de sages décisions et nous exhortons les grandes puissances à renoncer à la méfiance, à s'engager dans des négociations sincères et conséquentes dans un esprit de bonne foi partagée, visant à aboutir à une entente sur diverses mesures de désarmement et à trouver une issue à la crise économique qui s'aggrave et nous menace tous. Les membres du Mouvement non aligné sont prêts, dans l'unité, à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour apporter leur concours. La terre nous appartient à tous. Veillons sur elle dans la paix et dans un esprit de réelle fraternité, de dignité et d'égalité.

III. DECLARATION ECONOMIQUE

TABLE DES MATIERES

		Paragraphes	Pages
I.	INTRODUCTION	1 - 10	54
II.	SITUATION ECONOMIQUE MONDIALE	11 - 22	67
III.	NEGOCIATIONS EN VUE DE L'INSTAURATION D'UN NOUVEL ORDRE ECONOMIQUE INTERNATIONAL	23 - 34	71
	A. Evaluation	23 - 26	71
	B. Stratégies à adopter pour les prochaines négociations économiques internationales	27 - 34	72
IV.	NEGOCIATIONS GLOBALES SUR LA COOPERATION INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT	35 - 39	74
v.	PROGRAMME DE MESURES IMMEDIATES A PRENDRE' DANS LES DOMAINES PRESENTANT UNE IMPORTANCE CRITIQUE POUR LES PAYS EN DEVELOPPEMENT	40 - 42	75
	A. Questions monétaires et financières et transfert de ressources		76
	B. Commerce et matières premières	•	78
	C. Energie		80
	D. Alimentation et agriculture	•	80
·	E. Conférence internationale sur les moyens monétaires et financiers du développement		80
vı.	MODALITES	43 - 49	81
VII.	STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT	50 - 52	88
III.	CHARTE DES DROITS ET DEVOIRS ECONOMIQUES DES ETATS	53	83
ıx.	CNUCED VI	54 - 57	83
х.	QUESTIONS MONETAIRES ET FINANCIERES ET TRANSFERT DE RESSOURCES	58 - 74	84
xI.	COMMERCE	75 - 83	89
XII.	MATIERES PREMIERES	84 - 89	92

TABLE DES MATIERES (suite)

		Paragraphes	Pages
XIII.	ALIMENTATION ET AGRICULTURE	90 - 95	94
xiv.	ENERGIE	96 - 102	96
xv.	SCIENCE ET TECHNOLOGIE	103 - 108	98
XVI.	INDUSTRIALISATION	109 - 113	99
XVII.	ACTIVITES OPERATIONNELLES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT ET MANQUE DE RESSOURCES DE CE DERNIER	114	100
xviii.	SOUVERAINETE SUR LES RESSOURCES NATURELLES	115 - 116	101
xix.	DROIT DE LA MER	117 - 121	101
xx.	ANTARCTIQUE	122 - 123	102
XXI.	SOCIETES TRANSNATIONALES	124 - 128	103
XXII.	LOGEMENT	129	103
XXIII.	MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES	130 - 131	104
XXIV.	ROLE DE LA FEMME DANS LE DEVELOPPEMENT	132 - 134	104
XXV.	DESERTIFICATION ET AIDE AUX VICTIMES DE LA SECHERESSE	135	105
XXVI.	PAYS PARTICULIEREMENT EXPOSES AUX CATASTROPHES NATURELLES	136 - 137	105
XXVII.	SITUATION DES REFUGIES ET DES PERSONNES DEPLACEES EN AFRIQUE	138 - 140	106
XXVIII.	ENVIRONNEMENT	141 - 142	107
xxix.	UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ENERGIE NUCLEAIRE	143 - 144	107
XXX.	UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE	145	108
XXXI.	DECENNIE DES TRANSPORTS ET DES COMMUNICATIONS EN AFRIQUE	146	108
XXXII.	PAYS LES MOINS AVANCES	147	108

TABLE DES MATIERES (suite)

		Paragraphes	Pages
xxxIII.	PAYS SANS LITTORAL	148 - 149	109
xxxiv.	PAYS EN DEVELOPPEMENT INSULAIRES	150 - 153	109
xxxv.	PAYS LES PLUS GRAVEMENT TOUCHES	154	111
XXXVI.	COOPERATION ECONOMIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT	155 - 178	111
	A. Aperçu général	155 - 159	1.1.1
	B. Programme d'action en vue de la coopération entre pays en développement	160 - 169	112
	C. Harmonisation et coordination des programmes d'action	170	115
	D. Orientations futures	171 - 178	116
xxxvii.	CONCLUSION	179 - 180	117

I. INTRODUCTION

- Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont passé en revue la situation 1. économique mondiale qui n'a cessé d'empirer depuis la sixième Conférence au sommet. La crise que traversent les relations économiques internationales et l'écart grandissant entre les pays en développement et les pays développés sont devenus une source de très graves problèmes et d'instabilité menaçant la paix et la sécurité dans le monde. Pour la première fois depuis la deuxième guerre mondiale, il y a eu une baisse du PIB par habitant d'un grand nombre de pays en développement. Les prix des produits de base, exprimés en termes réels, sont les prix les plus bas qui aient été enregistrés au cours des cinquante dernières années. L'accès des produits manufacturés de ces pays aux marchés des pays développées est de plus en plus restreint. Les recettes des pays en développement ont accusé un déclin alarmant, tandis que les taux d'intérêt des emprunts à l'étranger ont augmenté de façon spectaculaire. Les prêts à moyen terme et à long terme aux pays en développement ont diminué. Le déficit de leur balance des paiements et le poids de leurs dettes ont atteint des proportions écrasantes. Les mesures envisagées et proposées actuellement sont totalement insuffisantes pour résoudre ces problèmes.
- 2. Les chefs d'Ftat ou de gouvernement ont rappelé que la crise économique internationale n'était pas seulement un phénomène cyclique mais plutôt un symptôme d'une inadaptation structurelle caractérisée notamment par des déséquilibres et des inégalités grandissants, au détriment des perspectives de progrès des pays en développement.
- 3. Dans l'actuel système économique mondial injuste, les leviers du pouvoir sont fermement tenus par un petit nombre de pays développés et souvent employés au détriment des intérêts des pays en développement. Les pays développés continuent d'adopter des politiques et des pratiques rétrogrades qui vont à l'encontre des buts et objectifs du nouvel ordre économique international et de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement. On ne peut s'attendre à une reprise de l'économie mondiale qui, dans le meilleur des cas, ne saurait être que passagère, et il ne peut y avoir de système équitable et viable de coopération économique internationale sans un changement radical et fondamental des approches et des politiques des pays développés concernant l'établissement du nouvel ordre économique international.
- 4. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont souligné que le caractère interdépendant de la situation internationale corrélation croissante entre les problèmes, interaction de leurs solutions, interdépendance grandissante entre les nations était le principe de base et la motivation du dialogue et de la coopération entre les pays en développement et les pays développés Les pays en développement sont confrontés à des perspectives extrêmement sombres. En particulier, la situation des pays les moins avancés est désespérée et leurs perspectives de développement encore plus sombres. Quant aux pays développés, ils doivent, eux aussi, faire face au problème posé par un niveau record d'inutilisation de leur capacité de production, et un chômage croissant.

Outre la néecessité d'une plus grande équité dans les relations internationales, il existe des raisons impératives d'organiser l'interdépendance sur la base de l'égalité, de la justice et des intérêts mutuels. Alors que certains pays industrialisés sont favorables au renforcement de la coopération économique internationale, d'autres s'y opposent. Un certain nombre de pays économiquement puissants ont même entravé les progrès vers la restructuration des relations économiques internationales. Les pays développés, dans leur ensemble. ne peuvent, sous aucun prétexte, se dérober plus longtemps aux responsabilités qui leur incombent en matière de coopération économique internationale, pas plus qu'ils ne peuvent se permettre d'ignorer la nature fondamentalement indivisible de la prospérité générale. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont décidé d'agir de concert pour orienter de manière décisive et dans la bonne direction le cours de la coopération économique internationale, en portant plus particulièrement l'attention sur les questions de fond, afin de s'attaquer aux problèmes immédiats et structurels auxquels fait face l'économie mondiale et de promouvoir l'instauration du nouvel ordre économique international.

- 5. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont affirmé que tous les pays devaient prendre de fermes engagements pour le progrès mondial réalisé dans la paix. Le progrès dans les pays en développement contribuerait à relancer les économies stagnantes des pays développés. L'assainissement de l'économie des pays développés créerait à son tour de meilleures perspectives pour le progrès des pays en développement. Dans un monde de plus en plus interdépendant, les fortunes économiques et la stabilité politique des deux groupes de pays sont de plus en plus étroitement liées.
- 6. La paix et le développement sont interdépendants, et la communauté internationale ne peut être assurée d'une paix durable tant que les disparités économiques entre les nations continuent à s'accroître. Un développement mondial stable et un ordre international viable exigent que soit mis fin à la course aux armements et que soient prises d'urgence des mesures de désarmement qui permettraient de dégager les ressources dont le développement a tant besoin. Le développement et le progrès ordonnés ne peuvent avoir lieu que dans un climat de paix, d'harmonie et de coopération. La liberté politique et le progrès économique sont inséparables.
- 7. Les pays non alignés sont fermement attachés à la promotion d'une restructuration majeure de l'économie mondiale grâce à l'instauration du nouvel ordre économique international. Les chefs d'Etat ou de gouvernement considèrent que les efforts qu'ils déploient dans ce sens font partie intégrante de la lutte générale de leurs peuples pour leur libération politique, économique, culturelle et sociale. Ils ont souligné à cet égard que l'impérialisme, le colonialisme, le néo-colonialisme, l'expansionnisme, le racisme, le sionisme, l'apartheid, l'exploitation, la politique de la force et toutes les formes de manifestation d'occupation étrangère, de domination et d'hégémonie avaient engendré par le passé des maux dont les effets néfastes continuent de toucher de nombreux pays en développement et entravent à présent la lutte qu'ils mènent pour le développement. En réalité tous ces facteurs constituent autant d'obstacles majeurs au progrès économique et social de ces pays et une menace pour la paix et la sécurité mondiales. Les pays non alignés se sont déclarés convaincus que l'élimination de ces facteurs constituait un préalable à la mise en oeuvre du développement de leur

économie et à l'instauration d'une coopération économique internationale efficace. Ils ont souligné que le système international actuel, qui va à l'encontre des intérêts fondamentaux des pays en développement, était profondément injuste et incompatible avec le développement accéléré des pays non alignés et autres pays en développement et adressé une mise en garde contre le fait que la non-instauration du nouvel ordre économique international, fondé sur l'égalité et la justice, aurait des conséquences économiques et politiques graves et néfastes pour tous.

- 8. Le Mouvement des pays non alignés a joué, et continuera de jouer un rôle important dans la lutte menée pour que tous les pays en développement et leurs peuples puissent accéder à l'indépendance politique et économique, exercer pleinement et en permanence leur souveraineté et contrôler leurs ressources naturelles et activités économiques de tous types, et pour promouvoir une restructuration fondamentale, grâce à l'instauration du nouvel ordre économique international.
- 9. Les pays non alignés ont joué un rôle de pivot et servi de catalyseur dans le domaine des relations économiques internationales. La première session de la CNUCED a été réunie en 1964, à la suite de la Déclaration de Belgrade de 1961. Un programme de paix et de coopération internationale a été adopté à la Conférence au sommet du Caire en 1964. La notion d'autonomie a reçu une nouvelle impulsion à la Conférence au sommet de Lusaka en 1970. La Conférence au sommet d'Alger, en 1973, a lancé un appel pour l'instauration du nouvel ordre économique international, et par la suite la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international ont été adoptés à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies en 1974. D'importantes initiatives dans le domaine des relations économiques internationales ont été prises à la Conférence au sommet de Colombo en 1976. La Conférence au sommet de La Havane, en 1979, a demandé le lancement de négociations globales et adopté des principes directeurs pour le renforcement de l'autonomie collective des pays en développement.
- 10. Alors que la coopération économique internationale traverse actuellement une crise grave, les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés ont souligné leur détermination à continuer d'oeuvrer au renforcement et à la promotion de la coopération internationale. On attache une importance particulière à l'établissement d'une coopération considérablement plus étroite entre les pays non alignés et autres pays en développement*, coopération qui doit constituer une partie essentielle et un instrument de l'édification du nouvel ordre économique international. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont décidé de rester individuellement et collectivement saisis de toutes ces tâches importantes.

^{*} Dans le présent document, les mots "autres pays en développement" apparaissant dans l'expression "pays non alignés et autres pays en développement" ont trait aux Etats membres du Groupe des 77.

II. SITUATION ECONOMIQUE MONDIALE

- 11. Les déséquilibres et les inégalités structurels de l'actuel système économique mondial qui sont en grande partie responsables de la crise économique mondiale actuelle, notamment de celle qui touche les pays en développement, sont source de graves préoccupations. La crise économique, qui s'est aggravée depuis le sixième sommet, menace maintenant de précipiter le monde dans une récession majeure pire que la grande dépression des années 30. Il est par conséquent urgent de promouvoir des actions et des stratégies nouvelles et de réaffirmer dans le même temps la validité des décisions pertinentes adoptées lors de la sixième Conférence au sommet de La Havane et des conférences au sommet antérieures.
- 12. La crise actuelle, qui touche tous les pays, a néanmoins des conséquences particulièrement graves pour les pays en développement. La production mondiale a décliné de 1,2 % en 1981 et une nouvelle baisse est intervenue en 1982. Dans les pays développés, la récession a eu pour effet de porter à plus de 10 % le pourcentage de la main-d'oeuvre sans emploi, chiffre sans précédent depuis la grande dépression. Les échanges commerciaux internationaux ont enregistré une stagnation deux années de suite, qui s'est aggravée du fait des politiques protectionnistes défensives et des politiques monétaires à court terme pratiquées par les pays développés pour juguler l'inflation. On a relevé, dans certains des principaux pays développés, d'inquiétantes tendances au nationalisme économique, lesquelles ont contribué à provoquer une détérioration alarmante des relations internationales qui est venue s'ajouter aux difficultés de gestion de la crise économique.
- 13. Ces faits ont eu des incidences particulièrement néfastes pour l'ensemble des pays en développement. Au cours des deux dernières années, ces pays ont enregistré une perte en devises étrangères aux titres suivants :
 - i) les recettes d'exportation ont diminué de 150 milliards de dollars, en raison en partie de la baisse catastrophique des prix des produits de base. En termes réels, les prix de la plupart des produits de base sont actuellement aussi faibles qu'au cours de la grande dépression;
 - ii) les paiements effectués au titre du service de la dette sont passés à 37 milliards de dollars, en raison en partie des taux d'intérêt élevés; et,
 - iii) le montant annuel des prêts consentis par des banques privées aux pays en développement a diminué de 25 milliards de dollars.

Compte tenu des facteurs compensateurs, la perte nette en devises enregistrée par les pays en développement au cours de cette période est évaluée à environ 200 milliards de dollars. La réduction massive des disponibilités en devises a provoqué une réduction du même ordre des capacités d'importation des pays en développement, laquelle a entraîné une diminution des exportations des pays développés et la menace d'une contraction importante et cumulative de l'activité économique mondiale. Ce processus alarmant est déjà entamé.

- L'effet dévastateur et les incidences débilitantes de la crise sur l'économie de l'ensemble des pays en développement, et notamment sur celle des pays les moins avancés, ont accru la vulnérabilité de ces pays. Leurs acquis sont en train d'être réduits à néant et leur croissance est compromise. La croissance de la production des pays en développement n'a été que de 2.9 % en 1980 et de 0.6 % en 1981. Le revenu par habitant d'un grand nombre de pays en développement, et notamment celui des pays les moins avancés, a baissé. A la fin de 1981, les réserves des pays en développement étaient à peine supérieures à 100 milliards de dollars, pouvant tout juste couvrir le financement de deux mois et demi d'importations, et même dans le cas de l'Afrique moins d'un mois. La charge de la dette des pays concernés était montée en flèche, atteignant jusqu'à 540 milliards de dollars et la charge du service de la dette se chiffrait à non moins de 106 milliards de dollars par an. Le déficit de la balance des paiements des pays en développement s'est élevé à 62 milliards de dollars en 1982, et on s'attend qu'il augmente encore en 1983. Ces faits ont contraint un certain nombre de pays en développement à reporter le remboursement de leurs emprunts et à solliciter un rééchelonnement du remboursement de leurs dettes. Ce rééchelonnement a été rendu encore plus difficile du fait de l'imposition de conditions et de restrictions.
- 15. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont considéré que, parmi les facteurs les plus importants ayant contribué à l'aggravation de la crise économique internationale qui touchait particulièrement les pays en développement, figurait ce qui suit :
 - i) un gaspillage de vastes ressources humaines et matérielles dans une course aux armements improductive et ruîneuse;
 - ii) des politiques de repliement suivies par des pays développés de premier ordre;
 - une crise financière et monétaire caractérisée par : a) un déclin des liquidités mondiales accompagné d'un amenuisement des réserves; b) une charge de la dette de plus en plus lourde dont le service est devenu de plus en plus onéreux avec des taux d'intérêt élevés; c) un déclin notable des flux préférentiels pour le développement; d) un durcissement des conditions auxquelles est subordonnée l'assistance financière; e) un accroissement des obstacles opposés par les pays développés à l'accès aux marchés de capitaux internationaux;
 - des conditions commerciales défavorables caractérisées par : a) des barrières protectionnistes imposées par les pays développés à l'encontre des importations en provenance des pays en développement et le déclin qui en résulte des exportations de ces derniers; b) une détérioration constante des termes de l'échange des pays en développement, spécialement de ceux des pays les moins avancés et des pays non exportateurs de pétrole; c) la contraction des marchés des produits de base et l'effondrement des prix de ces produits de base, ainsi que la manipulation organisée des prix des matières premières;

- v) l'insécurité et l'insuffisance des approvisionnements alimentaires;
- vi) une multiplicité d'autres facteurs de plus en plus dommageables, notamment a) des obstacles et des limites imposées par les pays développés à l'accès à la technologie, avec la rigidité et le caractère défavorable des conditions du transfert de technologie, et b) les effets cumulatifs de la poursuite de l'exode des compétences.
- 16. L'asymétrie de l'interdépendance découle de l'inquité du système économique actuel. Tout au long de ces années, la crise s'est aggravée car, le système économique international se caractérisant par une interdépendance toujours plus grande, celle-ci est de moins en moins équilibrée. L'absence d'une réaction appropriée de la part de la communauté internationale, due en grande partie à l'attitude négative de certains pays développés qui n'a ni permis, ni facilité l'adoption d'une approche intégrée de la résolution des problèmes économiques liés, a encore accru l'impact de la crise sur les pays en développement.
- Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont considéré avec une profonde inquiétude le taux de croissance extrêmement réduit et, dans certains cas, négatif de la majorité des pays en développement, en particulier de la plupart des pays africains, au cours des deux premières années de la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement au regard de l'objectif de croissance de 7 % envisagé dans la Stratégie internationale du développement. Les 36 pays désignés comme les moins développés, dont 26 sont situés en Afrique, n'ont connu absolument aucune amélioration par rapport à leur niveau de 1980. La situation des pays de la région sahélienne est désespérée. D'autres pays en développement, et notamment, parmi eux, les pays à faible revenu, souffrent d'un environnement impitoyable - voire hostile - dans les efforts qu'ils ont engagés pour éliminer l'extrême pauvreté et assurer à leurs peuples des conditions d'existence appropriées. La situation de la majorité des pays d'Afrique est d'une gravité telle que des mesures de redressement doivent être prises immédiatement pour y remédier et qu'il faut en tenir compte lors de toutes les futures négociations multilatérales.
 - 18. Une caractéristique importante de la situation économique mondiale actuelle est l'inadéquation manifeste du système de Bretton Woods qui avait été établi à une époque où les conditions économiques et politiques étaient extrêmement différentes de ce qu'elles sont de nos jours et où seuls quelques pays en développement étaient alors des nations souveraines et indépendantes. Les pays en développement ont une part inadéquate dans les prises de décision et le système fonctionne de manière asymétrique au détriment des pays en développement. Entre autres désavantages, ces pays déficitaires et défavorisés au sein du système ont à supporter l'essentiel de l'effort d'adaptation, alors que les pays développés qui exercent une influence économique et politique échappent à la surveillance internationale et sont affranchis de toute discipline. Le système actuel est caractérisé par des fluctuations importantes et fantaisistes des taux de change, une dépendance excessive par rapport à quelques devises de réserve clefs, le fait que l'augmentation des liquidités

internationales ne va pas de pair avec la croissance du commerce mondial et l'insuffisance croissante des ressources des institutions financières internationales. Ces contraintes ont acculé certains pays à une dépendance accrue à l'égard des flux bancaires privés, engendrant une accumulation de dettes à taux d'intérêt élevés et à relativement court terme qui a précipité de graves crises d'endettement. Il en est résulté une régression très nette des prêts des banques privées aux pays en développement. Un renforcement du rôle des financements multilatéraux dans ce système créerait une base plus stable sur laquelle le système bancaire privé pourrait continuer aussi à jouer un rôle de financement à l'échelle désirée.

Devant la pénurie massive de devises étrangères dont souffrent les pays en développement, les mesures partielles, hésitantes et limitées prises par les comités intérimaire et de développement depuis la sixième Conférence au sommet, notamment lors de la récente réunion du Comité intérimaire du Fonds monétaire international, sont absolument insuffisantes.

- 19. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont réitéré la nécessité de créer un nouveau système monétaire international, équitable et universel, qui supprime le rôle prépondérant de quelques monnaies de réserve, garantisse la participation à l'adoption des décisions prises par les pays en développement et assure la discipline monétaire et financière des pays développés ainsi qu'un traitement préférentiel pour les pays en développement.
- 20. L'efficacité potentielle de la coopération multilatérale, de même que son rôle dans l'optimisation du fonctionnement du système économique international du point de vue des pays tant développés qu'en développement, a abondamment fait ses preuves. Même les politiques multilatérales limitées ayant vocation de permettre au système commercial, financier et monétaire de mieux appuyer le développement et qui avaient découlé des négociations menées au sein de la communauté internationale pendant de nombreuses années sont maintenant remises en cause par certains pays développés. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont regretté que ces politiques soient maintenant subordonnées à des considérations politiques et que quelques—uns des pays développés se replient du multilatéralisme sur le bilatéralisme en matière de coopération financière. Ils ont déploré que, malgré les limites manifestes du système monétaire et financier actuel, où le système bancaire privé avait joué un rôle dominant en matière de flux de capitaux, on tente d'en accroître la privatisation.
- 21. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont noté que seuls certains pays développés avaient adopté une attitude positive en réponse à l'appel à l'instauration du nouvel ordre économique international. Ils ont exprimé l'espoir que les pays développés accéderaient à une plus large compréhension politique des liens entre les problèmes de développement des pays en développement d'une part et le maintien de la paix et de la sécurité internationales d'autre part. Conscients que la crise économique mondiale actuelle, avec ses graves ramifications politiques, résultait de divers facteurs économiques et politiques interconnectés, les chefs d'Etat ou de gouvernement ont regretté que l'on n'ait pas encore commencé à chercher sérieusement des mesures se renforçant mutuellement dans différents domaines.

- 22. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont cependant trouvé un motif d'encouragement dans la complémentarité dynamique des économies des pays en développement, notamment dans les domaines des matières premières, de l'énergie, des ressources technologiques et financières, comme aussi des nombreuses possibilités qui en découlent pour une expansion économique autonome, en particulier par le renforcement des liens commerciaux et de la coopération qui y est associée, entre eux. Ils ont été convaincus que la situation économique mondiale actuelle exigeait plus que jamais que les pays en développement poursuivent résolument des politiques nationales appropriées, qu'ils mettent pleinement à profit leurs possibilités de coopération réciproque par le jeu de leurs propres institutions et mécanismes et qu'ils renforcent puissamment la coopération économique internationale.
- III. NEGOCIATIONS EN VUE DE L'INSTAURATION D'UN NOUVEL ORDRE ECONOMIQUE INTERNATIONAL

A. Evaluation

23. Après l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies des résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI), relatives à la Déclaration et au Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international et de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, les nombreuses conférences internationales qui se sont tenues ont permis d'analyser presque tous les aspects du système économique international. Les négociations qui ont eu lieu pendant ces conférences n'ont pas abouti à des résultats significatifs.

Des progrès limités ont été réalisés dans certains domaines, mais ils ont été suivis d'une rétrogression dans ces mêmes domaines et d'une régression dans d'autres. En conséquence, il n'a guère été réalisé de progrès vers l'instauration du nouvel ordre économique international.

24. Les grandes conférences et réunions tenues en matière de coopération économique internationale depuis la sixième Conférence au sommet n'ont produit que des résultats insignifiants. A la troisième Conférence de l'ONUDI, qui a siégé au début de l'année 1980, il n'a pas été possible d'adopter de décisions à l'unanimité sur certains sujets d'intérêt majeur pour les pays en développement en raison de l'intransigeance de nombreux pays développés.

La onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies (août-septembre 1980) n'a pu définir des procédures et un ordre du jour pour les négociations globales, et les sessions ordinaires ultérieures n'ont pas davantage permis de dénouer la situation. Le consensus auquel ont est parvenu sur la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement lors de la onzième session extraordinaire ne couvre qu'un ensemble très insuffisant de mesures politiques. Encore celles-ci ont-elles été sapées par des énoncés interprétatifs faits au moment de l'adoption de la Stratégie et qui équivalaient à des réserves.

Après l'issue favorable des négociations sur la création du Fonds commun en 1980, la ratification s'en est fait attendre et les discussions menées parallèlement au titre du Programme intégré de la CNUCED sur les produits de base n'ont guère progressé.

La Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, tenue en juillet 1981, a conduit à l'adoption du Programme d'action de Nairobi, mais peu de progrès ont été réalisés en ce qui concerne la mise en oeuvre de ce Programme, hormis la création d'un mécanisme institutionnel à la trente-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

La mise en oeuvre du nouveau Programme substantiel d'action en faveur des pays les moins avancés, adopté par la Conférence des Nations Unies sur ces pays (septembre 1981), a été tardive et insuffisante.

- 25. Ayant examiné les résultats de la Conférence au sommet tenue à Cancun en octobre 1981 par les dirigeants de 22 pays développés et en développement sur le thème "Coopération et développement", les chefs d'Etat ou de gouvernement ont regretté profondément que le consensus limité qui s'en est dégagé sur les négociations globales, l'alimentation et l'énergie n'ait encore permis l'engagement d'aucune action constructive de la part des pays développés.
- 26. A la suite de l'adoption à La Havane des principes directeurs concernant le renforcement de l'autonomie collective des pays en développement, plusieurs réunions des pays du Groupe des 77 ont conduit à l'adoption du Programme d'action de Caracas, qui porte sur la coopération dans des secteurs importants et qui prévoit des mécanismes de coopération, de contrôle, de suivi et d'évaluation.

B. Stratégies à adopter pour les prochaines négociations économiques internationales

- 27. Le Mouvement non aligné devrait fonder ses stratégies en vue des futures négociations économiques internationales sur une analyse approfondie de la situation économique mondiale, sur un examen de l'état actuel des relations économiques internationales, et sur une évaluation des faibles progrès réalisés à ce jour dans l'application du Programme d'action concernant l'instauration du nouvel ordre économique international. Les négociations à venir devraient s'inspirer d'une nouvelle conception de la sécurité internationale dans laquelle serait reconnu l'intérêt qu'ont tous les pays et tous les peuples à assurer leur survie et le développement du monde. Coopération efficace et développement devraient être le leitmotiv de ces négociations.
- 28. Vu la corrélation qui existe entre désarmement et développement, l'apaisement des tensions dans le monde et l'arrêt de la course aux armements qui permettraient de dégager des ressources au profit du développement sont une nécessité vitale pour les pays en développement et un facteur indispensable du progrès général.

- 29. Vu l'intérêt qu'il y a d'élaborer des formules appropriées et viables face à la crise économique mondiale actuelle, les chefs d'Etat ou de gouvernement ont souligné l'importance d'une interaction constructive entre les mesures à prendre pour relancer l'économie mondiale et celles destinées à restructurer les relations économiques existantes. Ils ont demandé que des mesures soient prises simultanément à cet égard. Le relèvement de l'économie mondiale dans la stabilité ne sera possible qu'à condition que les économies des pays en développement reprennent et que leur développement s'accélère. La tâche première consiste par conséquent pour la communauté internationale à prendre des mesures immédiates en faveur des pays en développement en vue d'obtenir le relèvement rapide de l'économie mondiale et le développement accéléré de l'économie des pays en développement.
- 30. La communauté internationale a collectivement intérêt à stimuler par tous les moyens la poursuite de négociations économiques internationales et elle en a aussi la responsabilité. Les pays en développement, pour leur part, devraient élaborer une stratégie concertée et réaliste pour les négociations économiques internationales à mener dans le cadre du système des Nations Unies. Cette stratégie devrait tenir compte des intérêts divers des pays en développement, tout en assurant la promotion de leurs objectifs concertés de politique générale.
- 31. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont réaffirmé les principes et objectifs en matière de relations économiques internationales adoptés par les pays non alignés et ont réitéré dans ce contexte leur engagement à stimuler le processus des négociations économiques internationales en vue de l'instauration du nouvel ordre économique international.
- 32. Les chefs d'Etat ou de gouvernement sont convaincus de la futilité pour un seul pays ou groupe de pays de tenter de trouver isolément des solutions aux problèmes économiques globaux du moment, entre pays en développement et pays développés. La macrogestion de l'économie mondiale et la promotion du développement doivent reposer sur une coopération économique internationale efficace passant par des consultations et des négociations globales dans les domaines du commerce, des matières premières, du développement, de la monnaie et des finances afin que puissent être adoptées des politiques systématiques et propres à favoriser le développement, et que soient élaborées des règles du jeu ayant une cohérence interne avec une définition précise des devoirs et des responsabilités. Les politiques à court terme des pays développés devraient favoriser le mouvement dans le sens de la restructuration des relations économiques internationales. Toutes ces questions importantes devraient être traitées de façon cohérente, coordonnée et intégrée. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont invité les organisations intergouvernementales existantes à assurer une évaluation et une surveillance effectives, sur une base continue, des politiques des pays développés ayant des incidences majeures sur le plan international, afin que leurs effets néfastes soient identifiés et que des mesures correctives soient prises.
- 33. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont instamment demandé que les problèmes des pays développés, particulièrement dans le domaine du commerce et de la monnaie, ne soient pas résolus aux dépens des pays en développement.

Toute tentative en ce sens effectuée par les pays développés ne contribuerait pas au relèvement de l'économie mondiale et saperait gravement la coopération économique internationale. Les pays développés devraient étudier attentivement cet aspect et porter une plus grande attention à la question des relations entre pays en développement et pays développés. Un processus continu de consultations et de dialogue entre les deux groupes de pays pourrait faciliter l'acquisition par les pays développés d'une meilleure appréhension des intérêts et des préoccupations des pays en développement et contribuer au succès des négociations sur les problèmes de développement.

- 34. Ils ont fait observer que toute négociation entre pays développés et pays en développement visant à résoudre les problèmes existant dans les relations économiques internationales devrait avoir un caractère universel et se dérouler dans le cadre des Nations Unies.
- IV. NEGOCIATIONS GLOBALES SUR LA COOPERATION INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT
- 35. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont rappelé la très importante initiative qu'ils ont prise à la sixième Conférence au sommet du Mouvement non aligné à La Havane en ce qui concerne l'ouverture d'une nouvelle série de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement, initiative qui devait être consacrée par la résolution 34/138 de l'Assemblée générale des Nations Unies. Ils se sont déclarés fermement convaincus que les négociations globales demeuraient l'initiative la plus importante et la plus complète que la communauté internationale ait prise en vue de la réorganisation des relations économiques internationales, de l'accélération du développement des économies des pays en développement et du renforcement de la coopération économique multilatérale dans le respect des intérêts de chacun.
- 36. Faisant le point sur l'absence de progrès réalisés concernant l'ouverture de négociations globales, les chefs d'Etat ou de gouvernement ont noté que les pays en développement avaient fait des efforts persévérants et constructifs pour parvenir à un accord sur l'ouverture de ces négociations. Ils ont noté que les principaux pays développés avaient approuvé, lors de leur Conférence au sommet de Versailles, le lancement de négociations globales en tant qu'objectif politique majeur. Ils ont regretté que la souplesse dont a fait preuve le Groupe des 77 à l'égard des propositions présentées lors du sommet de Versailles n'ait donné lieu à aucune réaction positive de la part des principaux pays développés qui, depuis lors, étaient restés fermes sur leur position.
- 37. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont évalué les résultats de la trente-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et notamment les consultations approfondies qui ont eu lieu à cette occasion et ils ont noté que ces consultations s'étaient également avérées infructueuses. La responsabilité de l'échec pour le lancement des négociations globales est imputable au refus de quelques pays développés, et en particulier d'un grand pays industriel, de répondre favorablement aux suggestions constructives faites par le Groupe des 77 en juillet 1982.

- 38. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont réaffirmé leur détermination de voir les négociations globales s'ouvrir rapidement et ils se sont à nouveau déclarés convaincus que ces négociations devaient être abordées de manière fondamentale, autrement dit que les principaux problèmes de l'économie mondiale doivent être traités de façon simultanée, cohérente et intégrée. Ils continuent de penser qu'une issue favorable des négociations globales contribuerait grandement à la réalisation des buts et des objectifs de la Stratégie internationale du développement de la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement et qu'elle représenterait un pas important vers l'instauration du nouvel ordre économique international. Compte tenu de la crise actuelle de l'économie mondiale, qui a fait apparaître les faiblesses fondamentales du système et des institutions économiques internationales, il est impératif et urgent que les principaux problèmes de l'économie mondiale soient envisagés sous une forme coordonnée dans le cadre de négociations globales. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont donc prié instamment les pays développés de répondre de façon positive et constructive aux efforts menés par les pays en développement en vue de l'ouverture rapide de ces négociations.
- 39. Afin de prouver leur détermination d'imprimer aux négociations globales un nouvel élan politique, les chefs d'Etat ou de gouvernement ont décidé de proposer l'organisation, dans le cadre des Nations Unies, d'une conférence pour lancer les négociations globales au début de 1984 en abordant, au cours de la première phase, les problèmes dont la formulation et la répartition avaient été arrêtées. Pendant cette première phase, des efforts parallèles devraient être entrepris par le biais de la création d'un groupe de travail de la conférence pour intégrer, dans une seconde phase, d'autres problèmes, en particulier ceux touchant la structure du système et des institutions économiques internationales.
- V. PROGRAMME DE MESURES IMMEDIATES A PRENDRE DANS LES DOMAINES PRESENTANT UNE IMPORTANCE CRITIQUE POUR LES PAYS EN DEVELOPPEMENT
- 40. Dans l'intervalle, les solutions à apporter aux problèmes immédiats des pays en développement ne souffrent aucun retard. La conjoncture économique mondiale appelle des formules audacieuses et nouvelles. A l'initiative du Groupe des 77, l'Assemblée générale des Nations Unies à sa trente-septième session avait demandé à la communauté internationale de prendre immédiatement, lors des prochaines conférences et réunions qui se tiendront dans le cadre des Nations Unies, des mesures efficaces et concrètes dans les domaines présentant une importance critique pour les pays en développement : alimentation, aide de la Banque mondiale pour la mise en valeur des ressources énergétiques des pays en développement et soutien du Fonds monétaire international pour l'équilibre de leurs balances des paiements, flux monétaires, commerce international et matières premières, notamment. chefs d'Etat ou de gouvernement ont décidé que tous les efforts possibles devraient être faits pour assurer le lancement de négociations en vue de l'adoption de la mise en oeuvre effective d'un programme de mesures immédiates en faveur des pays en développement, qui contienne notamment les mesures définies ci-après.

- 41. En raison de la situation critique de l'économie mondiale et des incidences désastreuses de la crise sur l'économie des pays non alignés et autres pays en développement, certaines de ces mesures doivent être prises d'urgence. A cette fin, les chefs d'Etat ou de gouvernement ont demandé instamment aux institutions compétentes, notamment le FMI et la Banque mondiale, d'examiner d'urgence les mesures qui pourraient être appliquées pour stimuler rapidement les économies des pays en développement et pour lesquelles des mécanismes sont disponibles dans l'immédiat.
- 42. Ils se sont déclarés résolus à rechercher avec détermination des mesures pertinentes lors des prochaines conférences tenues dans le cadre du système des Nations Unies, notamment à la CNUCED VI, et par le biais de leurs mécanismes permanents. A cet effet, les pays non alignés et autres pays en développement formuleront des résolutions et des propositions spécifiques dans les enceintes de négociations appropriées pour en faciliter l'adoption et la mise en oeuvre d'urgence. Ils ont constaté que certaines de ces mesures immédiates avaient des conséquences à moyen et à long terme, qu'elles impliquaient des modifications de la structure du système économique international actuel et que ces négociations devraient se poursuivre dans le cadre des négociations globales, une fois celles-ci lancées.

A. Questions monétaires et financières et transfert de ressources

Aide publique au développement (APD)

- i) Accroissement de l'APD qui devrait atteindre 0,7 % du PNB d'ici à 1985. Le transfert de ressources devrait se faire sur une base toujours plus assurée, continue et prévisible, et il devrait y avoir une répartition rationnelle et équitable entre les pays en développement. Dans le cadre de l'augmentation générale de l'APD au profit de l'ensemble des pays en développement, 0,15 % du PNB devrait être consacré à ce titre aux pays les moins avancés, d'ici à 1985. L'aide devrait revêtir de préférence la forme de subventions et ne devrait pas être liée;
- ii) Accroissement notable de la part des flux d'APD affectée à des prêts pour le financement de programmes. Amélioration des modalités, de la composition, de la qualité de l'aide;

Endettement

iii) Echange d'informations entre les pays en développement sur les négociations relatives à leur dette extérieure et, lorsque c'est souhaitable, collaboration entre ces pays dans les négociations en question. Elaboration d'un cadre général, équitable et multi-latéral pour la restructuration de la charge de la dette des pays en développement afin d'assurer un dispositif international méthodique de parade face à l'émergence éventuelle de graves crises d'endettement;

Application accélérée et complète de la résolution 165(S-IX) du Conseil du commerce et du développement et transformation de tous les prêts d'aide publique bilatérale au développement non amortis en dons aux pays les moins avancés;

Fonds monétaire international

- v) Majoration, à hauteur de 125 milliards de DTS, des quotes-parts du FMI fixées lors de la récente réunion du Comité intérimaire. Cette augmentation s'opérera sans que soient modifiées les limites actuellement arrêtées en matière d'accés aux multiples de quotes-parts;
- vi) Allocation importante de DTS, d'un volume suffisant pour fournir les liquidités supérieures au minimum requis qui font tant défaut pour acquitter l'élément tranche de réserve de la récente augmentation des quotes-parts. Il conviendrait de mettre au point des mécanismes permettant aux pays développés de renoncer à une partie de leur allocation de DTS au profit de pays en développement;
- vii) En attendant une reconstitution suffisante des ressources du Fonds par une nouvelle majoration des quotes-parts, le FMI devrait pouvoir disposer effectivement des ressources des AGE pour être en mesure de répondre aux besoins des membres; il devrait en outre recourir, selon les besoins, à des emprunts supplémentaires auprès des pays disposant d'excédents ou sur les marchés de capitaux;
- viii) Reconstitution du Fonds fiduciaire du FMI par de nouvelles ventes d'or pris sur le stock du FMI et affectation de ces ressources à l'octroi de prêts bonifiés aux pays en développement qualifiés pour bénéficier de facilités de ce genre;
 - Révision immédiate des conditions de prêt du FMI, afin qu'elles soient compatibles avec le genre de processus d'ajustement que les pays en développement sont susceptibles d'adopter en tenant compte, lorsque des changements de politique sont décidés, de la situation économique de ces pays, de la nature structurelle de leurs déséquilibres et de la nécessité d'encourager l'expansion de la production en tant que partie intégrante des réajustements structurels. Il importe au plus haut point d'éviter des processus d'ajustement qui compromettent le processus de développement;
 - x) Assouplissement des conditions d'octroi du mécanisme de financement compensatoire de nature à permettre aux pays de faire face à l'expansion des besoins résultant de la baisse des cours des produits de base;

Banque mondiale

xi) Elargissement substantiel du programme actuel de prête de la BIRD;

- Adoption de mesures visant à faciliter l'élargissement du programme de prêts de la Banque mondiale, dans des conditions qui ne compromettraient pas le processus de développement, y compris les prêts accordés pour les ajustements structurels en portant la limite fixée pour ces derniers, qui est actuellement de 10 %, à 30 % au moins de l'ensemble des prêts:
- xiii) Nouvelle augmentation des ressources en capital de la Banque mondiale par un nouvel accroissement de capital réalisé à bref délai et prise de mesures pour porter de 1:1 à 2:1 le coefficient d'endettement de la Banque;
- xiv) Accroissement substantiel de la septième reconstitution de l'IDA pour lui permettre de fournir une augmentation réelle des flux à tous les bénéficiaires, en particulier aux pays en développement à bas revenu et les moins avancés. Il faudrait s'abstenir de tout durcissement des conditions de prêt de l'IDA:
- xv) Mise en oeuvre de mesures appropriées visant à faire appliquer certains articles des statuts qui n'ont jamais été mis en oeuvre mais qui pourraient améliorer de manière significative la position des pays en développement au sein de la Banque.

B. Commerce et matières premières

Accès

- xvi) Elargissement substantiel de l'accès des exportations des pays en développement aux marchés des pays développés;
- xvii) Insistance particulière sur le traitement spécial et préférentiel des exportations des pays en développement; de plus, les pays développés doivent s'abstenir de prendre des mesures restrictives, conditionnelles, sélectives ou discriminatoires qui portent préjudice aux pays en développement;

xviii) Les pays développés devraient :

- a) s'abstenir d'imposer de nouvelles restrictions au commerce des produits de base, y compris les denrées agricoles, et des produits manufacturés et semi-manufacturés, en provenance des pays en développement;
- éliminer de toute urgence les mesures restrictives incompatibles avec leurs engagements internationaux ou qui visent à les éluder;
- établir un programme d'élimination des mesures protectionnistes, y compris les subventions sur les productions non compétitives, qui affectent les possibilités commerciales des pays en développement;

- xix) Maintien du caractère généralisé et non discriminatoire du système généralisé de préférences et amélioration de ce système tant en ce qui concerne la gamme des produits visés que la réduction des tarifs douaniers;
 - Engagement des pays développés de s'abstenir de prendre unilatéralement toute mesure dommageable au commerce des pays en développement;
- xxi) Engagement des pays développés de s'abstenir de prendre des mesures économiques comme moyen de coercition politique;

Politiques d'ajustement

Instauration, dans les politiques des pays développés, de mesures d'ajustement structurel destinées à accroître leurs importations en provenance des pays en développement, et renforcement du mécanisme approprié de consultation et de coordination de la CNUCED applicable aux politiques commerciales et aux mesures d'ajustement afin de garantir, entre autres, la transparence des mesures nationales et la surveillance multilatérale;

Produits de base

- xxiii) Conclusion rapide des accords sur les produits de base visés dans la résolution 93 (IV) de la CNUCED;
 - xxiv) Etablissement d'arrangements relatifs à des produits de base particuliers, quand cela est possible, afin d'éviter toute chute des prix;
 - xxv) Invitation pressante aux pays développés pour que, avant de vendre leurs réserves stratégiques, ils consultent les pays en développement qui sont producteurs et exportateurs du produit de base en cause afin d'éviter d'en déprimer les cours;
 - xxvi) Ratification à bref délai de l'Accord sur le Fonds commun pour permettre son entrée en vigueur au 1er janvier 1984;
- xxvii) Annonce de contributions dans un bref délai au deuxième compte du Fonds commun en vue d'atteindre l'objectif fixé;
- xxviii) Amélioration des accords internationaux sur les produits de base en vigueur pour établir des arrangements appropriés concernant la fixation des prix afin d'assurer des prix rémunérateurs aux producteurs;
 - xxix) Libéralisation du mécanisme de financement des stocks régulateurs du FMI pour permettre aux accords internationaux sur les produits de base de faire face à leurs besoins financiers;

- Amélioration et élargissement des mécanismes de stabilisation des recettes d'exportation des produits de base des pays en développement;
- xxxi) Création de cadres de coopération pour augmenter la participation des pays en développement à la transformation, à la commercia-lisation, à la répartition et au transport de leurs produits de base;

C. Energie

- xxxii) Nette expansion des prêts de la Banque mondiale en matière énergétique dans le cadre de l'expansion globale de son programme de prêts;
- xxxiii) Création rapide d'un dispositif approprié de financement multilatéral pour le développement des ressources nationales en énergie des pays en développement, ce dans le cadre d'institutions internationales existantes, par exemple sous la forme d'une filialeénergie de la Banque mondiale;
- xxxiv) Aide, dans le cadre du système des Nations Unies et autres institutions appropriées, à la recherche en matière énergétique dans les pays en développement ainsi que promotion et transfert de technologies corrélatives:

D. Alimentation et agriculture

- xxxv) Elargissement et augmentation du mécanisme de financement des produits alimentaires du FMI pour couvrir d'autres denrées alimentaires essentielles:
- Accroissement des objectifs de la Réserve alimentaire internationale de crise de 500 000 à 750 000 tonnes et de ceux de la Convention relative à l'aide alimentaire de 10 à 18 millions de tonnes;
- création d'un système de sécurité alimentaire, notamment par le biais d'un système de réserves alimentaires appartenant en propre aux pays en développement;
- xxxviii) Adoption d'urgence d'un programme international spécial d'aide alimentaire et d'assistance financière au profit des pays d'Afrique le plus gravement touchés;
- Augmentation du flux de ressources destinées à l'investissement dans la production alimentaire et agricole et au développement de la capacité de recherche autonome.

E. <u>Conférence internationale sur les moyens monétaires et financiers du développement</u>

xl) Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont souligné la nécessité d'une refonte complète du système monétaire et financier international

actuel, qui est inéquitable et dépassé. A cette fin, ils ont souhaité que soit organisée une conférence internationale, à laquelle participeraient tous les pays, sur les moyens monétaires et financiers du développement, et qui répondrait de manière efficace aux besoins financiers et autres de l'économie internationale en matière de développement, en particulier ceux des pays en développement, et à la nécessité de procéder à un ajustement des structures orienté vers la croissance. Cette conférence, qui ne devrait pas être considérée comme une condition préalable au lancement des négociations globales, deviendrait partie intégrante desdites négociations après leur ouverture. Ils ont demandé aux pays en développement de faire de l'organisation rapide de cette conférence un objectif prioritaire à poursuivre dans toutes les instances pertinentes.

VI. MODALITES

- 43. Les chefs d'Etat ou de gouvernement se sont déclarés convaincus que l'adoption des mesures susmentionnées faciliterait le développement accéléré des pays en développement, renforcerait la coopération économique multilatérale, réactiverait l'économie mondiale et apporterait un soulagement immédiat aux pays non alignés et autres pays en développement. A cet égard, ils ont présenté à la communauté internationale une Déclaration relative à l'action collective pour la prospérité mondiale*.
- 44. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont décidé que le Bureau de coordination devrait se réunir à l'échelon ministériel avant la trente-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et examiner la situation.
- 45. Ils ont demandé au Groupe des 77 d'adopter un plan d'action pour l'avenir, à sa réunion ministérielle annuelle, au cours de la trente-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.
- 46. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont pris note d'une proposition visant à mobiliser le soutien politique voulu pour que les problèmes économiques mondiaux puissent être réglés par le biais de négociations, notamment dans le cadre de réunions de haut niveau portant sur les questions économiques et par des contacts réguliers entre pays développés et pays en développement, à l'échelon politique le plus élevé possible, dans le respect du principe de l'universalité et conformément aux principes et objectifs du Mouvement des pays non alignés.

^{*} Voir la "Déclaration relative à l'action collective pour la prospérité mondiale, pages 116 et 117.

- 47. La délégation de l'Algérie a proposé que soit constitué un comité composé des ministres des affaires étrangères d'un certain nombre de pays non alignés, ayant à sa tête le Président du Mouvement non aligné (ou son ministre des affaires étrangères), qui serait chargé d'expliquer la teneur des Déclarations de New Delhi dans certaines capitales de pays développés.
- 48. Le président de Sri Lanka a proposé qu'en tant que Président du Mouvement des pays non alignés, le premier Ministre de l'Inde prenne l'initiative de réunir un groupe représentatif de chefs d'Etat ou de gouvernement de quelques pays pour obtenir des chefs d'Etat ou de gouvernement de certains des principaux pays développés qu'ils agissent rapidement face à la grave crise économique internationale en adoptant un programme de mesures immédiates dans des secteurs d'une importance vitale pour les pays en développement.
- 49. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont accueilli favorablement ces propositions et ont chargé le Président du Mouvement des pays non alignés de prendre les mesures qu'il jugerait appropriées. Ils l'ont également prié d'inviter un groupe de chefs d'Etat ou de gouvernement à discuter avec d'autres responsables politiques du monde de la teneur des Déclarations et du Message de New Delhi. Dans son discours inaugural, le Président avait souhaité que les chefs d'Etat ou de gouvernement se réunissent lors de la trente-huitième de l'Assemblée générale des Nations Unies. Une telle réunion serait l'occasion de procéder dans un avenir proche à des échanges de vues au niveau le plus élevé.

VII. STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT

- 50. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont noté que des possibilités sont apparues d'adopter une approche intégrée aux problèmes économiques mondiaux, comme il a été envisagé par la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement. Ils ont réaffirmé les buts et objectifs définis par la Stratégie, en particulier celui de parvenir à un taux de croissance générale du PNB de 7 %, des objectifs correspondants dans les secteurs commercial, agricole et industriel, ainsi que la nécessité pour les pays développés de consacrer au moins 0,7 % de leur PNB à l'aide publique au développement. Ils ont regretté qu'en raison de la crise qui frappe l'économie mondiale et les relations économiques internationales, certains pays développés suivent des politiques caractérisées par des tendances négatives, ce qui entrave sérieusement les efforts engagés par les pays en développement pour atteindre les buts et objectifs de la Stratégie internationale du développement.
- 51. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont noté avec un profond regret que les Négociations globales, qui doivent constituer l'un des principaux facteurs de la mise en oeuvre de la Stratégie internationale du développement, n'ont pas été lancées. Les pays développés et en développement devraient traduire de la manière voulue, à l'échelle nationale, conformément à leurs priorités et à leurs plans, les buts ct objectifs de la Stratégie internationale dans la formulation de leurs politiques.

52. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont noté la création d'un comité à composition universelle chargé d'effectuer l'examen et l'évaluation de la mise en oeuvre de la Stratégie en 1984 et ont demandé à la communauté internationale de participer activement et d'une manière constructive à toutes les phases de cette opération. A cet égard, les chefs d'Etat ou de gouvernement ont considéré qu'il était très important que les pays non alignés et autres pays en développement conçoivent le processus d'examen et d'évaluation comme un moyen non pas seulement d'effectuer de simples ajustements quantitatifs des buts et objectifs contenus dans la Stratégie internationale du développement, mais également de proposer les mesures correctives nécessaires qui contribueront à la réalisation future des dispositions de la Stratégie et, par voie de conséquence, au progrès des pays en développement.

VIII.CHARTE DES DROITS ET DEVOIRS ECONOMIQUES DES ETATS

53. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont exprimé leur préoccupation devant l'application inadéquate des dispositions de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats et ils ont demandé aux pays développés qui n'avaient pas encore accepté la Charte de revenir sur leur position et de respecter les principes et les dispositions de ladite Charte. L'Assemblée générale a décidé, à sa trente-septième session, d'entreprendre à sa trente-neuvième session un examen complet de la mise en oeuvre de cette Charte, à l'occasion du dixième anniversaire de son adoption. Toutes les nations devraient coopérer activement et d'une manière constructive dans ce sens, pour que soient adoptées des mesures correctives visant à faire de cet instrument un guide effectif des relations économiques internationales.

IX. CNUCED VI

- 54. La CNUCED offrira une occasion privilégiée de passer en revue d'une manière complète et intégrée la situation économique internationale et ses effets sur le commerce et le développement des pays en développement. Elle devrait examiner les ramifications de la présente crise de l'économie mondiale qui est une manifestation des déséquilibres structurels du système et axer son attention sur la nécessité pressante d'une relance de cette économie en mettant l'accent sur la réactivation du processus de développement des pays en développement. Elle devrait centrer ses débats sur les problèmes économiques internationaux majeurs en particulier sur l'interaction des produits de base, du commerce, de la monnaie et des finances, et du développement et, dans ce contexte, elle devrait se prononcer sur des mesures propres à mettre en chantier un programme de reprise économique mondiale et de croissance et de développement soutenus comprenant des mesures urgentes pour remédier à la situation immédiate et des mesures de réforme structurelle de l'économie mondiale. En outre, la CNUCED VI devrait entre autres :
- a) formuler des propositions visant à assurer la gestion de l'économie mondiale de manière à garantir que les principes et les politiques appliqués sont efficaces et conformes aux impératifs des objectifs de croissance, d'emploi et de développement de l'économie mondiale, en particulier de ceux des pays en développement;

- b) examiner tout spécialement la mise en oeuvre du nouveau programme substantiel d'action (NPSA) pour les années 1980 en faveur des pays les moins avancés;
- et autoriser le Conseil du commerce et du développement :
- a) à examiner la situation économique mondiale et à tenir des consultations à ce sujet;
- b) à prêter une attention particulière aux incidences qu'exercent sur le commerce et le développement des pays en développement les principes, les politiques et les pratiques suivis dans les domaines interreliés du commerce international, de la monnaie et des finances et du développement.
- 55. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont réaffirmé la nécessité pour le Conseil du commerce et du développement de se réunir régulièrement au niveau ministériel au moins une fois tous les deux ans en vue de consultations dans les domaines du commerce, du développement, des problèmes monétaires et financiers afin que les politiques suivies soient cohérentes et sous-tendent le processus de développement des pays en développement.
- 56. Ils se sont félicités de la Déclaration et du Programme d'action formulés lors des trois récentes réunions ministérielles régionales respectivement tenues à Bagdad, à Libreville et à Carthagène en prévision de la réunion ministérielle du Groupe des 77 qui se déroulera à Buenos Aires en marsavril 1983 et ont invité instamment tous les participants à la CNUCED VI, spécialement les pays développés, à profiter au maximum de l'occasion offerte par la réunion de Belgrade pour traduire en décisions politiques majeures un esprit de coopération multilatérale nouveau et efficace.
- 57. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont exprimé l'espoir que tous les pays participeront à la CNUCED VI de manière constructive et collaboreront pleinement à la réalisation de résultats significatifs dans tous les domaines qui préoccupent la communauté internationale.
- X. QUESTIONS MONETAIRES ET FINANCIERES ET TRANSFERT DE RESSOURCES
- 58. Le domaine monétaire et financier est sans aucun doute l'un des plus importants pour une coopération internationale améliorée et élargie. Bon nombre des problèmes économiques auxquels doivent faire face les pays en développement sont dus aux contraintes financières qui pèsent sur eux. Ce de manière qu'il puisse aider les pays en développement à résoudre les problèmes difficiles de balance des paiements auxquels ils ont à faire face et leur assurer des transferts de ressources appropriés en vue de financer leur développement.
- 59. Les chefs d'Etat ou de gouvernement se sont déclarés préoccupés des carences structurelles du système monétaire et financier international et ent noté que ce système n'avait pas réagi à l'échelle voulue pour permettre une

relance de l'économie mondiale et une reprise du rythme de développement dans les pays en développement en raison, notamment, des politiques à courte vue et de repliement menées par certains pays développés qui ont sévèrement réduit les liquidités financières internationales. Le contrôle du système international actuel dans les domaines monétaire et financier continue d'être la chasse gardée de quelques pays développés dominants. Les pays en développement sont insufisamment représentés dans le processus de prise de décision au sein des institutions internationales de financement, et tous les pays développés, qu'ils soient à économie de marché ou à économie centralement dirigée et planifiée, n'y ont pas participé de manière à rendre ce processus universel, si bien que le système financier international ne répond pas suffisamment aux besoins des pays en développement.

60. A un moment où les pays en développement ont besoin de toute urgence d'importants flux d'assistance privilégiée, on enregistre une diminution de ces flux. Les montants nets dépensés au titre de l'aide publique au développement (APD) par l'ensemble des membres du Comité d'aide au développement (CAD) s'élevaient à 0,35 % seulement du produit national brut (PNB) de ces pays en 1981, contre 0,51 % en 1960. Après deux décennies, la réalisation atteint à peine la moitié de l'objectif de l'Organisation des Nations Unies, soit 0,7 % du PNB des pays développés. La Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement soulignait que les pays développés qui n'ont pas encore atteint l'objectif (0,7 % du PNB) devraient faire de leur mieux pour l'atteindre d'ici à 1985 et, en tout état de cause, avant la deuxième moitié de la Décennie. L'objectif de 1 % devrait être atteint aussitôt que possible après cela. Le nouveau programme substantiel d'action pour les années 80, adopté en 1981 au bénéfice des pays les moins avancés, comprenait aussi un engagement de la part des pays développés de consacrer dans les années à venir 0,15 % de leur PNB aux pays les moins avancés dans le cadre du relèvement général des flux d'APD à tous les pays en développement. les chefs d'Etat ou de gouvernement ont demandé instamment que les pays développés qui n'avaient pas encore atteint les objectifs s'efforcent d'y parvenir au cours de la période indiquée. Ils ont souligné que le transfert de ressources aux pays en développement devrait être placé sur une base sans cesse plus sûre, continue et prévisible, et qu'il devrait déboucher sur une répartition rationnelle et équitable entre les pays en développement.

61. les chefs d'Etat ou de gouvernement ont prié instamment tous les pays développés de réviser les modalités et les conditions d'attribution de leur APD dans le sens d'une nette amélioration conformément à la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement. Ainsi, la proportion d'APD accordée à des conditions de faveur devrait être encore augmentée par rapport à son niveau global moyen actuel. L'aide publique au développement devrait en règle générale être accordée sous forme de dons aux pays les moins avancés et à des conditions extrêmement favorables aux autres pays en développement, en particulier à ceux des catégories spéciales, c'est-à-dire les pays le plus gravement touchés et les pays en développement sans littoral ou insulaires, qui sont essentiellement tributaires des flux d'assistance privilégiée. L'aide publique au développement, ne devrait pas être liée.

- 62. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont estimé que, dans la situation internationale actuelle, il est indispensable d'obtenir une augmentation massive des flux de ressources financières et matérielles à destination des pays en développement et d'annuler la dette extérieure des pays les moins avancés envers les pays développés. Dans ce contexte, ils ont rappelé les propositions formulées par le Président du Mouvement non aligné dans son rapport à la trente-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et à la septième Conférence au sommet.
- L'Association internationale de développement (IDA) a été une source importante de financement à des conditions de faveur pour les pays en développement à faible revenu. L'expérience en matière de mobilisation de ressources pour l'IDA VI a été des plus malheureuses. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont souligné qu'il faudrait en éviter la répétition à l'avenir. Ils ont demandé une IDA VII considérablement étoffée en termes réels, compte tenu de l'augmentation des besoins des pays en développement dans un environnement international chargé de tensions exceptionnelles. Les négociations devraient être menées rapidement à bonne fin afin que l'IDA VII puisse devenir opérationnelle en 1985, au plus tard. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont lancé une mise en garde contre les conséquences qui découleraient de toute manoeuvre destinée à diminuer la qualité de l'IDA, soit par un durcissement des conditions, soit par des propositions tendant à faire des distinctions entre pays, car cela irait à l'encontre des principes de base de l'IDA. ont également souligné le besoin d'étoffer considérablement l'IDA VII en termes réels pour lui permettre de tenir dûment compte des besoins des pays en développement à faible revenu, particulièrement les pays les moins avancés en Afrique sub-saharienne et dans certaines régions d'Asie.
- Vu le besoin urgent d'accroître les moyens de financement multilatéraux à la disposition des pays en développement, le montant en termes réels des opérations de prêt de la Banque mondiale et des banques régionales de développement devrait être porté sensiblement au-delà des niveaux envisagés actuellement. Afin de permettre à la Banque d'étendre ses opérations d'une manière efficace à l'avenir, il faudrait envisager d'augmenter rapidement ses ressources en capital. Il serait également souhaitable de porter le coefficient d'endettement à 2:1, contre 1:1 à l'heure actuelle. Des dispositions analogues devraient être prises par les banques régionales. chefs d'Etat ou de gouvernement ont souligné que les ressources financières mises par la Banque mondiale et par l'IDA à la disposition des banques régionales de développement devraient constituer un complément de ressources et ne devraient pas venir en déduction des programmes nationaux de la Banque mondiale et de l'allocation indicative de fonds faite directement aux pays. Les ressources ainsi fournies par l'intermédiaire des banques régionales de développement devraient constituer un apport supplémentaire d'aide au développement pour les pays concernés, à des conditions sensiblement différentes et plus souples que celles qui sont normalement exigées dans le cas des opérations directes de la Banque mondiale.
- 65. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont exprimé leur préoccupation devant la politique de "gradation" de la BIRD et d'autres institutions internationales de financement qui tend à restreindre le rôle desdites institutions à un moment où elles devraient apporter plutôt plus que moins d'aide aux pays en développement.

- 66. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont pris note avec préoccupation des pressions croissantes exercées par certains pays développés sur les institutions multilatérales, particulièrement sur la Banque mondiale et le FMI, en vue de leur faire adopter une conception de la conditionnalité et de l'octroi des prêts fondée sur des considérations d'ordre politique qui est incompatible avec les exigences du développement et de l'ajustement structurel. Ils ont lancé une mise en garde contre les traitements simplistes prescrits pour résoudre les problèmes économiques, qui sont fondés sur certaines conceptions idéologiques qui ne reconnaissent pas la diversité des systèmes socio-économiques.
- 67. Ils ont également noté que, si les emprunts commerciaux ont un rôle à jouer, il ne faudrait pas avoir tendance à les substituer aux flux multi-latéraux ou à lier ces derniers au cofinancement.
- 68. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont souligné que le Fonds monétaire international pouvait jouer un rôle important pour aider les pays en développement à procéder aux ajustements qu'exigent les importants déficits des paiements courants dont les origines sont extérieures à eux, à condition de modifier comme il convient ses structures et d'orienter ses politiques en fonction des besoins des pays en développement. Ils se sont déclarés profondément déçus du fait que le Comité intérimaire du FMI, à sa réunion de février 1983, ait recommandé une augmentation des quotes-parts du Fonds qui n'en porterait le niveau qu'à 90 milliards de DTS lors de la huitième révision générale. Ils ont rappelé qu'il était toujours indispensable de doubler les quotes-parts du Fonds et de porter leur niveau à 125 milliards environ afin de reconstituer de manière satisfaisante les ressources du Fonds dans la situation actuelle. Cette augmentation des quotes-parts ne devrait en aucune manière avoir des incidences sur les limitations actuellement imposées pour avoir accès à des multiples de quotes-parts. Ils ont souscrit à la proposition soutenue par le Groupe des 24 à sa dernière réunion dans le sens de la réintroduction de quotes-parts minimales au profit des Etats bénéficiant de quotes-parts très faibles et ont instamment demandé que le FMI adopte cette proposition.
- 69. Les chefs d'etat ou de gouvernement ont énergiquement rejeté les vues avancées dans certains cercles, selon lesquelles le Fonds monétaire international devrait être considéré comme "prêteur de dernier recours". Ils ont insisté, étant donné la longueur du processus d'ajustement pour la plupart des pays et la pénurie de financement approprié, pour qu'on ne s'écarte pas des préférences acceptées du FMI qui encourage les pays à le contacter dès les premiers stades où le besoin s'en fait sentir. Ils se sont félicités de la décision d'élargir les Accords généraux d'emprunts (AGE) et de les ouvrir à des non-participants. Ils ont cependant indiqué que même si cette méthode pouvait augmenter les ressources du Fonds dans certains cas, elle ne saurait se substituer à une augmentation directe des quotes-parts du Fonds en raison de l'élément discrétionnaire que comporte sa mise en oeuvre. Ils ont affirmé que des mécanismes appropriés doivent être mis au point et que des assurances fermes soient fournies afin que les AGE élargis ne compromettent pas davantage l'indépendance et les pouvoirs de decision du Fonds et ne réduisent pas encore le rôle des pays en développement dans cette prise de décision.

- 70. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont également souligné qu'il était urgent de procéder à une allocation importante de DTS d'un volume suffisant pour fournir les liquidités dont on a tant besoin. En outre, étant donné que les DTS attribués aux pays développés excédentaires n'augmentent pas effectivement les liquidités mondiales, en particulier celles des pays en développement, et qu'il n'y a aucune raison pour que les droits de tirage des membres soient déterminés d'après les mêmes critères que ceux qui régissent les droits de vote, les pays déficitaires devraient bénéficier d'une pondération spéciale dans l'affectation des DTS. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont en conséquence insisté pour que l'on envisage l'établissement d'un lien direct ou indirect entre l'allocation de DTS et le financement du développement. Ils ont également préconisé la prise d'une importante initiative consistant à créer un autre fonds fiduciaire, financé par des ventes d'or du FMI, pour couvrir les besoins financiers accrus des pays en développement.
- Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont souligné qu'une utilisation efficace des ressources fournies au FMI dépend de l'adéquation de la conditionnalité du Fonds. A cet égard, ils ont noté la longueur du processus d'ajustement auquel doivent faire face la plupart des pays en développement ainsi que la nécessité de s'attaquer à ce problème au moyen d'actions appropriées au niveau de l'offre. Cela exige l'adoption d'un système de conditionnalité différent de l'approche traditionnelle du Fonds qui met l'accent sur la réalisation d'ajustements à court terme par une gestion de la demande. Ils ont noté que le changement de politique adopté en 1981 par le FMI dans le sens de programmes d'ajustement axés sur l'offre avait fait long feu, et qu'à l'heure actuelle, les politiques de gestion de la demande sont plus que jamais solidement implantées. Ils ont souligné que les programmes d'ajustement devaient être compatibles avec les arrangements politiques et sociaux de chaque pays de même qu'avec le type de processus d'ajustement que les pays en développement sont susceptibles d'adopter pour stimuler leur propre processus de développement. Ils ont également insisté sur la nécessité d'assurer une plus grande symétrie dans la surveillance du Fonds et de prêter davantage attention aux répercussions internationales des politiques des grands pays développés.
- 72. Compte tenu du pouvoir disproportionné dont disposent ces institutions face aux pays en développement, un processus de médiation s'avère nécessaire lorsque les relations sont gelées ou lorsque les négociations sont bloquées par la question des conditions et d'autres facteurs. Jusqu'à présent, lorsque les circonstances l'exigeaient, les pays en développement ont demandé à des groupes d'experts indépendants de régler ces problèmes, alors que les statuts des institutions prévoient à cet effet un processus plus systématique qui n'a pas encore été parfaitement exploité. Les chefs d'Etat ou de gouvernement souhaitent instamment que l'on envisage d'appliquer les dispositions prévues par ces statuts. En outre, les pays en développement devraient constituer un groupe d'experts indépendants dont l'avis pourrait être invoqué en cas de différend entre les organisations financières internationales et les pays en développement. Ce groupe veillerait à ce que des situtations identiques soient traitées de manière identique et à ce que les normes techniques pertinentes soient parfaitement respectées.

73. Les chefs d'Etat ou de gouvernement se sont déclarés gravement préoccupés par la situation critique des pays en développement en ce qui concerne leur dette extérieure. Ils ont rappelé la résolution 165 (S-IX) du Conseil du commerce et du développement en date du 11 mars 1978, par laquelle ce dernier demandait aux pays développés donateurs d'adopter des mesures en vue d'ajuster les conditions de l'APD bilatérale antérieurement accordée aux pays les moins favorisés, et notamment aux pays les moins avancés, afin d'harmoniser lesdites conditions avec les conditions plus favorables en cours actuellement, ou de prendre des mesures équivalentes. Ils ont noté que les progrès réalisés dans ce sens ont été insuffisants et ont demandé que la résolution 165 (S-IX) soit pleinement appliquée. La dette publique représente une petite partie de la dette en cours des pays en développement et, depuis quelques années, l'endettement privé a considérablement augmenté et sérieusement alourdi le service de la dette, compromettant ainsi les programmes de développement en raison des obligations qui résultent de cette situation. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont demandé que soit élaboré un cadre global, équitable et multilatéral pour restructurer la charge de la dette des pays en développement afin d'offrir une réponse internationale cohérente en cas de crise d'endettement grave. Ils ont également instamment demandé que l'on envisage de mettre sur pied un dispositif international de restructuration de la dette pour permettre un refinancement à long terme, à des conditions appropriées, de la dette existante des pays en développement.

74. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont souligné la nécessité d'une refonte complète du système monétaire et financier international actuel, qui est inéquitable et dépassé. A cette fin, ils ont souhaité que soit organisée une conférence internationale, à laquelle participeraient tous les pays, sur les moyens monétaires et financiers du développement, et qui répondrait de manière efficace aux besoins financiers et autres de l'économie internationale en matière de développement, en particulier ceux des pays en développement, et à la nécessité de procéder à un ajustement des structures orienté vers la croissance. Cette conférence, qui ne devrait pas être considérée comme condition préalable à l'ouverture des négociations globales, deviendrait partie intégrante desdites négociations lorsqu'elles auront démarré. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont demandé aux pays en développement de faire de l'organisation rapide de cette conférence un objectif prioritaire à poursuivre dans toutes les instances pertinentes.

XI. COMMERCE

75. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont exprimé leur profonde préoccupation devant la situation critique des pays en développement dans leurs échanges commerciaux avec les pays développés. La persistance de la récession et la stagnation du commerce mondial en 1981 et 1982 a provoqué une série de réactions protectionnistes à court terme des pays développés, lesquelles ont perturbé le système commercial international. L'accès aux marchés des pays développés devenant de plus en plus incertain et se restreignant progressivement, il en est résulté des déséquilibres dans les échanges et des difficultés de balance des paiements sans précédent pour les pays en développement. La situation des pays en

développement, en particulier de ceux d'entre eux qui ne sont pas exportateurs de pétrole, s'avère sérieuse par suite de l'effet cumulatif de la méconnaissance de leurs problèmes et en raison de l'augmentation rapide du coût des produits industriels et autres importés par eux, ce qui conduit à une dégradation alarmante des termes de l'échange.

- 76. Les prix des produits de base, qui constituent la principale source des recettes d'exportation des pays en développement, ont baissé. Les prix de leurs produits manufacturés d'exportation ont également baissé, ce qui est un sérieux motif de préoccupation. D'une part, le protectionnisme a continué de se manifester sous ses formes traditionnelles et, d'autre part, il revêt maintenant la forme de nouvelles manifestations plus subtiles qui limitent encore davantage l'accès aux marchés des pays en développement. Le recours accru de certains pays développés à l'octroi de subventions internes pour certains produits de base, au détriment de produits qui présentent un intérêt pour les pays en développement, a des incidences dommageables sur les cours mondiaux de ces produits en les dévalorisant, d'où une dégradation encore plus forte des termes de l'échange des pays en développement.
- 77. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont rejeté toutes les formes d'agression économique et le recours par les pays développés à des menaces ou à des sanctions commerciales et à toute autre forme de blocus ou mesures de coercition ou de chantage, contre les pays non alignés et autres pays en développement comme moyen d'exercer des pressions politiques en vue de s'ingérer dans leurs décisions souveraines ou de les influencer. Ils ont affirmé le droit de tous les Etats d'exercer pleinement leur souveraineté nationale et d'adopter le système socio-économique qu'ils jugent le plus approprié pour la promotion de leur développement. Ils ont aussi rejeté le recours à des mesures unilatérales ayant des incidences sur le développement du commerce mondial.
- 78. Malgré l'engagement pris par les pays développés de ne pas opposer de nouveaux obstacles aux exportations des pays en développement, les problèmes commerciaux de ces derniers se sont trouvés sérieusement aggravés par le renforcement des politiques et des mesures protectionnistes de plus en plus complexes des pays développés. La prolifération des prétendues autorestrictions volontairés et des prétendues mesures de rationalisation de la commercialisation et le recours à l'application arbitraire et injustifiée de droits compensateurs affectent sans cesse davantage les perspectives de production et d'exportation dans des secteurs où les pays en développement commençaient à acquérir un avantage relatif, cependant que l'émergence d'un régime restrictif d'échanges internationaux dans le secteur très important des textiles revient à une très regrettable dérogation aux règles admises du commerce international.
- 79. On a tenté d'introduire dans d'autres secteurs également des régimes discriminatoires et sélectifs restreignant les importations en provenance des pays en développement. Dans bien des cas, les restrictions aux importations émanant des pays en développement contreviennent aux obligations et engagements internationaux souscrits par les pays développés de s'abstenir d'accroître

l'incidence des barrières tarifaires et non tarifaires, d'accorder un traitement spécial et préférentiel aux exportations provenant des pays en développement et un rang de priorité élevé à la réduction et à l'élimination des barrières dommageables aux impératifs d'exportation des pays concernés. Les pays non alignés sont opposés à l'application de la notion de gradation, de différenciation et de sélectivité, en vertu de laquelle il s'agirait de suspendre les traitements préférentiels spéciaux lorsque des pays développés estiment unilatéralement et arbitrairement qu'un pays en développement ne remplit pas les conditions d'octroi de préférences.

- 80. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont fait observer que même le maintien des niveaux d'importation existant dans les pays en développement dépend pour une part essentielle d'un accroissement notable de l'accès de ces pays aux marchés des pays développés. Il est complètement injustifié d'attendre des pays en développement qu'ils libéralisent davantage encore leurs exportations. Il ne saurait être question pour les pays en développement d'accorder des concessions réciproques en quelque circonstance que ce soit.
- 81. La Réunion ministérielle du GATT de novembre 1982 n'a produit que de maigres résultats. Les pays en développement ont fait preuve d'une vigilance et d'une circonspection louables, pour enrayer la tendance à l'introduction de questions ne relevant pas de la compétence du GATT. Le fait que la Réunion n'ait pas abouti à un engagement clair et sans équivoque contre le protectionnisme de la part des pays développés est à regretter profondément.
- 82. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont recommandé que la CNUCED entreprenne un examen des problèmes relatifs aux services en tenant compte de la nécessité de sauvegarder les intérêts présents et à venir des pays non alignés et autres pays en développement.
- 83. Pour aider à la reprise du commerce mondial et promouvoir le commerce et le développement des pays en développement, les chefs d'Etat ou de gouvernement ont demandé que soient adoptées d'urgence les mesures suivantes :
 - i) les pays développés devraient :
 - a) s'abstenir d'imposer de nouvelles restrictions au commerce, en provenance des pays en développement;
 - b) éliminer immédiatement les mesures restrictives conditionnelles, sélectives et discriminatoires incompatibles avec leurs engagements internationaux ou visant à les éluder;
 - c) établir un programme d'élimination des mesures protectionnistes, y compris les subventions pour les produits non compétitifs et le gonflement artificiel des prix des produits de base et autres produits importés, qui affectent les perspectives commerciales des pays en développement;

- Les pays développés devraient procéder sans délai à des ajustements ii) structurels dans les secteurs où les pays en développement jouissent mil t d'un avantage dynamique relatif, et leurs gouvernements devraient s'y employer d'urgence en prenant clairement conscience de la nécessité :: de déployer des efforts dans ce sens. La CNUCED VI devrait aboutir à d'importantes mesures à cet égard.
- Les pays développés devraient offrir aux pays en développement iii) des possibilités notablement accrues d'accès à leurs marchés en accord, avec le principe du traitement spécial et préférentiel applicable aux exportations des pays en développement.
- Il faudrait réviser les règles et principes régissant le fonctioniv) nement du système commercial actuel inéquitable pour le restructurer afin de lui permettre de répondre adéquatement et efficacement aux besoins actuels de tous les pays notamment des pays en développement.
- ν) Il faudrait améliorer encorc davantage le Système généralisé de préférences au double plan de la gamme des produits qu'il couvre et des réductions tarifaires, et en simplifier le fonctionnement. Le SGP devrait acquérir une plus grande stabilité et les concessions qu'il prévoit ne devraient pas être sujettes à un retrait unilatéral. Il faudrait éliminer ou supprimer progressivement tous les éléments restrictifs ou discriminatoires comme ceux que comporte la loi sur le commerce extérieur d'un pays développé. Le Système ne devrait pas être utilisé comme moyen de pression politique ou économique ni pour exercer des représailles.
- vi) Il faudrait s'efforcer de revenir le plus vite possible aux règles commerciales normales du GATT dans le secteur des textiles, et, entretemps, les accords bilatéraux sur les textiles devraient être rigoureusement conformes à l'Accord multifibres tel qu'il a été prorogé par le Protocole du 22 décembre 1981.
- vii) Les parties contractantes devraient s'employer comme il convient à assurer l'application des mesures spéciales pour la promotion du commerce des pays les moins avancés, énoncéees dans la Déclaration de la Réunion ministérielle du GATT de novembre 1982.

XII. MATIERES PREMIERES

84. Les Chefs d'Etat ou de gouvernement ont noté avec une profonde inquiétude la dégradation sérieuse des prix des produits de base. En 1982, les prix réels de bon nombre d'entre eux étaient même tombés au-dessous de leurs niveaux des années 1930. Depuis longtemps, les pays en dévelopement ont à faire face à de graves problèmes dus aux fluctuations considérables des prix des produits de base. Pour beaucoup d'entre eux, la flambée des prix des articles manufacturés et autres importations essentielles ont conduit à une forte dégradation des termes de l'échange.

4.7

- 85. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont condamné l'effet chaque jour plus néfaste qu'ont les sociétés transnationales sur l'accroissement de la participation des pays en développement au processus de transformation, de commercialisation, de transport et de distribution des matières premières. Les efforts déployés par les pays en développement pour augmenter cette participation continuent de se heurter aux barrières protectionnistes que les pays développés dressent contre les exportations de produits manufacturés et semi-manufacturés en provenance des pays en développement, ainsi qu'au manque de capitaux et de connaissances techniques. Ils ont instamment demandé la mise en oeuvre des mesures nationales dans ce sens prévues par la résolution de la CNUCED V. Ils ont souhaité que la CNUCED VI accorde une attention toute particulière à cette question et que l'on parvienne rapidement à un accord sur la création d'un cadre global de coopération internationale permettant de traiter les problèmes qui se posent dans ce domaine.
- 86. Le Fonds commun pour lequel les pays en développement ont énergiquement combattu est une des premières institutions à avoir été créée dans le cadre du nouvel ordre économique international. Les pays en développement devraient accélérer le processus de signature et de ratification de l'accord, de préférence avant la CNUCED VI. Les pays développés qui ne l'ont pas encore fait devraient ratifier l'accord le plus vite possible. Les chefs d'Etat ou de gouvernement sont convenus que le siège du Fonds commun devrait être implanté dans un pays en développement. Dans ce contexte, ils se sont félicités de l'offre des Philippines d'accueillir le siège du Fonds.
- 87. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont noté avec un profond regret que malgré l'engagement, souscrit au moment de l'adoption du Programme intégré, de négocier et de conclure une gamme étendue d'accords sur les produits de base, deux nouveaux accords seulement portant sur lesdits produits avaient été négociés au cours des six dernières années. Ils ont souligné qu'il était nécessaire : i) de garantir aux producteurs des prix rémunérateurs dans les accords sur les produits de base; ii) de redoubler d'efforts en vue de conclure des accords globaux et significatifs dans le domaine des produits de base dont l'exportation serait susceptible d'intéresser les pays en développement et de s'assurer que les pays développés manifestent la volonté politique nécessaire; iii) d'améliorer et d'accroître les moyens prévus pour assurer la stabilisation des recettes d'exportation des pays en développement dans le domaine des produits de base.
- 88. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont souligné la nécessité d'une coepération accrue entre les producteurs pour améliorer le pouvoir de négociation des pays en développement et pour protéger leurs droits légitimes. A cet égard, ils ont reconnu l'importance des associations de producteurs en tant que moyen pour les pays en développement de garantir effectivement des prix équitables et rémunérateurs pour leurs exportations et d'accroître leurs recettes d'exportation. Ils ont déclaré que l'adoption de mesures fermes et concertées par les associations de producteurs, le renforcement des associations existantes et la création de nouvelles associations seraient une contribution décisive à la poursuite de cet objectif.

89. Ils ont demandé l'établissement d'un nouveau système de financement compensatoire en matière de produits de base lié aux baisses des recettes d'exportation des pays en développement, avec des arrangements spéciaux pour les pays les moins avancés.

XIII. ALIMENTATION ET AGRICULTURE

- 90. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont noté avec une profonde inquiétude la dégradation de la situation de l'alimentation et de l'agriculture dans les pays en développement, laquelle se traduit par une baisse de la production de céréales et par des importations plus importantes, qui grèvent fortement leurs maigres ressources en devises étrangères. Ils ont rappelé que la Conférence mondiale de l'alimentation avait solennellement résolu en 1974 d'éliminer la faim et la malnutrition dans le délai d'une décennie. Toutefois, la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie pour le développement a reporté cette échéance à la fin du siècle. La réalisation de cet objectif est la responsabilité commune de l'humanité tout entière, et des efforts soutenus et concertés sont nécessaires à cet égard.
- 91. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont affirmé que l'alimentation était un droit fondamental et universel de l'homme et ils ont souligné l'urgente nécessité d'éliminer la faim dans les délais les plus brefs. Ils ont exprimé le ferme engagement et la volonté arrêtée de leurs gouvernements de poursuivre leurs efforts pour garantir ce droit à leurs peuples. Ils ont condamné énergiquement l'emploi de l'alimentation comme instrument de pression politique et ont lancé une mise en garde contre l'imposition de conditions, quelles qu'elles soient, à l'octroi d'aide alimentaire.
- 92. Ils se sont félicités de ce que le développement agricole et vivrier bénéficie actuellement d'une attention prioritaire de la part de la communauté internationale et des institutions internationales intéressées, mais ils ont regretté de ne pas voir se manifester l'assistance adéquate aux pays en développement qui leur aurait permis d'atteindre le taux de croissance annuel de 4 % pour la production agricole, envisagé pour la deuxième Décennie pour le développement et réaffirmé dans la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie pour le développement. Ils ont invité les pays développés, les institutions internationales et autres donateurs à accroître substantiellement l'assistance au développement du secteur agricole et alimentaire dans les pays en développement et à libéraliser les conditions de cette assistance. Les pays en dévoloppement accordent une importance de premier ordre à l'accroissement de leur production vivrière et agricole et à la réalisation de l'autosuffisance grâce à une action nationale et collective de leur part. Quelques pays en développement sont parvenus à une certaine autosuffisance alimentaire par la mise en oeuvre résolue de politiques, de ressources et d'une technologie appropriées. De tels efforts doivent se poursuivre, et l'expérience acquise doit être mise à la disposition des pays en développement qui souffrent d'un déficit alimentaire, pour soutenir les efforts qu'ils font en vue d'atteindre et d'étendre l'autosuffisance dans le secteur alimentaire.

- 93. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont noté avec une profonde inquiétude que, pendant la dernière décennie, les importations alimentaires des pays en développement avaient doublé de volume et quadruplé en valeur, alors que leurs exportations étaient de plus en plus touchées par les politiques protectionnistes des pays développés. Les termes de l'échange se sont dégradés pour eux et l'environnement international défavorable a ralenti leurs efforts pour atteindre l'autosuffisance alimentaire. La situation critique dans laquelle se trouvent la plupart des pays en développement, particulièrement les moins avancés, se caractérise par la famine et la malnutrition généralisées et par l'affectation de leurs rares ressources à l'importation de produits alimentaires. La dégradation persistante de la situation alimentaire en Afrique prend des proportions alarmantes.
- 94. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont noté certaines évolutions positives telles que les facilités accordées par le FMI pour soutenir les importations de céréales et le fait que l'objectif de 500 000 tonnes fixé pour la Réserve alimentaire internationale de crise a été dépassé pour la première fois en 1981. Toutefois, la situation générale reste peu satisfaisante. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont appelé à des efforts redoublés pour se mettre d'accord sur un nouvel accord international sur les céréales.
- 95. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont souligné la nécessité :
 - i) de mettre d'urgence en oeuvre le Plan d'action en cinq points pour la sécurité alimentaire, adopté par la FAO;
 - d'appliquer pleinement la résolution 105 (V) de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement relative au commerce alimentaire mondial, et de prévoir une action appropriée en vue de donner suite aux conclusions de la Réunion ministérielle du GATT sur le commerce de produits agricoles;
 - d'adopter des mécanismes spéciaux et d'introduire des procédures simplifiées qui faciliteraient le flux de crédits en provenance des institutions de financement pour subvenir aux besoins du développement alimentaire des pays en développement;
 - iv) d'accroître progressivement le niveau des engagements d'aide au titre de la Convention relative à l'aide alimentaire en vue d'atteindre 18,5 millions de tonnes d'ici 1985;
 - v) d'augmenter l'allocation annuelle de la Réserve alimentaire internationale de crise jusqu'au niveau de 2 millions de tonnes, et d'envisager de l'incorporer dans une convention ayant force obligatoire;
 - vi) de développer le système de financement de l'alimentation du FMI et de l'étendre à d'autres produits alimentaires essentiels;
 - vii) d'adopter de toute urgence un programme international spécial d'aide alimentaire et d'assistance financière au profit des pays en développement ayant un déficit alimentaire chronique, ceux d'Afrique notamment;

- viii) de créer rapidement un système de sécurité alimentaire des pays non alignés et autres pays en développement ainsi qu'il a été envisagé dans la Déclaration de la sixième Conférence au sommet;
 - ix) d'élaborer un programme à long terme visant à éliminer la faim et la malnutrition d'ici l'an 2000. Ce programme devrait prévoir une intensification des efforts ainsi que la détermination et la manifestation renouvelées d'une volonté politique allant dans le sens que préconisent les diverses recommandations adoptées en la matière et sur lequel insiste la présente Déclaration;
 - x) de voir les donateurs respecter l'engagement qu'ils ont pris de reconstituer les ressources du FIDA pour la période triennale en cours, et de continuer à soutenir et à renforcer le Fonds par la suite;
 - xi) de voir utiliser de manière constructive les excédents alimentaires des pays développés, pour promouvoir le développement, faire face aux besoins d'urgence et aider les pays en développement à constituer des réserves nationales;
- de prendre des mesures en vue de garantir aux pays en développement connaissant un déficit alimentaire, et notamment aux pays les moins avancés, un accès minimum aux approvisionnements alimentaires en période de pénurie mondiale, et d'étudier la possibilité de constituer à l'avance des stocks en des points stratégiques, conformément aux recommandations de la Conférence mondiale de l'alimentation.

XIV. ENERGIE

- 96. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont reconnu le rôle capital de l'énergie pour la croissance économique des pays en développement. Tout en soulignant la nécessité pour les pays en développement de disposer d'approvisionnements énergétiques suffisants pour pouvoir accélérer leur développement socio-économique sans porter préjudice aux intérêts nationaux ni aux engagements en cours des pays en développement exportateurs d'énergie, ils ont estimé que tous les pays, et en particulier les pays développés, devraient prendre sans délai des mesures en vue de rationaliser la consommation d'énergie. La situation énergétique mondiale nécessité une attention toute particulière.
- 97. De nombreux pays en développement sont actuellement aux prises, en matière de mise en valeur des ressources énergétiques, avec de sérieux problèmes que d'autres pays auront probablement à affronter à moyen terme ou à long terme. La résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources énergétiques dans les pays en développement et le plan à moyen terme des Nations Unies pour la période 1984-1939 se sont attaqués pour la première fois à plusieurs questions de politique relatives à l'énergie. Il importe de toute urgence de réaliser au sein de l'Organisation des Nations Unies une étude globale sur les contraintes auxquelles est soumis le développement des ressources énergétiques,

de rechercher des mécanismes susceptibles de combler les lacunes existantes et de préparer, dans le domaine de l'énergie, des programmes et des activités efficaces et profitant à tous, particulièrement aux pays en développement connaissant un déficit énergétique. Il faudrait que tous les pays coopèrent activement et sans restriction aux actions de suivi de cette résolution.

- 98. Les chefs d'Etat ou de gouvernement se sont félicités des décisions prises à la cinquante-cinquième Réunion de l'OPEP, tenue à Caracas, visant à accorder aux autres pays en développement la priorité en matière d'approvisionnement en pétrole pour leurs besoins intérieurs, sur la base des prix officiels pratiqués par les pays membres.
- 99. Le niveau actuel des ressources de la Banque mondiale disponibles pour l'attribution de prêts dans le domaine de l'énergie est tout à fait insuffisant. Les chefs d'Etat ou de gouvernement en ont instamment demandé le relèvement par un accroissement des prêts globaux. Ils ont affirmé qu'ils attachaient la plus haute importance à l'étude de mesures appropriées en vue d'y parvenir.
- 100. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont souligné la gravité des problèmes de balance des paiements auxquels se heurtent de nombreux pays en développement connaissant un déficit énergétique. Ils ont instamment demandé que soient prises des mesures immédiates et efficaces pour surmonter ces problèmes, notamment en recourant au Fonds monétaire international et en instituant des arrangements appropriés à l'échelle mondiale. A cet égard, les chefs d'Etat ou de gouvernement ont noté avec une grande satisfaction les efforts des pays de l'OPEP et l'assistance du Fonds de l'OPEP pour le développement international qui a contribué à diminuer les problèmes de balance des paiements. Ils ont souligné l'importance que revêtait la promotion de l'autonomie collective entre pays en développement dans le domaine de l'énergie par voie d'arrangements bilatéraux, sous-régionaux, régionaux et interrégionaux appropriés conclus entre eux.
- 101. Le Programme d'action de Nairobi adopté en 1981 par la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables fournit un cadre important, notamment pour une action internationale destinée à développer ou à promouvoir l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables dans les pays en développement. La création d'un comité intergouvernemental et d'un groupe au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies avec vocation spécifique d'étudier les sources d'énergie nouvelles et renouvelables sont des initiatives d'autant plus heureuses qu'elles faciliteront la convocation de réunions consultatives par des entités appropriées du système des Nations Unies ou des pays en développement intéressés, avec la participation de donateurs multilatéraux et bilatéraux pour mobiliser des ressources additionnelles au profit de programmes relatifs aux sources d'énergie nouvelles et renouvelables et assurer l'application du Programme d'action de Nairobi. Les pays développés doivent participer activement et collaborer effectivement à la réalisation du Programme d'action de Nairobi. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont souligné que ni à court terme ni à moyen terme les sources d'énergie de remplacement ne pourront se substituer aux sources d'énergie traditionnelles dans leur développement économique et social.

102. Il existe un besoin urgent et évident d'une mise au point et d'un transfert rapides de technologies énergétiques au profit des pays en développement dans des conditions appropriées à leurs besoins. Les pays développés ont déployé des efforts en vue d'assurer la conservation de l'énergie; ils devraient les intensifier pour ménager les maigres sources en énergie de la planète.

XV. SCIENCE ET TECHNOLOGIE

103. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont souligné l'importance de renforcer les capacités scientifiques et technologiques des pays en développement, en tant que moyen majeur de promouvoir leur développement. La lenteur et l'insuffisance de l'application des recommandations adoptées par la Conférence sur la science et la technique au service du développement, tenue à Vienne en 1979, sont regrettables. Cela souligne le besoin urgent de dégager des résultats positifs et significatifs des négociations multilatérales qui se dérouleront prochainement dans le cadre de la CNUCED, de l'ONUDI, du Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement et de l'OMPI sur des sujets relatifs à la science et à la technologie. Les commissions régionales devraient porter une attention adéquate à ces questions et élaborer dans ces domaines des programmes de coopération orientés vers l'action. La mise au point de technologies adaptées aux conditions et aux besoins spécifiques des pays en développement requiert également une attention particulière.

104. Les chess d'Etat ou de gouvernement se sont félicités du récent accord sur le Système de financement des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement, destiné à mobiliser des resscurces additionnelles d'un montant qui ne soit pas inférieur à 600 millions de dollars des Etats-Unis pour 1983-1985 et qui permette l'alimenter les sectours fondamentaux et non fondamentaux. A cet égard, ils ont exprimé leur satisfaction de la mission de bons offices des pays en développement et lui ont demandé de poursuivre ses efforts visant à mobiliser des ressources appropriées destinées à ce système. La prochaine session extraordinaire du Comité intergouvernemental de la science et de la technique devrait élaborer une base satisfaisante pour un plan de financement qui permettrait de mobiliser des ressources fondamentales d'un montant de 300 millions de dollars des Etats-Unis au moins, sur la base d'un accroissement progressif des ressources pour la période 1983-1985. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont instamment prié les pays développés qui hésitaient encore à appuyer le plan de financement, de revenir sur leur position et d'apporter des contributions à ces ressources, à la mesure de leurs possibilités. Ils ont aussi réaffirmé que les pays en développement étaient disposés à contribuer au Système de financement.

105. Les débats des réunions du Comité intérimaire de la Conférence des Nations Unies chargée d'élaborer un code international de conduite pour le transfert de technologie ont permis une certaine atténuation des divergences. Malgré des négociations prolongées il n'a cependant pas été possible d'arrêter définitivement le code. A la faveur de sa reprise, la Conférence des Nations Unies devra s'efforcer d'aboutir rapidement à cette fin.

oje. Over

- 106. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont noté que la Conférence au sommet de Versailles a souligné la nécessité d'éliminer les obstacles qui s'opposent au transfert de nouvelles technologies et d'en promouvoir l'exploitation tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Les pays développés doivent prendre des mesures pratiques, efficaces, et instaurer une coopération substantielle en vue d'améliorer la situation actuelle quant aux relations internationales scientifiques et techniques, sur la base d'un dialogue soutenu portant sur ce domaine d'importance primordiale, au sein du Comité intergouvernemental de la science et de la technique et d'autres organisations compétentes du système des Nations Unies. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont instamment demandé la création d'un cadre de coopération dans ce domaine afin de revivifier l'économie mondiale et de promouvoir le développement et le bien-être social. Ils ont rappelé, en particulier, la proposition visant à créer un centre international de génie génétique et de biotechnologie et ont exprimé l'espoir que l'aide serait disponible en vue d'instituer ce centre dans un pays en développement.
- 107. L'Assemblée générale des Nations Unies et la CNUCED devraient poursuivre l'examen attentif des divers aspects des problèmes relatifs au transfert inverse de technologie.
- 108. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont souligné à quel point il importe que des mesures concrètes soient prises pour assurer la coopération entre pays en développement eux-mêmes dans les domaines de la science et de la technologie. Ils ont favorablement accueilli comme un premier pas dans cette direction la décision du Mouvement non aligné de créer un centre de la science et de la technologie pour le développement et ils ont demandé que celui-ci soit créé sans délai et devienne opérationnel dès que possible.

XVI. INDUSTRIALISATION

- 109. Le manque de progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs de Lima en ce qui concerne la part des pays en développement (25 % de la production industrielle mondiale et 30 % du commerce mondial des articles manufacturés, d'ici à l'an 2000) est préoccupant. En 1981, la part de la production industrielle mondiale et des exportations d'articles manufacturés de ces derniers ne s'élevait respectivement qu'à 10,3 % et 10,4 %. Cela souligne l'importance de la mise en oeuvre rapide des décisions arrêtées à la troisième Conférence générale de l'ONUDI.
- 110. La nécessité d'accroître les investissements dans le secteur des articles manufacturés, si l'on veut atteindre les objectifs de Lima, revêt une importance primordiale. Selon une étude de l'ONUDI, les besoins dans ce domaine seraient de 157 milliards de dollars des Etats-Unis en 1990 et de 427 milliards de dollars des Etats-Unis en 1'an 2000 (aux prix de 1975), avec une part de financement extérieur d'un montant de 55 milliards de dollars des Etats-Unis en 1990 et de quelque 140 milliards de dollars des Etats-Unis en 1'an 2000. Tous les efforts possibles doivent être déployés en vue de promouvoir l'investissement dans le secteur industriel grâce à l'examen de nouveaux mécanismes éventuels à cette fin, et les pays développés devraient augmenter les flux financiers destinés aux programmes d'industrialisation des pays en développement à des conditions abordables.

- 111. Le redéploiement de l'industrie et la création de nouvelles capacités industrielles dans les pays en développement en liaison avec leur avantage comparatif dynamique devraient être recherchés systématiquement dans le cadre du système de consultations de l'ONUDI.
- 112. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont souligné l'importance qui s'attachait à l'application intégrale et rapide des résolutions de l'Organisation des Nations Unies concernant la Décennie du développement industriel en Afrique. Ils ont rappelé la résolution sur la participation populaire au développement adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa trente-septième session et souligné à cet égard l'importance du rôle des entreprises publiques dans la mise en oeuvre et la promotion des projets de participation populaire, en tant que moyen de mobiliser les ressources humaines en faveur des stratégies de développement national. La formation de cadres suffisants de techniciens industriels appropriés devrait être poursuivie grâce à l'insertion de clauses de formation dans les contrats négociés pour la vente d'installations industrielles et de matériel.
- 113. Les chefs d'Etat ou de gouvernement se sont félicités de la ratification des statuts de l'ONUDI par le nombre d'Etats requis, lui permettant ainsi de devenir une institution spécialisée des Nations Unies. Ils ont instamment demandé à tous les pays qui n'avaient pas encore ratifié la constitution de l'ONUDI de le faire dans les plus brefs délais. Tout en relevant le consensus qui s'était dégagé à ce sujet, ils ont instamment prié tous les pays d'entamer des consultations en vue de faciliter la transformation, à brève échéance, de l'ONUDI en institution spécialisée. Ils ont souligné l'intérêt de l'ONUDI IV, dans le contexte de l'importance générale de l'industrialisation rapide des pays en développement pour leur permettre de progresser plus rapidement vers la réalisation de l'objectif de Lima.
- XVII. ACTIVITES OPERATIONNELLES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT ET MANQUE DE RESSOURCES DE CE DERNIER
- 114. Le système des Nations Unies pour le développement a été créé pour aider les pays en développement à répondre aux défis du développement socio-économique. Les organismes et organisations du système des Nations Unies ont apporté une importante contribution dans ce domaine. L'appui insuffisant apporté aux activités opérationnelles de l'Organisation des Nations Unies par certains pays développés est à regretter. L'assistance bilatérale ne peut se substituer aux mosures d'appui par des activités multilatérales. programmes de l'Organisation des Nations Unies ont été conçus pour exercer une action catalytique sur les efforts économiques nationaux des pays en développement. Le manque de ressources qui affecte le système opérationnel, particulièrement le PNUD, et ses conséquences graves et perturbatrices pour les plans et programmes de développement des pays en développement sont de sérieux motifs d'inquiétude. C'est pourquoi les chefs d'Etat ou de gouvernement ont réaffirmé la nécessité pour les pays développés de mettre en pratique, comme le font déjà un grand nombre de pays en développement, les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration du PNUD qui demandent une augmentation annuelle de 14 % des contributions volontaires, indispensable

3

si l'on veut que le programme atteigne ses objectifs. Il est nécessaire, lorsque cela n'a pas été fait, d'atteindre ou de fixer des objectifs pour les divers fonds et programmes du système des Nations Unies et d'explorer les moyens permettant d'assurer des ressources à ces fonds et ces programmes sur une base sûre, prévisible et continue.

XVIII. SOUVERAINETE SUR LES RESSOURCES NATURELLES

- 115. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont réaffirmé le droit inaliénable de tous les pays et de tous les peuples d'exercer une souveraineté et un contrôle permanent, total et complet sur leurs ressources naturelles et autres et sur leurs activités économiques. Certains pays développés et leurs sociétés transnationales, qui recourent à la coercition, aux pressions et au chantage économique, ont sapé la souveraineté et le droit fondamental des pays en développement de mener dans l'indépendance leurs propres politiques et programmes économiques.
- 116. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont réaffirmé leur appui aux peuples encore soumis à la domination coloniale et à l'occupation étrangère et ils ont réaffirmé le droit inaliénable de ces derniers à l'exercice d'une pleine souveraineté sur leurs ressources naturelles et leurs activités économiques, et notamment des peuples palestinien et namibien dont les ressources naturelles ont été pillées et exploitées illégalement. Ils ont demandé à tous les Etats et tous les peuples de s'employer individuellement et collectivement à l'élimination des obstacles opposés à la liberté et aux aspirations légitimes des peuples en question et ils ont solennellement préconisé l'engagement d'une action efficace dans ce sens.

XIX. DROIT DE LA MER

- 117. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont noté avec satisfaction l'heureux achèvement des travaux de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, ainsi que la réalisation d'importance historique que représente l'élaboration progressive du droit de la mer.
- 118. La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer a été adoptée par une majorité écrasante de 130 Etats et elle a déjà été signée par 122 Etats, y compris la Namibie et les îles Cook. La Convention a établi un nouvel ordre juridique pour l'utilisation rationnelle des mers et des océans en tant qu'instrument de justice, de paix, de développement et de coopération internationale. Le recours à la procédure du consensus pour la prise de décisions a permis de tenir compte équitablement des intérêts matériels de tous les secteurs de la communauté mondiale.
- 119. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont exprimé leur ferme conviction que les ressources de la zone internationale du fond des mers et des océans, qui constituent le patrimoine commun de l'humanité, ne peuvent être explorées et exploitées légitimement que conformément au régime et aux mécanismes internationaux créés en vertu de la Convention. Ils estiment que toute action entreprise unilatéralement par un Etat ou un groupe d'Etats sous forme d'une

mini-convention ou d'un régime parallèle incompatibles avec la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer serait dénuée de toute validité. Une telle action ferait nécessairement l'objet d'une condamnation universelle et motiverait la prise de mesures de défense appropriées des intérêts de tous les Etats dans l'exploitation du fond international des mers, en tant que patrimoine commun de l'humanité.

- 120. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont instamment prié tous les Etats qui ont signé la Convention d'en accélérer le processus de ratification afin qu'elle puisse entrer en vigueur dans les plus brefs délais. Ils ont également exhorté tous les Etats qui n'ont pas encore signé la Convention à le faire. Ils ont noté que la première réunion de la Commission préparatoire se tiendrait à Kingston le 15 mars 1983, et ont instamment prié tous les Etats de participer activement à ses travaux.
- 121. Rappelant la résolution sur la mise en valeur des infrastructures marines, scientifiques et technologiques des pays en développement adoptée par la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer et approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies, ils ont souligné que la réalisation des avantages découlant du droit de la mer pour les pays en développement ne sera possible qu'avec le développement de capacités appropriées, notamment dans le domaine de la science et de la technologie marines. Reconnaissant l'importance des centres scientifiques et techniques marins, tant régionaux que nationaux, comme éléments vitaux pour la mise en place de cette infrastructure, les chefs d'Etat ou de gouvernement ont invité tous les pays et les organisations internationales compétentes à oeuvrer pour la création et le renforcement de tels centres.

XX. ANTARCTIQUE

- 122. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont noté que le continent de l'Antarctique revêt une importance environnementale, climatique, scientifique et, potentiellement, économique considérable pour le monde. Ils ont exprimé leur conviction que, dans l'intérêt de toute l'humanité, l'Antarctique devrait être utilisé exclusivement à des fins pacifiques, qu'il ne devrait pas devenir le théâtre ni l'objet de dissensions internationales et qu'il devrait être accessible à toutes les nations. Ils ont convenu que l'exploration de l'Antarctique et l'exploitation de ses ressources doivent être menées au profit de l'humanité tout entière et en harmonie avec la protection de l'environnement de l'Antarctique.
- 123. Les chefs d'Etat ou de gouvernement notant que les dispositions pertinentes du Traité de 1959 sur l'Antarctique concernent la coopération internationale dans cette région et tenant compte de l'intérêt croissant de la communauté internationale pour l'Antarctique, ont estimé que, lors de la trente-huitième session de l'Assemblée générale, l'Organisation des Nations Unies devrait entreprendre une étude générale de l'Antarctique en prenant en considération tous les éléments pertinents, dont le Traité sur l'Antarctique, en vue d'élargir la coopération internationale dans ce domaine.

XXI. SOCIETES TRANSNATIONALES

- 124. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont passé en revue les activités des sociétés transnationales, en particulier dans les pays non alignés et autres pays en développement.
- 125. Ils ont exprimé leur vive préoccupation au sujet des sociétés transnationales qui poursuivent des politiques illégales et inopportunes et s'adonnent à des pratiques corrompues dans les pays en développement et qui, en cherchant à maximiser les profits, faussent les économies de ces pays. Ils ont condamné les activités des sociétés transnationales en Afrique du Sud qui renforcent le mécanisme oppressif du régime d'apartheid de ce pays.
- 126. Ils ont appelé l'attention sur la nécessité urgente de faire aboutir dès que possible les travaux portant sur l'élaboration d'un code de conduite relatif aux sociétés transnationales et exprimé l'espoir que la Commission des sociétés transnationales adoptera le code lors de sa neuvième session qui se tiendra sous peu. Ils ont décidé que tous les pays non alignés et autres pays en développement devraient participer activement à la session extraordinaire de la Commission prévue en mars/mai 1983.
- 127. Ils ont demandé instamment à tous les pays développés de participer de façon constructive aux délibérations de la session extraordinaire en vue de la mise au point définitive d'un instrument juridique efficace destiné à régir les activités des sociétés transnationales.
- 128. Ils ont convenu qu'un code efficace renforcerait la capacité de négociation des pays en développement face aux sociétés transnationales et souligné que le code devrait être formulé conformément aux objectifs et aux aspirations des pays en développement.

XXII. LOGEMENT

129. Les chefs d'Etat ou de gouvernement se sont félicités du choix par l'Assemblée générale des Nations Unies de l'année 1987 comme Année internationale du logement des sans-abri, à l'initiative de Sri Lanka, et ils ont loué les travaux sérieux et utiles accomplis par le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat). Ils ont souscrit à la décision selon laquelle l'objectif des activités en la matière sera d'améliorer le logement et le cadre de vie des pauvres et des défavorisés d'ici l'an 2000. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont instamment prié tous les pays et organisations internationales concernés de participer activement et d'apporter leur appui total, y compris financier, aux programmes et activités prévus en matière d'établissements humains, notamment grâce à la mise en oeuvre dans les pays de projets pilotes en matière de logement.

XXIII. MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES

- 130. La mise en valeur des ressources humaines revêt une importance particulière pour les pays en développement et constitue une composante majeure de la coopération Sud-Sud entre pays non alignés et autres pays en développement. Dans ce cadre, l'atténuation et l'élimination de la pauvreté, la formation et le développement de l'homme et la réalisation du plein emploi, notamment celui des jeunes, d'ici l'an 2000 devraient être considérés comme les objectifs prioritaires devant guider les activités des pays en développement dans ce domaine. Les pays développés et les organisations régionales et internationales compétentes devraient fournir aux pays en développement l'assistance et l'appui nécessaires pour les aider à atteindre ces objectifs. La CNUCED VI devrait de son côté parvenir à un accord, assorti de délais d'exécution, sur les propositions visant à atténuer les effets néfastes du transfert inverse de technologie dans les pays en développement et sur des mesures concrètes en vue de suivre l'évolution des éléments néfastes dans ce domaine.
- 131. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont réaffirmé la nécessité de mettre en oeuvre les décisions et programmes adoptés lors des différentes réunions des pays en développement dans le domaine de l'emploi et de la mise en valeur des ressources humaines, notamment celle tenue à Tunis en avril 1978. Ils se sont félicités de l'adoption par la deuxième Conférence des ministres du travail des pays non alignés et autres pays en développement (Bagdad, décembre 1981), d'une Déclaration et d'un Plan d'action, ainsi que d'un Programme triennal (1982-1984) de coopération technique entre les pays non alignés et autres pays en développement dans ce domaine et ont affirmé l'urgence de leur mise en oeuvre selon le calendrier convenu.

XXIV. ROLE DE LA FEMME DANS LE DEVELOPPEMENT

- 132. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont réaffirmé l'importance de la mobilisation et de l'intégration effectives des femmes dans le développement en général et souligné que la participation pleine et significative des femmes à la vie sociale, politique, économique et culturelle est une indication importante du progrès et du développement. Ils ont fait observer que les objectifs, les stratégies et les mesures visant à améliorer la condition socio-économique de la femme et son rôle dans le développement devraient faire partie intégrante des plans nationaux de développement des pays non alignés et autres pays en développement et des efforts déployés en vue d'instaurer le nouvel ordre économique international.
- 133. Les pays non alignés et autres pays en développement ont joué un rôle important à la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme, tenue en 1980 à Copenhague. Il importe que tous les membres collaborent à la mise en oeuvre du Programme d'action adopté par la Conférence de Copenhague, de manière à éliminer les obstacles qui s'opposent au plein accomplissement du rôle de la femme dans le processus de développement et à sa participation à celui-ci sur un pied d'égalité. La recommandation unanime de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies, dans laquelle il était demandé que soit prévue dans les budgets existants du système des Nations Unies une

part spéciale destinée aux programmes relatifs à la promotion de la femme devrait bénéficier du soutien actif de tous. La Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes devrait être signée et ratifiée par tous les pays. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont invité les pays non alignés et autres pays en développement à participer efficacement aux travaux préparatoires de la Conférence mondiale de la femme prévue pour 1985 à Nairobi (Kenya) et à coordonner étroitement leurs activités et attitudes avant et pendant la Conférence en vue de réaliser les objectifs communs.

134. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont demandé le soutien et l'assistance de la communauté internationale pour la mise en oeuvre de programmes tendant à renforcer le rôle de la femme dans le processus de développement des pays en développement. Ils ont apporté un appui sans réserve aux activités utiles de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme dont l'importance a été soulignée en ce domaine.

XXV. DESERTIFICATION ET AIDE AUX VICTIMES DE LA SECHERESSE

135. L'avance rapide du désert en Afrique et dans d'autres régions du monde en développement a affecté les efforts de développement de plusieurs pays et les conditions socio-économiques de leurs populations, particulièrement en ce qui concerne la production vivrière, et a eu de graves répercussions défavorables pour la communauté internationale dans son ensemble. Les vicissitudes climatiques qu'endurent certaines régions du monde, notamment les pays de la région soudano-sahélienne, ont joué un rôle dans la situation alimentaire critique qui règne dans ces zones. A cet égard, les chefs d'Etat ou de gouvernement ont noté avec satisfaction les actions inlassables et les programmes entrepris par les pays membres du Comité inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) avec l'aide de la communauté internationale. Ils se sont félicités à ce sujet de l'aide importante récemment apportée aux pays du CILSS pour faire face à la dégradation géophysique continue de la région et aux déficits alimentaires constatés encore cette année dans ces pays ainsi que de la mise sur pied par l'Organisation de la Conférence islamique d'un Comité de solidarité avec les peuples du Sahel africain. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont fortement insisté pour que la communauté internationale et en particulier les pays développés intensifient leurs efforts et adoptent d'urgence des mesures propres à atténuer le problème de la désertification et à procurer une aide accrue aux pays touchés de la région soudano-sahélienne et autres pays en développement victimes de la sécheresse.

XXVI. PAYS PARTICULIEREMENT EXPOSES AUX CATASTROPHES NATURELLES

136. Les chefs d'Etat ou de gouvernement se sont déclarés profondément préoccupés de la situation difficile que doivent affronter les pays en développement qui ont subi des catastrophes naturelles, et en particulier les pays les moins avancés et autres pays en développement qui sont les moins équipés pour faire face aux pertes énormes qu'entraînent de telles catastrophes. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont prié instamment

tous les pays et toutes les institutions régionales et internationales de faire preuve de solidarité, de mettre en œuvre les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies ou autres résolutions et de fournir toute l'assistance matérielle, économique, technique, financière et humanitaire possible pour aider les pays subissant les effets de catastrophes naturelles à atténuer les dommages subis et mettre en œuvre leurs plans de reconstruction et de développement.

137. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont pris note des dégâts causés par le tremblement de terre qui a touché certaines parties de la République arabe du Yémen et des sommes requises pour la reconstruction des zones touchées. Rappelant la résolution 37/166 du 12 décembre 1982 à ce sujet, ils considèrent qu'il est nécessaire d'assister la République arabe du Yémen dans ses efforts en vue de reconstruire les zones touchées et de surmonter les conséquences de ce désastre et ils demandent aux Etats et aux organismes et organisations internationales de se montrer généreux dans leur soutien.

XXVII. SITUATION DES REFUGIES ET DES PERSONNES DEPLACEES EN AFRIQUE

- Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont exprimé leur grave préoccupation devant l'afflux actuel de réfugiés en Afrique et, conscients du fardeau économique et social imposé aux pays africains d'asile et du fait que les résultats de la première Conférence internationale sur l'aide aux réfugiés en Afrique est restée du point de vue de l'aide financière et matérielle très en deçà de l'attente des pays africains, ils ont réaffirmé leur soutien à la résolution 37/197 de l'Assemblée générale des Nations Unies adoptée à la trente-septième session, tendant à réunir en 1984 une nouvelle conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique. Ils ont exprimé leur confiance que les membres du Mouvement non aligné participeraient effectivement à cette conférence et contribueraient substantiellement aux programmes visant à aider ces réfugiés.
- 139. Ils ont instamment prié la communauté internationale, tous les Etats, les institutions spécialisées des Nations Unies et les organisations régionales et intergouvernementales d'apporter un appui total à la Conférence dans le but d'offrir le maximum d'aide financière et matérielle aux réfugiés en Afrique en fournissant aux pays d'asile l'assistance voulue pour leur permettre de renforcer leur capacité à assurer les facilités et les services indispensables à la protection et au bien-être des réfugiés et en aidant les pays d'origine à réinséver les personnes qui retournent de leur plein gré dans leur pays.
- 140. Les chefs d'Etat ou de gouvernement, profondément préoccupés aussi par l'ampleur du nembre des personnes déplacées ou des rapatriés en Afrique, dont l'effectif est triple de celui des réfugiés, ont instamment invité la communauté internationale, tous les Etats Nembres des Nations Unics, les organes, organisations et institutions spécialisées des Nations Unies, à fournir une aide maximale aux pays qui doivent faire face à des problèmes de ce genre.

XXVIII. ENVIRONNEMENT

141. La décennie qui s'est écoulée depuis la Conférence de Stockholm sur l'environnement, tenue en 1972, a vu une nette dégradation de la qualité de l'environnement sur la planète. En l'absence de mesures correctives prises en temps opportun, il est fort possible que se produise une dégradation exponentielle menant à la destruction irréversible de l'environnement global. Il est urgent de prévoir la planification écologiquement équilibrée du développement, la mise en commun des informations sur les techniques de conservation des ressources, la prise de mesures tendant à maintenir la diversité au-dessus du seuil critique et de créer une prise de conscience d'importance vitale des problèmes liés à l'écologie et à l'environnement. Les efforts louables déployés par le PNUE ont été reconnus. Il faut renforcer le cadre prévu pour la coopération internationale dans ces domaines. Il est indispensable pour la protection de l'environnement d'assurer la conservation des ressources non renouvelables de la planète et de mettre fin aux habitudes de gaspillage ainsi qu'à l'utilisation désordonnée des ressources mondiales par une poignée de pays développés privilégiés qui consomment une part disproportionnée des ressources matérielles. C'est là un domaine où la communauté internationale tout entière doit oeuvrer dans un esprit de collaboration constructive, au bien-être de l'humanité.

142. La Conférence a affirmé son soutien à la résolution 37/215 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 1982 relative aux restes matériels des guerres et a demandé à tous les Etats responsables de la présence de tels restes matériels de coopérer avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour lui permettre de préparer l'étude demandée dans le paragraphe 4 de la résolution 37/215, et de soutenir les justes demandes des Etats touchés par la présence de restes matériels des guerres, en particulier les mines, sur leurs territoires.

XXIX. UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ENERGIE NUCLEAIRE

143. Tous les Etats ont le droit inaliénable d'élaborer des programmes d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire en vue d'assurer le développement économique et social de leurs populations en fonction de leurs besoins en matière de développement. La coopération internationale a un rôle capital à jouer dans ce domaine. Les politiques de certains pays fournisseurs de nucléaire qui refusent de pourvoir aux besoins légitimes des pays en développement quant à la mise en oeuvre de programmes d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire qui leur soient propres, méritent d'être condamnées par l'ensemble de la communauté internationale.

144. Les chefs d'Etat ou de gouvernement se sont déclarés préoccupés par les obstacles qui continuent d'être opposés aux travaux préparatoires à la tenue de la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, conférence envisagée dans la résolution 32/50 de l'Assemblée générale des Nations Unies. La coopération internationale dans ce domaine serait à l'avantage à la fois des pays développés et des pays en développement. Les chefs d'Etat ou

de gouvernement ont souligné qu'il importait d'entreprendre des travaux sérieux, détaillés et approfondis avant la tenue de la Conférence. Ils ont convié tous les pays non alignés et les autres pays en développement à prendre une part active aux travaux préparatoires en vue d'obtenir des résultats positifs, y compris ceux relatifs à l'accès sans entrave à la technologie, à l'équipement, au matériel et aux services nécessaires à la mise en valeur des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire sur une base équitable et non discriminatoire.

XXX. UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE

145. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont souligné que l'espace extraatmosphérique ne devait être utilisé qu'à des fins pacifiques. Ils ont exprimé leur grave préoccupation de l'intensification de la militarisation de l'espace extra-atmosphérique et ont réclamé l'adoption de mesures d'urgence pour mettre fin à la course aux armements dans l'espace extraatmosphérique. Ils ont noté que des progrès importants ont été réalisés en spatiologie, dans la technologie spatiale et dans ses applications. L'utilisation efficace et pacifique de ces progrès pourrait procurer de grands avantages à l'humanité. La répartition parmi les pays du monde des avantages dérivés de l'espace a été inégale. Tout nouveau système de régulation devrait être fondé sur le principe de l'accès garanti et équitable et devrait tenir compte des besoins particuliers des pays en développement, y compris des pays équatoriaux. La coopération entre les pays non alignés et autres pays en développement pourrait modifier l'état de choses actuel, et les chefs d'Etat ou de gouvernement sont décidés à instituer une telle coopération. Les pays développés doivent aussi de leur côté offrir leur pleine coopération en vue de veiller à ce que les avantages découlant des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique soient également répartis au profit de l'humanité tout entière.

XXXI. DECENNIE DES TRANSPORTS ET DES COMMUNICATIONS EN AFRIQUE

146. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont exprimé leur déception devant le niveau de l'assistance financière et technique mobilisée jusqu'ici par la communauté internationale pour mettre en oeuvre les programmes de la Décennie des transports et des communications en Afrique. Tout en prenant note des efforts déjà déployés, ils ont de nouveau lancé un appel à la communauté internationale, et en particulier aux pays développés, pour qu'ils contribuent davantage à la rapide mise en oeuvre des objectifs de la Décennie.

XXXII. PAYS LES MOINS AVANCES

147. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont noté avec satisfaction l'adoption du nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, lors de la Conférence des Nations Unies tenue à Paris en septembre 1981, et ils ont souligné que des mesures spéciales importantes s'imposaient et que la communauté internationale devait apporter un appui continu au développement des pays les moins développés en raison de leur situation économique et sociale désespérée et de leurs redoutables

problèmes structurels. Ils ont cependant exprimé leur profonde déception devant la lenteur de la mise en oeuvre du nouveau programme substantiel et ont souligné qu'il fallait d'urgence en assurer l'entière application en temps voulu et ils ont demandé aux pays donateurs, aux institutions multilatérales d'assistance technique et financière de prendre immédiatement des mesures positives appropriées en vue de mettre en oeuvre le programme tendant à promouvoir un processus autodynamique de développement économique et social des pays les moins avancés, mesures allant dans le sens des résolutions pertinentes des trente-sixième et trente septième sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies. Ils ont demandé que le transfert des ressources à ces pays soit fortement augmenté, compte tenu de la nécessité d'améliorer les modalités de l'aide, ainsi que ses pratiques, sa composition et son adéquation aux besoins de ces pays. Ils ont également estimé que la CNUCED VI devait étudier d'urgence et de manière appropriée la question de la mise en oeuvre du nouveau programme substantiel d'action.

XXXIII. PAYS SANS LITTORAL

148. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont noté avec préoccupation la gravité de la situation dans laquelle se trouvent les pays en développement sans littoral, eu égard notamment aux transports, aux communications et aux infrastructures, et ont recommandé que les décisions appropriées adoptées par le Mouvement non aligné en faveur de ces pays soient mises en oeuvre de toute urgence afin de leur garantir le droit au libre accès à la mer et à la liberté de transit prévu aux termes de l'article 125 de la Convention sur le droit de la mer et d'assurer l'assistance internationale nécessaire pour répondre à leurs besoins spéciaux. Ils ont reconnu que tout programme ou action concernant ces facilités de transit devrait être élaboré en consultation et avec l'agrément du pays de transit concerné.

149. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont manifesté leur inquiétude devant le volume extrêmement faible de ressources mis à la disposition du Fonds spécial des Nations Unies pour les pays en développement sans littoral et ont demandé instamment à la communauté internationale, en particulier aux pays développés, de contribuer généreusement à ce Fonds.

XXXIV. PAYS EN DEVELOPPEMENT INSULAIRES

150. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont jugé que les pays en développement insulaires, particulièrement les plus petits, doivent retenir d'urgence l'attention de la communauté internationale, en raison de leurs problèmes particuliers et de leurs besoins spéciaux. Ils ont relevé que ces pays sont notamment touchés par les facteurs suivants :

- population, marchés et ressources financières limités;
- forte dépendance à l'égard d'économies de monoculture ou de monoentreprises;

- développement institutionnel rudimentaire dû à leur superficie limitée;
- isolement géographique avec ses conséquences économiques;
- coûts par habitant extrêmement élevés en raison de la fourniture d'une infrastructure économique et sociale au profit d'Îlots habités répartis sur de vastes étendues maritimes;
- ouverture économique extrêmement marquée;
- inaptitude à intéresser les marchés de capitaux;
- notions de conditionnalité et critères d'efficacité inappropriés appliqués par les institutions financières multilatérales en matière d'allocation de crédits à ces pays dans le cadre de programmes de stabilisation financière et d'ajustement structurel.
- 151. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont prié instamment la communauté internationale de mettre pleinement en oeuvre les mesures spécifiques d'aide en faveur des pays en développement insulaires en application des diverses résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies et de la CNUCED. Ils ont invité la communauté internationale, les institutions internationales de financement et de crédit, et les pays donateurs bilatéraux à réviser les critères d'évaluation et d'octroi d'une aide économique et technique aux pays en développement insulaires dans le but d'assurer que ces critères répondent aux besoins et aux problèmes spécifiques de ces pays.
- 152. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont souligné la nécessité pour les organes compétents du système des Nations Unies, notamment la CNUCED, le PNUD, l'ONUDI, le FMI et la BIRD de développer leurs capacités de réponse aux besoins spécifiques des pays en développement insulaires à l'échelon national, régional et interrégional.
- 153. Les chefs d'Etat ou de gouvernement se sont félicités de l'initiative de la Grenade de convoquer en septembre 1983 une conférence des petits Etats insulaires qui aurait pour mandat de frayer la voie à des études approfondies sur les problèmes des petits pays en développement insulaires, d'élaborer des propositions précises pour un ensemble de mesures internationales spéciales destinées à atténuer la situation économique désespérée des pays considérés et de créer un fonds d'aide d'urgence. Ils ont instamment prié les organisations internationales concernées d'apporter leur appui total à cette conférence et aux activités de suivi.

XXXV. PAYS LES PLUS GRAVEMENT TOUCHES

154. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont réaffirmé les termes du paragraphe pertinent de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, concernant les pays les plus gravement touchés, et demandant que la communauté internationale examine les mesures concrètes à prendre en faveur de ces pays. Ils ont exhorté la communauté internationale à prendre les décisions nécessaires, telles qu'envisagées dans la Stratégie internationale du développement, et à les mettre en oeuvre dans les plus brefs délais.

XXXVI. COOPERATION ECONOMIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT

A. <u>Aperçu général</u>

- 155. La coopération économique entre pays en développement est un moyen important en vue de permettre à ces derniers de réaliser leur autonomie collective et d'acquérir une position de force dans les négociations avec les pays développés. La réalisation de l'autonomie collective contribuerait notablement à assurer leur stabilité économique et politique et elle constitue un élément essentiel pour l'instauration du nouvel ordre économique international. La coopération entre pays en développement est également un moyen important pour la restructuration des relations économiques internationales. La coopération économique entre pays en développement contribuerait utilement à promouvoir l'usage rationnel et efficace des ressources humaines, matérielles, financières et technologiques dont disposent les pays en développement pour leur bien-être individuel et collectif.
- 156. Au fil des ans, la coopération entre pays en développement a connu un essor considérable. La coopération bilatérale, sous-régionale et régionale entre ces pays s'est considérablement renforcée. Dès la première Conférence au sommet, la coopération économique entre pays en développement (CEPD) a été au centre des préoccupations du Mouvement des pays non alignés. Depuis la Conférence au sommet de La Havane, les activités de la CEPD se sont encore intensifiées, le concept de la CEPD devenant de plus en plus complexe et son contenu de plus en plus riche. Une série de consultations et de réunions ont été organisées entre pays en développement en vue de traduire ces idées en actes. Les chefs d'Etat ou de gouvernement se sont félicités de l'adoption du Programme d'action de Caracas en mai 1981.
- 157. Les pays en développement pris ensemble disposent de vastes marchés. Ils produisent pratiquement tous les produits de base, possèdent un immense réservoir de ressources humaines, de compétences techniques, de moyens de production et de ressources financières. Les vastes potentialités de la CEPD devraient être pleinement explorées, et des mesures réalistes et rapides devraient être mises en oeuvre sur la base des propositions et des plans qui sont à l'étude au sein du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77.

158. Dans la situation actuelle où les pays développés ne font pas preuve de la volonté politique suffisante pour entreprendre un programme efficace et valable de coopération économique internationale, le besoin d'accélérer le rythme des activités de la CEPD se fait sentir encore davantage. scrait réduite la vulnérabilité des pays non alignés et autres pays en développement face aux pressions économiques et autres exercées par les pays développés. Le programme d'action pour la coopération économique et le Programme de Caracas devraient désormais être mis en oeuvre dans les plus brefs délais. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont préconisé approche pragmatique et réaliste, l'accent étant mis sur les programmes et les priorités qui permettraient de tirer des avantages de la coopération mutuelle à échéance relativement brève, et de réduire la vulnérabilité des pays en développement face à la crise économique actuelle. Ils ont aussi demandé instamment que tous les efforts possibles soient déployés et qu'une action conjointe assortie d'un calendrier soit entreprise pour mettre en oeuvre les programmes et assurer une approche globale, cohérente et intégrée, compte tenu des liens mutuels étroits existant entre les différents secteurs d'activités.

159. Le Mouvement des pays non alignés ne considère pas la coopération entre pays en développement comme un succédané de la coopération entre pays développés et pays en développement et la coopération entre eux n'est pas dirigée à l'encontre d'un pays quelconque ou d'un groupe de pays quel qu'il soit. Les pays développés ont constamment manifesté leur soutien au renforcement et à l'affermissement de l'efficacité de la coopération entre pays en développement. Ce soutien a été exprimé dans la résolution adoptée par consensus à la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU sur le développement et la coopération économique internationale. A la Conférence au sommet de Cancun, la coopération entre pays en développement a été considérée comme un élément d'importance croissante des relations économiques internationales. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont exprimé l'espoir que les pays développés adopteront au niveau de la mise en oeuvre une attitude éclairée à l'égard de la coopération entre pays non alignés et autres pays en développement. Ils ont donc demandé aux pays développés et aux organisations internationales de fournir leur appui et leur assistance en vue de promouvoir cette coopération dans l'intérêt de la stabilité et du progrès universels.

B. Programme d'action en vue de la coopération entre pays en développement

i) Programme d'action pour la coopération économique (pays non alignés)

160. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont examiné la mise en oeuvre du Programme d'action pour la coopération économique des pays non alignés. Ils ont pris note du rapport de la quatrième réunion du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, tenuc à La Havane en mars 1982, et ils ont noté avec satisfaction les efforts déployés en vue de promouvoir la coopération économique entre pays en développement. Ils ont adopté les principes directeurs en vue d'une action future (voir p. 128 à 143). Ils ont recommandé qu'une réunion d'experts des pays coordonnateurs dans tous les domaines du Programme d'action se tienne avant 1985.

- 161. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont rappelé la décision prise par la Réunion ministérielle du Bureau de coordination des pays non alignés, tenue à La Havane du 31 mai au 4 juin 1982, concernant la proposition présentée par le Président de la République démocratique de Madagascar. Ils ont en conséquence prié les pays coordonnateurs dans les domaines monétaire et financier de formuler des recommandations à cet égard et de présenter un rapport détaillé qui sera examiné par la prochaine conférence des ministres des affaires étrangères, en ayant présent à l'esprit la nécessité de renforcer et de consolider les institutions financières existantes entre pays non alignés.
- 162. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont accueilli avec satisfaction et ont fait leur la proposition de S.E. Yasser Arafat, Président du Conseil exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine à l'effet que, étant donné qu'il a été institué un certain nombre de fonds du Mouvement non aligné et qu'on en envisage la création de nouveaux, le Bureau de coordination de New York examine le fonctionnement des fonds existants et les nouvelles propositions afin de rationaliser le fonctionnement de ces fonds et d'en accroître l'efficacité et de soumettre des recommandations à la Conférence ministérielle de 1985.
- 163. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont noté avec satisfaction l'heureuse poursuite des travaux et des activités élargies du Centre international pour les entreprises publiques dans les pays non alignés et autres pays en développement (Ljubljana, Yougoslavie). Ils ont considéré que ces travaux apportaient une contribution importante à la promotion des activités de coopération technique et économique entre pays en développement dans le domaine des opérations de l'entreprise publique et ils ont invité les pays qui n'en étaient pas encore membres à adhérer au Centre et, par le jeu de leur participation active aux activités de son programme commun, de faire en sorte que le fonctionnement du Centre connaisse un succès encore plus grand.
- 164. L'implantation d'une infrastructure institutionnelle en vue de la coopération future entre pays en développement revêt la plus haute importance et les chefs d'Etat ou de gouvernement ont recommandé que soient rapidement terminés les principaux projets suivants :
- a) création à La Havane d'un Centre d'information sur les sociétés transnationales;
 - b) création à New Delhi du Centre de la science et de la technologie;
- c) mise en service du Fonds de solidarité des pays non alignés pour le développement économique et social;
 - d) établissement d'un dispositif pour l'élaboration de projets:
 - e) constitution du Conseil de l'Association des producteurs.

165. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont été d'avis que les pays coordonnateurs pour les différents domaines de coopération du Programme d'action devraient, en chargeant leurs experts de haut niveau - scientifiques, économistes et planificateurs - procéder à un examen et à des consultations à cet effet, définir des domaines possibles d'élaboration de projets selon une approche matricielle fondée sur les besoins, le potentiel et les ressources des pays en développement. En premier lieu, la priorité devrait aller à l'élaboration de programmes multilatéraux de CEPD concernant l'augmentation de la production vivrière dans les pays en développement et la transformation dans les pays en développement eux-mêmes des matières premières qu'ils produisent.

ii) Programme d'action de Caracas (Groupe des 77)

166. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont noté avec satisfaction que les ministres du Groupe des 77 avaient approuvé, lors de leur réunion d'octobre 1982, le document de Manille relatif aux mesures de suivi en matière de CEPD, et ont signalé la nécessité de déployer des efforts soutenus et énergiques pour mettre en oeuvre les programmes de CEPD. Ils ont à cet égard souligné l'importance de la coopération sous-régionale, régionale et interrégionale entre pays en développement et ont par conséquent invité les pays non alignés et autres pays en développement à la promouvoir et à l'intensifier encore. Dans ce sens, ils ont approuvé la décision prise par les ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 à leur sixième Réunion annuelle tenue en octobre 1982, de procéder à un examen approfondi de la question tous les deux ans au niveau ministériel. Ils se sont en outre félicités de la décision contenue dans le Programme d'action de Caracas, en vertu de laquelle les réunions de ce type devraient se concentrer sur l'examen et l'évaluation approfondis des activités menées dans le cadre de la CEPD, et fournir les orientations nécessaires en matière d'options politiques et de questions opérationnelles et assurer le renforcement de la CEPD.

167. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont pris note avec satisfaction de la Déclaration adoptée par les ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 à leur sixième Réunion annuelle d'octobre 1982, relative à l'ouverture de négociations sur l'instauration d'un système global de préférences commerciales entre pays en développement; ils ont appelé de leurs voeux la conclusion rapide et fructueuse de ces négociations, conformément aux principes, aux règles et au calendrier énoncés dans la Déclaration susmentionnée.

168. On ferait encore avancer la CEPD en entreprenant la préparation technique et l'exécution de projets communs et en mettant en place les modalités de financement nécessaires à l'exécution de projets multilatéraux de CEPD. Les chefs d'Etat ou de gouvernement

i) ont estimé que les pays non alignés et autres pays en développement devraient accélérer l'examen de la proposition tendant à créer un mécanisme pour l'élaboration des projets de coopération technique et économique afin que le Groupe des 77 puisse procéder à sa mise au point définitive;

- ont pris note avec un intérêt particulier du fait que le Groupe des 77 a entrepris une étude sur la faisabilité de la création d'une "banque des pays en développement" et ont souligné l'importance de la coopération financière entre les pays non alignés et autres pays en développement ainsi que la nécessité de renforcer les institutions financières existantes des pays non alignés et autres pays en développement.
- 169. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont demandé que le Groupe des 77 et sa participation aux activités de CEPD soient appuyés sans restriction. A cet égard, ils se sont félicités que le compte du Groupe des 77 ouvert à New York pour la CEPD soit désormais opérationnel, permettant ainsi de financer le noyau permanent d'activités du Groupe des 77 à New York. Ils y ont vu un précieux précédent.

C. Harmonisation et coordination des programmes d'action

170. Les chefs d'Etat ou de gouvernement

- a) se sont félicités des efforts déployés par les présidents du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77 à New York pour étudier les moyens d'harmoniser et de coordonner le Programme d'action des pays non alignés et le Programme d'action de Caracas, conformément au mandat qui leur a été confié par les réunions ministérielles des deux groupes en octobre 1982 et ils ont pris note avec intérêt de leurs recommandations à ce sujet*;
- b) ont réaffirmé leur conviction que le Programme d'action des pays non alignés et le Programme d'action de Caracas du Groupe des 77 devraient être harmonisés et coordonnés afin de se renforcer mutuellement;
- c) ont décidé que les efforts d'harmonisation et de coordination des deux programmes d'action devraient être poursuivis par le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés avec une assistance maximale de la part des coordonnateurs dans différentes sphères de coopération et par le Groupe des 77 à New York, afin de veiller à ce que, dans l'exécution des deux programmes, on tire pleinement parti des moyens opérationnels dont disposent le Mouvement non aligné et le Groupe des 77, en ayant présents à l'esprit la nécessité d'éviter les doubles emplois, les objectifs mentionnés à l'alinéa b) ci-dessus et le rôle de catalyseur et de pivot du Mouvement non aligné. Un rapport conjoint des Présidents du Mouvement non aligné et du Groupe des 77 devrait être présenté à ce sujet à la cinquième Réunion des pays coordonnateurs du Mouvement non aligné qui doit se tenir avant 1985, compte tenu des recommandations mentionnées à l'alinéa a) ci-dessus;

^{*} Le texte intégral de la recommandation sur l'harmonisation et la coordination du Programme d'action des pays non alignés et du Programme d'action de Caracas est reproduit p. 141 à 143.

d) ont décidé que la cinquième Réunion des pays coordonnateurs du Programme d'action des pays non alignés devrait étudier les recommandations mentionnées à l'alinéa a) ci-dessus à la lumière de l'alinéa c) ci-dessus et qu'elle devrait présenter, pour décision, son rapport à la conférence suivante des ministres des affaires étrangères du Mouvement des pays non alignés.

D. <u>Orientations futures</u>

- 171. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont estimé qu'il fallait concevoir la coopération entre pays en développement comme l'expression de la volonté politique de ces pays de réaliser leur libération économique et de promouvoir leur autonomie. Ceci suppose la participation active de toutes les couches de la population des pays non alignés et des autres pays en développement. Ils ont souligné la nécessité de susciter une prise de conscience et une compréhension convenables de l'étroite interconnexion qui existe entre la coopération, le développement, le désarmement et la paix. Ils ont décidé de s'employer de leur mieux à enrayer ou à réduire au minimum les tendances opposées et contradictoires dans ces domaines et de s'efforcer d'obtenir des résultats optimaux pour le développement au moyen de mesures coordonnées et intégrées dans tous ces domaines.
- 172. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont attaché la plus haute importance à la nécessité de créer une structure autonome de relations économiques entre pays en développement fondée sur les besoins, le potentiel et les ressources de ces pays.
- 173. La coopération sous-régionale, régionale et interrégionale entre pays non alignés et autres pays en développement devrait être encouragée comme un élément essentiel de la restructuration des relations économiques internationales. La résolution 7 relative aux principes directeurs concernant le renforcement de l'autonomie collective des pays en développement, adoptée à la sixième Conférence au sommet des pays non alignés tenue à La Havane, définit les grandes orientations qui devraient être imprimées à cette coopération. A leur septième Conférence au sommet, les chefs d'Etat ou de gouvernement ont adopté la Déclaration sur l'autonomie collective entre pays non alignés et autres pays en développement*.
- 174. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont noté avec satisfaction la proposition, formulée à la septième Conférence au sommet, de constituer un groupe de personnalités éminentes de pays non alignés, réputées pour leurs connaissances dans les domaines économique, scientifique, social et culturel avec mission d'entreprendre une étude sur la promotion du développement des pays non alignés par le renforcement de la coopération entre ces pays. Ils ont décidé que le Système de recherche et d'information du Mouvement non aligné devrait présenter, au sujet de cette proposition, à la prochaine réunion ministérielle du Bureau de coordination des pays non alignés, un rapport détaillé prévoyant des mesures pratiques de mise en oeuvre. A son tour, le Bureau présentera ses recommandations sur la proposition en question à la conférence suivante des ministres des affaires étrangères du Mouvement non aligné pour décision et suite à donner.

^{*} Voir p.120 et 121.

- 175. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont noté avec satisfaction que les consultations de New Delhi de février 1982 avaient apporté une contribution constructive au renforcement de la coopération entre pays non alignés et autres pays en développement.
- 176. Les pays non alignés et les autres pays en développement devraient accorder une attention particulière aux pays les moins avancés, afin que ceux-ci puissent, dans tous les domaines de coopération, prendre une part accrue au programme de coopération économique entre pays en développement et en bénéficier davantage, en ne perdant pas de vue le nouveau programme d'action substantiel adopté à la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue en septembre 1981.
- 177. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont accueilli avec reconnaissance l'offre du Gouvernement yougoslave de faire de l'Île de Brioni, où de nombreux hommes d'Etat éminents du Mouvement non aligné se sont rencontrés dans le passé, un lieu où les idéaux et les objectifs du Mouvement non aligné seraient favorisés en permanence auprès d'hommes politiques, d'intellectuels et autres personnalités de la vie publique. Elle a invité le Bureau de coordination à étudier, selon les besoins, les modalités appropriées pour l'utilisation des facilités ainsi offertes.
- 178. Au sujet de la proposition faite par plusieurs membres du Mouvement non aligné de tenir une réunion au sommet des pays non alignés et autres pays en développement sur la coopération entre pays non alignés et autres pays en développement, la Conférence a appuyé les recommandations formulées à la Réunion ministérielle du Bureau de coordination des pays non alignés, tenue à La Havane en mai et juin 1982, dans lesquelles il était demandé au Bureau de coordination de New York d'examiner la proposition en profondeur de façon à en permettre l'examen éventuel par les chefs d'Etat ou de gouvernement.

XXXVII. CONCLUSION

- 179. La coordination à l'échelon national de tous les aspects de la coopération entre pays en développement doit être renforcée. Des efforts soutenus et concertés en ce qui concerne les problèmes identifiés et dans la ligne des suggestions faites ci-dessus sont nécessaires pour que les pays en développement puissent relever les défis auxquels ils sont confrontés. Les cheïs d'Etat ou de gouvernement ont décidé de se consulter officieusement de temps à autre afin de donner à cette coopération encore plus d'élan et d'ampleur. Ils ont invité les autres pays en développement à se joindre à eux dans cette tâche.
- 180. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont décidé de communiquer les décisions et documents pertinents de la septième Conférence au sommet au Groupe des 77 pour qu'il mette en œuvre les mesures de suivi appropriées.

DECLARATION RELATIVE A "L'ACTION COLLECTIVE POUR LA PROSPERITE MONDIALE"

L'interdépendance grandissante des nations et l'interaction étroite des problèmes de l'économie mondiale sont la marque distinctive de la réalité internationale d'aujourd'hui. Leur méconnaissance dans les faits aura entraîné l'ensemble de la communauté internationale dans une crise qui menace de prendre des proportions incontrôlables et un caractère irréversible.

L'économie mondiale sombre aujourd'hui dans une crise qui va en s'aggravant et dont les derniers symptômes sont tous ceux d'un dérapage vers une dépression mondiale prolongée. La crise actuelle est de nature vraiment mondiale; elle menace aussi bien la stabilité et la croissance des pays développés que celles des pays en développement. Les dangers d'instabilité politique et de tensions sociales croissent proportionnellement à l'aggravation de la crise.

Dans les économies développées, la production stagne ou décline. Le chômage a atteint le plus haut niveau depuis la grande crise. Cela a conduit à une nouvelle intensification du protectionnisme et à une menace imminente de guerres commerciales entre les principaux partenaires commerciaux. Pour la première fois depuis la seconde guerre mondiale, le chiffre d'affaires du commerce mondial stagne.

La crise a eu un impact particulièrement lourd sur les pays non alignés et autres pays en développement. Il y a eu une baisse du PIB par habitant d'un grand nombre de pays en développement et les prix des produits de pase, exprimés en termes réels, ont atteint le niveau le plus bas enregistré depuis 50 ans. L'accès des produits manufacturés de ces pays aux marchés des pays développés est de plus en plus restreint. Les recettes des pays en développement ont accusé un déclin alarmant tandis que les taux d'intérêt des emprunts à l'étranger augmentaient de façon spectaculaire. Les prêts à moyen et long terme aux pays en développement ont dininué. Le déficit de leur balance des paiements et le poids de leurs dettes ont atteint des proportions écrasantes. La plupart d'entre eux ont été obligés de réduire des activités essentielles pour leur développement et beaucoup d'entre eux sont au bord de l'effondrement économique.

La perte nette en devises enregistrée par les pays en développement depuis 1980 est évaluée à 200 milliards de dollars environ. Cette réduction massive des disponibilités en devises se traduit par une réduction correspondante des capacités d'importation des pays en développement, qui entraîne une diminution des exportations des pays développés et la menace d'une contraction importante et cumulative de l'activité économique mondiale. Ce processus alarmant est déjà entamé.

Et si, dans les pays développés, les effets de la crise sont graves en eux-mêmes, la situation est infiniment pire dans les pays en développement où près d'un milliard de personnes vivent aujourd'hui dans la pauvreté absolue. Aussi, pour beaucoup de ces pays et notamment pour les moins avancés d'entre eux, la question primordiale est-elle, non pas celle du mieux-être, mais celle de la survie pure et simple.

La crise économique actuelle a prouvé de façon dramatique que le système économique international existant n'était pas en mesure de répondre au problème du développement. Cette carence a été la cause d'une crise grave de la coopération économique multilatérale.

La prospérité, comme la paix qu'elle conditionne, est indivisible. La menace qui pèse aujourd'hui sur l'humanité rend donc nécessaire que la communauté internationale tout entière lance un effort concerté, déterminé et soutenu visant à une reprise de l'économie mondiale et à une accélération régulière de la croissance sur une base soutenue dans les pays en développement, bref, à l'ouverture d'une ère de prospérité pour tous.

Certes, le plus grand défi posé aujourd'hui aux hommes d'Etat, le test le plus critique de la clairvoyance et de la sagesse humaines consistent à tirer parti du phénomène de l'interdépendance et de la perception croissante qu'ont les nations de leur intérêt mutuel pour saisir l'occasion de la crise mondiale actuelle, transformer la structure des relations et des institutions économiques internationales et instituer un nouvel ordre économique international fondé sur l'égalité et la justice.

La reprise et la croissance de l'économie mondiale sur une base durable, en particulier le développement accéléré des pays en développement, exigeront des efforts résolus de la part de la communauté internationale tout entière. Etant donné la nature mondiale du défi auquel l'humanité est confrontée, il faut également une réponse mondiale. La méthode des négociations globales reste l'instrument le plus propre à un traitement général et efficace des problèmes économiques actuels. Les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés ont donc décidé de déployer tous leurs efforts pour surmonter les obstacles qui subsistent au lancement de négociations globales, en vue d'ouvrir ces négociations sans tarder.

En attendant, la solution des problèmes immédiats des pays en développement ne souffre aucun retard. Les chefs d'Etat cu de gouvernement ont donc adopté un Programme de mesures immédiates en faveur des pays en développement et ont demandé que la communauté internationale dans son ensemble le mette en oeuvre dans les faits. Certaines de ces mesures devront être prises d'urgence. Ces mesures immédiates devraient être recherchées par la communauté internationale lors des prochaines conférences prévues et tenues dans le système des Nations Unies, notamment à la CNUCED VI, et par le biais de leurs mécanismes permanents.

C'est dans ce contexte que les chefs d'Etat ou de gouvernement publient la présente Déclaration relative à "l'action collective pour la prospérité mondiale". La Déclaration de New Delhi contient leurs propositions visant à donner une impulsion politique au lancement de négociations globales et à mettre en ceuvre leur Programme de mesures immédiates.

Ils comptent que le présent exposé raisonné de leur cause pour la reprise et la restructuration de l'économie mondiale incitera les pays développés à se joindre à eux dans un dialogue authentique, dans l'intérêt mutuel.

DECLARATION RELATIVE A L'AUTONOMIE COLLECTIVE DES PAYS NON ALIGNES ET AUTRES PAYS EN DEVELOPPEMENT

Nous, chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, réunis à la septième Conférence au sommet des pays non alignés à New Delhi (Inde),

Reconnaissant que le renforcement de la coopération économique entre pays non alignés et autres pays en développement n'a cessé d'être au premier rang des préoccupations du Mouvement non aligné depuis sa création, et réaffirmant dans ce contexte la résolution No 7 de la sixième Conférence au sommet des pays non alignés de La Havane, relative aux Principes directeurs concernant le renforcement de l'autonomie collective des pays non alignés et autres pays en développement,

Conscients de l'impérieuse nécessité de promouvoir le développement autonome de nos économies respectives et la transformation sociale et économique rapide de nos sociétés pour assurer une indépendance véritable et donner à chaque individu la possibilité de vivre dans la dignité et de se réaliser pleinement,

Déterminés à renforcer notre indépendance économique et à soutenir un processus de croissance et de développement engendré et centré dans nos propres pays, en tant que partie intégrale de nos efforts en vue de parvenir à l'objectif de décolonisation économique, sociale et culturelle et de réduire la vulnérabilité de nos économies aux pressions venant de l'extérieur et aux événements qui ont lieu ailleurs,

Renouvelant notre engagement envers la solidarité des pays non alignés et autres pays en développement, solidarité qui permet d'harmoniser la diversité des intérêts et de parvenir à des positions unifiées,

Convaincus du rôle que l'autonomie collective peut jouer pour atteindre ces objectifs,

Reconnaissant que tous les pays non alignés et autres pays en développement peuvent apporter une contribution efficace à la promotion de l'autonomie collective par leurs ressources, leurs capitaux, leurs compétences, leurs technologies et la demande de leur marché,

Convaincus que l'autonomie collective fait intégralement partie des efforts que nous avons entrepris pour restructurer l'économie mondiale et les relations économiques mondiales dans le but d'instaurer le nouvel ordre économique international,

Réaffirmant que l'autonomie collective renforcera le pouvoir de négociations et le pouvoir de contrepoids des pays en développement,

Soulignant que l'autonomie collective ne constitue pas un substitut à la coopération entre pays développés et pays en développement, ni ne décharge en aucune façon les pays développés de leurs responsabilités et de leurs engagements à l'appui des efforts de développement des pays en développement sur la base de l'équité et de l'intérêt mutuel.

Nous nous engageons par la présente :

- 1. à communiquer un élan nouveau à l'autonomie collective sur la base des principes d'égalité, de justice, d'avantages mutuels et de respect entier par chacun de l'indépendance et de la souveraineté des autres,
- 2. à mobiliser toutes les ressources nécessaires et à déployer les moyens voulus à l'appui de la coopération sous-régionale, régionale et interrégionale entre pays non alignés et autres pays en développement et, à cette fin :
 - i) à nous reposer davantage sur nos propres ressources, compétences, techniques et stratégies de développement sur la base de nos propres réalités socio-économiques et dotations en facteurs de production;
 - ii) à nous aider mutuellement à créer et à renforcer nos capacités, nos infrastructures et nos compétences autochtones dans les secteurs économiques vitaux ainsi que dans le domaine social et dans le domaine culturel;
 - iii) à renforcer les arrangements existants et à en majorer de nouveaux visant à nous accorder réciproquement un traitement favorable et, si possible, préférentiel, en conformité avec les législations et les politiques nationales, en matière de commerce, de technologie, de fourniture de produits de base et de matières premières, y compris l'énergie, ainsi que dans le domaine des investissements;
 - iv) à lancer des programmes coopératifs sur une base large afin que tous les participants puissent en retirer des avantages mutuels dans diverses sphères d'activité économique;
 - v) à entreprendre la formulation de programmes et de projets et notamment d'opérations en association, visant à l'autonomie collective dans le contexte des plans de développement national;
 - vi) à renforcer et à exploiter plus complètement les possibilités qu'offre le cadre institutionnel existant et, si nécessaire, à fournir l'aide financière et technique et les mécanismes efficaces pour donner à ces programmes une forme concrète;
 - vii) à assurer la mise en œuvre effective de programmes de coopération économique entre pays non alignés et autres pays en développement et à accorder la priorité à leur intégration dans nos politiques et programmes nationaux;
 - viii) à exprimer collectivement notre solidarité et notre soutien politique à tous les pays non alignés et autres pays en développement ou groupes de ces pays dans l'exercice de leurs droits souverains sur leurs ressources naturelles, notamment pour leur exploitation, leur traitement, la fixation de leurs prix et leur commercialisation et à réaffirmer à nouveau notre solidarité mutuelle devant les pressions extérieures.

A/38/132 S/15675 Français Page 122

PROGRAMME D'ACTION POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE

INTRODUCTION

Le premier Programme d'action économique des pays non alignés a été adopté à la Conférence au sommet du Caire et développé aux conférences au sommet de Lusaka, Alger, Colombo et La Havane. Au fil des ans, le Programme d'action a été considérablement élargi et étoffé de sorte qu'il couvre désormais les activités des pays non alignés et autres pays en développement dans vingt-trois domaines différents. Quarante-six réunions consacrées à divers domaines de coopération ont été tenues depuis la sixième Conférence au sommet et, avec les réunions antérieures, elles ont permis de délimiter les secteurs de coopération viables et de définir des priorités en la matière.

Des progrès importants ont ainsi été réalisés en matière de coopération économique entre pays en développement, au niveau tant bilatéral que multi-latéral, et ce en dépit des obstacles traditionnels et essentiellement exogènes dressés sur cette voie.

Il a été noté avec satisfaction que plusieurs pays, membres du Mouvement non aligné, avaient apporté des contributions financières importantes au renforcement de la CEPD, notamment au cours des dix dernières années. Ces pays se trouvent actuellement dans une situation complètement différente de celle qui existait au cours des années 70 en raison de facteurs défavorables, et notamment d'une forte baisse de leurs recettes d'exportation due à des conditions défavorables sur le marché international. D'autres pays non alignés ont également contribué de diverses manières au soutien de la CEPD et eux aussi ont été atteints par la crise actuelle. Néanmoins, dans ces temps de crise, les pays non alignés ont fait preuve d'un sens de la solidarité qui trouve son expression dans le présent Programme d'action.

Le développement de l'autonomie collective, qui est le but de ce Programme, aiderales pays non alignés et autres pays en développement à surmonter la crise actuelle et à ouvrir ainsi de nouvelles voies de coopération, à mesure que l'environnement économique international s'améliorera.

Comme l'avait envisagé la sixième Conférence au sommet en 1979, la quatrième réunion des pays coordonnateurs du Programme d'action s'est tenue à La Havane, en mars 1982. Les recommandations de cette réunion ont été approuvées par le Bureau de coordination à sa réunion ministérielle qui a également eu lieu à La Havane en mai 1982. Conformément aux recommandations faires à ces réunions, les activités menées au titre du Programme d'action pour la coopération économique des pays non alignés et du Programme d'action de Caracas du Groupe des 77 devraient être harmonisées et coordonnées de façon à se renforcer mutuellement. En outre, tous les programmes de coopération économique devraient, conformément aux recommandations, être assortis de délais d'exécution, en particulier ceux où la coopération mutuelle peut se

100

111

^{*} Dans tout le présent document, dans l'expression "pays non alignés et autres pays en développement" les mots "autres pays en développement" désignent les Etats membres du Groupe des 77.

révéler profitable à relativement brève échéance. Il convient aussi de souligner l'importance de la coopération financière entre les pays non alignés et autres pays en développement et la nécessité de renforcer les institutions financières existantes de ces pays.

Les activités menées dans les divers secteurs couverts par le Programme d'action ont été examinées à la lumière des considérations indiquées plus haut. On trouvera ci-après des directives en vue de l'action future dans les secteurs spécifiques, suivies de la liste des pays coordonnateurs.

A. MATIERES PREMIERES

- a) a souligné que la coopération entre les pays producteurs de matières premières était extrêmement importante pour faire face de manière efficace aux problèmes qui se posent dans le secteur des produits de base. A cet égard, elle a réaffirmé l'importance des associations de producteurs, de leur renforcement et de la création de nouvelles associations;
- b) a demandé instamment que des mesures soient prises à un niveau élevé pour la mise en vigueur rapide des statuts du conseil des associations de producteurs;
- c) a recommandé que les pays non alignés et autres pays en développement intensifient leurs consultations et leur coordination dans le cadre du programme intégré pour les produits de base;
- d) a fait sienne la décision de la Réunion ministérielle du Bureau de coordination du Mouvement non aligné tenue à La Havane (31 mai-5 juin 1982) à l'effet que le siège du Fonds commun pour les produits de base soit installé dans un pays en développement et a accueilli avec satisfaction l'offre des Philippines d'accueillir le siège permanent du Fonds commun;
- e) s'est félicitée de l'initiative positive des pays de l'OPEP de fournir des subventions aux pays les moins avancés pour leur permettre de financer leur part du capital du Fonds commun qui fait l'objet de contributions directes;
- f) a invité les pays en développement qui ne l'ont pas encore fait à ratifier l'accord portant création du Fonds commun dès que possible et de préférence avant la sixième session de la CNUCED;
- g) a fait siennes les recommandations du Programme d'action de Caracas concernant l'importance prioritaire de la fourniture de matières premières aux pays en développement;
- h) a ordonné que les pays coordonnateurs convoquent la réunion d'experts de haut niveau mentionnée au paragraphe 113 de la section XXXII de la Déclaration économique du présent Sommet traitant de la coopération entre pays en développement;

- i) a invité les pays en développement à devenir parties aux accords internationaux sur les produits de base.
- B. COMMERCE, TRANSPORTS ET INDUSTRIE

La Conférence

- a) s'est félicitée du rôle de catalyseur et de pivot que le Programme d'action des pays non alignés joue dans les secteurs du commerce, des transports et de l'industrie et en particulier des efforts faits dans le cadre du projet PACE/CTI;
- b) a noté que la phase I du projet PACE/CTI est maintenant achevée et que la poursuite des travaux de fond dans le cadre du projet est subordonnée à la possibilité de mobiliser des ressources;
- c) a recommandé que les pays non alignés et autres pays en développement soutiennent les efforts en vue d'une réalisation rapide des programmes de la Décennie des transports et des communications en Afrique;
- d) a souligné l'importance des échanges d'informations pour la promotion du commerce entre pays en développement et a invité les pays non alignés et autres pays en développement à compiler les renseignements disponibles dans les institutions sous-régionales, régionales et interrégionales;
- e) a noté les travaux faits dans la sous-région des Caraïbes dans le cadre du programme CARICOM/CIC sur l'information commerciale et a invité les autres régions et sous-régions à envisager de compiler les renseignements commerciaux sous des formes analogues;
- f) s'est félicitée de la déclaration ministérielle d'octobre 1982 par laquelle le Groupe des 77 a lancé les négociations visant à établir un SGPC entre pays en développement, a insisté sur la nécessité pour les pays non alignés et autres pays en développement de participer activement à ces négociations pour en assurer l'heureux et rapide achèvement et a demandé instamment que la CNUCED et les commissions économiques régionales accordent le soutien administratif et technique nécessaire à la conduite et à la mise en oeuvre de ces négociations;
- g) a pris note des progrès accomplis dans le projet relatif aux produits pharmaceutiques relevant du programme PACE/CTI et a recommandé l'engagement d'autres mesures pour en assurer la mise en oeuvre;
- h) s'est félicitée des résultats du Colloque sur les organismes d'Etatchargés du commerce (OEC) qui s'est tenu à Ljubljana, a recommandé l'élaboration d'un projet de statuts de l'association des OEC et a souligné que les pays coordonnateurs devraient suivre de près les progrès réalisés dans ce domaine.

/ **.** . .

C. COOPERATION MONETAIRE ET FINANCIERE

- a) a souscrit aux idées exprimées par les pays coordonnateurs du Programme d'action lors de la quatrième Réunion qu'ils ont tenue à La Havane en mars 1982 et estimé comme eux que le programme de Caracas fournissait une bonne occasion de coordonner les efforts déployés par les pays non alignés et autres pays en développement pour mettre en application les programmes dans le domaine de la coopération monétaire et financière;
- b) a recommandé que les pays non alignés, tout en appuyant les dispositions pertinentes du Programme de Caracas, apportent leur contribution à la coopération dans ce secteur en élaborant et indiquant les questions auxquelles les pays non alignés s'intéressent spécialement; en signalant les priorités à respecter pour leur application; en identifiant les problèmes qui ralentissent leur réalisation; et en prenant de nouvelles initiatives. A cette fin, ils ont recommandé instamment que soient tenues des réunions de coordonnateurs et toutes autres réunions que peut exiger le programme de travail;
- c) a pris note avec un intérêt particulier du fait que le Groupe des 77 a entrepris une étude de faisabilité concernant une "banque pour pays en développement" et souligné l'importance de la coopération financière entre les pays non alignés et autres pays en développement, ainsi que la nécessité de renforcer les institutions financières des pays non alignés et autres pays en développement;
- d) a souligné qu'il importait d'améliorer la situation existant dans les pays en développement pour faire mieux connaître les possibilités d'investissements et étudier les moyens de favoriser les flux d'investissements entre ces pays, en entretenant un climat économique favorable, en conformité avec leurs législation, politiques et systèmes économiques nationaux. Elle s'est félicitée des études proposées dans ce domaine, qui seraient confiées à un groupe technique d'experts agissant dans le cadre du Programme d'action de Caracas;
- e) a souligné la nécessité d'une mise en application complète des décisions des cinquième et sixième Conférences au sommet, en particulier la nécessité de convoquer une réunion de représentants de banques centrales et de ministères des finances pour promouvoir la coopération financière entre les pays non alignés et autres pays en développement.

A/38/132 S/15675 Français Page 126

D. ASSURANCE*

La Conférence

- a) a souligné l'importance des activités menées de concert par les pays en développement en matière d'assurance et de réassurance;
- b) a noté l'initiative prise par l'Algérie et Cuba de faire office de coordonnateurs en cette matière, et invité les autres pays intéressés à se joindre au groupe de coordonnateurs ainsi formé. Elle a proposé que ce groupe tienne sa première réunion assez tôt pour élaborer dans ce secteur des programmes de coopération concrets prévoyant notamment la conclusion, entre pays non alignés et autres pays en développement, d'arrangements d'assurance et de réassurance destinés à économiser les devises, à élargir le pool des marchés nationaux de l'assurance, à limiter la dépendance des pays intéressés à l'égard des sociétés transnationales et à renforcer leur pouvoir de négociation sur les marchés de l'assurance des pays développés.

E. DEVELOPPEMENT SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE

- a) a exprimé sa satisfaction devant les progrès réalisés dans la mise en pratique des recommandations des précédentes conférences au sommet dans le domaine des sciences et de la technologie;
- b) a décidé que le centre de la science et de la technologie des pays non alignés auquel la sixième Conférence au sommet avait fait référence serait désormais dénommé Centre de la science et de la technologie des pays non alignés et autres pays en développement;
- c) a pris note des progrès réalisés dans la préparation des projets de statuts du Centre tels qu'ils sont présentés dans le rapport du Président du Mouvement non aligné à la Réunion des hauts fonctionnaires du Mouvement non aligné tenue à New Delhi le 1er mars 1983, et a décidé que les pays non alignés examineraient et étudieraient le projet de statuts contenu dans le rapport et communiqueraient leurs observations au Président du Mouvement non aligné à New York dès que possible, et qu'ensuite une réunion des pays non alignés serait convoquée à New York pour examiner la question;
- d) a rendu hommage au Gouvernement de l'Inde pour les efforts qu'il a déployés en vue de la création du centre;
- e) a accueilli avec satisfaction les recommandations spécifiques et détaillées formulées à la réunion des directeurs d'institutions nationales s'occupant de sciences et de technologie, et entérinées par la Réunion ministérielle du Groupe des 77 en octobre 1982;

^{*} Il a été recommandé que les pays coordonnateurs des questions de coopération monétaire et financière et d'assurance organisent des réunions, en se consultant.

- f) a recommandé que les activités envisagées dans le cadre du Programme d'action de Caracas prennent en compte, chaque fois que c'est possible, les progrès déjà réalisés dans l'application du Programme d'action et utilisent les ressources offertes par le Centre de la science et de la technologie des pays non alignés et autres pays en développement;
- g) a invité les pays non alignés et autres pays en développement à poursuivre leurs efforts dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur l'adoption d'un code de conduite pour le transfert de technologie afin de permettre à ladite Conférence de mettre rapidement au point un code de conduite efficace et universel pour le transfert de technologie;
- h) a exhorté les pays non alignés et autres pays en développement à s'engager de leur mieux à rendre au plus vite opérationnel le système de financement de la science et de la technologie au service du développement dans le système des Nations Unies et, en plus des contributions essentielles apportées par les pays développés, a invité les pays non alignés et autres pays en développement à contribuer équitablement aux ressources de base du système de financement;
- i) a demandé aux pays non alignés et autres pays en développement de prendre entre autres les mesures spécifiques suivantes pour renforcer la coopération dans le domaine des sciences et de la technologie :
 - obtenir la participation de scientifiques et de spécialistes de la technologie à toutes les conférences internationales accueillies par des pays non alignés et autres pays en développement;
 - 2) soutenir les échanges de missions de scientifiques et de spécialistes de la technologie des pays non alignés et autres pays en développement et
 - 3) donner la priorité au recrutement de scientifiques et de spécialistes de la technologie des pays non alignés et autres pays en développement dans leurs institutions locales.

F. COOPERATION TECHNIQUE ET SERVICES CONSULTATIFS

- a) a invité tous les pays non alignés et autres pays en développement à accélérer l'examen de la proposition concernant le "Mécanisme d'élaboration de projets pour la coopération économique et technique" en vue d'en faire achever la mise au point par le Groupe des 77;
- b) a invité les pays non alignés à prendre une part active aux activités de CTPD entreprises dans le cadre du Programme d'action de Caracas.

G. ALIMENTATION ET AGRICULTURE

- a) a pris note des recommandations de la première Réunion des pays coordonnateurs pour l'alimentation et l'agriculture tenue à Belgrade en juillet 1980, de la deuxième Réunion des pays coordonnateurs pour l'alimentation et l'agriculture tenue à Pyongyang en juin 1981, de celles qui figurent dans la "Déclaration de Pyongyang" adoptée au Colloque des pays non alignés et autres pays en développement sur l'accroissement de la production alimentaire et agricole, qui s'est tenu à Pyongyang en août 1981, ainsi que de celles du Groupe de coordination des experts pour l'agriculture qui s'est réuni à New Delhi en février 1983.
- a décidé que les pays non alignés devaient poursuivre leurs consultations et l'examen des propositions relatives aux questions de sécurité alimentaire et des détails de différents projets concernant ces questions, en utilisant les mécanismes en place dans les pays non alignés, le Groupe des 77 et les autres mécanismes sous-régionaux, régionaux et interrégionaux appropriés des pays en développement, le but recherché étant de créer un système de sécurité alimentaire dans les pays non alignés et autres pays en développement. Sachant que la création d'un système de sécurité alimentaire viable pour les pays en développement serait considérablement facilitée par un accroissement approprié de la production alimentaire dans ces pays, la Conférence a recommandé que les autorités nationales examinent, en vue de prendre les mesures de suivi appropriées, le rapport de la Réunion du Groupe d'experts de coordination, organisée à New Delhi en février 1983, pour définir un cadre permettant d'élaborer des programmes spécifiques de coopération dans ce secteur, compte tenu des besoins, du potentiel, de la technologie et des capitaux disponibles:
- c) a noté le bas niveau des échanges de produits alimentaires entre les pays non alignés et autres pays en développement, reconnu que le potentiel que ces échanges représentent comme moyen de renforcer leur autosuffisance alimentaire collective était largement inexploité et décidé de convoquer une réunion d'experts chargée d'examiner les moyens d'utiliser pleinement ce potentiel;
- d) a recommandé la mise en oeuvre de mesures visant à assurer l'autosuffisance collective en matière d'alimentation et d'agriculture : coopération mutuelle à des projets d'irrigation, réalisation de projets conjoints de production et de commerce agricoles, diffusion d'informations, voyages sur le terrain et échanges et formation d'experts, notamment;
- e) a décidé qu'une réunion d'experts en irrigation devrait être organisée dans les plus brefs délais afin de promouvoir la coopération technique à la conception, la construction et la gestion de projets de grande, moyenne et faible ampleur, ainsi que d'explorer les possibilités de mettre sur pied des opérations conjointes pour la production d'une gamme complète de matériel d'irrigation. A cet égard, la Conférence s'est félicitée des efforts déployés par la République populaire démocratique de Corée en vue d'accueillir cette réunion en juin 1984;

- f) a souligné qu'il importait pour les pays non alignés et autres pays en développement de partager l'expérience qu'ils ont acquise dans les secteurs alimentaire et agricole et, à ce titre, a approuvé les autres recommandations contenues dans le rapport de la quatrième Réunion des pays coordonnateurs du Programme d'action, tenue à La Havane en mars 1982, qui portaient notamment sur les points suivants : domaines de coopération en matière de recherche agroscientífique, échanges d'enseignants et de spécialistes, organisation de séminaires, études de faisabilité concernant le lancement d'opérations conjointes pour la production d'engrais, de machines et d'outils agricoles, recherche conjointe sur les semences, etc.
- g) a chargé les pays coordonnateurs de convoquer une réunion d'experts de haut niveau, comme il est indiqué au paragraphe 113 du chapitre XXXII de la Déclaration économique de la présente Conférence au sommet relative à la coopération entre les pays en développement;
- h) s'est félicitée de l'offre du Gouvernement de la République révolutionnaire populaire de Guinée d'accueillir la troisième réunion des pays coordonnateurs pour l'alimentation et l'agriculture en 1983.

H. PECHE

- a) a noté les progrit réalisés en ce qui concerne la recherche de domaines de coopération et s'est félicitée en particulier des décisions prises à la troisième Réunion ministérielle sur la coopération dans le domaine de la pêche, tenue à La Havane en avril 1981, ainsi que de celles prises à la réunion d'experts sur la création d'entreprises multinationales de pêche, tenue à Colombo (Sri Lanka) en juillet 1982, et à la première réunion du Groupe consultatif des pays non alignés et autres pays en développement sur la pêche artisanale et sur les navires employés dans ce secteur, tenue à La Havane en février 1983:
- b) a souligné en particulier la nécessité de mettre en oeuvre les décisions adoptées à ces réunions, ainsi que de continuer à organiser des réunions d'experts sur divers sujets intéressants identifiés à la troisième réunion ministérielle sur la pêche;
- c) a recommandé que le Groupe d'experts fasse appel aux services techniques de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres organismes internationaux;
- d) s'est félicitée de l'offre de moyens de formation du personnel dans le domaine de la pêche faite par le Gouvernement yougoslave;
- e) a reconnu que le Programme d'action avait permis d'imprimer un élan sensible à ce secteur et a recommandé que les activités entreprises à l'avenir dans ce domaine au titre du Programme d'action de Caracas tiennent compte de celles entreprises dans le cadre du Programme d'action, cela afin d'éviter tout chevauchement d'activités.

I. SANTE

La Conférence

- a) a souligné la nécessité de réaliser intégralement les buts et les objectifs convenus tels qu'ils figurent dans le Programme d'action relatif à la santé et dans les documents adoptés sur la base de ce programme et conformément aux recommandations des réunions de ministres de la santé des pays non alignés et autres pays en développement et a invité les coordonnateurs à prendre des mesures pratiques à cet effet;
- b) a approuvé les recommandations du rapport de la quatrième Réunion des pays coordonnateurs, tenue à La Havane en mars 1982, qui priaient en particulier l'Organisation mondiale de la santé:
 - d'engager un processus de renforcement des échanges d'informations et de promotion des projets de coopération entre les pays non alignés et autres pays en développement afin de réduire rapidement le taux de mortalité infantile, de réduireles taux de mortalité et de morbidité dues aux principales maladies transmissibles, d'améliorer les conditions de croissance et de développement des enfants, d'améliorer l'environnement et de mettre en valeur les ressources humaines nécessaires à la prestation de soins de santé;
 - ii) de susciter l'intérêt et la coopération des pays développés et en développement à l'égard des programmes et projets considérés et d'acheminer des ressources financières à cette fin;
 - iii) d'apporter son concours aux réunions périodiques des ministres et experts de la santé des pays non alignés et autres pays en développement;
- c) a décidé que la réunion annuelle des ministres de la santé qui se tient pendant l'Assemblée mondiale de l'OMS pourrait fournir l'occasion d'une évaluation des progrès accomplis par les pays non alignés en direction de l'objectif "la santé pour tous en l'an 2000" et leur permettre de continuer à coordonner leurs positions aux Assemblées mondiales de la santé de l'Organisation mondiale de la santé.

J. EMPLOI ET MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES

- a) a approuvé la Déclaration de principes et le Plan d'action adoptés par la Conférence des ministres du travail tenue à Bagdad en décembre 1981;
- b) a approuvé le programme triennal (1982-1984) de coopération technique entre pays non alignés et autres pays en développement dans les secteurs de la formation professionnelle, de l'emploi et de la protection des travailleurs adopté par la Conférence de Bagdad;

- c) s'est félicitée de l'offre faite par le Gouvernement péruvien d'accueillir la troisième Conférence des ministres du travail des pays non alignés et autres pays en développement;
- d) a recommandé que les champs de coopération déjà recensés dans le Programme d'action de Tunis et le Plan d'action de Bagdad soient mis en oeuvre sans tarder. Les pays non alignés et autres pays en développement devraient notamment envisager :
 - d'organiser aux niveaux sous-régional, régional et interrégional des séminaires et des réunions d'experts pour promouvoir des échanges d'informations sur leurs expériences respectives dans les domaines de l'emploi et de la formation;
 - d'élaborer dans le cadre de leurs institutions nationales des programmes régionaux de formation et de recyclage pour répondre aux besoins les plus urgents des pays en développement;
- e) a invité l'OIT et d'autres institutions internationales compétentes à apporter l'assistance et l'appui nécessaires à l'engagement des activités énoncées à l'alinéa d) ci-dessus;
- f) s'est félicitée de l'offre du Gouvernement tunisien d'accueillir en 1983 un séminaire sur les stratégies de l'emploi dans les pays en développement;
- g) a constaté avec satisfaction qu'une impulsion importante avait été donnée à la coopération dans ce secteur dans le cadre du Programme d'action et a recommandé que les activités futures dans ce secteur inscrites au Programme d'action de Caracas tiennent compte de celles entreprises dans le cadre du Programme d'action, ce afin d'éviter les doubles emplois.

K. TOURISME

La Conférence

- a) a prié les pays coordonnateurs de poursuivre leurs efforts pour s'assurer que la première réunion d'experts dans le domaine du tourisme ait lieu le plus rapidement possible afin d'examiner les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Programme d'action et d'élaborer des orientations futures;
- b) a instamment prié les pays non alignés et autres pays en développement de coordonner leurs politiques dans les organisations intergouvernementales à l'oeuvre dans ce domaine, en particulier l'Organisation mondiale du tourisme.

/...

L. SOCIETES TRANSNATIONALES

La Conférence

- a) a réaffirmé l'importance qui s'attache à la prompte création du Centre d'information des pays non alignés sur les sociétés transnationales à La Havane;
- b) a instamment prié tous les pays non alignés intéressés d'en adopter ou d'en ratifier sans tarder les statuts afin que le projet puisse être rapidement mis à exécution;
- c) a recommandé que tous les pays non alignés et autres pays en développement participent activement à la session spéciale de la Commission des sociétés transnationales en mars et mai 1983 pour arrêter le texte définitif d'un code de conduite international efficace en vue de réglementer les activités des sociétés transnationales et renforcer ainsi le pouvoir de négociation des pays en développement dans ce domaine.

M. SPORTS

- a) a noté avec satisfaction que la première Conférence de l'éducation physique et des sports des pays non alignés et autres pays en développement tenue au niveau ministériel et au niveau des hauts fonctionnaires en Libye du 23 au 26 août 1981 avait adopté un projet de Plan d'action pour la période 1981-1985 et un acte final comprenant des directives, décisions et recommandations concernant la coopération scientifique et technique, des institutions spécialisées dans le sport et des fédérations sportives internationales;
- b) a approuvé le projet de Plan d'action pour la période 1981-1985 et a demandé aux pays non alignés et autres pays en développement de renforcer la coopération bilatérale et multilatérale dans le cadre du Plan;
- c) a appelé les pays non alignés et autres pays en développement à continuer de lutter pour éliminer la discrimination raciale sous toutes ses formes, en particulier l'apartheid et le sionisme;
- d) a invité les pays non alignés et autres pays en développement à maintenir et promouvoir les idéaux et l'esprit du Mouvement olympique et des Jeux olympiques en tant que moyens d'exalter et de renforcer l'amitié entre tous les peuples et toutes les nations, quels que soient leurs systèmes économiques et sociaux, sur la base d'une entière égalité et en excluant toute considération mercantile:
- e) a décidé d'encourager les échanges entre les pays membres du Mouvement dans le domaine des sports, y compris, notamment, l'organisation de manifestations sportives aux niveaux national, régional et interrégional;

- f) est convenue de se réunir tous les trois ans au niveau des ministres ou des hauts fonctionnaires pour élaborer et ratifier des plans, programmes et directives communs et examiner les progrès réalisés dans l'intervalle;
- g) a prié les pays coordonnateurs de se réunir régulièrement pour faire le point des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Plan d'action au cours de la période 1981-1985;
- h) a accueilli favorablement l'offre du Gouvernement indien de tenir en 1983 un séminaire international des pays non alignés ayant pour thème "La formation des cadres dans le domaine des sports".

N. SYSTEME DE RECHERCHE ET D'INFORMATION

La Conférence

- a) a souligné l'importance du Système de recherche et d'information (SRI) destiné à forger des liens efficaces entre les institutions de recherche des pays non alignés et autres pays en développement;
- b) s'est félicitée de l'offre faite par le Gouvernement de l'Inde d'accueillir la deuxième réunion des institutions participant au Système de recherche et d'information au cours du dernier trimestre 1983;
- c) a recommandé que le Système de recherche et d'information poursuive ses travaux sur les questions globales dans le domaine des relations économiques internationales ainsi que sur les questions relatives au développement de la coopération technique et économique entre les pays non alignés et autres pays en développement;
- d) a décidé que le programme de travail du Système de recherche et d'information devrait aussi contribuer puissamment à réaliser les objectifs énoncés dans la résolution 7 sur les "Principes directeurs pour le renforcement de l'autonomie collective des pays en développement" adoptée par la sixième Conférence au sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement tenue à La Havane en 1979, en tenant compte des activités connexes entreprises par le Groupe des 77 au titre de la mise en oeuvre du Programme d'action de Caracas et en particulier du système d'information multisectoriel.

O. ROLE DE LA FEMME DANS LE DEVELOPPEMENT

La Conférence

a) a demandé instamment aux pays non alignés et autres pays en développement de tout mettre en oeuvre pour donner effet aux mesures définies dans le Programme d'action adopté à La Havane en 1981 par la Réunion d'experts de haut niveau des pays non alignés et autres pays en développement sur le rôle des femmes dans le développement. A/38/132 S/15675 Français Page 134

- b) a recommandé que les pays non alignés envisagent la création de comités d'assistance juridique, selon les dispositions législatives et les besoins de chaque pays, pour toutes les questions juridiques et législatives intéressant les femmes;
- c) a recommandé également que les pays non alignés s'emploient activement à créer et à développer des programmes de formation à l'intention des femmes dans divers secteurs et à élaborer des projets ayant pour but d'accroître l'emploi et les revenus des femmes en zones urbaines et rurales;
- d) a fait sienne la requête adressée au Centre international pour les entreprises publiques de Ljubljana par la Réunion ministérielle du Bureau de coordination, tenue à La Havane du 31 mai au 4 juin 1982, demandant audit Centre de réaliser une étude sur le rôle de la femme dans les pays en développement et sur les domaines de coopération, l'échange d'informations et le partage de l'expérience en la matière, étude qui pourrait servir de référence pour la préparation de la Conférence mondiale de la femme prévue pour 1985;
- e) a recommandé que les pays non alignés et autres pays en développement se réunissent préalablement à la Conférence mondiale de la femme que les Nations Unies tiendront en 1985 afin d'examiner les secteurs d'intérêt commun et de coordonner leurs positions.

P. UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ENERGIE NUCLEAIRE

La Conférence

- a) a décidé de continuer à coordonner les efforts de ses membres en vue de promouvoir les intérêts des pays non alignés et autres pays en développement dans les diverses instances internationales, y compris l'AIEA, dans lesquelles, notamment, ils devraient travailler à la mise en oeuvre des résolutions de la vingt-cinquième Conférence générale de cette organisation;
- b) a recommandé que les pays non alignés et autres pays en développement coordonnent leurs positions dans la préparation et au cours de la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale en matière d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, conformément à la résolution 32/50 de l'Assemblée générale des Nations Unies;
- c) a noté avec satisfaction que Cuba a invité la deuxième réunion ordinaire des coordonnateurs sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire à se tenir à La Havane en 1983.

Q. TELECOMMUNICATIONS

La Conférence

a) a pris note des recommandations adoptées dans le domaine des télécommunications par la Réunion des pays coordonnateurs, tenue à Belgrade en décembre 1981, et a invité les pays non alignés et autres pays en développement à prendre individuellement et collectivement des mesures en vuc de leur mise en oeuvre;

- b) a reconnu l'importance des prochaines séries de conférences de l'UIT, notamment de celles relatives aux services spatiaux et à la radio-diffusion à hautes fréquences, a invité tous les pays non alignés à coopérer étroitement entre eux et avec les autres pays en développement afin d'aborder les problèmes traités à ces conférences dans une optique bien harmonisée et coordonnée de manière à obtenir pour tous les pays en développement des avantages maximaux à long terme;
- c) a réaffirmé sa décision de créer un Centre pour la coopération entre pays non alignés et autres pays en développement dans le domaine des services postaux et des télécommunications en vue de promouvoir la mise en oeuvre du Programme d'action, et a noté avec satisfaction l'élaboration et l'envoi par les coordonnateurs à tous les membres du projet de statuts dudit Centre;
- d) a invité les pays non alignés et les autres pays en développement à communiquer aux coordonnateurs leurs observations afin de permettre la convocation, le plus tôt possible, d'une Conférence des administrateurs des services postaux et des télécommunications chargée d'adopter les statuts du Centre;
- e) a invité les pays non alignés intéressés à prendre part aux travaux du groupe de coordination, afin d'élargir la répartition géographique de ses membres.

R. ENTREPRISES PUBLIQUES

La Conférence

- a) a estimé que l'action méritoire du Centre international pour les entreprises publiques de Ljubljana (Yougoslavie) apporte une contribution concrète et importante à la promotion de la coopération des pays non alignés et autres pays en développement, et a encouragé le Centre à poursuivre et à étendre ses activités;
- b) a décidé d'inviter les pays non alignés et les autres pays en développement qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Centre le plus tôt possible et à prendre une part active aux activités conjointes organisées dans le cadre de celui-ci;
- c) a souligné le rôle important que les entreprises publiques ont à jouer en ce qui concerne l'industrialisation et le développement général des pays en développement et le renforcement de la coopération technique et économique entre pays en développement.

/...

S. FONDS DE SOLIDARITE DES PAYS NON ALIGNES POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

La Conférence

- a) a regretté le retard apparu dans la mise en service du Fonds pour le développement économique et social, dont l'Accord avait été approuvé par la Conférence des ministres des Affaires étrangères, à Lima, en 1975;
- b) a approuvé les décisions de la Réunion ministérielle du Bureau de coordination qui s'est tenue à La Havane en mai 1982 demandant instamment "d'adopter d'urgence des mesures, entre autres pour rendre opérationnel le Fonds pour le développement économique et social";
- c) a demandé à tous les membres du Mouvement non aligné qui ne l'avaient pas encore fait de prendre, en donnant à cette tâche un caractère prioritaire, les dispositions juridiques nécessaires pour adhérer au Fonds avant la fin de 1983 pour que celui-ci puisse commencer à fonctionner en 1984;
- d) a recommandé que les propositions concernant la création de tout autre fonds au titre du Programme d'action soient examinées en tenant compte du fait que l'on n'a pas réussi jusqu'ici à mettre sur pied le Fonds pour le développement économique et social.
- T. COOPERATION INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT

- a) a pris note du rapport des pays coordonnateurs sur cette question;
- b) a souligné la nécessité de maintenir l'unité et la solidarité des pays non alignés dans les négociations internationales en vue de renforcer leur pouvoir de négociation vis-à-vis des pays développés;
- c) a souligné l'importance de la résolution 7 de la sixième Conférence au sommet de La Havane et a réclamé instamment l'application des principes directeurs pour le renforcement de l'autonomie collective des pays en développement;
- d) s'est félicitée de l'adoption du Programme d'action de Caracas de mai 1981 comme un pas en avant sur la voie de l'autonomie collective des pays en développement;
- e) a exprimé toute sa satisfaction devant les résultats déjà obtenus dans divers domaines de la coopération entre pays non alignés et autres pays en développement, et en a préconisé la poursuite et l'intensification;
- f) a invité les pays coordonnateurs dans ce domaine à décider, le cas échéant, de tenir d'autres réunions sur la coopération internationale pour le développement.

U. LOGEMENT

La Conférence

- a) a approuvé les objectifs prescrits à cet égard dans les recommandations faites par la quatrième Réunion des pays coordonnateurs du Programme d'action qui s'est tenue à La Havane en mars 1982;
- b) a demandé aux pays coordonnateurs de se réunir pour identifier et promouvoir les secteurs de coopération dans ce domaine;
- c) s'est félicitée de la proposition de Sri Lanka d'accueillir une réunion du Groupe de coordination de l'habitat en 1983 ou au début de 1984, à Colombo;
- d) a recommandé que les pays non alignés et autres pays en développement élaborent un programme d'action effectif portant sur l'échange d'expérience en matière de coopération mutuelle, à des niveaux bilatéral et multilatéral, pour les programmes de développement technique concernant les services et l'infrastructure en matière de logements à bon marché;
- e) a prié instamment les pays non alignés et autres pays en développement de coopérer avec la Commission des Nations Unies pour les établissements humains et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) en vue de soutenir et de promouvoir les mesures relatives à l'Année internationale du logement des sans-abri désormais prévue pour 1987.

V. EDUCATION ET CULTURE

- a) a pris acte avec satisfaction des progrès réalisés par les coordonnateurs dans ce domaine;
- b) a décidé de tenir la première Conférence des ministres de l'éducation et de la culture des pays non alignés et autres pays en développement;
- c) s'est félicitée dans ce contexte de l'offre faite par la République populaire démocratique de Corée d'accueillir cette conférence à Pyongyang en 1983, avec pour mission de définir les étapes de la coopération dans le domaine de l'éducation et de la culture, sur la base du Plan d'action élaboré en la matière;
- d) s'est félicitée de l'adoption du Plan d'action dans le domaine de l'éducation et de la culture par la première Réunion d'experts et hauts fonctionnaires de l'éducation et de la culture des pays non alignés et autres pays en développement, tenue à La Havane du 26 au 29 avril 1982;
- e) a souligné l'importance d'assurer une participation concertée des pays non alignés et autres pays en développement aux conférences internationales et à l'UNESCO;

- f) a recommandé que les pays non alignés et autres pays en développement envisagent de signer des accords bilatéraux et multilatéraux les uns avec les autres en vue de promouvoir la coopération dans ce domaine;
- g) a recommandé que les pays non alignés collaborent activement à enrichir et diversifier les collections de la Galerie d'art de tous les pays non alignés créée par le Conseil municipal de Titograd, Yougoslavie, et a invité les pays coordonnateurs à étudier des mesures concrètes à cet égard.
- W. NORMALISATION, METROLOGIE ET CONTROLE DE LA QUALITE

- a) a souscrit au rapport final de la première Réunion d'experts des pays non alignés et autres pays en développement sur la normalisation, la métrologie et le contrôle de la qualité tenue à La Havane en septembre 1981 et a demandé instamment que le Programme d'action visant la coopération dans ce domaine soit mis en application dans des délais brefs et selon un calendrier;
- b) a noté que la deuxième Réunion des pays coordonnateurs s'est tenue à New Delhi en mai 1982.

LISTE DES PAYS COORDONNATEURS

Matières premières

Afghanistan, Algérie, Arabie saoudite, Bangladesh, Cameroun, Cuba, Guinée, Indonésie, Iraq, Mauritanie, Nicaragua, Nigéria, Panama, Pérou, Sénégal et Zaïre.

Commerce, transports et industrie

Afghanistan, Argentine, Cuba, Guyana, Indonésie, Iraq, Malte, Mozambique et Pakistan.

Coopération monétaire et financière

Arabie saoudite, Cuba, Egypte, Guinée, Inde, Iraq, Madagascar, Nicaraguá, Pakistan, Pérou, Sri Lanka et Yougoslavie.

Assurance

Cuba.

Développement scientifique et technique

Algérie, Cameroun, Egypte, Inde, Pakistan, Pérou, République populaire démocratique de Corée, Somalie, Yougoslavie et Zaïre.

Coopération technique et services consultatifs

Argentine, Inde, Iraq, Nigéria, Pakistan, Panama et République populaire démocratique de Corée.

Alimentation et agriculture

Arabie saoudite, Argentine, Bangladesh, Cameroun, Egypte, Ethiopie, Guinée, Inde, Indonésie, Iraq, République populaire démocratique de Corée, Maroc, Mozambique, Sri Lanka, Soudan, Tanzanie et Yougoslavie

Pêche

Angola, Arabie saoudite, Cuba, Jamahiriya arabe libyenne, Malte, Maroc, Mauritanie, Mozambique, République populaire démocratique de Corée, Somalie, Sri Lanka, Viet Nam et Yougoslavie.

Santé

Afghanistan, Cuba, République centrafricaine, République populaire démocratique de Corée, Mozambique et Yougoslavie.

Emploi et mise en valeur des ressources humaines

Argentine, Bangladesh, Cuba, Iraq, Panama, Sri Lanka et Tunisie.

Tourisme

Cameroun, Chypre, Cuba, Jamaïque, Maroc, République arabe du Yémen et Tunisie.

Sociétés transnationales et investissements privés étrangers

Algérie, Cuba, Nicaragua et Nigéria.

A/38/132 S/15675 Français Page 140

Sports

Algérie, Cuba, Jamahiriya arabe libyenne, Madagascar et République populaire démocratique de Corée.

Système de recherche et d'information

Inde, Mozambique, Pérou, Sri Lanka, Tunisie et Yougoslavie.

Rôle de la femme dans le développement

Angola, Cameroun, Cuba, Guinée, Inde, Iraq, Jamaïque, Libéria, Mozambique, Nicaragua, République centrafricaine, République populaire démocratique de Corée et Yougoslavie.

Utilisation pacifique de l'énergie nucléaire

Algérie, Argentine, Cuba, Egypte, Ethiopie, Gabon, Indonésie, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Maroc, Niger, Nigéria, Pakistan, République centrafricaine, République populaire démocratique de Corée, Tunisie et Yougoslavie.

Télécommunications

Argentine, Burundi, Cameroun, Inde, Mozambique, République centrafricaine, République populaire démocratique de Corée, Yougoslavie et Zaīre.

Coopération internationale pour le développement

Arabie saoudite, Egypte, Inde, Nigéria et Panama.

Logement

Cuba, Inde, Maroc, Mauritanie, République populaire démocratique de Corée, Sri Lanka, Yougoslavie et Zaïre.

Education et culture

Algérie, Angola, Chypre, Cuba, Guyana, Inde, Mozambique, Nicaragua, Panama, République populaire démocratique de Corée, Viet Nam et Yougoslavie.

Normalisation, métrologie et contrôle de la qualité Cuba, Inde, Iraq, Nicaragua, République populaire démocratique de Corée et Yougoslavie.

A/38/132 S/15675 Français Page 141

RECOMMANDATIONS DU PRESIDENT (BANGLADESH) DU GROUPE DES 77 A NEW YORK ET DU PRESIDENT DU MOUVEMENT DES NON-ALIGNES (CUBA) SUR L'HARMONISATION ET LA COORDINATION DU PROGRAMME D'ACTION DU MOUVEMENT NON ALIGNE ET DU PROGRAMME D'ACTION DE CARACAS

Les déclarations ministérielles du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77 adoptées en octobre 1982 ont chargé les présidents du Groupe des 77 et du Mouvement des non-alignés d'entreprendre des consultations en ce qui concerne l'harmonisation du Programme d'action des pays non alignés et du Programme d'action de Caracas. A la suite des consultations entre les deux présidents, les recommandations suivantes sont présentées à la septième Conférence au sommet, pour examen.

Compte tenu des 21 domaines de coopération que comporte le programme d'action des pays non alignés et des 8 secteurs prioritaires du Programme d'action de Caracas, chacun des deux programmes devrait s'attacher plus particulièrement à certains domaines prioritaires, pour éviter les doubles emplois. Le Mouvement des Non-alignés s'occupera des domaines suivants : transports, technologie, pêche, santé, assurance, sports, habitat, normalisation des poids et mesures, éducation et culture, tourisme, sociétés transnationales, systèmes de recherche et d'information, industrialisation, condition de la femme, emploi, télécommunications, utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et information. Le Groupe des 77 traitera des questions suivantes : commerce, industrie, alimentation et agriculture, matières premières, énergie et coopération financière et monétaire. Ces domaines devraient être traités par chacun des deux programmes d'action respectifs, avec le soutien de l'autre, au besoin, et en gardant présent à l'esprit que le Mouvement non aligné devrait comme dans le passé jouer un rôle de catalyseur des initiatives dans le domaine de la coopération économique entre pays en développement, initiatives auxquelles une forme concrète pourrait être donnée sur le plan opérationnel par le Groupe des 77, en particulier dans le contexte de négociations économiques multilatérales. Les deux programmes d'action devraient se compléter mutuellement de façon à combler les lacunes de chacun d'eux grâce à une coordination et à une harmonisation efficaces. Des propositions spécifiques à cet égard sont reflétées dans le Programme d'action sur divers domaines de coopération.

Coordination institutionnelle

a) Réunions:

- Le Programme d'action des pays non alignés devrait comporter un calendrier de réunions à tenir dans les divers domaines de la coopération qui tienne compte du calendrier des réunions prévues dans le cadre du Programme d'action de Caracas.
- ii) Les réunions de suivi à tenir dans le cadre du Programme d'action des pays non alignés et du Programme d'action de Caracas devraient être intercomplémentaires dans la poursuite de leurs objectifs respectifs.

- iii) Dans l'établissement du calendrier des réunions de suivi, les présidents des deux groupes devraient demeurer en contact étroit à New York afin d'éviter tout chevauchement de dates.
- iv) Dans la préparation des réunions de suivi, les présidents des deux groupes pourraient procéder à des consultations afin de recevoir des données pertinentes pour parvenir à des résultats positifs et de meilleure qualité.
- v) Les présidents du Groupe des 77 et du Mouvement non aligné devraient se consulter en vue d'assurer leur propre présence lors de leurs réunions respectives dans un souci de coordination continuelle.
- vi) Le président du Groupe des 77 à New York devrait informer de façon appropriée les centres de liaison pour la CEPD, des résultats des réunions de suivi.

b) Centres de liaison :

- i) Dans le but d'assurer une approche nationale coordonnée pour la mise en oeuvre du Programme d'action du Mouvement non aligné et du Programme d'action de Caracas, les pays non alignés qui ne l'ont pas encore fait devraient, dans les meilleurs délais, désigner leurs centres de liaison pour la CEPD, conformément au Programme de Caracas, comme étant des centres de liaison pour la mise en oeuvre du Programme d'action des pays non alignés. Les deux présidents devraient se concerter en vue de mettre en oeuvre des mesures appropriées à cet égard.
- ii) La Conférence au sommet devrait demander aux présidents des deux groupes de préparer à New York une étude sur les tâches à exécuter, à l'échelon national, dans le cadre de la mise en oeuvre coordonnée du Programme d'action de Caracas et du Programme d'action des pays non alignés, et la transmettre aux centres de liaison des Etats membres des deux groupes. Le Frésident du Groupe des 77 à New York déciderait s'il serait nécessaire de communiquer cette étude à d'autres membres de son groupe.

c) Comités d'action :

- i) Les pays non alignés pourraient envisager de créer des comités d'action dans des secteurs appropriés du Programme d'action. Leurs modalités pourraient être définies conformément à la recommandation de la Réunion de Manille sur la mise en oeuvre du Programme de Caracas.
- ii) Les deux présidents devraient échanger les informations dont ils disposent concernant l'expérience acquise au niveau régional en matière de création de comités d'action.

d) Projets opérationnels:

Tout en continuant de jouer son rôle de catalyseur pour la CEPD, le Programme d'action des pays non alignés devrait incorporer les projets spécifiques ci-après en vue de leur réalisation immédiate : projet PACE/CTI sur les engrais; groupements d'achat pour les engrais et projet concernant les pesticides. Les deux présidents devraient tenir des consultations suivies en ce qui concerne le lancement et l'aboutissement des projets et devraient définir les modalités nécessaires à leur exécution efficace.

e) <u>Information</u>:

- i) Afin d'utiliser au mieux les ressources existantes, chacun des deux groupes devrait utiliser les moyens d'information dont dispose l'autre.
- ii) Les présidents des deux groupes à New York devraient examiner la possibilité de fournir de façon régulière au Pool des agences de presse des pays non alignés les dernières informations concernant la CEPD.
- iii) Les pays non alignés prieront également le Président du Groupe des 77 à New York de se charger de publier dans le Bulletin du Groupe les informations relatives aux activités de la CEPD qui concernent le Mouvement des non-alignés, et de leur assurer une plus grande diffusion auprès des organisations non gouvernementales et des autres institutions avec lesquelles il est en contact conformément aux instructions du Programme d'action de Caracas.

APPENDICES

APPENDICE I

ORDRE DU JOUR DE LA SEPTIEME CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT OU DE GOUVERNEMENT DES PAYS NON ALIGNES

New Delhi, 7-11 mars 1983

- I. Ouverture de la Conférence
- II. Election du Bureau
- III. Admission de nouveaux membres et participation en qualité d'observateurs et d'invités
- IV. Rapport du Président de la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés
- V. Adoption de l'ordre du jour
- VI. Recommandation émanant de la Conférence des ministres des Affaires étrangères tenue à New Delhi
- VII. Organisation des travaux
- VIII. Renforcement du rôle et de la politique de non-alignement en tant qu'option propre à remplacer de façon indépendante, globale, positive et équitable les politiques de blocs et les rivalités entre grandes puissances dans les relations internationales
 - IX. Examen et évaluation d'ensemble de la situation politique internationale ainsi que des mesures prises par les pays non alignés en vue de renforcer leur solidarité lors de l'application de leurs principes d'action et de leurs décisions, en particulier dans les domaines suivants :
 - A. Intensification des mesures visant à combattre la domination coloniale et l'occupation étrangère, l'<u>apartheid</u>, la discrimination raciale et à fournir dans ce contexte un soutien efficace aux mouvements de libération nationale
 - B. Mesures destinées à renforcer la paix et la sécurité internationales et à promouvoir la solidarité et l'assistance matérielle entre les pays non alignés, afin de faire face plus efficacement aux menaces, aux pressions, aux actes d'agression et de déstabilisation en tenant compte de leurs aspects politiques et économiques
 - X. Encouragement des tendances positives dans les relations internationales, efforts visant à un relâchement des tensions internationales, démocratisation des relations internationales et application universelle des principes de la coexistence pacifique

- XI. Non-intervention et non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats
- XII. Règlement pacifique des différents entre pays non alignés sur la base de la Charte des Nations Unies et des principes et décisions du Mouvement non aligné
- XIII. Le désarmement et ses incidences sur la sécurité internationale et le développement économique et social et l'évaluation des résultats de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement en 1982
 - XIV. Examen et évaluation d'ensemble de la situation économique mondiale, des relations économiques internationales et de la position des pays en développement dans l'économie mondiale, et intensification des efforts des Non-alignés et autres pays en développement en vue d'instaurer le Nouvel ordre économique international, en insistant particulièrement sur les points suivants :
 - a) Les Négociations globales au sein du système des Nations Unies;
 - b) Formulation de directives concernant les préparatifs de la sixième session de la CNUCED en vue de dégager une position commune des pays non alignés et autres pays en développement à cette session;
 - c) Suivi de la mise en oeuvre de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement;
 - d) La Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer;
 - e) Examen des résultats des conférences économiques des Nations Unies, en particulier de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés;
 - f) La situation des pays les moins avancés, eu égard en particulier à la mise en oeuvre du nouveau Programme substantiel d'action adopté à la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Paris;
 - g) La situation des pays en développement sans littoral, insulaires et le plus gravement touchés.
 - XV. Analyse des mesures prises et de leur mise en oeuvre, y compris les programmes d'aide mutuelle, visant à renforcer la solidarité et la coopération sociale et économique entre pays non alignés et autres pays en développement, compte tenu des rapports des pays coordonnateurs sur les sujets suivants :

Matières premières

Commerce, transports et industrie

Coopération financière et monétaire

Développement scientifique et technologique

Coopération technique et services de consultants

Alimentation et agriculture

Pêche

Télécommunications

Assurances

Santé

Emploi et mise en valeur des ressources humaines

Tourisme

Sociétés transnationales

Sports

Coopération internationale pour le développement économique

Fonds de solidarité des pays non alignés pour le développement économique et social

Système de recherche et d'information

Rôle de la femme dans le développement

Utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire

Centre international pour les entreprises publiques

- XVI. Renforcement de l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la promotion et de la préservation de la paix et de la sécurité internationales et d'une coopération internationale équitable, et affermissement du rôle cardinal joué par les pays non alignés dans le système des Nations Unies
- XVII. Coopération entre les pays non alignés et autres pays en développement dans le domaine de l'information, et action concertée de leur part en vue d'instaurer un nouvel ordre mondial, plus juste et plus efficace, dans le domaine de l'information et des communications
- XVIII. Futures réunions des pays non alignés, y compris la date et le lieu de la huitième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés
 - XIX. Composition du Bureau de coordination
 - XX. Questions diverses

APPENDICE II

Discours inaugural prononcé par SHRIMATI INDIRA GANDHI, Premier Ministre de l'Inde

MONSIEUR LE PRESIDENT CASTRO, MAJESTES, PRESIDENTS ET PREMIERS MINISTRES, EXCELLENCES, HOTES DISTINGUES :

Je vous souhaite la bienvenue à Delhi, ville chargée d'histoire ainsi qu'en témoignent les nombreuses traces qui en subsistent sur les habitations d'aujourd'hui. Mais c'est pour cette capitale un événement sans précédent que d'accueillir en ses murs une aussi vaste et éminente assemblée de porte-parole de nations souveraines venus, tous en même temps, représenter plus de la moitié de la population de la planète. Je vous suis très profondément reconnaissante, Monsieur le Président, des paroles aimables que vous avez eues pour mon pays.

Vous connaissez tous les circonstances à la suite desquelles nous est échu l'honneur d'héberger cette Conférence. Malgré les contraintes de temps et de multiples difficultés, nous avons accepté la suggestion unanime de nos frères de la famille non alignée qui estimaient que tout nouvel ajournement du septième Sommet n'aurait pu que réjouir les détracteurs et les adversaires du Mouvement. La nécessité de faire vite est, dit-on, un puissant aiguillon. Nous sollicitons néanmoins votre indulgence pour toutes carences ou imperfections dont vous auriez à subir le désagrément.

Quelques-uns d'entre nous sommes issus de civilisations et de cultures très anciennes, d'autres viennent d'Etats jeunes et dynamiques. L'Inde a traversé de nombreuses vicissitudes. Le long de notre parcours tortueux, le phare qui nous a sans cesse guidés a été la philosophie de la tolérance. C'est elle qui a maintenu la cohésion de notre nation vaste et diverse et lui a permis de perdurer au long des millénaires. Un vicil adage dit : "La vérité est une, mais les sages lui prêtent des couleurs variées". La compassion était le message du Bouddha. Les édits de l'Empereur Açoka du troisième siècle avant Jésus-Christ, qui enseignaient que nous ne pouvons révérer notre propre religion si nous ne tenons pas en égale révérence les religions des autres, ont été gravés sur la pierre et restent gravés dans nos consciences. Telle était aussi la doctrine de l'Empereur Moghol Akbar, au seizième siècle. Dans notre ère, notre grand inspirateur le Mahatma Gandhi a insufflé une vie nouvelle à ces idées de tolérance et de fraternité et a usé avec succès de la non-violence comme d'une arme contre un puissant empire étranger.

Il y a trente-cinq ans encore, la plus grande partie de nos populations ployaient sous le joug de l'étranger sans avoir voix au chapitre dans leurs propres affaires. Avec l'émancipation du colonialisme et l'accession à l'indépendance est né le Non-alignement. Et l'anti-impérialisme conditionne toujours notre optique. Nous ne pouvons nous permettre de laisser la moindre ombre entacher notre liberté de jugement et d'action. Nous ne cherchons querelle à aucun groupe de nations. Mais nous ne cesserons jamais de nous élever bien haut contre l'injustice.

Lorsqu'il a pris les rênes du pouvoir en 1946, mon père, Jawaharlal Nehru, a proclamé la détermination de l'Inde "de se tenir à l'écart des blocs ou des groupes de puissances alignés les uns contre les autres qui ont engendré dans le passé des guerres mondiales et qui pourraient de nouveau conduire à des catastrophes d'une ampleur encore plus vaste". Il a ensuite expliqué que lorsque "la charge de vos relations étrangères vous échappe des mains pour devenir l'affaire de quelqu'un d'autre, vous avez perdu une part plus ou moins grande de votre indépendance... Aussi notre politique continuera-t-elle de consister non seulement à nous tenir à l'écart des alignements mais aussi à essayer de rendre possible une coopération amicale. Nous allons au devant du monde entier dans un esprit amical."

A mesure que de nouveaux pays se sont émancipés, le nombre de ceux qui croyaient à la coexistence pacifique et souhaitaient se tenir en dehors des alliances militaires croissait régulièrement. Il était naturel que ces pays non alignés en viennent à se grouper, non point pour constituer un nouveau bloc mais blen pour faire entendre, par le truchement d'un mouvement moral et politique, la voix des millions d'êtres humains qui sont exploités.

La croissance même des effectifs de notre Mouvement, qui était de vingt-cinq membres à Belgrade et qui atteint maintenant la centaine, prouve que le Non-alignement répond à un besoin ressenti par de vastes populations à travers le monde.

Son importance ne se mesure pas au nombre de divisions ou de mégatonnes de puissance destructrice dont nous disposons, mais à l'intensité avec laquelle nous aspirons à la paix et à la liberté, au développement et à la justice internationale.

D'autres gouvernements peuvent avoir des avis divergents sur le juste et l'injuste. Nous, les non-alignés, avons choisi la paix, qui est sûrement le choix juste et inéluctable. Nous avons cherché et continuons de chercher à nouer des liens d'amitié avec tous, sauf avec les gouvernements qui sont racistes ou qui menacent la liberté chèrement conquise d'autres pays. Il n'y a rien de flou, ni de négatif, ni de neutre dans le non-alignement.

Le non-alignement signifie indépendance nationale et liberté nationale. Il se veut au service de la paix et cherche à prévenir les affrontements. Il entend se tenir à l'écart des alliances militaires. Il signifie égalité entre les nations et démocratisation des relations internationales, économiques et politiques. Il souhaite une coopération mondiale pour le développement sur la base des avantages mutuels. C'est une stratégie au service de la reconnaissance et de la préservation de la diversité du monde.

Avant d'aborder les thèmes de notre Conférence, je voudrais exprimer la reconnaissance de notre Mouvement au président Fidel Castro pour avoir assumé la lourde charge de la présidence au cours des trois dernières années et demie avec la détermination, la compétence et la dignité qui le caractérisent. Les temps n'étaient pas faciles et la situation était encore compliquée par les crises mondiales. Mais le président Castro n'avait qu'une préoccupation : l'unité et la force de notre Mouvement et sa contribution à la réduction des tensions internationales. Nous rendons hommage aussi à ceux de nos collègues qui nous ont quittés. Nous déplorons en particulier la disparition du président Tito, un des pères fondateurs de notre Mouvement, homme d'une puissance d'action, d'une clairvoyance et d'une sagesse exceptionnelles.

L'humanité est au bord de l'effoncrement du système économique mondial et risque l'anéantissement par la guerre nucléaire. Si pareille tragédie éclatait, pensez-vous que l'un quelconque d'entre nous, qu'il soit grand, petit, riche ou pauvre, qu'il appartienne au Nord ou au Sud, à l'Est ou à l'Ouest, aurait quelque espoir d'échapper au désastre ? Analysons la crise économique. Nous autres, pays du monde en développement, n'avons aucune marge de sécurité. Nous serions les premières victimes et les victimes le plus durement touchées d'un éventuel écroulement de l'économie. Dans ce monde interdépendant où l'on ne peut "toucher à une fleur sans ébranler une étoile", les plus riches eux-mêmes ne sont pas prémunis contre de tels désordres.

La Conférence de La Havane a été sivie de quatre années consécutives de stagnation ou de déclin de l'économie mondiale. La production mondiale a régressé de 1,2 pour cent en 1981 et le commerce a stagné l'an dernier. Le nombre des chômeurs dans les pays développés dépasse maintenant la barre des 30 millions, ce qui représente en moyenne 10 pour cent de la population active, niveau le plus élevé jamais atteint depuis la grande dépression Dans les pays pauvres, où le chômage est chronique, la situation est particulièrement angoissante. Les problèmes humains se sont immensément aggravés dans les pays en développement importateurs de pétrole, spécialement dans ceux d'entre eux à bas revenus.

Depuis 1979, le déficit de la balance des paiements des pays en développement et la charge de leur dette ont doublé pour atteindre 100 milliards et 600 milliards de dollars des Etats-Unis d'Amérique respectivement. Les prêts à moyen et à long terme qui leur sont consentis ont régressé de plus de 10 milliards de dollars. L'assistance à des conditions de faveur a rapidement décliné. La décision prise par l'un des principaux donateurs de réduire ses contributions à l'Association internationale de développement a considérablement limité la capacité de la Banque mondiale à assister les pays à bas revenus. Les recettes d'exportation des pays en développement ont regressé de 40 milliards de dollars au cours des deux dernières années. Les prix des produits de base, qui fléchissaient, se sont effondrés. Jamais ils n'ont été aussi bas depuis 50 ans. Les pays en développement obtiennent moins en échange de ce qu'ils produisent tandis qu'ils paient davantage pour les biens industriels qu'ils importent. Les taux d'intérêt ont atteint des niveaux historiques.

Malgré Ottawa, Cancún et Versailles, le dialogue entre pays développés et en développement ne s'est même pas amorcé. Un petit nombre seulement de pays du Nord comprennent qu'un développement social et économique soutenu du Sud est conforme à leur propre intérêt. C'est dire que nous ne faisons appel ni à la charité ni à la philanthropie, mais tout simplement au bon sens économique. Une authentique coopération entre Nord et Sud ne pourrait qu'être mutuellement avantageuse.

Le Mouvement non aligné s'est fait le champion résolu d'une restructuration radicale des relations économiques internationales. Nous sommes contre l'exploitation. Nous sommes pour le droit de chaque nation à disposer de

sas ressources et à ôlire maîtresse de ses politiques. Nous revendiquons une voix égale dans le fonctionnement des institutions internationales. réalfirmons notre attachement à l'instauration d'un nouvel ordre économique international fondé sur la justice et l'égalité. Il nous appartiendra aussi pendant ces assises d'imaginer un programme cohérent d'actions à engager immédiatement pour aider les pays en développement dans les domaines d'une importance critique. Il nous incombe d'esquisser une stratégie pour l'action de suivi à mener lors d'importantes conférences internationales qui vont se dérouler dans les prochains mois, en particulier lors de la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Une conférence internationale sur les moyens monétaires et financiers au service du développement qui ne soit pas infléchie en faveur du Nord répondrait à une urgente nécessité. Les problèmes monétaires et financiers grèvent aussi les pays du Nord et demandent à être résolus d'une manière mutuellement avantageuse. Une conférence de ce genre aurait mission de suggérer des réformes profondes du système monétaire et financier international dont nul ne songe plus maintenant à nier le caractère périmé, inéquitable et inadéquat. Elle devrait faciliter la mobilisation de moyens financiers au service du développement destinés à être investis dans des domaines vitaux tels que l'alimentation, l'énergie et le développement industriel. Il faut aussi entreprendre une action de grande envergure de restructuration des dettes. En effet, le problème de l'endettement des pays en développement a atteint des proportions sans précédent. A lui seul, le service de la dette absorbe plus d'un quart de leurs recettes totales d'exportation.

Les solutions à long terme demandent du temps et une préparation minutieuse. Les problèmes immédiats ne souffrent pas de délai. Certains pays sont touchés de façon plus critique que d'autres. Quelques-uns sont dans un état désespéré. Il leur est impossible d'attendre que la communauté mondiale dans son ensemble commence à leur porter secours. Notre Mouvement se doit donc de les aider et il peut le faire vu les ressources, le savoir-faire technologique, les capacités industrielles et même les moyens financiers dont nous disposons d'ores et déjà. La volonté d'autonomie devrait débuter au niveau des plus faibles d'entre nous et l'assistance devrait tendre vers le développement autocentré.

Dans le même temps, le changement technologique continue de s'accélérer, renforçant encore l'avantage des nantis. Nul n'a le temps de se demander si ses conséquences sont bénéfiques ou néfastes. Pour ne pas se laisser distancer, même les sociétés qui peuvent difficilement s'offrir certains produits de ce progrès technique se croient obligées de les acquérir. Le non-alignement peut nous protéger de la guerre, mais nous avons un besoin essentiel de la science pour éliminer la pauvreté. Or, actuellement, 97 pour cent de la recherche mondiale est dénuée d'intérêt pour nous parce qu'elle est affectée aux priorités des maîtres de la technologie et à la satisfaction des besoins induits par eux. La science ne servira nos besoins essentiels que si nous orientons nos propres politiques scientifiques vers ces problèmes, en particulier vers ceux des plus petits et des plus pauvres d'entre nous. Il faut que chacun de nos pays renforce son assise nationale de science et de technique et il faut que nous nous employions collectivement à imaginer des mécanismes plus efficaces de mise en commun de nos expériences. Des réunions antérieures des

pays non alignés ont examiné la question. Pouvons-nous profiter de ce sommet pour progresser vers la réalisation de l'autonomie collective ?

Au cours des dernières années, nous avons recensé quelques domaines de coopération. Une coopération efficace en matière d'agriculture, d'irrigation, de recherche sur les variétés de plantes, de santé publique; de formation technique et de petites industries réduira notre dépendance à l'égard des économies à coûts élevés des pays riches et des grandes sociétés qui s'enrichissent à nos dépens. Le défaut de communication est un obstacle majeur. Il est évident que nous ne nous connaissons pas suffisamment les uns les autres et que nous ne savons pas ce que nous sommes capables de donner et de recevoir. L'information constitue un facteur vital de développement. Nos économistes et nos scientifiques devraient étudier et considérer dans leur globalité les problèmes relatifs à la coopération entre nos pays dans les domaines de la planification, du développement et des échanges économiques. L'expérience et les théories économiques des pays industrialisés ne valent pes nécessairement pour les circonstances qui nous sont spécifiques.

Certains considèrent encore que les préoccupations écologiques sont un luxe onéreux, voire inutile. Mais la préservation de l'environnement est un impératif économique puisqu'elle est étroitement liée à l'épuisement, à la reconstitution et à l'accroissement des ressources. Dans tout grand arbitrage et sa mise en oeuvre, il nous faut mettre en balance les bénéfices présents et les dommages probables dans un avenir relativement proche. L'écologie humaine requiert une approche plus holistique.

J'ai commencé par affirmer le droit à l'indépendance. Le moment est venu de déterminer jusqu'à quel point des pressions se forment, comment il est fait usage des institutions internationales pour nous obliger à infléchir nos politiques dans des directions qui non seulement sont contraires à nos propres jugement et intérêts mais risquent même d'aller à l'encontre des objectifs que ces institutions mêmes ont en vue.

Développement, indépendance, désarmement et paix sont étroitement liés. Peut-il y avoir la paix quand il existe des armos nucléaires ? Sans la paix, avait coutume de dire mon père, tous nos rêves de développement sont voués à partir en fumée. On a fait remarquer que l'ensemble des dépenses militaires de la planète était vingt fois supérieur au montant total de l'aide publique au développement. Chaque jour, chaque heure, la taille et le pouvoir meurtrier des armes nucléaires s'accroissent. Un porte-avions nucléaire coûte 4 milliards de dollars, soit plus que le PNB de 53 pays. Le cobra est dressé, prêt à attaquer. L'humanité le contemple, glacée d'effroi, espérant contre tout espoir qu'il ne frappera pas. Jamais dans le passé notre planète n'a été exposée à une telle charge de mort et de danger. La puissance de destruction des stocks d'armes nucléaires est dès à présent plus que suffisante pour détruire la vie humaine, en fait anéantir toute forme de vie, et même empêcher toute réapparition de la vie pour les siècles à venir. Les scientifiques font sur ce point des descriptions d'un réalisme terrifiant. Pourtant, quelques hommes d'Etat et quelques stratèges agissent comme s'il n'y avait guère de différences entre ces armes et les pièces d'artillerie d'autrefois. course aux armoments se poursuit sous l'effet de la recherche du pouvoir

et de la volonté d'hégémonie, et aussi parce que de nombreuses industries et de nombreux intérêts en tirent de grands profits. On répand depuis quelque temps l'idée que les armes nucléaires tactiques seraient utilisables dans des "conflits limités". Des Etats puissants propagent la doctrine insoutenable de la dissuasion. De nouvelles régions sont incorporées dans les aires d'influence de groupements stratégiques, de blocs et d'alliances militaires. De nouvelles bases et de nouvelles installations sont mises en place. Pour toutes ces raisons, il est indispensable que nos ripostes soient plus sûres, plus rapides et plus vigoureuses.

Le désir de paix est ressenti universellement, même dans les pays qui produisent des armes nucléaires et dans ceux où elles sont déployées. Le Mouvement non aligné est le mouvement pacifiste le plus important que l'histoire ait connu. Il se félicite de ces réactions spontanées des peuples. Mais les gouvernements persistent obstinément à mettre en avant et à poursuivre dans la pratique des politiques inchangées d'intérêts stratégiques, de sphères d'influence, d'équilibre des forces et de relations tutélaires qui rappellent l'ancienne théorie du droit divin.

Il est paradoxal de constater qu'à une époque où l'armement devient de plus en plus perfectionné, les esprits restent prisonniers d'idées qui appartiennent à un âge révolu. En théorie l'ère coloniale a pris fin. Mais le désir de domination existe toujours. Le néo-colonialisme se présente sous les emballages les plus divers : il se manifeste dans la technologie et les communications, le commerce et la culture. Il faut beaucoup d'audace et d'intégrité pour y résister. Les pressions politiques et économiques sont énormes. La viabilité économique précaire, voire la survie même, de nombreux pays non alignés, en particulier des pays à faible population, est menacée par les obstacles artificiellement dressés au commerce, aux transferts de technologies et à l'accès aux ressources. Il ne devrait pas être impossible pour nous de prendre des mesures pour aider ces petits pays à défendre leur indépendance et leur non-alignement.

Seule la coexistence peut assurer l'existence. Nous considérons la non-ingérence et la non-intervention comme des lois fondamentales des relations internationales. Pourtant, différents types d'interventions, ouvertes ou déguisées, ont lieu en Asie, en Afrique, en Amérique latine. Elles sont toutes intolérables et inacceptables. L'ingérence conduit à l'intervention et une intervention en entraîne souvent une autre. Aucunc puissance quelle qu'elle soit, ni groupe de puissances, n'est justifiée ou moralement autorisée à pratiquer de telles ingérences ou interventions. On ne saurait condamner dans un cas ce que l'on admet dans l'autre. Chaque situation a ses origines propres. Les solutions, quelles qu'elles soient, doivent être politiques et pacifiques. Tous les Etats doivent respecter le principe interdisant le recours à l'usage ou à la menace de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un autre Etat.

Qu'est-ce qui rend l'ingérence possible ? Notre faiblesse économique certes, mais aussi nos différends et les désaccords qui existent au sein de notre Mouvement. Lors de nos réunions, il est d'usage d'éviter tout débat

concernant les conflits entre pays membres. Nous essayons de concentrer notre attention sur les questions qui nous unissent et de renforcer cette unité plutôt que de nous laisser entraîner dans de pénibles conflits internes. Mais j'ai été l'objet de tant de sollicitations et notre amitié pour l'Iran et l'Iraq est si sincère, notre désir si fort, que je conjure l'Iran et l'Iraq de mettre fin à la guerre tragique qui les oppose. Je pense exprimer là l'opinion unanime de tous leurs amis qui forment des voeux pour leur réconciliation. Nous espérons aussi une normalisation rapide de la situation en Afghanistan.

Nous sommes unanimes à apporter notre soutien au courageux peuple palestinien, sans foyer et tant opprimé. Israël s'autorise tous les crimes, perpétrant sans honte ses actes d'agression, transgressant les lois et les règles de conduite internationales sans aucun remords. Mais peut-il éternellement s'opposer aux droits légitimes des Palestiniens ? L'autre hors-la-loi notoire est le régime d'Afrique du Sud qui défie impunément la communauté internationale. Il a été remarqué à juste titre que l'existence même du Gouvernement de Pretoria, qui institutionnalise le racisme revient à nier l'unicité de la race humaine. L'agression qu'il mène contre son propre peuple, contre celui de la Namibie et d'autres voisins est un véritable affront. Un troisième point sur lequel nous sommes unanimes est notre opposition à la militarisation intensive de l'océan Indien et à la transformation de Diego Garcia en base nucléaire. Il nous faut redoubler d'efforts pour faire en sorte que la Conférence des Nations Unies sur l'océan Indien se tienne comme prévu. Les Etats du littoral, le Mouvement des pays non alignés et les Nations Unies ont déclaré à maintes reprises que l'océan Indien devait être une zone de paix. Serons-nous assez forts pour réaliser cet objectif ?

Comment affermir notre force? En nous attachant tous à devenir économiquement et techniquement autonomes. En réglant par des moyens pacifiques tous les différends qui surgissent entre nous. En résistant aux interventions des autres dans nos affaires intérieures, et en consolidant l'Organisation des Nations Unies. Il serait de la plus grande utilité que les éminentes personnalités réunies ici exhortent les chefs d'Etat ou de gouvernement de tous les pays membres des Nations Unies à assister à la trente-huitième session de l'Assemblée générale, pour passer une dizaine de jours ensemble afin d'examiner collectivement et avec un regard neuf certains des grands problèmes mondiaux. De même, 1985 pourrait être désignée comme Année des Nations Unies et être consacrée au renforcement de l'Organisation.

Les plans que nous élaborons pour assurer à chacun de nos peuples une vie meilleure reposent sur la paix mondiale et sur le renversement de la course aux armements. Seul un désarmement général et complet peut offrir une sécurité crédible. Les négociations limitées à un cercle fermé de puissances nucléaires n'ont guère progressé. Nous sommes des Etats non dotés d'armes nucléaires, qui souhaitons voir l'énergie nucléaire utilisée uniquement à des fins pacifiques. Mais nous aussi avons le droit de vivre et d'être entendus. Au nom de l'humanité et en notre nom à tous, j'en appelle aux puissances nucléaires pour qu'elles renoncent à l'emploi ou à la menace d'emploi des armes nucléaires quelles que soient les circonstances, qu'elles suspendent tous les essais

d'armes nucléaires ainsi que la production et le déploiement de ces armes, et qu'elles reprennent les négociations pour le désarmement avec la ferme intention de parvenir à un accord.

Le monde a les yeux fixés sur nous. En Inde et dans tous nos pays, les peuples fondent de grands espoirs sur nos délibérations. Prenons ici la décision :

- d'exiger que des mesures plus efficaces soient prises pour faire avancer la démocratisation du système international et pour hâter l'instauration du nouvel ordre économique international,
- de réclamer la convocation d'une conférence internationale sur les moyens monétaires et financiers au service du développement avec mission de concevoir des méthodes de mobilisation de moyens financiers à investir dans les secteurs critiques de l'alimentation, de l'énergie et du développement industriel.
- de réaffirmer notre attachement au principe de l'autonomie collective.

Par-dessus tout, proclamons à nouveau notre conviction que l'indépendance, le développement, le désarmement et la paix sont indivisibles et réaffirmons notre foi indéfectible dans les cinq principes sur lesquels prend assise le non-alignement, à savoir la souveraineté et l'intégrité territoriale, la non-agression, la non-ingérence, l'égalité et la réciprocité d'intérêt et la coexistence pacifique. Réaffirmons notre soutien aux peuples héroïques de Palestine et de Namibie et à toutes les victimes des actes d'agression d'Israël et de l'Afrique du Sud et engageons-nous à renforcer les Nations Unies en désignant l'année 1985 à cet effet.

Notre nationalisme n'entre pas en conflit avec notre appartenance commune à l'humanité. C'est une occasion merveilleuse qui s'offre à nous, avec les immenses connaissances et les possibilités accrues dont nous disposons. Sachons la saisir, fût-ce au milieu des dangers. La foi en l'avenir vous a fait si nombreux traverser continents et océans pour vous réunir ici. Nous sommes ici parce que nous croyons que les esprits et les attitudes peuvent et doivent être changés et que l'injustice et la souffrance peuvent et doivent être diminuées. Notre monde est petit mais nous y avons tous la place d'y vivre ensemble, dans la paix et l'harmonie, en améliorant la qualité de la vie des hommes et des femmes de toutes races et de toutes croyances.

Je vous renouvelle à tous mes souhaits chaleureux de bienvenue. Que votre séjour dans notre pays soit à la fois utile, intéressant et agréable.

Soyez, enfin, remerciés de la confiance que vous avez témoignée à l'Inde en nous demandant d'accueillir cette Conférence.

APPENDICE III

DISCOURS DE CLOTURE DE SHRIMATI INDIRA GANDHI, PREMIER MINISTRE DE L'INDE

Majestés, Excellences, Honorables hôtes et délégués,

Ces cinq journées fébriles ont renouvelé et renforcé nos liens d'amitié et de solidarité, notre foi et notre vision des choses. Elles m'ont offert personnellement une occasion bienvenue de retrouver de vieux amis et de m'en faire de nouveaux. J'ai tout spécialement prisé les avis du président Kenneth Kaunda et du président Fidel Castro Ruz, anciens présidents chevronnés de notre Mouvement, et du président Mwalimu Julius K. Nyerere renommé pour sa profonde sagesse. Son Excellence Sékou Touré est notre doyen dans tous les sens du terme. Son Excellence Kyprianou est un ami de vieille date. Le président Forbes Burham, par sa cordiale franchise, a su détendre l'atmosphère quand l'orage menaçait. Le président Yasser Arafat et de nombreux autres collègues ont aidé à dénouer maints problèmes épineux. Si je viens de citer ces quelques noms, je n'oublic évidemment pas tous ceux d'entre vous qui, en déployant leurs bons offices dans les coulisses, ont concouru au déroulement sans heurts de la Conférence. Il m'est en vérité difficile de trouver les mots qu'il faut pour refléter fidèlement ma gratitude envers tous ces artisans du succès de nos assises.

Les citoyens de Dolhi et le peuple indien tout entier ont été conscients du privilège qui leur était échu d'accueillir tant d'aussi éminentes personnalités parmi nous. Les débats de vaste portée auxquels nous avons procédé ont été riches d'enseignement pour notre peuple. En fait, nos délibérations ont focalisé l'attention de toutes les nations sur nos problèmes, qui se recoupent d'ailleurs dans une immense mesure avec leurs propres problèmes. La cause de la paix y a gagné. La dignité humaine et l'égalité entre humains y ont gagné.

Cette Conférence s'est tenue à Delhi sous la contrainte de circonstances exceptionnelles, c'est-à-dire uniquement parce que l'Iraq a généreusement renoncé à son droit qui avait été sanctionné par le sixième sommet. Ce geste a été apprécié de tous. Il avait été entendu à l'époque que le huitième sommet aurait lieu à Bagdad. Vous connaissez tous la tournure récemment prise par les événements.

D'aucuns espéraient peut-être voir surgir des dissensions et des divergences au sein de notre Mouvement. Ils auront été déçus. Nous pouvons ne pas être d'accord sur tout - qui l'est jamais ? - mais il est un point cardinal sur lequel notre identité de vues est complète, j'ai parlé du devoir qui nous incombe de maintenir notre cohésion et de conjuguer nos efforts pour la paix, pour le développement et pour l'égalité entre peuples et nations, entre femmes et hommes.

L'unité est le meilleur hommage que nous puissions rendre aux clairvoyants fondateurs de notre Mouvement à Jawaharlal Nehru et à Ahmed Soekarno de l'Asie au sortir d'un long sommeil, à Gamel Abdel Nasser du monde arabe revenu à la vie, à Josip Broz Tito d'une Europe indépendante, à Kwame Nkrumah de l'Afrique

rayonnante telle une brillante étoile. Tous indomptables lutteurs, leur message a été un appel au combat et au sacrifice. Ils ont osé et souffert, ils ont gagné et bâti. Sources d'inspiration pour les peuples, les peuples ont été sources d'inspiration pour eux. C'est ainsi seulement que la liberté peut être conquise et affermie.

Néanmoins, le droit qui revient de naissance à chaque être humain, des millions d'individus en restent spoliés; c'est en particulier le cas des Palestiniens, des Namibiens et du peuple de l'Afrique australe. Son Excellence le président Yasser Arafat et Son Excellence le président Sam Nujomo nous ont honorés de leur présence. Pourtant ils sont bannis de leurs propres foyers. Nelson Mandela languit en prison parce qu'il veut voir la liberté et les droits de l'homme régner dans sa patrie. Ce déni d'un des droits les plus sacrés de tout être humain ne revient-il pas à tourner en dérision les plus belles paroles?

Et puis, il y a les pressions occultes - sans compter celles qui le sont moins - et les menaces. Le Président de la République de Chypre et d'autres orateurs en ont cité quelques exemples. En fait chaque région pourrait apporter ses propres touches au tableau. Chacun de nous sait d'expérience personnelle comment de puissants Etats et institutions financières internationales tentent de nous manipuler. La liste en est longue. Les temps ne sont pas encore révolus où un petit nombre essaie de dicter les destinées de l'espèce humaine. Mais les détenteurs du pouvoir de décision à l'échelle internationale et les dirigeants des institutions économiques, en particulier des institutions financières, ne sauraient continuer longtemps à faire fi des principes de la représentation équitable de tous.

A cette Conférence, nous avons examiné en profondeur une multiplicité de problèmes avec lesquels le monde et diverses régions sont aux prises. Nous avons trouvé quelques terrains d'entente qui sont mentionnés dans le Message de New Delhi et dans nos Déclarations économique et politique. Nous renouvelons notre appel pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international et pour l'engagement de négociations globales. Nous proposons que soit convoquée une conférence internationale à composition universelle sur les moyens monétaires et financiers au service du développement qui serait chargée de rechercher des mesures propres à aider les pays en développement dans des domaines névralgiques. La Déclaration sur l'autonomie collective exprime sans ambiguité notre désir de voir s'intensifier la coopération Sud-Sud. Nous réaffirmons notre solidarité avec les mouvements de libération et notre rejet de toutes les formes d'ingérence et d'intervention. Nous conjurons l'Iran et l'Iraq, l'un et l'autre si chers à nos coeurs, de mettre fin à la guerre tragique qui les déchire. Nous appelons les puissances nucléaires à ne pas pousser le monde vers la catastrophe. Cet ambitieux programme d'action traduit une ardente obligation qui requiert toutes nos énergies. Son succès sera à la mesure du sérieux et de l'esprit d'union avec lesquels nous nous serons employés à l'exécuter. Nous nous sommes informés les uns les autres de nos problèmes respectifs. Le résultat le plus positif de nos travaux, c'est que nous y avons gagné une unité accrue et une détermination plus forme dans la poursuite de nos objectifs.

Nés avec une vocation universelle, nous ne saurions restreindre à nous seuls le champ de notre action. Humains, rien de ce qui est humain ne nous est étranger.

Les critiques n'ont pas été épargnées au non-alignement. Certains en contestent le principe même, d'autres en critiquent le fonctionnement. Serions-nous à ce point influençables, serions-nous à ce point sourds aux impératifs de notre indépendance pour nous laisser abuser de façon si éhontée? Nul n'ignore que ceux qui restent fermement attachés à leurs principes et ne se laissent pas détourner de leur cap se heurtent forcément à des forces hostiles et ont le plus grand mal à obtenir de l'aide.

Le Mouvement non aligné n'est pas qu'un simple agrégat et qu'une réunion contingente d'Etats isolés. Il constitue un processus historique. Il est le confluent d'un grand nombre de courants historiques, spirituels et culturels. Il exprime les aspirations de ceux qui ont été longtemps démunis et des émancipés de fraîche date. Il est une affirmation de la volonté de l'humanité de survivre malgré les forces d'oppression, malgré la course aux armements et malgré les divergences idéologiques. Mon père s'était fait une règle de placer les événements dans un large cadre conceptuel. Notre Mouvement s'est doté d'un cadre de réflexion, il a élaboré des principes. Chose plus importante encore, il refuse tout dogmatisme et se veut résolument dynamique. C'est un Mouvement majeur qui s'est donné pour tâche d'opérer des changements radicaux. En affirmant le droit à l'autodétermination, notre Mouvement a affranchi plus de la moitié du monde qui ployait sous le joug colonial. Nous poursuivons le combat pour la moitié encore enchaînée de l'humanité. Nous nous dressons avec vigueur et contre la doctrine et contre la pratique du racisme. Nous nous efforçons de faire passer dans les faits le droit à l'égalité économique. Notre Mouvement ne borne pas ses ambitions à la réalisation de progrès parcellaires à court terme mais il se propose de transformer l'organisation politique et économique du monde. Le non-alignement implique et concrétise le courage et la force de l'autonomie. Qui dit alignement dit dépendance. C'est pourquoi une tendance à quelque chose de fort proche du non-alignement se dessine de plus en plus nettement et extensivement dans les peuples des pays alignés eux-mêmes.

Beaucoup d'entre vous ont eu la bonté de louer l'organisation matérielle et le bon déroulement de la Conférence. Le mérite n'en revient pas qu'à l'Inde mais à tous et à chacun. Sans votre coopération et sans votre esprit de conciliation, nous n'aurions jamais réussi à épuiser notre ordre du jour ni à nous mettre d'accord. Au plan de la conduite pratique de nos travaux, nous avons aussi été aidés dans cette tâche difficile par une équipe internationale compétente et zélée d'interprètes, de traducteurs et de secrétaires qui ont durement peiné de longues heures durant. Je les en remercie, comme je remercie tous les autres organismes et leurs personnels grâce aux efforts dévoués desquels cette conférence a bénéficié des divers services sans lesquels elle n'aurait pas été possible. Ma reconnaissance va aussi aux médias dont les représentants ont afflué en ces murs de toutes les parties du monde. Notre personnel national a oeuvré avec une joyeuse ardeur et s'est dépensé sans compter au service de si éminentes personnalités mondiales et d'une si haute, cause.

Honorables délégués, vous m'avez imparti une lourde charge. La Présidence ni l'Inde ne peut à elle seule mener quelque action que ce soit. Les deux problèmes dominants de notre temps - le désarmement et le développement - ne sont pas susceptibles d'une solution spectaculaire. Mais nous avons le devoir de la rechercher activement, et ce devoir nous sommes décidés à le remplir avec toute la diligence et la persévérance requises. Ce n'est qu'avec votre coopération continue et fraternelle que je pourrai me montrer digne de la responsabilité que vous m'avez confiée.

Je voudrais remercier tous les éminents délégués qui ont pris la peine de s'arracher aux obligations de leurs hautes fonctions et de parcourir de longues distances pour assister à cette conférence. Leurs interventions ont été d'importantes expressions des positions de leur gouvernement et ont été fort éclairantes quant aux préoccupations qu'ils éprouvent à l'égard des problèmes critiques de l'heure. Qu'ils aient pris leur mission à coeur, la meilleure preuve en a été donnée par l'intérêt soutenu qu'ils ont porté aux débats en acceptant de siéger plusieurs fois de suite jusqu'au petit matin. La Conférence a été appelée sommet parce qu'elle réunissait des sommités mondiales, mais en un autre sens nous n'avons fait que planter un camp de base et il nous reste une longue ascension à accomplir pour atteindre nos buts et nos idéaux. A toute expédition, surtout à une expédition aussi difficile que la nôtre, un profond sens de camaraderie et un authentique esprit d'équipe sont indispensables.

Nous nous rencontrerons de nouveau dans trois ans. D'ici là, nous nous devons de rester en contact permanent entre nous pour donner effet à nos déclarations. La Conférence est close. La concorde doit se perpétuer.

Je vous remercie du fond du coeur et je vous adresse, à vous-mêmes et aux peuples que vous représentez, le salut et les meilleurs voeux du peuple et du Couvernement de l'Inde.

APPENDICE IV

MESSAGE DE SOUTIEN ET DE SOLIDARITE ADRESSE AUX MOUVEMENTS DE LIBERATION NATIONALE

En ouvrant la septième Conférence au sommet du Mouvement des pays non alignés à un moment où la paix est gravement menacée ou dont sont même totalement privés tous ceux qui luttent pour conquérir le droit sacré à l'indépendance et pour bâtir un avenir meilleur, les chefs d'Etat ou de gouvernement réunis à New Delhi (Inde) rendent un vibrant hommage à l'Organisation de libération de la Palestine, à la South West Africa People's Organization et au South African Liberation Movement pour les luttes héroïques et inlassables menées par leurs dirigeants et leurs membres pendant les trois ans qui so sont écoulés depuis la sixième Conférence au sommet et ils saluent les victoires importantes remportées durant cette période par ces combattants de la liberté.

Les chefs d'Etat ou de gouvernement réaffirment solennellement, d'une part leur inébranlable soutien à la lutte menée par ces organisations et leur indéfectible solidarité avec elles, d'autre part l'engagement des pays non alignés à l'égard de l'indépendance de la Namibie, de l'élimination du scandaleux régime d'apartheid en Afrique du Sud et de la concrétisation des dreits nationaux inaliénables du peuple palestinien, y compris de celui de constituer son propre Etat souverain.

Les chefs d'Etat ou de gouvernement rendent hommage à ces mouvements de libération nationale pour leur précieuse contribution à la réalisation des objectifs communs des pays non alignés, au tout premier rang desquels figurent l'accession à l'indépendance, la paix, la sécurité et le droit au développement économique et social pour tous les peuples.

APPENDICE V

MESSAGE DE SOLIDARITE AVEC LE PEUPLE PALESTINIEN

Les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés réunis à New Delhi (Inde) condamnent énergiquement Israël pour la répression qu'il perpètre continuellement et qu'il intensifie même actuellement dans la tentative d'étouffer l'opposition légitime des Palestiniens dans les territoires occupés.

Ces actes brutaux et illégaux de la puissance occupante dans sa politique d'implantation de nouvelles colonies continuent de représenter de graves menaces et constituent de sérieux obstacles à un règlement pacifique.

Les chefs d'Etat ou de gouvernement prient instamment la communauté internationale de faire cesser immédiatement ces politiques. Ils demandent au Conseil de sécurité d'exercer ses pouvoirs et de mettre fin aux politiques israéliennes de colonisation, d'agression et d'occupation.

Les chefs d'Etat ou de gouvernement expriment conjointement leur sympathie et leur solidarité au peuple palestinien dans sa juste lutte et l'assurent de leur soutien inébranlable.

APPENDICE VI

RAPPORT DU RAPPORTEUR GENERAL

- 1. La septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés s'est tenue à New Delhi (Inde) du 7 au 12 mars 1983. Elle avait été précédée les ler et 2 mars 1983 d'une réunion préparatoire de hauts fonctionnaires (voir Annexe II) et du 3 au 5 mars 1983 d'une conférence des ministres des Affaires étrangères des pays non alignés.
- 2. Ont participé à la Conférence les pays et organisations membres du Mouvement dont les noms suivent :

Afghanistan (République démocratique d'), Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Bahrein, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Burundi, Cap-Vert, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Gabon, Gambie, Chana, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haute-Volta, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweit, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Organisation de libération de la Palestine (OLP), Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, Qatar, République arabe syrienne, République arabe du Yémen, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, South West Africa People's Organization (SWAPO), Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Vanuatu, Viet Nam, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

3. Ont assisté à la Conférence en qualité d'observateurs :

Brésil, El Salvador, Mexique, Papouasie - Nouvelle-Guinée Philippines, Uruguay, Venezuela, Organisation des Nations Unies, Organisation de l'unité africaine (OUA), Ligue des Etats arabes, Organisation de la Conférence islamique, African National Congress (ANC), Pan-Africanist Congress of Azania (PAC), Organisation de la solidarité des peuples afroasiatiques, Parti socialiste de Porto-Rico.

4. Ont enfin assisté à la Conférence en qualité d'invités :

Autriche, Espagne, Finlande, Portugal, République dominicaine, Roumanie, Saint-Marin, Saint-Siège, Suède, Suisse, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation mondiale de la santé, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Programme des Nations Unies pour le développement, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Comité sur l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (ONU), Comité spécial contre l'apartheid (ONU), Conseil spécial pour la Namibie (ONU), Comité spécial de décolonisation (ONU), Conseil mondial de l'alimentation, Comité international de la Croix-Rouge, Commissaire pour la Namibie (ONU), Conférence internationale sur la question de Palestine, Comité spécial de l'océan Indien (ONU).

Séance inaugurale

- 5. Le Président du Conseil d'Etat et du Conseil des ministres de la République de Cuba, M. Fidel Castro Ruz, a déclaré la Conférence ouverte.
- 6. Mme Indira Gandhi, Premier Ministre de l'Inde, a prononcé le discours d'ouverture dont la Conférence a décidé par acclamation la publication dans la série des documents de la Conférence (voir Annexe II).
- 7. Des motions de remerciements ont été proposées par le Président Sekou Touré de Guinée au nom des membres africains, par Sa Majesté le Roi Hussein Bin Talal du Royaume hachémite de Jordanie, au nom des membres asiatiques, par le Président Spyros Kyprianou de Chypre, au nom des membres européens, par le Président Forbes Burnham de Guyana, au nom des membres latino-américains et par le Président San Niujoma (SWAPO), au nom des Mouvements de libération nationale.

Election du Bureau (Point II de l'ordre du jour)

- 8. Le Président Fidel Castro Ruz a proposé d'élire à la présidence de la Conférence Mme Indira Gandhi, Premier Ministre de l'Inde. Cette proposition a été appuyée par le Président Mengistu Haïlé Mariam d'Ethiopie au nom des membres africains, par le Premier Ministre Mahathir Bin Mohamed de Malaisie au nom des membres asiatiques, par le Président Spyros Kyprianou de Chypre, par le Président Reynaldo Benito Antonio Bignone d'Argentine au nom des membres latino-américains et par M. Yasser Arafat, président de l'Organisation de libération de la Palestine au nom des mouvements de libération nationale. La proposition a été adoptée par acclamation. Mme Indira Gandhi a assumé la présidence de la Conférence.
- 9. Sur recommandation de la Conférence des ministres des Affaires étrangères, la Conférence a décidé que le Bureau se composerait comme suit :

Vice-Présidents :

Pour l'Afrique :

Algérie, Comores, Ghana, Guinée, République-Unie de Tanzanie, South West Africa People's Organization, Zaïre et Zimbabwe

Pour l'Asie :

Bangladesh, Indonésie, Iraq, Organisation de libération de la Palestine, République arabe de Syrie, Sri Lanka, Viet Nam et Yémen démocratique

Pour l'Amérique latine :

Bolivie, Grenade, Panama et Suriname

Pour l'Europe :

Chypre et Malte

Rapporteur général :

M. Tiamiou Adjibade (Bénin)

Président de la Commission politique : M. Miljan Komatina (Yougoslavie)

Président de la Commission économique: M. Edmundo Jarquin (Nicaragua)

Membre ex officio: Cuba

10. La Conférence a noté que M. K. Natwar Singh de l'Inde avait été nommé Secrétaire général de la Conférence par la Conférence des ministres des Affaires étrangères.

Message de soutien et de solidarité à l'adresse des mouvements de libération nationale et Message de solidarité à l'adresse du peuple palestinien

11. La Conférence a observé une minute de silence en hommage à la mémoire de ceux qui ont donné leur vie dans le combat pour l'indépendance et la liberté et a adopté un Message de soutien et de solidarité à l'adresse des mouvements de libération nationale. Elle a en outre fait sien le Message de solidarité avec le peuple palestinien qui avait adopté la Conférence des ministres des Affaires étrangères (Annexe V).

Admission de nouveaux membres et participation en qualité d'observateurs et d'invités (Point III de l'ordre du jour)

12. Sur recommandation de la Conférence des ministres des Affaires étrangères, les Bahamas, la Barbade, la Colombie et Vanuatu ont été élus membres du Mouvement par acclamations. Antigua-et-Barbuda a été invité à y participer en qualité d'observateur et la République dominicaine en qualité d'invité.

Rapport du Président de la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés (Point IV de l'ordre du jour)

13. Le Président Fidel Castro Ruz, Président de la sixième Conférence, a présenté un rapport sur les faits nouveaux intervenus au sein du Mouvement et sur la scène internationale depuis le sixième Sommet. Il a été décidé de publier ce rapport dans la série des documents de la Conférence (NAC/CONF.7/Doc.12).

Adoption de l'ordre du jour (Point V de l'ordre du jour)

14. La Conférence a adopté son ordre du jour (Annexe I).

Recommandations de la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés tenue à New Delhi (Point VI de l'ordre du jour)

15. La Conférence a approuvé les recommandations figurant dans le rapport de la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés (Annexe IX).

Organisation des travaux (Point VII de l'ordre du jour)

16. La Conférence a noté que des commissions politique et économique avaient été créées avec mission d'examiner les projets de documents finals et qu'elles avaient commencé leur travail pendant la Conférence des ministres des affaires étrangères. Il a été décidé que les points VIII à XIII et XVI à XIX devraient être examinés par la Commission politique et les points XIV et XV par la Commission économique.

Débat général

17. Au cours du débat général, la Conférence a entendu les déclarations des représentants des pays et organisations membres dont les noms suivent :

Guinée, Organisation de libération de la Palestine, Zambie, Yougoslavie, Mozambique, Sri Lanka, Egypte, Népal, Koweit, Vict Nam, Maurice, Malaisie, Bangladesh, Algérie, Niger, Grenade, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Ethiopie, Zaīre, Bahamas, République centrafricaine, Barbade, Bahrein, République arabe syrienne, Bhoutan, Semalie, Liban, Seychelles, Nicaragua, Madagascar, Bénin, Pakistan, Maldives, Ouganda, Lesotho, Angola, Jamaique, Sierra Leone, République populaire démocratique de Corée, République démocratique populaire lao, Suriname, Iraq, Guinée-Bissau, Ghana, République démocratique populaire du Yémen, Djibouti, Maroc, Tunisie, Burundi, Mali, Malte, Mauritanie, Zimbabwe, Afghanistan, Chypre, République islamique d'Iran, Argentine, Libéria, South West Africa People's Organization, Nigéria, Arabie saoudite, Comores, Soudan, Cap-Vert, Sao Tomé-et-Principe, Guyana, Haute-Volta, Tchad, Panama, Pérou, Botswana, Colombie, Indonésie, Equateur, Bolivie, Togo, Belize, Trinité-et-Tobago et Vanuatu.

- 18. Les pays dont les noms suivent ont renoncé à prendre la parole mais ont fait distribuer le texte de leurs déclarations en séance plénière : Gabon, Qatar, Rwanda, Singapour, Emirats arabes unis, République arabe du Yémen.
- 19. La Conférence a entendu aussi les déclarations des observateurs dont les noms suivent : Brésil, Venezuela, Mexique, Pan-Africanist Congress of Azania, Parti socialiste de Porto Rico, Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques et African National Congress.
- 20. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a été invité à prendre la parole.

Rapport des ministres des affaires étrangères de Cuba, de l'Inde et de la Zambie et du chef du Département politique de l'OLP au sujet du conflit Iraq-Iran

21. La Conférence a pris note du rapport (NAC/CONF.7/Doc.14)

Message de New Delhi

22. La Conférence a adopté par acclamation le Message de New Delhi.

Rapport de la Commission politique

23. La Conférence a pris note du rapport de la Commission politique (Annexe VII) et a adopté la Déclaration politique.

Déclaration du Président

24. Le Président a lancé un appel à l'Iran et à l'Iraq pour qu'ils mettent fin immédiatement à la guerre.

Futures réunions des pays non alignés, y compris date et lieu de la huitième Coniérence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés (Point XVIII de l'ordre du jour)

25. La Conférence a adopté la proposition du Bureau exposée au paragraphe 195 de la Déclaration politique. Elle a d'autre part décidé que la prochaine conférence des ministres des Affaires étrangères se tiendrait à Luanda (République populaire d'Angola) en 1985.

Comité sur la Palestine

26. La Conférence a adopté une proposition faite par le Président de l'Organisation de libération de la Palestine à l'effet d'instituer un comité sur la Palestine ayant à sa tête le Président du Mouvement, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 98 de la Déclaration politique.

Composition du Bureau de coordination (Point XIX de l'ordre du jour)

27. La Conférence a adopté les propositions du Président du Groupe de travail sur la composition du Bureau de coordination (NAC/CONF.7/Doc.11), et a constitué le nouveau Bureau.

Rapport de la Commission économique

28. La Conférence a pris note du rapport de la Commission économique (Annexe VIII) et a adopté la Déclaration économique, la Déclaration relative à l'action collective pour la prospérité mondiale, la Déclaration sur l'autonomie collective entre pays non alignés et autres pays en développement et le Programme d'action pour la coopération économique.

Etudes des Fonds existants et de ceux dont la création est envisagée

29. La Conférence a adopté la proposition du Président de l'Organisation de la Palestine exposée au paragraphe 162 de la déclaration économique.

Résolution de remerciements au Gouvernement et au peuple de l'Inde

30. Il a été adopté par acclamation une résolution exprimant la gratitude de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement au Gouvernement et au peuple de l'Inde (Annexe X).

Rapport du Rapporteur général

31. La Conférence a adopté le rapport du Rapporteur général.

Document final

32. La Conférence a adopté par acclamation le Document final.

Séance de clôture

33. La séance de clôture de la Conférence s'est tenue le 12 mars. Le discours de clôture a été prononcé par Madame Indira Gandhi, Premier Ministre de l'Inde (Annexe III).

34. Des motions de remerciements ont été proposées par le président Daniel T. arap Moi du Kenya au nom des membres africains, par le président Ali Abdullah Daleh de la République arabe du Yémen au nom des membres asiatiques, par le président Petar Stambolic de Yougoslavie au nom des membres européens, par le Vice-Président Jorge Illueca du Panama au nom des membres latino-américains et par le président Yasser Arafat de l'Organisation de libération de la Palestine au nom des mouvements de libération nationale.

APPENDICE VII

RAPPORT DE LA COMMISSION POLITIQUE

New Delhi, 3-11 mars 1983

- 1. La Conférence des ministres des affaires étrangères qui a précédé la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement a décidé, le 3 mars 1983, de créer des commissions politique et économique avec mission d'examiner respectivement la section politique et la section économique du projet de Déclaration distribué par le pays hôte, l'Inde. Les ministres ont en outre décidé de confier à la Yougoslavie la présidence de la Commission politique.
- 2. La Commission politique a été chargée d'examiner le projet de Déclaration politique (NAC/CONF.7/Doc.1), en vertu du paragraphe 11 du rapport de la Conférence des ministres des affaires étrangères (NAC/CONF.7/FM/Doc.4/Rev.1).

I. Organisation des travaux

- 3. La Commission politique a tenu sa première séance le 3 mars 1983. L'ambassadeur Abdul G. Koroma du Sierra Leone a été élu vice-président à l'unanimité. Le Président a proposé la formation d'un comité de rédaction plénier distinct et cette proposition a été acceptée par la Commission. Il a en outre été décidé de nommer l'ambassadeur Paul Lusaka de Zambie président du Comité de rédaction. La Commission politique a réparti comme suit l'examen de la section politique du projet de Déclaration :
- a) à la Commission politique revenait le soin d'examiner la section de caractère général et conceptuel, y compris la question du désarmement, soit les sections I à III et XIX à XXIII;
- b) au Comité de rédaction incombait la tâche de considérer les questions politiques précises contenues dans les sections IV à XXVIII.

II. Travaux de la Commission politique

- 4. La Commission politique a tenu neuf séances entre le 3 et le 11 mars 1983. L'ambassadeur N. Krishnan, représentant de l'Inde, a présenté la partie politique du projet de Déclaration. Comme suite à une décision prise lors de la première séance, les deuxième et troisième séances ont été consacrées à un échange de vues général sur le contenu du projet de Déclaration.
- 5. Plus de 40 délégations ont pris part à ce débat général, qui a fait apparaître un vaste champ de convergence de vues entre les pays membres sur la plupart des questions. Les efforts déployés par l'Inde pour établir un document acceptable ont été très largement appréciés et le projet indien a pour l'essentiel été entériné. Le Président a résumé l'échange de vues en disant que le projet indien ne constituait pas seulement une excellente base aux délibérations à la Commission, mais qu'il lui offrait aussi un

guide de travail et un cadre de consensus. Le débat a également été une manifestation du profond attachement des membres à l'unité et à la solidarité qui seules peuvent permettre au Mouvement de jouer un rôle décisif dans le renforcement de la paix mondiale, dans l'élaboration de solutions durables pour les problèmes internationaux majeurs et dans l'établissement d'un nouvel ordre mondial fondé sur la justice et l'équité.

- 6. Le 3 mars 1983, la Commission politique a recommandé à la Conférence des ministres des affaires étrangères d'adresser au peuple de Palestine, un message de solidarité qui a été ensuite adopté par les ministres des Affaires étrangères (NAC/CONF.7/FM/Doc.3/Rev.1).
- 7. Pour faciliter ses travaux, la Commission politique s'est transformée en Groupe de travail à composition non limitée qui a été présidé par S.E. l'ambassadeur Koroma du Sierra Leone. Le Groupe de travail a tenu sept séances au cours desquelles les sections I à III et XIX à XXIII ont été examinées, paragraphe par paragraphe. La section XXIII intitulée "Conclusions et recommandations" a été distribuée et présentée par le pays hôte, l'Inde, comme additif au projet de Déclaration; elle figure dans le document NAC/CONF.7/Doc.2/Add.1. Cet important document a été hautement apprécié et loué pour sa clarté et sa concision.
- 8. Des paragraphes révisés ont été préparés par le Président du Groupe de travail qui a pris en considération les commentaires et amendements reçus des pays membres et a tenu des consultations informelles avec les délégations concernées. Les projets de paragraphes révisés ont été tout d'abord approuvés au sein du Groupe de travail et ensuite adoptés par la Commission. Un total de 257 amendements écrits ont été soumis par les délégués.

III. Travaux du Comité de rédaction

- 9. Parallèlement, le Comité de rédaction a tenu sous la présidence de S.E. l'ambassadeur Paul Lusaka, 14 séances, au cours desquelles ont été examinées les sections IV à XVIII du projet de Déclaration politique consacré à des questions politiques précises. Les sections concernant le Sahara occidental, les îles malgaches, l'Asie du Sud-Est et Chypre ont été adoptées par le Comité de rédaction sans aucun amendement au texte original. Les sections ci-après ont été adoptées après que les groupes régionaux eurent présenté des projets approuvés par consensus :
 - a) la situation en Afrique australe;
 - b) la question de Palestine;
 - c) la situation au Moyen-Orient;
 - d) l'Amérique latine et les Caraïbes.
- 10. Des groupes de travail à composition non limitée ont été constitués pour les paragraphes traitant des sections ci-après et le texte approuvé par consensus qu'ils ont produit a été adopté par le Comité de rédaction :

- a) océan Indien;
- b) Asie du Sud-Est;
- c) Europe;
- d) Méditerranée; et
- e) une nouvelle section sur la souveraineté de Maurice sur l'archipel des Chagos, y compris Diego Garcia.
- 11. En outre, le Président du Comité de rédaction a engagé des consultations personnelles et/ou a constitué des groupes informels à composition non limitée dénommés "les Amis du Président" concernant plusieurs questions, notamment le conflit Iran-Iraq, le Sahara occidental, l'inclusion de la question coréenne dans le document et une nouvelle section concernant l'agression israélienne contre les installations nucléaires de l'Iraq. Des débats prolongés se sont déroulés sur la question du Timor oriental sans qu'un consensus ne s'en dégage. Le Comité a approuvé l'inclusion d'une nouvelle section relative à la Corée et une formule de consensus a été adoptée.
- 12. S'agissant du conflit Iran-Iraq, le Comité de rédaction a recommandé à la Commission politique de renvoyer la question au Bureau de la Conférence pour examen et consultations.
- 13. En ce qui concerne le lieu de la huitième Conférence au sommet, l'Iraq a présenté un amendement (PC/CRP.19) déclarant que "la Conférence a accepté avec reconnaissance l'invitation du Gouvernement de l'Iraq d'accueillir le huitième sommet à Bagdad en 1986". Au cours des débats qui ont suivi, 55 délégations ont pris la parole et 51 d'entre elles ont approuvé l'amendement iraquien qui a reçu un soutien large et étendu. Durant les discussions, la délégation de la Syrie a présenté un nouvel amendement ainsi libellé: "La Conférence a décidé de transmettre toutes les propositions d'accueillir la huitième Conférence au sommet à une Réunion ministérielle qui se tiendra aux fins de décider le lieu de la prochaîne Conférence." Gardant à l'esprit que le Burcau de la Conférence était saisi de cette question, le Comité a décidé de présenter au Bureau un rapport factuel concernant les résultats des débats pour un examen plus approfondi.
- 14. Suite à l'invitation du Couvernement de la République populaire de l'Angola (NAC/CONF.7/FM/Inf.2), le Comité a décidé de recommander à la plénière de tenir la Conférence ministérielle des pays non alignés à Luanda en 1985.
- 15. Le projet de Déclaration couvre toutes les questions internationales importantes, à commencer par le rôle et la politique du Mouvement des pays non alignés, l'évaluation de la situation internationale, la non-ingérence et la non-intervention, les foyers de crises, le renforcement des Nations Unies, etc. Ce document traduit la profonde inquiétude qu'inspirent aux pays non alignés la situation internationale tendue et l'emploi de la force dans différentes parties du monde. Une attention particulière a été

accordée à la question du désarmement, notamment du désarmement nucléaire, et de la prévention d'une guerre nucléaire pour que soit assurée la survie de l'humanité. Une nouvelle section sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire a également été ajoutée.

- 16. Les discussions qui ont eu lieu tant au Comité de rédaction qu'à la Commission politique ont été menées de façon démocratique, dans un climat de coopération, de conciliation et de compréhension mutuelle qui est l'une des caractéristiques de notre Mouvement.
- 17. La Commission politique a approuvé, le 11 mars 1983, le projet de Déclaration politique du septième Sommet des pays non alignés (NAC/CONF.7/Doc.1/Rev.2)
- 18. La Commission politique recommande à la Conférence au sommet d'adopter ce projet révisé.

APPENDICE VIII

RAPPORT DE LA COMMISSION ECONOMIQUE

1. La Commission économique constituée par la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés s'est réunie du 3 au 11 mars 1983 sous la présidence de M. Edmundo Jarquin, ministre de la coopération internationale du Nicaragua, en vue d'examiner le projet de Déclaration économique (NAC/CONF.7/Doc.6/Rev.1) et le Programme d'action pour la coopération économique entre les pays non alignés et autres pays en développement (NAC/CONF.7/Doc.7).

Organisation des travaux

2. A sa première réunion, la Commission a élu M. Lal Jayawardene (Sri Lanka) Vice-Président. A sa deuxième réunion, elle a créé un groupe de travail sous la présidence de M. Driss Jazairy (Algérie), chargé d'examiner le Programme d'action pour la coopération économique (NAC/CONF.7/Doc.7), le chapitre relatif à la coopération économique entre pays en développement du projet de Déclaration économique et le projet de Déclaration sur l'autonomie collective des pays non alignés et autres pays en développement.

Travaux de la Commission économique

- 3. La Commission économique a tenu 18 réunions entre le 3 et le 11 mars 1983. Au cours des réunions, 253 amendements (EC/CRP.1 à 198 et ECWG/CRP.1 à 55) ont été présentés.
- 4. Le Représentant de l'Inde, S.E. Romesh Bhandari, Secrétaire aux relations économiques du Gouvernement indien, a présenté le projet de Déclaration économique.
- 5. Les trois premières réunions de la Commission économique ont été consacrées aux questions d'organisation et à un débat général sur le projet de Déclaration économique. Plus de trente délégations ont participé au débat général au sein de la Commission économique. Le projet de Déclaration économique a été unanimement accueilli avec satisfaction et reconnu comme constituant un excellent point de départ de l'examen des questions couvertes par ce projet. Le débat général a été positif, constructif et utile. Il a fait apparaître une grande convergence de vues entre les Etats membres sur les problèmes critiques que rencontre l'économie mondiale, ainsi que sur la nécessité de la restructurer et de développer la coopération économique entre les pays non alignés et autres pays en développement, dans le sens du renforcement de leur autonomie collective.
- 6. Au cours des quatrième et cinquième réunions, la Commission a examiné le chapitre I du projet de Déclaration, passant à l'examen du chapitre II lors des sixième et septième réunions. Le chapitre III a été examiné à la huitième réunion et les chapitres IV et V lors des neuvième, dixième et onzième réunions. A sa douzième réunion, la Commission a passé en revue les chapitres VI, VII et VIII. A sa treizième réunion, la Commission a adopté en partie le chapitre IX, passant à l'examen des chapitres X, XI, XII et XIII à sa quatorzième réunion.

7. A sa onzième réunion, la Commission économique a décidé de créer un groupe de rédaction officieux à composition non limitée, sous la présidence du Vice-Président, chargé d'examiner les projets de texte des chapitres IV et V du projet de Déclaration économique portant respectivement sur les Négociations globales sur la coopération internationale pour le développement et sur le Programme touchant les mesures à prendre immédiatement dans les domaines présentant une importance critique pour les pays en développement.

Travaux du Groupe de travail de la Commission économique

- 8. A sa première réunion, le Groupe de travail sur la coopération économique entre pays en développement a examiné les questions relatives à l'organisation de ses travaux et pris note de ce que son mandat portait sur l'examen du chapitre relatif à la coopération économique entre pays en développement du projet de Déclaration économique ainsi que du Programme d'action. Il a entamé l'examen du texte du Programme d'action à sa seconde réunion et adopté une version révisée à sa douzième réunion. L'examen du chapitre relatif à la coopération économique entre pays en développement, entamé lors de la huitième réunion a été achevé à la treizième réunion au cours de laquelle le Groupe a également examiné le projet de Déclaration sur l'autonomie collective des pays non alignés et autres pays en développement.
- 9. A ses quinzième, seizième, dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième réunions, la Commission économique a adopté le texte révisé du projet de Déclaration économique (NAC/CONF.7/Doc.6/Rev.2). A sa dix-huitième réunion, elle a approuvé par acclamation les documents présentés par le président du Groupe de travail sur la coopération économique entre pays en développement (chapitre XXXII du document NAC/CONF.7/Doc.6/Rev.2), le Programme d'action (NAC/CONF.7/Doc.7/Rev.1) et une Déclaration sur l'autonomie collective des pays non alignés et autres pays en développement. Elle a aussi approuvé par acclamation les textes sur les Négociations globales et les Mesures à prendre immédiatement, présentés par le Groupe de rédaction, ainsi que le projet de Déclaration sur l'action collective pour la prospérité mondiale (NAC/CONF.7/L.2). Tous ces textes ont été soumis à la Conférence pour adoption.

APPENDICE IX

PAPPORT DE LA CONFERENCE DES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES DES PAYS NON ALIGNES

1. La Conférence des ministres des Affaires étrangères des pays non alignés s'est réunie à New Delhi (Inde) du 3 au 5 mars 1983 sous la présidence de M. P.V. Narasimha Rao, ministre des affaires étrangères de l'Inde.

Séance inaugurale

- 2. M. Isidoro Malmierca, ministre des Affaires étrangères de Cuba, a déclaré la Conférence ouverte et a proposé M. P.V. Narasimha Rao, ministre des Affaires étrangères de l'Inde, comme Président de la Conférence. La proposition a été adoptée par acclamation. M. Narasimha Rao a assumé la présidence et fait une brève déclaration liminaire.
- 3. La Conférence a ensuite entendu les discours de félicitations des représentants de Sao Tomé-et-Principe au nom du Groupe africain, du Pakistan au nom du Groupe asiatique, de Malte au nom du Groupe européen, de Belize au nom du Groupe latino-américain et de l'Organisation de libération de la Palestine au nom des mouvements de libération nationale.

Adoption de l'ordre du jour

- 4. La Conférence a adopté l'ordre du jour suivant :
 - 1. Ouverture de la Conférence ministérielle
 - 2. Adoption de l'ordre du jour
 - 3. Election du Bureau de la Conférence ministérielle et recommandation concernant l'élection du Bureau de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés
 - 4. Rapport du Président du Bureau de coordination
 - 5. Rapport du Président de la Réunion des hauts fonctionnaires
 - 6. Organisation des travaux, notamment constitution des Commissions politique et économique et question de la représentation du Kampuchea dans le Mouvement des pays non alignés
 - 7. Recommandation concernant les demandes d'admission de nouveaux membres et de participation en qualité d'observateurs et d'invités
 - 8. Recommandation concernant la composition du Bureau de coordination
 - 9. Rapport de la Conférence des ministres des Affaires étrangères à la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés
 - 10. Questions diverses.

Election du Bureau de la Conférence ministérielle et recommandation concernant l'élection du Bureau de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés (point 3 de l'ordre du jour)

5. Sur la recommandation de la Réunion préparatoire des hauts fonctionnaires, tenue les 1er et 2 mars, la Conférence a décidé que son Bureau serait constitué comme suit :

Président :

Inde

Vice-Présidents :

Pour l'Afrique :

Algérie, Comores, Ghana, Guinée, République-Unie de Tanzanie, Zaïre, Zimbabwe, South West Africa

People's Organization

Pour l'Asie :

Bangladesh, Indonésie, Iraq, République arabe syrienne, Sri Lanka, Viet Nam, République démocratique populaire du Yémen, Organisation

de libération de la Palestine

Pour l'Amérique latine :

Bolivie, Grenade, Panama, Suriname

Pour l'Europe :

Chypre, Malte

Rapporteur:

Bénin

Président de la

Commission politique:

Yougoslavie

Président de la

Commission économique :

Nicaragua

Membre de droit :

Cuba

- 6. Selon la pratique établie, il est recommandé que le Bureau de la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés soit le même que celui de la Conférence ministérielle.
- 7. M. Tiamiou Adjibade (Bénin) a été élu Rapporteur général,
- M. Miljan Komatina (Yougoslavie) a été élu Président de la Commission politique, M. Edmundo Jarquin (Nicaragua) a été élu Président de la Commission économique.
- 8. La Conférence a nommé M. K. Natwar Singh (Inde) Secrétaire général de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés.

Rapport du Président du Bureau de coordination (point 4 de l'ordre du jour)

9. La Conférence a pris note du rapport du Président du Bureau de coordination, M. l'ambassadeur Raul Roa Kouri (Cuba), à la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés (NAC/CONF.7/Bur.1/Doc.3/Corr.1).

Rapport du Président de la Réunion des hauts fonctionnaires (point 5 de l'ordre du jour)

10. Le rapport de la Réunion des hauts fonctionnaires (NAC/CONF.7/Bur.1/Doc.4/Rev.1) a été présenté à la Conférence par son Président, M. l'ambassadeur Raul Roa Kouri de Cuba, et la Conférence a pris bonne note du rapport et de ses recommandations.

Organisation des travaux, notamment constitution des Commissions politique et économique et question de la représentation du Mampuchea dans le Mouvement des pays non alignés (point 6 de l'ordre du jour)

- 11. Conformément à la pratique établie, la Conférence a créé une Commission politique et une Commission économique, qui ont commencé à examiner les projets de documents finals et le projet d'ordre du jour de la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés (NAC/CONF.7/Doc.5).
- 12. Touchant la deuxième partie du point 6 de l'ordre du jour, le Président a fait la déclaration suivante : "En ce qui concerne le point 6 de l'ordre du jour, relatif à la question de la représentation du Kampuchea, la Conférence était saisie du rapport du Président du Bureau de coordination.
- 1. La Conférence s'est livrée à un examen approfondi de cette question. Un long débat, où de nombreuses délégations sont intervenues, a révélé que les opinions restaient partagées sur cepoint au sein du Mouvement. Un groupe de délégations a estimé que le siège du Kampuchea au Mouvement revient normalement au Kampuchea démocratique et qu'il devrait donc lui être rendu. Un deuxième groupe de délégations a soutenu que ce siège appartient de droit à la République populaire du Kampuchea et qu'il ne devrait pas lui être refusé. Un troisième groupe a insisté pour que le siège du Kampuchea reste vacant, vu les divergences qui existent au sein du Mouvement.
- 2. Il n'est donc pas possible de parvenir à un consensus touchant l'attribution du siège à l'une ou l'autre des parties.
- 3. A la lumière de consultations officieuses tenues avec les deux parties et d'autres délégations intéressées, je propose que la Conférence recommande aux chefs d'Etat ou de gouvernement :
 - de charger le Bureau de coordination, constitué en comité spécial, d'étudier la question plus avant en tenant compte de toutes les suggestions faites pendant le débat, et de présenter une recommandation à ce sujet à la réunion des ministres des Affaires étrangères prévue pour 1985;
 - ii) de prendre acte du rapport de la Conférence dans lequel sera inclus l'exposé succinct du Président que je viens de présenter;
 - iii) de ne pas poursuivre l'examen de la question au septième sommet.

4. Il est entendu, si j'en crois les assurances reçues des parties intéressées, que la question de la représentation du Kampuchea au sein du Mouvement ne sera désormais examinée que dans les conditions prévues au paragraphe 3 i) ci-dessus."

Recommandation concernant les demandes d'admission de nouveaux membres et de participation en qualité d'observateurs et d'invités (point 7 de l'ordre du jour)

- 13. Faisant suite aux recommandations faites par le Bureau de coordination à sa réunion tenue à New York le 15 février 1983 en préparation de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés et de la Réunion des hauts fonctionnaires tenue à New Delhi les ler et 2 mars, la Conférence a décidé de recommander à la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement que :
 - i) les Bahamas, la Barbade, la Colombie et Vanuatu soient admis à faire partie du Mouvement en qualité de Membres à part entière;
 - ii) Antigua-et-Barbuda participe au Mouvement en qualité d'observateur;
 - iii) la République dominicaine soit invitée à participer au Mouvement en qualité d'invité.

Recommandation concernant la composition du Bureau de coordination (point 8 de l'ordre du jour)

14. La Conférence des ministres des affaires étrangères a noté que le Groupe de travail créé par les hauts fonctionnaires pour étudier la composition du Bureau de coordination avait procédé à un fructueux échange de vues. La Conférence a décidé que le Groupe de travail devrait poursuivre les consultations sur cette question et soumettre au Sommet lui-même une proposition concernant la composition du Bureau de coordination.

Rapport de la Conférence des ministres des Affaires étrangères à la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés (point 9 de l'ordre du jour)

15. La Conférence a adopté son rapport et décidé de le transmettre à la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement.

Questions diverses (point 10 de l'ordre du jour)

16. Le Président a donné lecture du texte d'un message de solidarité avec le peuple palestinien (NAC/CONF.7/FM/Doc.3), qui a été approuvé à la Réunion

APPENDICE X

RESOLUTION DE REMERCIEMENTS AU GOUVERNEMENT ET AU PEUPLE DE L'INDE

La septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés réunis à New Delhi (Inde) du 7 au 12 mars 1983,

Exprimant ses sincères remerciements et sa profonde gratitude au Gouvernement et au peuple de l'Inde ainsi qu'à Son Excellence, Madame Indira Gandhi,
Premier Ministre de la République de l'Inde, pour leur accueil chaleureux et
amical qui a largement contribué à faire de cette conférence réunie en la ville
historique de New Delhi une grande réussite,

Stimulée par l'éloquence de l'allocution d'ouverture prononcée par le Premier Ministre de l'Inde, Son Excellence Madame Indira Gandhi, dans laquelle elle a réitéré l'engagement et l'attachement fermes et profonds du Mouvement aux principes du non-alignement, qui visent au renforcement de la paix, de la justice et du progrès dans le monde, à la réalisation du désarmement et à l'instauration du Nouvel ordre économique international fondé sur la justice et l'équité, et dans laquelle elle a souligné la nécessité impérative de renforcer l'unité et la solidarité du Mouvement des pays non alignés,

Félicite vivement le Gouvernement de l'Inde pour les excéllentes installations mises, dans de si brefs délais, à la disposition des participants à la Conférence ainsi que pour l'efficacité de l'organisation et la qualité des services offerts à la Conférence,

Entend témoigner sa profonde reconnaissance pour la contribution de l'Inde, patrie du Mahatma Gandhi et de Jawaharlal Nehru et membre fondateur du Mouvement, à la mise en valeur du rôle du Non-alignement dans le renforcement de la paix, l'instauration de relations internationales équitables et la coopération et l'amitié entre les nations,

Affirme son optimisme et se déclare convaincue que la Conférence renforcera l'unité et la solidarité du Mouvement, rehaussant ainsi le rôle important et dynamique que le Mouvement des pays non alignés est appelé à jouer dans la résolution des grands problèmes mondiaux.

APPENDICE XI

PARTICIPATION A LA CONFERENCE

				_
M	EΜ	ы	₹E	S

AFGHANISTAN (REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE D')

ALGERIE

ANGOLA

ARABIE SAOUDITE

ARGENTINE

BAHAMAS

BARHEIN

BANGLADESH

BARBADE

BELIZE

BENIN

BHOUTAN

BOLIVIE

BOTSWANA

BURUNDI

CAP-VERT

M. Sultan Ali Kishtmand, Président du Conseil des ministres

M. Chadli Bendjedid, Président

M. José Eduardo Dos Santos, Président

S.A.R. Le Prince Saud Al-Faisal, Ministre des Affaires étrangères

Général de division Reynaldo Benito Antonio, Bignone, Président

M. Paul L. Adderley, Ministre des affaires étrangères

Cheikh Isa Bin Salman Alkhalifa, Emir

Général de corps d'armée Ershad, Président du Conseil des ministres

M. Louis R. Tull, Ministre des affaires étrangères

M. Carl L. Rogers, Premier Ministre adjoint, Ministre de la défense et de l'intérieur

M. Mathieu Kérékou, Président

Sa Majesté le roi Jigne Singye Wangchuck, Chef d'Etat

M. Mario Velarde-Dorado, Ministre des relations extérieures

M. Archibald Mogwe, Ministre des affaires étrangères

M. Laurent Nzeyimana, Ministre des relations extérieures et de la coopération

M. Aristides Maria Pereira Président CHYPRE -

M. Spyros Kyprianou,

Président

COLOMBIE:

M. Rodrigo Lloredo,

Ministre des relations extérieures

COMORES

M. Ahmed Abdallah Abderemane,

Président

CONGO

M. Denis Sassou-Nguesso,

Président

COTE D'IVOIRE

M. Simeon Ake,

Ministre des affaires étrangères

CUBA

M. Fidel Castro Ruz,

Président du Conseil d'Etat et

du Gouvernement

DJIBOUTI

M. El Hadj Hassan Gouled Aptidon,

Président

EGYPTE

M. Mohamad Hosni Mubarak,

Président

EMIRATS ARABES UNIS

S.A. le cheikh Zaid bin Sultan Al Nahayyan,

Président

EQUATEUR

M. Galo García Feraud, Ministre du Gouvernement,

Représentant personnel du Président

ETHIOPIE

M. Mengistu Haile Mariam,

Président

GABON

M. Martin Bongo,

Ministre d'Etat, Ministre des affaires

étrangères et de la coopération

GAMBIE

M. Lamin Kiti Jabang,

Ministre des affaires étrangères

GHANA

Mme Aana Enin,

Membre du Conseil national provisoire de

la défense

GRENADE

M. Maurice Bishop,

Premier Ministre

GUINEÉ

M. Ahmed Sekou Touré,

Président

GUINEE-BISSAU

M. João Bernado Vieira, Général de Brigade, Président du Conseil de la révolution

GUINEE EQUATORIALE

M. Apolinar Moiche Echek, Secrétaire d'Etat pour la coopération internationale,

GUYANA

M. Linden Forbes Sampson Burnham, Président

HAUTE-VOLTA

M. Michael Kafando, Ministre des affaires étrangères et de la coopération

INDE

Shrimati Indira Gandhi, Premier Ministre de l'Inde

INDONESIE

M. Mochtar Kusumaatmadja, Ministre des affaires étrangères et Représentant personnel du Président de la République

IRAN

M. Mir Hussain Mousavil, Premier Ministre

IRAQ

M. Taha Moheedin Marrouf, Vice-Président

JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE

Commandant Abdessalam A. Jalloud, Vice-Président

JAMAIQUE

M. Edward P. Seaga, Premier Ministre

JORDANIE

S.M. le roi Hussein Bin Talal, Roi du Royaume hachémite de Jordanie

KAMPUCHEA

Siège vacant

KENYA

M. Daniel T. Arap Moi Président

KOWEIT

S.A. le Cheikh Jaber Al-Ahmed Al-Jaber Al-Sabah, Emir de l'Etat du Kowelt

LESOTHO

M. Leabua Jonathan, Premier Ministre

LIBAN

M. Amine Gemayel Président LIBERIA

M. Samuel Kanyon Doe,

Chef d'Etat et Président du Conseil

de relevement populaire

MADAGASCAR

M. Didier Ratsiraka,

Président

MALAISIE

M. Dato' Seri Mahathir Bin Mohamad,

Premier Ministre

MALAWI

M. E.C.I. Bwanali M.P.,

Ministre régional pour le Sud

MALDIVES

M. Maumoon Abdul Gayoom,

Président

MALI

M. Alioune B. Beye,

Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale

MALTE

M. Alex Sceberras Trigona,

Ministre des affaires étrangères

MAROC

M. Sidi Mohammed,

Prince héritier

MAURICE

M. Anerood Jugnauth,

Premier Ministre

MAURITANIE

Commandant Ahmed Ould Minnih,

Ministre des affaires étrangères et de

la coopération

MOZAMBIQUE

Maréchal Samora Moises Machel,

Président

NEPAL

S.M. le roi Birendra Bir Bikram Shah Dev,

Chef d'Etat

NICARAGUA

M. Daniel Ortega Saavedra,

Commandant de la Révolution

NIGER

Général de brigade Seyni Kountche,

Président du Conseil militaire suprême

NIGERIA

M. Alex. I. Ekwueme,

Vice-Président

OMAN

M. Qais Al Zwawi Premier Ministre adjoint pour les affaires

financières et économiques, Vice-président

du Conseil financier et économique

A/38/132 -
s/15675
Français
Page 182

ORGANISATION	DE LIBERATION	DE
LA PALESTINE	(OLP)	

OUGANDA

PAKISTAN

PANAMA

PEROU

QATAR

REPUBLIQUE ARABE SYRTENNE

REPUBLIQUE ARABE DU YEMEN

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE POPULATRE LAO

REPUBLIQUE POPULATRE DEMOCRATIQUE DE COREE

REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANTE

REPUBLIQUE-UNIE DU CAMEROUN

RWANDA

SAINTE-LUCIE

SAC TOME-ET-PRINCIPE

SENEGAL

M. Yasser Arafat, Président du Comité exécutif

M. A. Milton Obore, Président

M. Mohammad Zia-ul-Haq, Président

M. Jorge Illueca, Vice-Président

M. Javier Alva-Orlandini, Deuxième Vice-Président

Sheikh Kahlifa Bin Hamad Al-Thani, Emir

M. Hafez Al Assad, Président

M. Ali Abdullah Saleh, Président

M. Jean-Louis Gervil-Yambala, Ministre d'Etat chargé des affaires étrangères et de la coopération internationale

M. Souphanouvong, Président

M. Sung Chol Pak, Vice-Président

M. Julius K. Nyerere, Président

M. Paul Dontsop, Ministre d'Etat chargé des **affaires** étrangères

M. François Ngarukiyintwali, Ministre des relations extérieures et de la coopération

N'était pas présente

M. Manuel Pinto de Costa, Président

M. Massamba Sarre, Ambassadeur, représentant permanent à l'Organisation des Nations Unies SEYCHELLES

M. F. Albert Rene,

Président

SIERRA LEONE

M. Siaka P. Président

SINGAPOUR

M. S. Rajaratnam,

Deuxième Vice-Président

SOMALIE

Major General Mohamed Siyaad Barre,

Président

SOUDAN

M. Omar El-Tayeb,

Premier Vice-Président

SOUTH WEST AFRICA PEOPLE'S ORGANIZATION (SWAPO)

M. S. Nujoma, Président

SRI LANKA

M. J.R. Jayewardene,

Président

SURINAME

Lieutenant Colonel D. Bouterse,

Commandant en chef des Forces armées

nationales

SWAZILAND

M. Richard V. Dlamini,

Ministère des affaires étrangères

TCHAD

M. Idriss Miskine,

Ministre des affaires étrangères et de

la coopération

TOGO

M. Anani Kuma Akakpo-Ahianyo

Ministère des affaires étrangères

TRINITE-ET-TOBAGO

M. Errol Mahabir

Ministre du travail, de la sécurité sociale

et des Coopératives

TUNISIE

M. Mohamed M'Zail

Premier Ministre

VANUATU

M. Sethy J. Regenvanu

Vice-premier Ministre

VIET NAM

M. Pham Van Dong

Président du Conseil des ministres

YEMEN DEMOCRATIQUE

M. Ali Naser Mohamed

Président

YOUGOSLAVIE

ZAIRE

ZAMBIE

ZIMBABWE

M. Petar Stambolic, Président

M. Kengo wa Dondo, Premier commissaire d'Etat

M. Kenneth D. Kaunda Président

M. Robert Gabriel Mugabe Premier Ministre

OBSERVATEURS

Antigua-et-Barbuda*, Brésil, Costa Rica*, Dominique*, El Salvador, Mexique, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Uruguay, Venezuela, African National Congress, Ligue des Etats arabes, Organisation de la Conférence islamique, Organisation des Nations Unies, Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques, Organisation de l'unité africaine, Pan-Africanist Congress of Aziana, Parti socialiste de Porto Rico.

INVITES

Autriche, Espagne, Finlande, Portugal, République dominicaine, Roumanie, Saint-Marin, Saint-Siège, Suède, Suisse, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation mondiale de la santé, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, programme des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, Comité spécial contre l'apartheid, Conseil spécial pour la Namibie, Comité spécial de décolonisation, Conseil mondial de l'alimentation, Comité international de la Croix-Rouge, Commissaire pour la Namibie, Conférence internationale sur la question de Palestine, Comité spécial de l'océan indien.

^{*} N'a pas participé.